

BURKINA FASO

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT**

SECRETARIAT GENERAL

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE



**TABLEAU DE BORD SOCIAL
DU BURKINA FASO**

2017

AVANT – PROPOS

L’Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) a le plaisir de mettre à la disposition des utilisateurs de données le Tableau de Bord Social (TBS) du Burkina Faso 2017.

Elaboré chaque année par l’INSD, le Tableau de Bord Social (TBS) du Burkina Faso a pour but la vulgarisation des données statistiques issues de divers acteurs du Système Statistique National (SSN). Ainsi, le TBS est un document de synthèse et d’analyse des données statistiques dans les domaines de la santé, de l’éducation, de l’emploi, la population, la justice, de la pauvreté etc. pour en faire un document multisectoriel. Son objectif général est d’offrir aux décideurs et au public des statistiques provenant de plusieurs secteurs de développement du Burkina Faso.

L’INSD exprime sa profonde gratitude aux producteurs sectoriels de statistiques pour leur contribution indispensable à la réalisation du présent document.

Il formule également ses remerciements à l’endroit de tous ceux qui, d’une manière ou d’une autre, ont contribué à l’élaboration de ce document.

Par ailleurs, l’INSD espère que ce Tableau de Bord Social répondra aux attentes de ses utilisateurs et constituera un instrument d’amélioration de la prise en compte des politiques sectorielles dans les programmes de développement au Burkina Faso.

La Directrice Générale PI

Aissata SANE/CONGO

Chevalier de l’Ordre de mérite l’économie et des finances

AA/ MA	: Accoucheuse Auxiliaire / Matrone
AIS	: Agent Itinérant de Santé
ANPE	: Agence Nationale pour l'Emploi
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCG	: Bacille de Calmette et Guérin (vaccin antituberculeux)
BEPC	: Brevet d'Etudes du Premier Cycle
BIT	: Bureau International du Travail
CDD	: Contrat à Durée Déterminée
CDI	: Contrat à Durée indéterminée
CE1	: Cours Elémentaire première année
CE2	: Cours Elémentaire deuxième année
CEDEAO	: Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEP	: Certificat d'Etudes Primaires
CHR	: Centre Hospitalier Régional
CHU	: Centre Hospitalier Universitaire
CM1	: Cours Moyen première année
CM2	: Cours Moyen deuxième année
CMA / CM	: Centre Médical avec Antenne chirurgicale/ Centre Médical
CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CP1	: Cours Primaire première année
CP2	: Cours Primaire deuxième année
CPN2	: Consultation PréNatale 2
CSPS	: Centre de Santé et de Promotion Sociale
DEP	: Direction des Etudes et de la Planification
DIU	: Dispositif Intra-Utérin
DTC polio3	: Vaccin contre la combinaison Diphtérie - Tétanos - Coqueluche - Poliomyélite
DTCoq	: Vaccin contre la combinaison Diphtérie-Tétanos- Coqueluche
DTP3	: Diphtérie - Tétanos - Pertussis (3 doses)
EBCVM	: Enquête Burkinabè sur les Conditions de vie des Ménages
EBCVM	: Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages
EDS	: Enquête Démographique et de Santé
EICVM	: Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages
EP	: Enquête Prioritaire

F	: Femmes
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
FS	: Formation Sanitaire
H	: Hommes
hab./ km2	: Habitants / kilomètre carré
IDH	: Indice de Développement Humain
IHPC	: Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
INSD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
IPH-1	: Indicateur de la Pauvreté Humaine pour les pays en développement
ISDH	: Indicateur Sexo-spécifique du Développement Humain
ISF	: Indice Synthétique de Fécondité
MAECR	: Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale
MAH	: Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique
MASSN	: Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
MATDS	: Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité
MC	: Ministère de la Communication
MCT	: Ministère de la Culture et du Tourisme
MEDD	: Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MENA	: Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
MESS	: Ministère des Enseignement Secondaires et Supérieurs
MFPTSS	: Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale
MHU	: Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisation
MICA	: Ministère de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat
MID	: Ministère des Infrastructures et du Désenclavement
MJ	: Ministère de la Justice
MJFPE	: Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi
MPF	: Ministère de la Promotion de la Femme
MRA	: Ministère des Ressources Animales
MS	: Ministère de la Santé
MSL	: Ministère des Sports et des Loisirs
MTPEN	: Ministère du Transports, des Postes et de l'Economie Numérique
ND	: Non Déclaré

nd	: Non disponible
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONEA	: Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONEF	: Observatoire Nationale de l'Emploi et de la Formation
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	: Pays Pauvres Très Endettés
QUIBB	: Questionnaire Unifié des Indicateurs de Bien-être de Base
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SBC	: Santé à Base Communautaire
SIDA	: Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SONABEL	: Société Nationale d'Electricité du Burkina Faso
Structures 3E:	Structures non formelles d'Espaces d'Encadrement de l'Enfance
TBN	: Taux Brut de Natalité
TBS	: Taux Brut de Scolarisation
TBS	: Tableau de Bord Social
TGFG	: Taux Global de Fécondité Générale
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
VIH/Sida	: Virus de l'Immunodéficience Humaine /Syndrome d'Immunodéficience Acquise?

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. POPULATION ET MENAGES.....	1
1.1 Evolution de la population et des ménages	2
1.1.1 Evolution de la population du pays de 1975 à 2016	2
1.1.2 Evolution de la population des villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso de 1975 à 2012	5
1.1.3 Evolution de la structure par groupes d'âge spécifiques de 2007 à 2016	6
1.1.4 Evolution du nombre et de la taille des ménages de 1975 à 2006	8
1.2 Evolution de la fécondité	9
1.3 Evolution de la mortalité	10
1.3.1 Evolution de la mortalité générale de 1975 à 2006.....	10
1.3.2 Evolution de la mortalité générale selon le milieu de résidence de 1975 à 2006	11
1.3.3 Evolution de la mortalité des enfants selon le sexe de 1998 à 2015	11
1.3.4 Evolution de la mortalité maternelle de 1998 à 2015	12
1.4 Evolution de la nuptialité de 1975 à 2010.....	12
1.5 Evolution de la migration	13
1.5.1 Evolution de la migration interne de 1985 à 2006	13
1.5.2 Evolution de la migration internationale de 1985 à 2006	14
CHAPITRE 2. SANTE DE LA POPULATION.....	15
2.1. Evolution des ressources financières	18
2.1.1. Bilan financier global du ministère en charge de la santé	18
2.1.2. Evolution de la dépense en santé des ménages.....	19
2.2. Evolution des infrastructures de santé.....	20
2.2.1. Evolution de l'effectif des infrastructures de santé	20
2.2.2. Evolution des formations sanitaires type CSPS remplissant les normes minimales en personnel	21
2.2.3. Evolution de la distance d'accès aux infrastructures de santé	22
2.2.4. Evolution du temps d'accès aux infrastructures de santé	22
2.2.5. Evolution du rayon moyen d'action théorique	23
2.3. Evolution du personnel de santé.....	24
2.3.1. Evolution de l'effectif du personnel de santé	24
2.3.2. Evolution du nombre d'habitants par unité de personnel	25
2.4. Evolution de la santé générale de la population	27
2.4.1. Evolution de la prévalence de la morbidité	27
2.4.2. Evolution des consultations curatives dans les formations sanitaires.....	28
2.4.3. Evolution de la morbidité enregistrée dans les formations sanitaires.....	29
2.5. Evolution des maladies d'intérêt général.....	30
2.5.1. Evolution des cas de paludisme notifié dans les formations sanitaires	30
2.5.2. Evolution des cas de tuberculose notifié dans les formations sanitaires	31
2.5.3. Evolution des cas d'infections sexuellement transmissibles (IST) notifié dans les formations sanitaires.....	32

2.5.4.	Evolution des cas de VIH/Sida notifié dans les formations sanitaires	33
2.6.	Santé de la mère et de l'enfant.....	34
2.6.1.	Evolution de l'utilisation des méthodes contraceptives	35
2.6.2.	Prévention de la transmission mère-enfant du VIH (PTME/VIH)	36
2.6.3.	Evolution des accouchements assistés par du personnel qualifié	37
2.6.4.	Evolution des avortements	38
2.6.5.	Evolution de la mortalité maternelle et néonatale	39
2.6.6.	Evolution de la malnutrition des enfants	41
2.6.7.	Evolution de la couverture vaccinale	43
2.7.	Mortalité générale.....	44
2.7.1.	Evolution de l'espérance de vie.....	44
2.7.2.	Evolution du taux brut de mortalité.....	45
2.7.3.	Evolution des taux de mortalité spécifiques	45
CHAPITRE 3.	EDUCATION	47
3.1.	L'Enseignement préscolaire.....	48
3.1.1.	Evolution des Effectifs des auditeurs et des principaux indicateurs associés.....	48
3.1.2.	Personnel d'encadrement	52
3.1.3.	Infrastructures	54
3.1.4.	Effectifs des élèves et principaux indicateurs associés	55
3.1.5.	Personnels enseignants.....	67
3.1.6.	Infrastructures	70
3.1.7.	Effectifs des élèves et principaux indicateurs associés	75
3.1.8.	Personnel d'encadrement	83
3.1.9.	Infrastructures	83
3.1.10.	<i>Effectifs des étudiants et principaux indicateurs associés</i>	84
3.1.11.	<i>Personnel d'encadrement</i>	91
	<i>Infrastructures</i>	92
CHAPITRE 4.	ACTIVITES ECONOMIQUES ET AVOIRS DES MENAGES.....	96
4.1.	SECTEURS D'ACTIVITE DE LA POPULATION ACTIVE	96
4.2.	AVOIRS DES MENAGES	97
4.2.1.	<i>Possession de logements</i>	97
4.2.2.	Possession de terres agricoles.....	98
4.2.3.	Possession d'outils d'information.....	101
4.2.4.	Possession d'autres biens d'équipement.....	102
CHAPITRE 5.	EMPLOI	105
5.1.	Situation générale de l'emploi.....	108
5.1.1.	Population active ou Main d'œuvre.....	108
5.1.2.	Taux d'activité.....	109
5.1.3.	Population inactive	112
5.1.4.	Le taux d'occupation	114
5.1.5.	Branches d'activités.....	118
5.1.6.	Mode de rémunération de la population active occupée.....	119
5.1.7.	Evolution du chômage	120

5.2. La demande d'emploi	122
5.2.1. Les demandes d'emplois selon le sexe	122
5.2.2. Les demandes d'emplois selon la région.....	123
5.2.3. Les demandes d'emplois selon niveau d'instruction et par sexe	124
5.2.4. Les demandes d'emplois selon la tranche d'âge	126
5.2.5. Les demandes d'emplois selon l'expérience	128
5.2.6. Les demandes d'emplois selon le groupe de profession.....	130
5.3. Les statistiques de l'emploi publiées par la presse écrite.	131
5.3.1. Evolution des offres d'emploi	131
5.3.2. Evolution des demandes et des offres d'emploi dans la fonction publique	134
5.3.3. Evolution des effectifs des agents de la fonction publique d'Etat	138
5.3.4. Evolution des dépenses de personnel de l'Etat.....	145
5.3.5. Quelques indicateurs du travail décent.....	147
5.3.6. Evolution des statistiques d'emploi notifiées à l'inspection du travail	151
5.3.7. Les statistiques des accidents, maladies liées au travail et travail des enfants	153

CHAPITRE 6. PAUVRETE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET SECURITE ALIMENTAIRE

6.1. Pauvreté et développement humain	158
6.1.1. Tendence de la pauvreté monétaire au niveau national et par milieu de résidence	158
6.1.2. Tendence de la pauvreté alimentaire au niveau national et par milieu de résidence	159
6.1.3. Tendence de la pauvreté monétaire par région de résidence	160
6.1.4. Tendence de la pauvreté alimentaire par région de résidence	162
6.1.5. Taux de couverture des besoins calorifiques minimum	164
6.1.6. Tendence de l'inégalité des dépenses de consommation.....	164
6.1.7. Tendence de l'extrême pauvreté.....	166
6.1.8. Tendence de l'Indice de développement humain (IDH).....	168
6.1.9. Tendence des indices d'inégalité de genre et de développement de genre	169
6.1.10. Tendence de l'Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM).....	170
6.2. développement durable et environnement.....	171
6.2.1. Mode d'évacuation des déchets urbain.....	171
6.2.2. Tendence des combustibles ligneux utilisés par les ménages pour la cuisine	174
6.3. Tendence des principaux dégâts causés par les inondations.....	175
6.4. sécurité alimentaire.....	177
6.4.1. Tendence des taux de couverture des besoins céréaliers	177
6.4.2. <i>Tendance de la prévalence de la sous-alimentation et l'ampleur du déficit alimentaire</i>	<i>179</i>

CHAPITRE 7. LOGEMENT, APPROVISIONNEMENT EN EAU ET ASSAINISSEMENT

7.1. Logement	183
7.1.1. Zones et conditions d'habitation des ménages	183
7.1.2. Nombre de pièces du logement et promiscuité.....	184
7.1.3. Type de bâtiment.....	186
7.1.4. Statut d'occupation du logement.....	188
7.1.5. Nature des murs.....	191
7.1.6. Nature du toit.....	192
7.1.7. Nature du sol	194

7.2.	Source d'énergie utilisée par le ménage dans le logement.....	195
7.2.1.	Source principale d'énergie pour l'éclairage.....	195
7.2.2.	Source d'énergie pour la cuisine.....	197
7.3.	Approvisionnement en eau.....	198
7.3.1.	Approvisionnement en eau de boisson.....	199
7.3.2.	Accès à l'eau potable.....	200
7.4.	Assainissement dans le logement.....	202
7.4.1.	Type d'aisance utilisée.....	202
7.4.2.	Evacuation des ordures ménagères.....	203
7.4.3.	Evacuation des eaux usées ménagères.....	204
CHAPITRE 8. CULTURE ET TOURISME.....		206
8.1.	Transactions d'objets d'arts.....	213
8.1.1.	Quantité d'objets en bois exportés.....	213
8.1.2.	Quantité de poterie exportée.....	213
8.1.3.	Quantité de cuir/peau exportée.....	214
8.1.4.	Quantité de vannerie exportée.....	215
8.1.5.	Quantité de textile exportée.....	216
8.1.6.	Quantité d'objets divers exportée.....	217
8.1.7.	Valeurs déclarées des objets divers exportés.....	218
8.1.8.	Attestations d'artistes délivrées.....	219
8.2.	Culture.....	220
8.2.1.	Les adhésions au Bureau Burkinabè du droit d'auteur (BBDA).....	220
8.2.2.	Déclarations au Bureau burkinabé du droit d'auteur (BBDA).....	221
8.2.3.	Usagers du Bureau burkinabé du droit d'auteur (BBDA).....	222
8.2.4.	Droits payés aux membres du BBDA.....	224
8.2.5.	Droits recouvrés par le BBDA.....	226
8.2.6.	Ressources allouées par l'Etat et ses partenaires pour la semaine nationale de la culture (SNC).....	228
8.3.	Medias et manifestations culturels.....	229
8.3.1.	Médias audio-visuels fonctionnels au Burkina Faso.....	229
8.3.2.	Autorisations accordées par la Direction Générale de la Cinématographie.....	230
8.3.3.	Recettes issues des autorisations accordées par la Direction Générale de la Cinématographie ..	231
8.3.4.	Accréditations des éditions du Festival Panafricain du Cinéma de Ouagadougou (FESPACO) ..	233
8.3.5.	Films en compétition officielle au FESPACO.....	234
8.3.6.	Subventions accordées aux médias privés.....	234
8.3.7.	Arrivées selon la nationalité.....	235
8.4.	Tourisme et hôtellerie.....	236
8.4.1.	Entrées au Burkina Faso.....	236
8.4.2.	Nombre de nuitées.....	237
8.4.3.	Arrivées selon le motif.....	239
8.4.4.	Indicateurs du Salon International du Tourisme et de l'Hôtellerie de Ouagadougou (SITHO) ..	239
8.4.5.	Occupation et fréquentation des hôtels.....	240
CHAPITRE 9. SPORTS ET LOISIRS.....		242
9.1.	Evolution des infrastructures sportives.....	243

9.1.1.	Evolution de l'effectif des infrastructures sportives de 2007 à 2011	243
9.1.2.	Répartition régionale des infrastructures sportives en 2009	243
9.1.3.	Répartition régionale du nombre d'habitants par terrain départemental en 2009	244
9.1.4.	Répartition de la fréquentation des infrastructures sportives en 2009	245
9.1.5.	Répartition du nombre moyen de spectateurs par match et par infrastructures sportives en 2009 246	
9.2.	Personnel et structures de gestion du sport	247
9.2.1.	Evolution du personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs de 2007 à 2013	247
9.2.2.	Répartition régionale du personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs en 2013	247
9.2.3.	Répartition Structures de gestion des sports et des loisirs en 2009	248
9.2.4.	Répartition des clubs sportifs par région selon le genre en 2009	249
9.2.5.	Répartition du nombre de médaille par région en 2009	250
9.2.6.	Répartition du nombre de sportifs licenciés par région selon le genre en 2009	251
9.2.7.	Evolution des dépenses budgétaires de l'Etat dans le secteur des sports et des loisirs de 2007 à 2013	253
CHAPITRE 10.	JUSTICE ET SECURITE.....	255
10.1.	La justice du Burkina Faso en chiffres	255
10.1.1.	Présentation du système judiciaire	255
10.1.2.	Les moyens de la justice	256
10.1.3.	Situation carcérale au Burkina Faso	262
10.1.4.	Caractéristiques des prévenus	266
10.1.5.	Caractéristiques des inculpés	267
10.1.6.	Durée de la détention préventive des inculpés	268
10.1.7.	Caractéristiques des condamnés	270
10.2.	La sécurité au Burkina Faso	273
10.2.1.	Délivrance de la carte nationale d'identité burkinabè	273
10.2.2.	Délivrance de passeport	273
10.2.3.	Les crimes et délits constatés par la police nationale	274
10.2.4.	Quantité de stupéfiants saisie par la police nationale	275
10.2.5.	Crimes et délits constatés par la gendarmerie nationale	276

CHAPITRE 1. POPULATION ET MENAGES

La prise en compte des caractéristiques sociodémographiques est importante dans la formulation des politiques de développement socio-économique. Au Burkina Faso, la question de population est considérée comme une priorité transversale dans les politiques et programmes de développement. Elle est inscrite dans l'axe 4 de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) et dans l'axe 2 du Plan national de développement économique et social (PNDES). La connaissance des niveaux et tendances des variables démographiques qui déterminent les besoins sociaux de base à satisfaire (alimentation, santé, éducation, logement, etc.) est en effet fondamentale dans le pilotage des politiques et stratégies de développement à moyen et long termes y compris celles de réduction de la pauvreté.

Le présent chapitre traite de l'état et de la structure de la population (effectif, répartition), de son évolution et de sa dynamique (fécondité, mortalité, migration) qui ont un impact sur les objectifs de développement humain durable. Il traite également de la structure et de l'évolution des ménages.

Définition des concepts

Taux brut de natalité (TBN) : C'est le nombre moyen de naissances vivantes annuelles pour 1000 habitants. Il est obtenu en rapportant les naissances des douze derniers mois à l'effectif moyen de la population résidente de l'année.

Taux global de fécondité générale (TGFG) : C'est le nombre de naissances vivantes pour 1000 femmes en âge de procréer c'est-à-dire les femmes âgées de 15 - 49 ans révolus. Il est obtenu en rapportant les naissances des douze derniers mois à l'effectif des femmes en âge de procréer.

Indice synthétique de fécondité (ISF) : C'est le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait mis au monde une femme arrivée à la fin de sa vie féconde, si elle connaissait, à chaque âge, les taux de fécondité observés au cours des douze derniers mois.

Taux brut de mortalité : il mesure le nombre de décès (tous âges confondus) pour 1000 habitants.

Quotient de mortalité infantile : il mesure la probabilité pour un enfant qui naît, de décéder avant son premier anniversaire.

Taux de mortalité infantile : il mesure le nombre de décès annuels pour 1000 enfants de moins d'un an.

Quotient de mortalité juvénile : il mesure la probabilité pour un enfant qui a dépassé son premier

anniversaire de décéder avant son cinquième anniversaire.

Espérance de vie à la naissance : c'est le nombre moyen d'années que peut espérer vivre un enfant à la naissance si les risques de mortalité restent constants pendant toute sa vie.

Accroissement démographique (taux d'accroissement) : c'est la mesure de l'augmentation d'une population donnée au cours d'une année du fait de la natalité, de la mortalité et des migrations.

Accroissement naturel (taux d'accroissement) : c'est la mesure de l'augmentation d'une population donnée au cours d'une année du fait uniquement des naissances et des décès.

Rapport de dépendance démographique (RDD) : c'est le rapport entre la population à charge (les 0-14 ans et les 65 ans et plus) et la population en âge de travailler (15-64 ans).

Ménage : Unité socio-économique de base au sein de laquelle un ou plusieurs membres, apparentés ou non, vivent dans la même maison ou concession, mettent en commun leurs ressources et satisfont en commun à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux, sous l'autorité de l'un d'entre eux appelé chef de ménage.

Migration : Changement de la résidence habituelle, pour une durée de séjour minimale conventionnelle.

Migration récente : la migration récente est la migration effectuée au cours des 12 mois ayant précédé la collecte des données.

Migration internationale : une migration est dite internationale lorsqu'elle porte sur des changements de résidence habituelle entre pays. L'émigration regroupe les sorties du territoire national vers l'étranger tandis que l'immigration concerne les entrées dans le pays.

1.1 EVOLUTION DE LA POPULATION ET DES MENAGES

1.1.1 Evolution de la population du pays de 1975 à 2016

En 2016, la population est estimée à 19 millions d'habitants selon les projections démographiques, soit une augmentation de 5 millions d'habitants par rapport au dernier recensement réalisé en 2006. L'effectif de la population du Burkina Faso augmente rapidement comme l'illustre les tableaux 1.1 et 1.3.

Entre le premier recensement réalisé en 1975 et le dernier en 2006, la population a été multipliée par 2,5. Entre les deux derniers recensements (1996 et 2006) elle s'est accrue en moyenne chaque année

de 434 535 habitants soit un taux d'accroissement annuel moyen de 3,1%. Si ce niveau de croissance se maintient, la population doublera en 22 ans, c'est-à-dire en 2028.

Les différents recensements, excepté celui de 1975, ont enregistré une supériorité numérique des femmes par rapport aux hommes au niveau national. Selon le milieu de résidence, la tendance s'inverse en milieu urbain jusqu'en 1996, les hommes sont plus nombreux que les femmes. Cette supériorité numérique des hommes s'observe uniquement en 1975 en milieu rural.

La densité de la population augmente rapidement. Elle est passée de 20,8 habitants par km² en 1975 à 69,7 habitants par km² en 2016 (Tableau 1.4).

Tableau 7-1 : Evolution de la population totale de 1975 à 2006

Années	Sexe	Urbain	Rural	En
1975	Hommes	185 174	2 642 404	2 8
	Femmes	177 436	2 633 189	2 8
	Total	362 610	5 275 593	5 6
1985	Hommes	514 836	3 318 401	3 8
	Femmes	496 238	3 635 230	4 1
	Total	1 011 074	6 953 631	7 9
1996	Hommes	811 855	4 159 027	4 9
	Femmes	789 313	4 552 414	5 3
	Total	1 601 168	8 711 441	10
2006	Hommes	1 588 895	5 179 844	6 7
	Femmes	1 593 072	5 655 451	7 2
	Total	3 181 967	10 835 295	14

Source : INSD, Rapports recensements (1975, 1985, 1996 et 2006)

Tableau 1-2 : Evolution du taux de la croissance intercensitaire de 1975 à 2006

Année	1975	1985	1996	2006
-------	------	------	------	------

Taux de croissance moyen intercensitaire (%)				
Ensemble pays	-	2,7	2,4	3,1

Source : INSD, Rapports recensements (1975, 1985, 1996 et 2006)

Tableau 1-3 : Evolution de la population totale de 2007 à 2016

Années	Hommes	Femmes	Ense
2007	6 880 824	7 371 188	14 2
2008	7 110 097	7 621 070	14 7
2009	7 346 835	7 877 945	15 2
2010	7 590 133	8 140 844	15 7
2011	7 839 350	8 409 208	16 2
2012	8 095 324	8 683 882	16 7
2013	8 357 967	8 964 829	17 3
2014	8 627 830	9 252 556	17 8
2015	8 904 256	9 546 238	18 4
2016	9 187 904	9 846 493	19 0

Source : INSD, 2009, Projections démographiques de 2007 à 2020

Tableau 1-4 : Evolution de la densité de la population de 1975 à 2006

Année	1975	1985	1996	2006	2016
Nombre moyen d'habitants par km ²					
Ensemble pays	20,8	29,4	33,5	51,4	69,7*

Source : INSD, Rapports recensements (1975, 1985, 1996 et 2006) *Calculée à partir de la population projetée en 2016

1.1.2 Evolution de la population des villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso de 1975 à 2012

La population des villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso représente 16,3% de la population du Burkina en 2012. Entre 1975 et 2012, cette proportion a augmenté de près de 10 points, passant de 6,7% à 16,3%. Dans ces deux grands centres urbains la croissance de la population est rapide. En effet, entre 1975 et 2012, la population de Ouagadougou a été multipliée par 11 et celle de Bobo-Dioulasso par 7.

Tableau 1-5 : Evolution de la population des villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso de 1975 à 2012

Années	Ouagadougou			Bobo-Dioulasso	
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
1975	89 245	83 416	172 661	57 765	57 298
1985	230 123	211 391	441 514	116 312	112 356
1996	364 674	345 062	709 736	157 021	152 750
2006	745 616	730 223	1 475 839	244 136	245 831
2012	965 171	949 931	1 915 102	404 904	408 706

Source : INSD, Rapports recensements (1975, 1985, 1996 et 2006) et EPOB 2012

Graphique 1-1 : Evolution du poids des villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso dans la population totale de 1975 à 2012 (%)

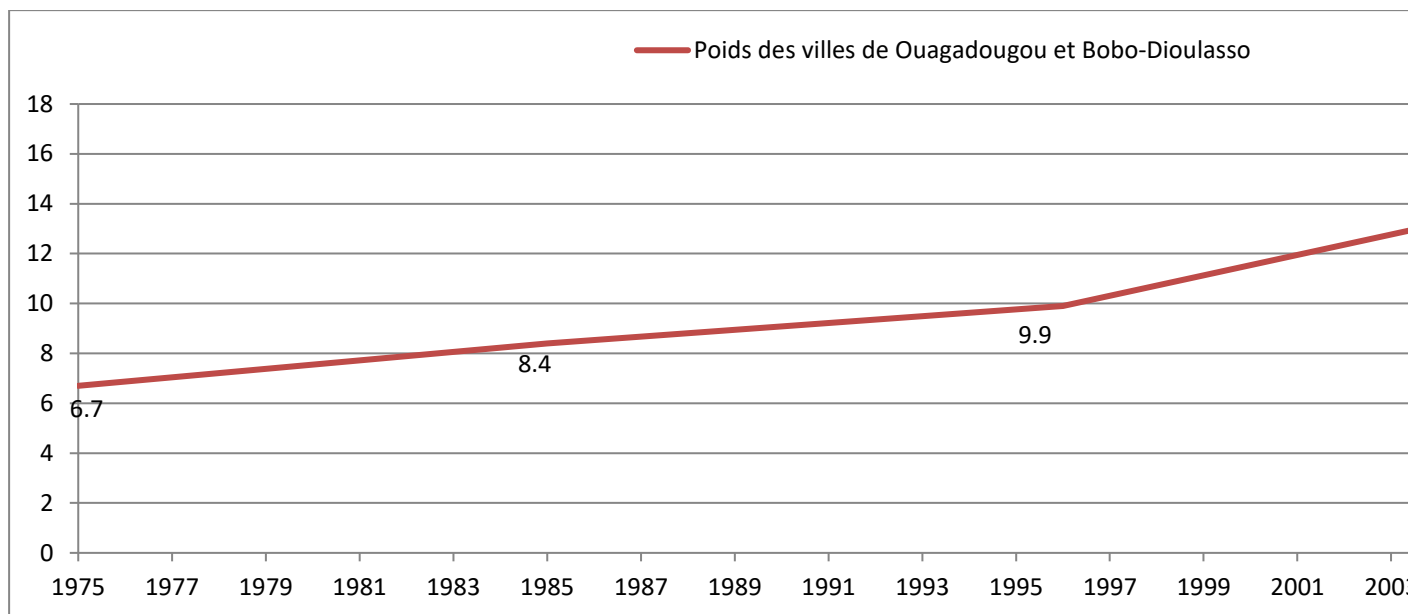


Tableau 1-6 : Evolution du poids des villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso dans la population totale de 1975 à 2012

Deux grandes villes	1975	1985	1996	2006	2012
Proportion des habitants (%) des deux villes dans la population totale					
Ouagadougou/ Bobo-Dioulasso	6,7	8,4	9,9	14,0	16,3

Source : INSD, Rapports recensements (1975, 1985, 1996 et 2006) et EPOP 2012

1.1.3 Evolution de la structure par groupes d'âge spécifiques de 2007 à 2016

La population du Burkina Faso est particulièrement jeune comme on peut l'observer sur le tableau 1.7.

La population âgée de 0 à 14 ans représente presque la moitié de l'effectif total de la population tandis que les personnes âgées de 65 ans et plus ne représentent qu'environ 3% de la population sur la période 2007-2016.

Au cours de la même période, la proportion des jeunes (15-35 ans) est d'environ 32% et la population vaccinale (0-4ans) est de près de 19%. Quant à la population scolarisable au primaire (6-11 ans) elle est estimée à 15% de la population totale au cours de la période 2007 - 2011 et à 18% à partir de 2012.

Tableau 1-7 : Evolution de la structure par groupes d'âges spécifiques entre 2007 et 2016

Année	Groupes d'âge spécifiques								
	0-4 ans		6-11 ans		0-14 ans		15-35 ans		15-64 ans
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
2007	2 738 089	19,2	2 149 923	15,1	6 799 311	47,7	4 639 893	32,6	6 990 823
2008	2 827 499	19,2	2 236 644	15,2	7 051 619	47,9	4 792 649	32,5	7 216 473
2009	2 914 352	19,1	2 325 028	15,3	7 304 571	48,0	4 956 807	32,6	7 451 833
2010	3 000 429	19,1	2 413 332	15,3	7 556 226	48,0	5 128 718	32,6	7 695 683
2011	3 092 901	19,0	2 497 921	15,4	7 804 813	48,0	5 306 313	32,7	7 952 543
2012	3 178 787	18,9	3 033 244	18,0	8 051 569	48,0	5 492 315	32,7	8 222 533
2013	3 245 679	18,7	3 125 631	18,0	8 296 005	47,9	5 684 956	32,8	8 505 383
2014	3 314 215	18,5	3 232 576	18,1	8 538 659	47,8	5 883 936	32,9	8 806 243
2015	3 382 595	18,3	3 385 208	18,3	8 777 447	47,6	6 094 847	33,2	9 127 013
2016	3 453 583	18,1	3 435 056	18,0	9 013 150	47,4	6 320 551	33,2	9 464 393

Source : INSD, 2009, Projections démographiques de 2007 à 2020

Le rapport de dépendance démographique est le rapport entre des personnes dans l'incapacité de participer au processus de production des biens et services en raison de leur jeunesse (population de 0-14 ans) ou de leur vieillesse (population âgée de 65 ans et plus) et celles qui sont en mesure d'y prendre part (population de 15-64 ans). On distingue la dépendance pour cause de jeunesse en référence aux moins de 15 ans et la dépendance pour cause de vieillesse en référence aux personnes âgées de 65 ans et plus.

De 2007 à 2016, les rapports de dépendance démographique sont élevés et restent liés à la jeunesse de la population. Dans l'ensemble du pays, on dénombre plus de 100 personnes à charge ou dépendantes pour 100 personnes d'âge actif (15 – 64 ans). La dépendance pour cause de jeunesse est élevée avec environ 98 jeunes pour 100 personnes actives. L'indice pour cause de vieillesse est plutôt faible : moins de 10 personnes à charge pour 100 individus de 15-64 ans.

Tableau 1-8 : Evolution des rapports de dépendance démographique entre 2007 et 2016

Années	Rapport de dépendance démographique (pourcentage)		
	Rapport de dépendance générale	Rapport de dépendance pour cause de jeunesse	Rapport de dépendance pour cause de vieillesse
2007	103,9	97,3	6,6
2008	104,1	97,7	6,4
2009	104,3	98,0	6,3
2010	104,4	98,2	6,2

2011	104,3	98,1	6,2
2012	104,1	97,9	6,1
2013	103,7	97,5	6,1
2014	103,0	97,0	6,1
2015	102,2	96,2	6,0
2016	101,1	95,2	5,9

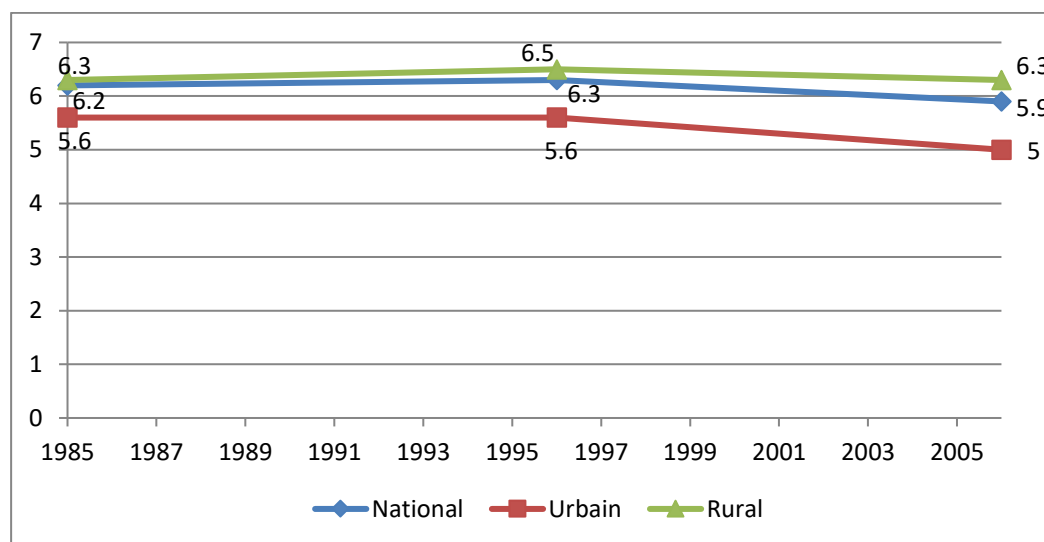
Source : Source: INSD, 2009, Projections démographiques de 2007 à 2020

1.1.4 Evolution du nombre et de la taille des ménages de 1975 à 2006

L'effectif des ménages au Burkina Faso est de 2 360 126 en 2006. Ce nombre a considérablement augmenté car il était de 993 221 en 1975. Cette croissance s'observe aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural entre 1985 et 2006.

Pour ce qui concerne le nombre moyen de personnes par ménage, la tendance est à la baisse depuis 1996 au niveau national et en milieu urbain. Il varie peu en milieu rural et est supérieur à celui du milieu urbain sur toute la période.

Graphique 1-2 : Evolution de la taille moyenne des ménages par milieu de résidence entre 1985 et 2006



Source : INSD, Rapports recensements (1985, 1996 et 2006)

Tableau 1-9 : Evolution des effectifs et de la taille moyenne des ménages par milieu de résidence entre 1975 et 2006

Années	National		Urbain		Rural	
	Effectif	Taille moyenne	Effectif	Taille moyenne	Effectif	Taille moyenne
1975	993 221	5,7	-	-	-	-
1985	1 274 546	6,2	161 389	5,6	1 113 157	6,3
1996	1 635 173	6,3	291 954	5,6	1 343 219	6,5
2006	2 360 126	5,9	634 161	5,0	1 725 965	6,3

Source : INSD, Rapports recensements (1975, 1985, 1996 et 2006)

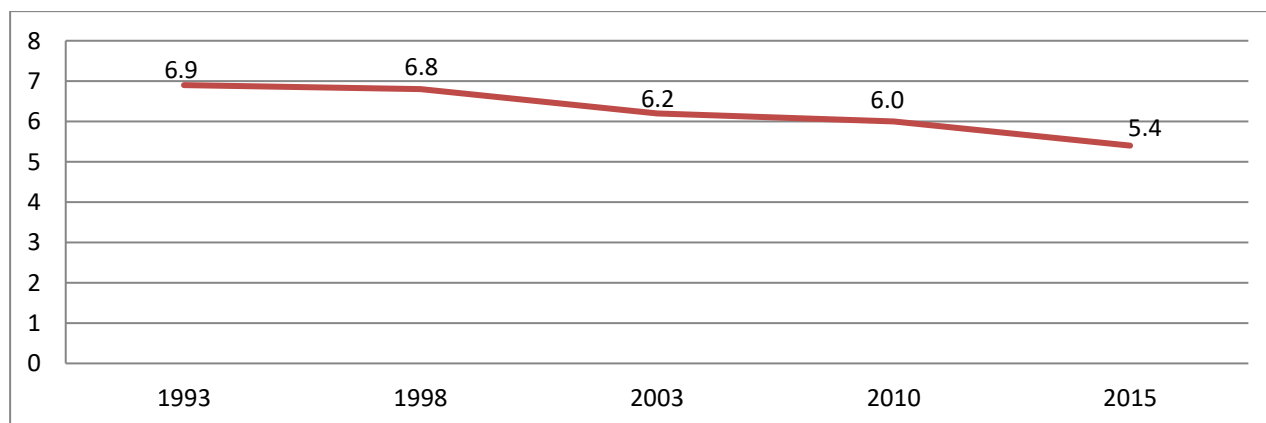
1.2 EVOLUTION DE LA FECONDITE

En 2015, le Taux brut de natalité est de 33,4‰ contre 43‰ en 1993, soit une baisse de près de 10 points. Selon le milieu de résidence, la natalité est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain.

Le Taux global de fécondité générale est de 173,9 en 2015. Son niveau a baissé de 59 points entre 1993, où on enregistrait 233 naissances pour 1000 femmes en âge de procréer, et 2015.

L'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) qui exprime mieux le niveau de fécondité est de 5,4 enfants par femme en 2015. Selon les données du tableau 1-10, le niveau de la fécondité est en continuelle baisse et est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain. Entre 1993 et 2015, le nombre moyen d'enfants par femme a diminué de 1,5. Le nombre d'enfants par femme a diminué plus en milieu rural (-1,5 enfant) qu'en milieu urbain (-0,4 enfant).

Graphique 1-3 : Evolution de l'indice synthétique de fécondité (ISF) entre 1993 et 2015



Source: INSD, EDS 1998/99, EDS 2003, EDS-MICS 2010, EMDS 2015

Tableau 1-10 : Evolution du taux brut de natalité, du taux global de fécondité général et de l'indice synthétique de fécondité par milieu de résidence entre 1993 et 2015

Année	Taux brut de natalité (‰)			Taux global de fécondité générale (‰)			Indice synthétique de fécondité		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
1993	39,0	43,0	43,0	168,0	249,0	233,0	-	-	6,9
1998	32,6	47,0	45,1	137,0	247,0	229,0	4,1	7,3	6,8
2003	32,4	44,5	42,6	123,0	229,0	206,0	3,7	6,9	6,2
2010	33,3	43,3	41,2	132,0	233,0	206,0	3,9	6,7	6,0
2015	29,1	34,2	33,4	119,8	189,3	173,9	3,7	5,8	5,4

Source : INSD, EDS 1998/99, EDS 2003, EDS-MICS 2010, EMDS 2015

1.3 EVOLUTION DE LA MORTALITE

1.3.1 Evolution de la mortalité générale de 1975 à 2006

Le niveau de mortalité demeure élevé même s'il a sensiblement baissé. En 2006, on enregistre 12 décès pour 1000 habitants contre 24 décès pour 1000 habitants en 1975, soit une baisse de 50%. Selon le sexe, on constate une surmortalité masculine. En effet, bien que la mortalité chez les hommes ait baissé, elle est relativement plus élevée que celle des femmes.

Quant à l'espérance de vie à la naissance qui est de 57 ans en 2006 la tendance est à la hausse depuis 1975, conséquence de la baisse de la mortalité. De 1996 à 2006, on enregistre un gain de 2,3 ans chez les hommes et de 3,4 ans chez les femmes.

Tableau 1-11 : Evolution de la mortalité générale de 1975 à 2006

Année	Taux brut de mortalité(‰)			Espérance de vie à la naissance		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
1975	-	-	24	-	-	42,2
1985	17,9	17,1	17,5	48,2	48,8	48,5
1996	16,3	13,5	14,8	53,5	54,1	53,8
2006	12	11,3	11,8	55,8	57,5	56,7

Source : INSD, Rapports recensements (1975, 1985, 1996 et 2006)

1.3.2 Evolution de la mortalité générale selon le milieu de résidence de 1975 à 2006

En termes d'évolution des indices de mortalité générale, la tendance est à la baisse. En effet, entre 1975 et 2006, le taux brut de mortalité est passé de 24‰ à 11,8‰ au niveau national, soit une baisse de 12 points. En milieu urbain et en milieu rural, il est passé respectivement de 11,4‰ en 1985 à 6,8‰ en 2006 et de 18,4‰ à 13,1‰. On relève une surmortalité en milieu rural quelle que soit l'année.

Tableau 1-12 : Evolution de la mortalité générale selon le milieu de résidence de 1975 à 2006

Année	Taux Brut de Mortalité (‰)		
	Urbain	Rural	Ensemble
1975	-	-	24,0
1985	11,4	18,4	17,5
1996	11,6	15,3	14,8
2006	6,8	13,1	11,8

Source : INSD, Rapports recensements (1975, 1985, 1996 et 2006)

1.3.3 Evolution de la mortalité des enfants selon le sexe de 1998 à 2015

Entre 1993 et 2015, les niveaux de mortalité infantile (enfant de moins de 1 an) et juvénile (enfants de 1 à 4 ans révolus) ont considérablement baissé mais demeurent toujours élevés. En effet, le risque pour un enfant de décéder avant son premier anniversaire est près de 3 fois moins élevé en 2015 par rapport à 1993 (43‰ en 2015 contre 122,2‰ en 1993). De même le risque pour les enfants ayant un an de décéder avant leur 5^{ème} anniversaire est près de 3 fois moins élevé en 2015 par rapport à 1993 (41‰

contre 115,5%). En tenant compte du milieu de résidence, la probabilité de mourir avant 5 ans est plus élevée en milieu rural.

Tableau 1-13 : Evolution de la mortalité des enfants selon le milieu de résidence de 1993 à 2015

Année	Quotient de mortalité infantile (‰)			Quotient de mortalité juvénile (‰)		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
1993	76,4	113,0	122,2	78,0	114,4	115,5
1998/99	67,4	113,2	108,6	66,2	137,1	129,5
2003	70,0	95,0	81,0	71,0	117	111,0
2010	61,0	81,0	65,0	46,0	82,0	68,0 ¹
2015	-	-	43,0	-	-	41,0

Source : INSD, EDS 1998/99, EDS 2003, EDS-MICS 2010, EMDS 2015

1.3.4 Evolution de la mortalité maternelle de 1998 à 2015

La mortalité maternelle au Burkina Faso a baissé bien que son niveau soit encore élevé. En 2015, on enregistre 330 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes, contre 341 décès maternels en 2010. En 1998, le nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes était de 440.

Tableau 1-14 : Evolution de la mortalité maternelle de 1998 à 2015

Année	1998/1999	2010	2015
Mortalité maternelle	440	341	330

Source : INSD, EDS-MICS 2010, EMDS 2015

1.4 EVOLUTION DE LA NUPTIALITE DE 1975 A 2010

Les femmes se marient plus que les hommes au Burkina Faso. Entre 1975 et 2006 en effet, la proportion des femmes mariées est plus élevée que celle des hommes.

Les âges médians au premier mariage chez les hommes et les femmes n'ont pas évolué au cours de la période 1993-2010. La moitié des femmes se marient à 18 ans environ et la moitié des hommes contracte leur première union plus tard autour de 26 ans.

Tableau 1-15 : Evolution de la nuptialité de 1975 à 2006

Situation matrimoniale	Année							
	1975		1985		1996		2006	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Célibataires	50,5	24,4	48	21	48	24,7	46,7	26
Mariés	47,2	67,3	50	67	49,2	64,1	49,7	61,9
Veufs/divorcés	2,3	8,3	2	12	1,5	10	1,6	10,2
ND	-	-	-	-	1,4	1,2	2	1,5
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : INSD, Rapports recensements (1975, 1985, 1996 et 2006)

Tableau 1-16 : Evolution de l'âge médian au premier mariage selon le sexe de 1993 à 2010

Âge médian au premier mariage	Année							
	1993		1998		2003		2010	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
	24,3	17,5	25,3	17,6	25,5	17,7	25,5	17,8

Source : INSD, Enquêtes démographiques et de santé (1993, 1998/99, 2003 et 2010)

1.5 EVOLUTION DE LA MIGRATION

1.5.1 Evolution de la migration interne de 1985 à 2006

Le nombre de personnes ayant effectué une migration interne récente a augmenté considérablement entre 1985 et 2006. En 21 ans en effet, l'effectif des migrants internes a presque doublé passant de 135 527 en 1985 à 231 623 en 2006. Les femmes migrent de plus en plus à l'intérieur du pays : 51,7% des migrants en 2006 sont des femmes contre 48,1% en 1996 et 43,5% en 1985.

Tableau 1-17 : Evolution de la migration récente de 1985 à 2006

Années		Masculin	Féminin	National
1985	Effectif	76 550	58 977	135 527

	<i>Pourcentage (%)</i>	<i>56,5</i>	<i>43,5</i>	<i>100,0</i>
1996	Effectif	70 366	65 325	135 691
	<i>Pourcentage (%)</i>	<i>51,9</i>	<i>48,1</i>	<i>100,0</i>
2006	Effectif	111 807	119 816	231 623
	<i>Pourcentage (%)</i>	<i>48,3</i>	<i>51,7</i>	<i>100,0</i>

Source : INSD, Rapports recensements (1985, 1996 et 2006)

1.5.2 Evolution de la migration internationale de 1985 à 2006

Le Burkina Faso a toujours été considéré comme un pays d'émigration. En effet les échanges avec les autres pays se font au détriment du Burkina Faso. De 1985 à 2006, le solde migratoire international est resté négatif. Néanmoins en 2006, le solde migratoire est faible et est 12 fois moins élevé que celui de 1996.

Tableau 1-18 : Evolution de la migration internationale récente de 1985 à 2006

Année	Immigration			Emigration			Solde		
	Masculin n	Féminin n	Total	Masculin n	Féminin n	Total	Masculin n	Féminin n	Total
1985	-	-	72	-	-	83 479	-24 003	-12 644	-11
			120						359
1996	23 700	17 988	41	102 866	19 066	121	-79 165	-1 078	-80
			688			931			243
2006	28 441	25 321	53	50 199	10 250	60 449	-21 758	-15 071	-6 687
			762						

Source : INSD, Rapports recensements (1985, 1996 et 2006)

La croissance démographique est relativement importante au Burkina Faso. De cette forte croissance, il en résulte une population essentiellement jeune. La population est caractérisée par une fécondité et une mortalité en baisse et par conséquent une espérance de vie à la naissance qui s'améliore au fil du temps.

CHAPITRE 2. SANTE DE LA POPULATION

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Cette définition englobe donc l'ensemble des aspects liés à la qualité de la vie et ceux classiquement considérés comme étant des problèmes de santé publique tels que la morbidité, la mortalité, l'état nutritionnel, l'espérance de vie, etc.

L'amélioration de l'état de santé des populations est déterminante dans toute politique de développement. C'est dans ce sens que la Politique nationale de développement sanitaire (PNDS) se caractérise par la volonté de l'Etat d'accroître l'offre nationale de soins et d'en améliorer l'accessibilité et la qualité. En dépit des efforts consentis depuis les indépendances pour améliorer le plateau technique, renforcer les infrastructures et le personnel de santé, force est de constater que ces derniers sont toujours insuffisants.

Le présent chapitre se propose donc de décrire et de synthétiser l'évolution de toutes les informations statistiques disponibles au Burkina Faso en relation avec la santé de la population. Pour ce faire, un choix méthodologique s'impose, à savoir utiliser principalement en plus des données administratives les résultats des enquêtes et recensements nationaux pour évaluer l'évolution des principaux indicateurs de santé. Toutefois, dans l'optique de faciliter l'analyse, un focus est fait sur l'évolution des ressources (humaine, matérielle et financière) mises à la disposition du Ministère en charge de la santé dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de santé publique.

Pour une meilleure compréhension du rapport, certains concepts et indicateurs clés sont définis comme suit :

INDICATEUR	DEFINITION
RESSOURCES	
Dépenses totales de santé	Ensemble des dépenses en rapport avec la santé
Proportion de CSPS remplissant la norme en personnel	Nombre de CSPS qui dispose au minimum d'un infirmier d'Etat ou breveté, d'une sage-femme ou d'une accoucheuse et d'un agent itinérant de santé ou un manœuvre rapporté à l'effectif total de CSPS
Rayon moyen d'action théorique	Distance moyenne à parcourir pour atteindre une formation sanitaire publique de base (centre médical, CSPS, dispensaire isolé, maternité isolée)
Ratio habitants / médecins	Nombre moyen d'habitants pour un médecin

Ratio habitants / infirmiers	Nombre moyen d'habitants pour un infirmier
Ratio habitants / formation sanitaire de base	Nombre moyen d'habitants par formation sanitaire de base (CSPS, CM, maternités isolées, dispensaires isolés)
Dépenses catastrophiques	Les dépenses de santé sont dites catastrophiques quand, pour payer les soins, les malades ou leur ménage doivent s'acquitter d'une participation financière très élevée par rapport à leur revenu. Celle-ci est si importante qu'ils doivent réduire leurs dépenses sur les produits de première nécessité comme la nourriture et les vêtements ou qu'ils n'ont plus de quoi payer la scolarité de leurs enfants
MORTALITE-MORBIDITE	
Espérance de vie à la naissance	Nombre moyen d'années que peut espérer vivre un enfant à la naissance si les conditions sanitaires et les risques de mortalité restent constants pendant toute sa vie
Proportion des consultations dues à une pathologie	Nombre de consultations dues à la pathologie rapporté au nombre total de consultations
Proportion des décès dus à un motif	Nombre de décès dus à un motif rapporté au nombre total de décès
Quotient de mortalité infantile	Probabilité pour un enfant qui naît, de décéder avant son premier anniversaire
Quotient de mortalité infanto-juvénile	Probabilité pour un enfant qui naît de décéder avant son cinquième anniversaire
Quotient de mortalité juvénile	Probabilité pour un enfant qui a dépassé son premier anniversaire de décéder avant son cinquième anniversaire
Rapport de décès maternels pour 100 000 parturientes	Nombre de décès maternels enregistrés par les formations sanitaires rapporté au nombre de femmes venues accoucher
Mortalité maternelle	Nombre de décès maternels pour 1000 naissances vivantes
Taux brut de mortalité	Nombre de décès (tous âges confondus) pour 1 000 habitants
Taux de mortalité infantile	Nombre de décès annuels pour 1 000 enfants de moins d'un an
Taux de mortalité infanto-juvénile	Nombre de décès annuels pour 1 000 enfants de 0 à 4 ans
Incidence d'une maladie	Mesure la fréquence d'apparition des nouveaux cas
Létalité	Capacité d'une maladie à provoquer la mort (Nombre de décès liés à une maladie)
Taux d'incidence	Proportion des nouveaux cas d'une maladie donnée, survenus dans une population déterminée, au cours d'une période spécifiée

Taux de létalité	Proportion de décès liés à une maladie donnée
NUTRITION-MALNUTRITION	
Insuffisance pondérale	Rapport poids pour âge inférieur de deux écarts-types à la médiane de la population de référence
Malnutrition chronique ou retard de croissance	Rapport taille pour âge inférieur de deux écarts-type à la médiane de la population de référence
Malnutrition aigüe ou émaciation	Proportion d'enfants dont le poids pour la taille est inférieure de deux écarts-type à la médiane de la population de référence
PRESTATION DE SERVICE	
Nombre de nouveaux contacts par habitant et par an	Nombre de consultants rapporté à la population de l'année
Proportion couple-année de protection	Mesure composite de la protection totale assurée par toutes les méthodes contraceptives, à toutes les utilisatrices, sur une période de temps exprimée en couples années
Pourcentage de tests positifs au VIH/Sida chez les femmes enceintes	Nombre de femmes enceintes dont le test de dépistage au VIH/Sida est positif parmi 100 femmes enceintes ayant accepté de faire le test
Taux d'utilisation des méthodes contraceptives	Nombre d'utilisatrices de méthodes contraceptives par rapport aux femmes en âge de procréer (exprimé en pourcentage)
Taux de couverture en consultations prénatale (1ère, 2ème ou 4ème)	Nombre de femmes inscrites en consultations (1ère, 2ème ou 4ème) prénatales rapporté aux grossesses attendues
Taux d'accouchements assistés	Nombre d'accouchements réalisés dans les maternités rapporté au nombre d'accouchements attendus (exprimé en pourcentage)
Taux de couverture vaccinale en BCG	Nombre d'enfants vaccinés contre la tuberculose rapporté aux naissances vivantes attendues (exprimé en pourcentage)
Taux de couverture vaccinale en fièvre jaune (VAA)	Nombre d'enfants vaccinés contre la fièvre jaune rapporté au nombre d'enfants de 0 à 11 mois (exprimé en pourcentage)

2.1.EVOLUTION DES RESSOURCES FINANCIERES

Plusieurs acteurs financent les dépenses de santé de la population. Dans le cas spécifique du Burkina Faso, les dépenses de santé sont essentiellement financées par l'État, les collectivités territoriales, les organismes de protection complémentaire (mutuelles, sociétés d'assurances, institutions de prévoyance) et les ménages.

2.1.1. Bilan financier global du ministère en charge de la santé

La part du budget de l'Etat consacré au Ministère en charge de la santé est passée de 12,7% en 2014 à 12,6% en 2015 soit une baisse de 0,1 point.

La synthèse des allocations financières donne un montant global de 183 milliards de FCFA en 2015 et un montant dépensé de 157,4 milliards de FCFA soit un taux d'absorption de 86,0%. Comparativement à 2013, le taux d'absorption est en baisse de 2 points.

Sur un montant total de 157,366 milliards de FCFA de dépenses réalisées au niveau national, la part des dépenses réalisées par les districts sanitaires représentent 19,3%. Les dépenses des Centres hospitaliers universitaires et régionaux (y compris les salaires de leur personnel), représentent 12,5%. Les dépenses propres aux directions centrales représentent 12,2% et les dépenses des projets et programmes de développement 8,1%. Les dépenses communes effectuées par les directions centrales au profit des structures déconcentrées du Ministère de la santé représentent 38,8%. En somme, 71,7% des dépenses de santé effectuées en 2015 sont dirigées vers le niveau déconcentré.

Partant des taux de réalisation des activités planifiées et des taux d'absorption des fonds dépensés, on relève que ce sont les directions régionales avec un taux de réalisation de 84,1% et un taux d'absorption de 92,5% qui ont été les plus performantes. Elles sont suivies des districts sanitaires avec un taux de réalisation physique de 79,8% et un taux d'absorption de 92,4% sur l'ensemble des fonds alloués. On note que la plus faible performance en 2015 est enregistrée au niveau des directions centrales (63,8% contre 54,4% en 2014).

Selon les comptes de la santé, la Dépense Totale de santé (DTS) qui comprend les dépenses courantes de santé et les dépenses en investissement est passée de 388,5 milliards de FCFA en 2013 à 380,1 milliards de FCFA en 2014 soit une baisse de 2,2%. Cette baisse est imputable à la restriction des dépenses courantes de santé.

La dépense de santé par tête d'habitant a connu une baisse de 5,2% en passant de 22 430 FCFA en 2013 à 21 250 FCFA (43 \$ USD) en 2014. Elle reste en deçà du seuil fixé par l'OMS qui est de 54 \$ USD.

2.1.2. Evolution de la dépense en santé des ménages

Même s'il s'agit d'un bien précieux, comme le souligne l'adage « la santé n'a pas de prix », le coût de la santé au sein des ménages ou paiement direct de santé est aujourd'hui au centre des préoccupations. En effet, les dépenses de santé peuvent avoir des répercussions importantes sur la qualité de vie des ménages vulnérables et à faible capacité financière en raison de la perte de revenus qu'entraîne la maladie et des dépenses qui y sont liées. Environ 150 millions de ménages dans le monde font face à des dépenses catastrophiques de santé, et quelque 100 millions tombent dans la pauvreté à cause des coûts des services de santé (Xu K et al. Système de financement de la santé comment réduire les dépenses catastrophiques ; résumé technique 2 ; 2005).

Les comptes de la santé révèlent que la contribution relative des ménages a connu une baisse entre 2011 et 2014, passant de 113 039 millions (37,0%) à 125 078 millions (32,9%). En 2014, la part absolue des paiements directs (125, 078 milliards, soit 32,9%) dans le financement de la santé reste toujours élevée malgré les efforts consentis par l'Etat et ses partenaires pour faciliter l'accès aux soins.

Tableau 1-19 : indicateurs des comptes de la santé de 2011 à 2014

	2011	2012	2013	2014
Dépense totale en santé (million de FCFA)	309 925	340 095	388 551	380 058
Dépense en santé des ménages (en million de FCFA)	113 039	115 762	120 316	125 078
Dépense publique en santé (en million de FCFA)	91 055	102 727	130 654	140 252
Dépense publique de santé en % des dépenses totales de santé	32,0	30,3	33,8	36,6
Dépense de santé par habitant (en FCFA)	18 819	20 195	22 430	21 256
Dépense de santé des ménages en % des dépenses totales de santé	37,0	34,2	31,7	32,9

Source: Comptes de la Santé de 2011 à 2014

2.2. EVOLUTION DES INFRASTRUCTURES DE SANTE

2.2.1. Evolution de l'effectif des infrastructures de santé

Les infrastructures de santé ont enregistré une hausse continue depuis 2010. Cela est perceptible surtout pour les infrastructures de base, notamment les Centres médicaux (CM) et les Centres de santé et de promotion sociale (CSPS) dont les augmentations sont respectivement de 43,3% et 18,8% entre 2010 et 2015.

Les structures publiques de soins sont organisées en trois niveaux qui assurent des soins primaires, secondaires et tertiaires.

Le **premier niveau** est représenté par le district sanitaire. Il comprend deux échelons : le premier échelon de soins est le Centre de santé et de promotion sociale (CSPS) qui est la structure sanitaire de base du système de santé ; on en dénombre 1 698 en 2015 et le deuxième échelon de soins du district est le Centre médical avec antenne chirurgicale (CMA) ; il sert de référence pour les formations sanitaires du district. On en compte 47 en 2015.

Le **deuxième niveau** est représenté par le Centre hospitalier régional (CHR). Il sert de référence et de recours aux CMA. Les CHR sont au nombre de 9 en 2015.

Le **troisième niveau** est constitué par les Centres hospitaliers universitaires (CHU) et les Centres hospitaliers nationaux (CHN). Il est le niveau de référence le plus élevé pour les soins spécialisés. En 2015, on compte 4 CHU et 1 CHN.

Tableau 1-20 : Evolution des infrastructures de santé de 2010 à 2015

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
CHU	3	3	3	3	3	4
CHN	1	1	1	1	1	1
CHR	9	9	9	9	9	9
CMA	43	44	44	45	47	47
CM	30	36	51	32	35	43
CSPS	1 429	1 443	1 495	1 606	1 643	1 698
DISPENSAIRES ISOLEES	124	165	164	123	127	119
MATERNITES ISOLEES	30	26	24	14	15	12
ETABLISSEMENTS	73	80	79	78	84	94

SANITAIRES PRIVES DE SOINS HOSPITALIERS¹						
ETABLISSEMENTS SANITAIRES PRIVES DE SOINS NON HOSPITALIERS²	305	301	306	306	323	301
OFFICINES ET DEPOTS PHARMACEUTIQUES PRIVES	816	678	658	693	716	717
RATIO HABITANT PAR CSPS	9 813	9 730	9 677	9 759	9 824	9 856
RAYON D'ACTION MOYEN THEORIQUE EN KM (Y COMPRIS LE PRIVE)	7,3	6,5	6,4	6,5	6,4	6,2

Source: Série d'annuaires du Ministère de la Santé; 2010 à 2015

2.2.2. Evolution des formations sanitaires type CSPS remplissant les normes minimales en personnel

En rappel, Un CSPS remplit la norme en personnel lorsqu'il dispose d'au moins un infirmier d'Etat ou breveté, une sage-femme ou une accoucheuse et un agent itinérant de santé ou un manœuvre.

En 2015, la proportion des CSPS remplissant cette norme est de 94,3%. Le niveau de l'indicateur a connu une hausse de 4,5 points par rapport à 2014.

La typologie selon les régions administratives montre que seule la région du Sud-Ouest avait 100% de CSPS remplissant la norme minimale en personnel en 2014. Le plus faible pourcentage des CSPS remplissant la norme minimale en personnel est constaté dans la région du Plateau Central (83,7%). Les régions ayant atteint la cible 2015 du Plan national de développement sanitaire (pourcentage des

¹ Concerne l'ensemble des polycliniques, des cliniques et des centres médicaux privés.

² Concerne l'ensemble des cabinets médicaux, des cabinets de soins infirmiers, des cabinets dentaires, des cliniques d'accouchement et des CSPS privés.

formations sanitaires (CSPS) remplissant les normes minimales en personnel supérieur à 90%) sont : les régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades, du Centre, du Centre-est, de l'Est et du Sahel.

Tableau 1-21 : Evolution du taux de formations sanitaires remplissant les normes minimales en personnel de 2010 à 2015

		2010	2011	2012	2013	2014	2015
NATIONAL		83,1	88,8	85,3	86,1	89,9	94,3
REGION DE RESIDENCE	BOUCLE DU MOUHOUN	98,0	96,8	97,0	91,7	97,8	99,5
	CASCADES	90,8	92,8	95,7	100,0	100,0	98,6
	CENTRE	94,0	95,1	97,8	95,7	97,9	96,9
	CENTRE-EST	74,3	89,3	87,3	87,4	94,4	97,6
	CENTRE-NORD	90,7	82,5	74,6	81,1	79,8	87,8
	CENTRE-OUEST	54,1	83,6	78,1	81,8	87,1	89,3
	CENTRE-SUD	75,3	74,4	57,4	60,4	90,0	84,3
	EST	80,0	92,7	88,5	91,1	95,1	92,3
	HAUTS-BASSINS	98,6	97,2	91,6	90,8	83,1	92,4
	NORD	86,4	90,1	94,3	92,5	89,6	93,5
	PLATEAU CENTRAL	75,2	80,0	67,3	73,5	74,4	83,7
	SAHEL	89,7	100,0	97,1	95,3	96,6	96,6
SUD-OUEST	79,3	76,8	79,3	71,9	82,2	100,0	

Source: Série d'annuaires du Ministère de la Santé; 2010 à 2015

2.2.3. Evolution de la distance d'accès aux infrastructures de santé

La proportion de la population située à moins de 5 km d'une formation sanitaire est passée de 56,7% en 2014 à 58,1% en 2015. Les plus fortes proportions de population à moins de 5 km d'une formation sanitaire sont enregistrées dans les régions du Centre et des Hauts-Bassins avec respectivement 94,1% et 71,0%.

2.2.4. Evolution du temps d'accès aux infrastructures de santé

A titre de rappel, en termes de temps d'accès, un ménage a accès à une infrastructure de santé lorsqu'il met moins de trente minutes pour y accéder quel que soit le moyen de transport utilisé.

En 2016, près de 46,8% des ménages burkinabè vivent à moins d'une demi-heure d'une infrastructure de santé. L'accès des ménages aux infrastructures de santé en milieu urbain est environ deux fois

supérieur à celui des ménages du milieu rural (70,1% en zone urbaine contre 38,3% en zone rurale). La région des Hauts-Bassins avec 74,8% des ménages et la région du Sahel avec 17,1% des ménages ont respectivement les taux le plus élevé et le plus bas du Burkina Faso.

Tableau 1-22 : Evolution du taux d'accès aux infrastructures de santé de 2009 à 2016

		2014	2016
NATIONAL		47,2	46,8
MILIEU DE RESIDENCE	URBAIN	81,0	70,1
	RURAL	33,9	38,3
REGION DE RESIDENCE	HAUTS-BASSINS	54,8	74,8
	BOUCLE DU MOUHOUN	40,8	46,4
	SAHEL	17,4	17,1
	EST	17,6	39,4
	SUD-OUEST	34,7	20,3
	CENTRE-NORD	35,8	42,2
	CENTRE-OUEST	34,7	43,2
	PLATEAU CENTRAL	47,7	28,0
	NORD	51,8	51,4
	CENTRE-EST	36,6	35,9
	CENTRE	87,2	62,2
	CASCADES	57,2	59,7
	CENTRE-SUD	36,0	52,3

Source: EMC-2014 et SIGI-2016

2.2.5. Evolution du rayon moyen d'action théorique

En rappel, le rayon moyen d'action théorique (RMAT) mesure la distance moyenne (en km) à parcourir pour atteindre une formation sanitaire publique ou privé.

Le RMAT (y compris le privé) a connu une amélioration entre 2010 et 2015 en passant de 7,3 à 6,8 km sans pour autant atteindre l'objectif de 6 km fixé par le PNDS en 2015 (la norme de 6 Km a été préconisée par le PNDS en 2015 pour cet indicateur). Par rapport à l'année précédente, le RMAT actuel (y compris le privé) est en baisse de 0,1 point.

En 2015, on note des disparités au niveau des régions sanitaires. Ainsi, le RMAT varie de 10,9 Km dans la région du Sahel à 1,7 Km dans celle du Centre. Conformément à la norme préconisée par le

PNDS, seules les régions du Centre (1,7 Km), du Plateau central (4,3 Km), du Nord (4,9 Km), du Centre-Sud (5,5 Km), du Centre–Est (5,6 Km), du Centre–Ouest (5,7 Km) et des Hauts-Bassins (5,9 Km) ont des niveaux relativement satisfaisants. Les régions du Sahel et de l’Est enregistrent les plus grands rayons moyens d’action avec respectivement 10,9 Km et 10,1 Km.

Tableau 1-23 : Evolution du rayon moyen d’action théorique (y compris le privé) (en Km) de 2010 à 2015

		2010	2011	2012	2013	2014	2015
NATIONAL		7,3	7,2	7,1	7,0	6,9	6,8
REGION DE RESIDENCE	BOUCLE DU MOUHOUN		7,5	7,3	7,3	7,2	7,0
	CASCADES		8,8	8,7	8,5	8,5	8,5
	CENTRE		2,9	2,8	2,8	2,8	2,8
	CENTRE-EST		5,9	5,9	5,8	5,7	5,7
	CENTRE-NORD		7,1	6,9	6,8	6,7	6,6
	CENTRE-OUEST		6,5	6,3	6,3	6,2	6,1
	CENTRE-SUD		6,0	5,7	5,7	5,6	5,6
	EST		11,2	11,0	10,9	10,9	10,6
	HAUTS-BASSINS		7,2	7,1	7,0	7,0	6,9
	NORD		5,3	5,2	5,0	5,0	5,0
	PLATEAU CENTRAL		4,8	4,7	4,6	4,6	4,4
	SAHEL		11,9	11,8	11,5	11,3	11,2
SUD-OUEST		7,4	7,4	7,2	6,8	6,8	

Source: Série d’annuaires du Ministère de la Santé; 2010 à 2015

2.3.EVOLUTION DU PERSONNEL DE SANTE

2.3.1. Evolution de l’effectif du personnel de santé

L’effectif du personnel de santé a globalement augmenté entre 2014 et 2015 passant de 18 430 à 21 196 agents soit un taux d’accroissement de 15%. Tous les emplois ont connu une hausse sauf celui des infirmiers brevetés qui ne fait plus l’objet de recrutement direct depuis 2013.

En prenant en compte l’effectivité de la présence des agents dans les structures de soins (Districts sanitaires et hôpitaux), le nombre d’agents en 2015 est de 20 439, représentant 96,4% de l’effectif du personnel. Cette proportion est en baisse de 2,5% par rapport à 2014.

Tableau 1-24 : Evolution de l'effectif du personnel de santé de 2011 à 2015

	2011		2012		2013		2014		2015	
	Global	Présent dans les structures de soins	Global	Présent dans les structures de soins	Global	Présent dans les structures de soins	Global	Présent dans les structures de soins	Global	Présent dans les structures de soins
Médecins (y compris les spécialistes)	738	620	787	647	803	665	857	772	1 189	1 027
Pharmaciens	223	155	203	149	207	142	217	147	258	181
Infirmiers diplômés d'Etat	3 214	3 179	3 178	3 138	3 489	3 424	3 718	3 659	4 348	4 279
Infirmiers Brevetés (IB)	2 852	840	2 830	2 818	2 707	2 644	2 640	2 580	2 564	2 511
Sages-Femmes/Maïeuticiens d'Etat	274	1 260	1 321	1 309	1 591	1 573	1 744	1 736	2 383	2 366

Source: Série d'annuaires du Ministère de la Santé; 2010 à 2015

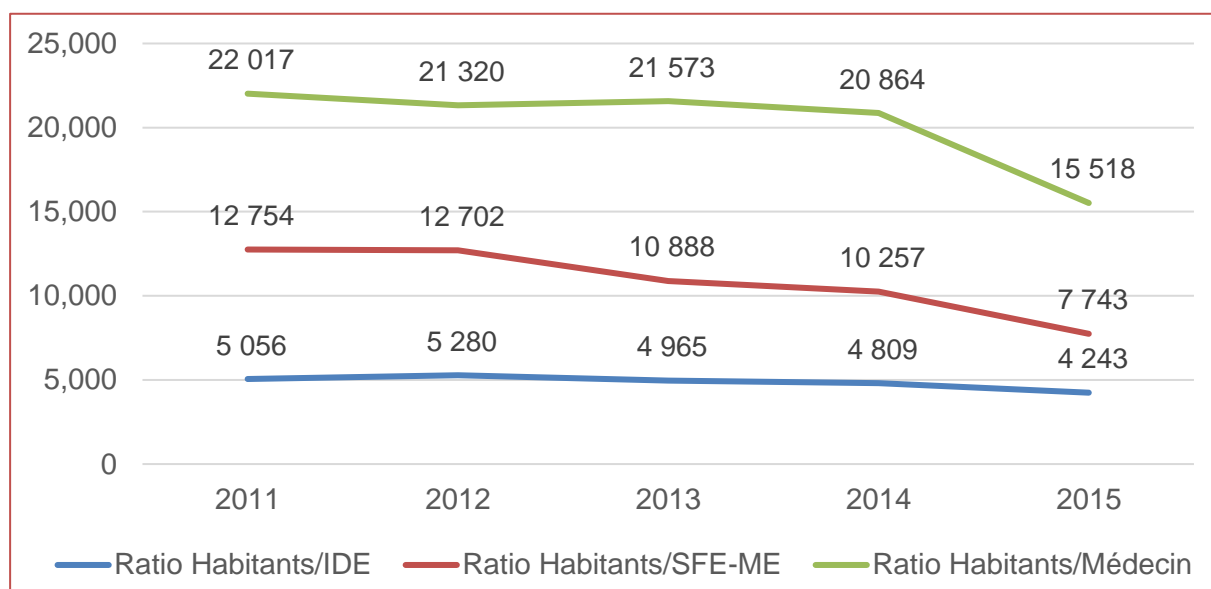
2.3.2. Evolution du nombre d'habitants par unité de personnel

Le nombre d'habitants comparé au nombre de médecins ou d'infirmiers permet de renseigner sur la qualité du personnel de santé dans un pays. L'OMS a établi des normes d'appréciation de cette

couverture sanitaire. Ces normes sont fixées à un médecin pour 10 000 habitants et un infirmier d'Etat pour 5 000 habitants.

La densité globale du personnel de santé par rapport à la population évolue favorablement d'année en année, mais demeure en deçà des normes attendues sauf pour ce qui concerne les infirmiers. Le plus grand gap s'observe chez les médecins où on a un ratio de 1 médecin pour 15 518 habitants en 2015 contre une norme de 1 pour 10 000 habitants.

Graphique 1-4 : Evolution du nombre d'habitants par unité de personnel de 2011 à 2015



Source: Série d'annuaires du Ministère de la Santé; 2010 à 2015

Tableau 1-25 : Evolution du nombre d'habitants par unité de personnel de 2011 à 2015

	2011	2012	2013	2014	2015
Ratio Habitants / Infirmier diplômé d'état	5 056	5 280	4 965	4 809	4 243
Ratio Habitants / Sage-femme ou Maieuticien d'Etat	12 754	12 702	10 888	10 257	7 743
Ratio Habitants / Médecin	22 017	21 320	21 573	20 864	15 518

Source: Série d'annuaires du Ministère de la Santé; 2010 à 2015

2.4. EVOLUTION DE LA SANTE GENERALE DE LA POPULATION

2.4.1. Evolution de la prévalence de la morbidité

En rappel, le taux de morbidité est le pourcentage des individus qui ont été malades ou blessés dans l'ensemble de la population au cours des 15 derniers jours précédant l'interview de l'enquête.

En 2014, 12,8% des burkinabè ont été malades au cours des quinze derniers jours précédant l'enquête. Les régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades, du Sud-ouest et du Centre-sud où la prévalence de la morbidité est le plus élevée.

D'une manière générale, la forte variabilité des indicateurs de morbidité d'une année à une autre serait due, entre autres, à la période de l'enquête car en saison pluvieuse l'incidence du paludisme est très importante par rapport aux autres périodes de l'année. Toutefois, notons que quelle que soit l'année, la morbidité est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural.

Tableau 1-26 : Evolution du taux de morbidité au cours des 15 derniers jours de 2003 à 2014

		2003	2005	2007	2009	2014
NATIONAL		5,8	10,9	8,4		12,8
MILIEU DE RESIDENCE	URBAIN	6,8		11,8		13,2
	RURAL	5,5		7,7		12,7
REGION DE RESIDENCE	HAUTS-BASSINS					10,4
	BOUCLE DU MOUHOUN					17,4
	SAHEL					12,2
	EST					13,7
	SUD-OUEST					14,1
	CENTRE-NORD					12,6
	CENTRE-OUEST					14,1
	PLATEAU CENTRAL					11,5
	NORD					9,7
	CENTRE-EST					12,9
	CENTRE					13,6
	CASCADES					14,4
	CENTRE-SUD					14,1

Source: QUIBB-2003 ; QUIBB-2005 ; QUIBB-2007 ; EICVM 2009-2010 et EMC-2014

2.4.2. Evolution des consultations curatives dans les formations sanitaires

En 2015, les formations sanitaires ont enregistré 16 063 911 nouveaux consultants dont 248 794 auto-orientés dans les centres hospitaliers.

Le nombre de nouveaux contacts par habitant et par an en 2015 est de 0,87. Il reste inférieur à la norme fixée par l’OMS (au moins un (1) contact par habitant et par an). De 2011 à 2015, le niveau de l’indicateur est passé de 0,68 à 0,87 soit une hausse de 0,19 point.

Selon les régions, le nombre de nouveaux contacts par habitant et par an varie de 0,74 à l’Est à 1,00 au Centre Est, seule région à avoir atteint la norme fixée par l’OMS. Cinq régions ont un niveau inférieur à la moyenne nationale (Boucle du Mouhoun, Centre Nord, Centre Ouest, Est et Sahel). De 2011 à 2015, la plus forte évolution de l’indicateur a été observée dans la région des Cascades passant de 0,63 à 0,92.

Tableau 1-27 : Evolution des nouveaux contacts par habitant et par an selon les régions de 2011 à 2015

		2011	2012	2013	2014	2015
NATIONAL		0,68	0,77	0,78	0,85	0,87
REGION DE RESIDENCE	BOUCLE DU MOUHOUN	0,6	0,69	0,65	0,75	0,75
	CASCADES	0,63	0,74	0,79	0,9	0,92
	CENTRE	0,84	0,85	0,88	0,96	0,98
	CENTRE-EST	0,82	0,9	0,92	1,01	1
	CENTRE-NORD	0,55	0,68	0,7	0,7	0,78
	CENTRE-OUEST	0,56	0,63	0,66	0,73	0,82
	CENTRE-SUD	0,7	0,78	0,79	0,86	0,89
	EST	0,59	0,74	0,78	0,83	0,74
	HAUTS-BASSINS	0,62	0,77	0,77	0,85	0,88
	NORD	0,66	0,78	0,77	0,82	0,87
	PLATEAU CENTRAL	0,76	0,85	0,84	0,94	0,96
	SAHEL	0,58	0,76	0,8	0,84	0,84
SUD-OUEST	0,66	0,72	0,79	0,86	0,93	

Source: Série d'annuaires du Ministère de la Santé; 2010 à 2015

2.4.3. Evolution de la morbidité enregistrée dans les formations sanitaires

Dans les formations sanitaires de base, 15 841 712 consultations ont été enregistrées. Parmi elles, 48,0% sont imputables au paludisme suivi des infections respiratoires aiguës (19,2%). Les 10 principaux motifs enregistrés en 2014 demeurent les mêmes qu'en 2015. Comparativement à 2014, on note une baisse du nombre de consultations liées au paludisme (7 617 317 à 7 600 068) et aux plaies infectées (449 032 à 443 849).

Dans les centres médicaux et les centres hospitaliers, le paludisme demeure le principal motif de consultation avec une proportion de 30,6% suivi des bronchites (4,5%) et des pneumopathies (4,1%). Contrairement à l'année précédente, la carie dentaire (2,2%) et les conjonctivites (1,5%) font partie des 10 principaux motifs de consultation.

En 2015, dans les centres médicaux et dans les hôpitaux, 22,6% des hospitalisations concernent le paludisme, suivi des anémies (6,4%). Les dix principaux motifs représentent 46,2% de l'ensemble des hospitalisations.

Tableau 1-28 : Principaux motifs de consultation dans les formations sanitaires en 2015

Formations sanitaires de base			Centres médicaux et centres hospitaliers		
Nosologies	Total	%	Nosologies	Total	%
Paludisme	7 600 068	48,0	Paludismes	701 570	30,6
Infections respiratoires aiguës	3 041 524	19,2	Bronchites	102 493	4,5
Plaies	443 849	2,8	Pneumopathie	94 297	4,1
Affection de la peau	409 687	2,6	Parasitose intestinales	69 979	3,1
Parasitoses intestinales	394 380	2,5	Plaies	61 519	2,7
Diarrhées non sanguinolentes	361 297	2,3	Carie dentaire et complication	51 109	2,2
Dysenterie	288 109	1,8	Fièvres typhoïde et paratyphoïdes	36 696	1,6
Ulcère de l'estomac	201 698	1,3	Anémies	35 560	1,6
Conjonctivite	176 950	1,1	H.T.A	35 184	1,5
IST	154 088	1,0	Conjonctivites	33 387	1,5

Source: Série d'annuaires du Ministères de la Santé; 2010 à 2015

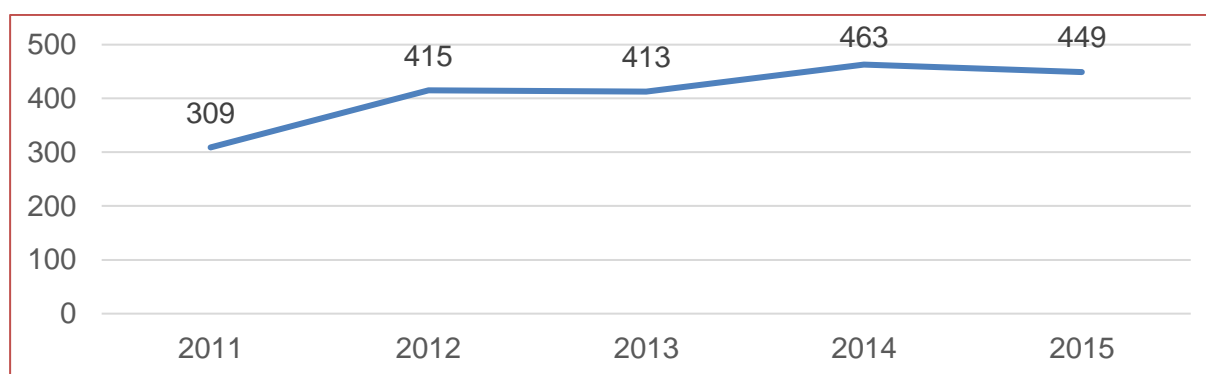
2.5.EVOLUTION DES MALADIES D'INTERET GENERAL

2.5.1. Evolution des cas de paludisme notifié dans les formations sanitaires

Le nombre de cas de paludisme notifié dans les formations sanitaires en 2015 est de 8 286 453 dont 450 042 cas graves. La proportion des cas graves est de 5,4% contre 5,6% en 2014.

Dans la population totale, l'incidence cumulée est de 449 cas pour 1000 habitants contre 463 cas pour 1000 habitants en 2014. On note une légère baisse de cet indicateur par rapport à 2014.

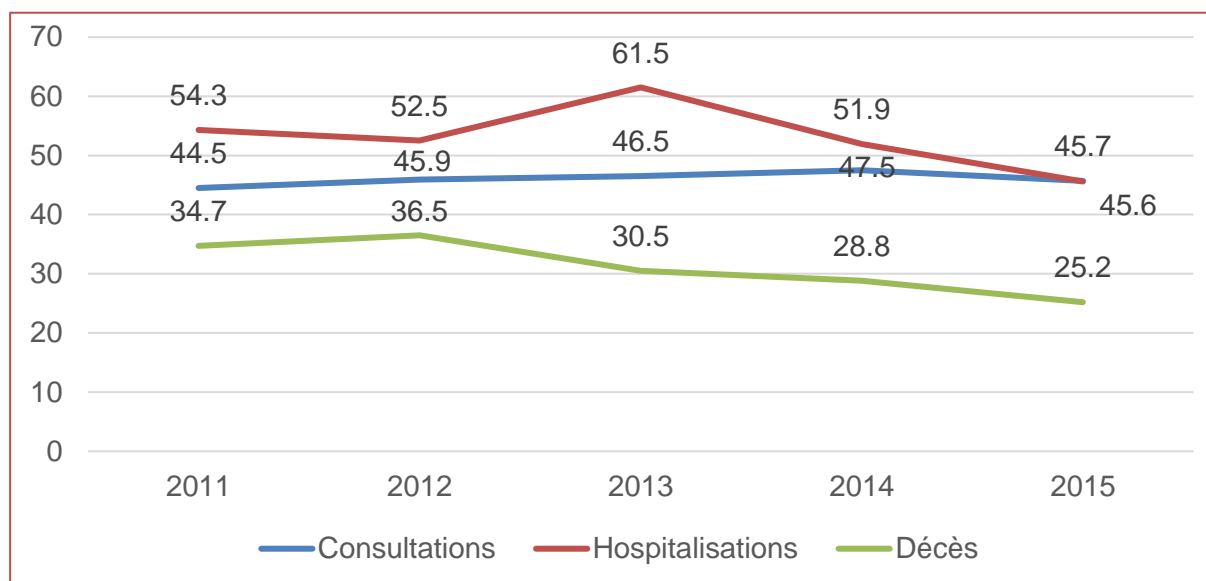
Graphique 1-5 : Evolution de l'incidence cumulée du paludisme pour 1000 habitant de 2011 à 2018



Source : Série d'annuaires du Ministères de la Santé; 2010 à 2015

En 2015, le paludisme demeure toujours la première cause de consultation, d'hospitalisation et de décès dans les formations sanitaires avec respectivement 45,7%, 45,6% et 25,2%. Ces proportions sont en légère baisse comparativement à l'année 2014 où on enregistre 47,5% pour les consultations, 51,9% pour les hospitalisations et 28,8% pour les décès. Depuis 2012, la proportion des décès attribuable au paludisme est en baisse, passant de 36,5% à 25,2% à 2015.

Graphique 1-6 : Evolution de la part attribuable (%) au paludisme dans les causes de consultation, d'hospitalisation et de décès dans les structures sanitaires de 2011 à 2015



Source: Série d'annuaires du Ministère de la Santé; 2010 à 2015

Tableau 1-29 : Evolution de la part attribuable (%) au paludisme dans les causes de consultation, d'hospitalisation et de décès dans les structures sanitaires de 2011 à 2015

	2011	2012	2013	2014	2015
Consultations	44,5	45,9	46,5	47,5	45,7
Hospitalisations	54,3	52,5	61,5	51,9	45,6
Décès	34,7	36,5	30,5	28,8	25,2

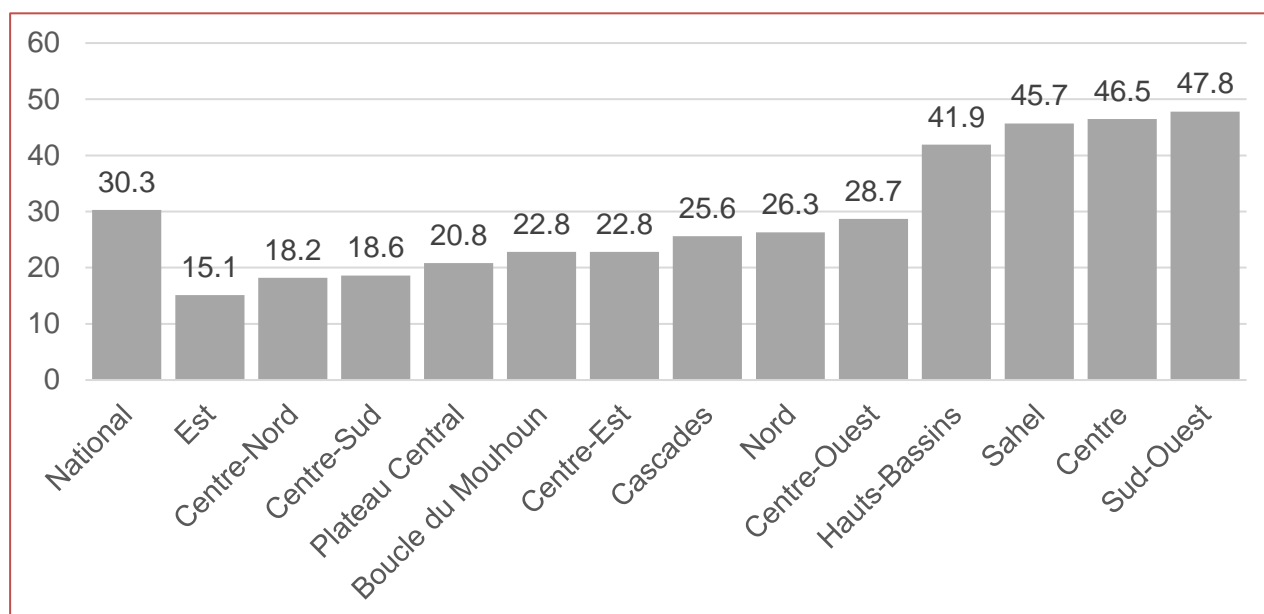
Source : Série d'annuaires du Ministère de la Santé; 2010 à 2015

2.5.2. Evolution des cas de tuberculose notifié dans les formations sanitaires

Au cours de l'année 2015, les structures sanitaires ont dépisté 5 594 nouveaux cas de tuberculose toutes formes et rechutes contre 5 546 cas en 2014.

Le taux de notification des nouveaux cas et rechutes est de 30,3 cas pour 100 000 habitants. Ce taux est relativement le même depuis les quatre dernières années (30 en 2012, 30,7 en 2013 et 31,0 en 2014) et reste en dessous de la norme nationale attendue (54 cas pour 100 000 habitants). Le taux de notification varie de 15,1 cas pour 100 000 habitants dans la région de l'Est à 47,8 cas pour 100 000 habitants dans la région du Sud-Ouest.

Graphique 1-7 : Taux de notification (pour 100 000 habitants) des nouveaux cas et rechutes de tuberculose par région en 2015



Source: Annuaire 2015 du Ministère de la Santé; 2015

2.5.3. Evolution des cas d'infections sexuellement transmissibles (IST) notifié dans les formations sanitaires

Selon la notification syndromique, le nombre de cas d'IST dépistés en 2015 est de 191 202 cas contre 165 766 cas en 2014. L'incidence cumulée des IST est de 10,4 cas pour 1 000 habitants contre 9,3 cas pour 1 000 en 2014, soit une hausse de 1,1 point. L'incidence cumulée de 2015 est la plus élevée comparativement aux quatre dernières années. Parmi les 191 202 cas d'IST notifiés, les écoulements vaginaux sont les plus fréquents (39,5%). Ils sont principalement suivis par les douleurs pelviennes (29,9%), les ulcérations génitales (14,0%) et les écoulements urétraux.

On note une disparité du niveau de l'indicateur entre les régions, variant de 6,7 pour 1000 dans la Boucle du Mouhoun à 18,9 pour 1 000 au Centre. Six (6) régions ont des incidences cumulées supérieures à la moyenne nationale.

Tableau 1-30 : Evolution de l'incidence cumulée des infections sexuellement transmissibles (pour 100 000) de 2011 à 2015

		2011	2012	2013	2014	2015
NATIONAL		9,5	103,0	8,9	9,3	10,4
REGION DE RESIDENCE	BOUCLE DU MOUHOUN	6,0	7,0	4,7	6,3	6,7
	CASCADES	9,6	9,7	8,7	10,8	10,8
	CENTRE	21,2	20,8	12,9	16,3	18,9
	CENTRE-EST	8,3	8,5	7,5	11,0	11,9
	CENTRE-NORD	3,1	5,7	4,7	6,5	6,7
	CENTRE-OUEST	4,5	5,4	3,6	5,0	4,5
	CENTRE-SUD	7,6	8,6	6,5	8,4	8,1
	EST	6,7	8,1	6,3	7,3	6,8
	HAUTS-BASSINS	15,3	16,3	11,6	14,7	16,0
	NORD	6,9	7,8	4,7	6,8	6,4
	PLATEAU CENTRAL	9,7	9,9	6,8	10,7	10,7
	SAHEL	6,1	6,8	5,6	6,6	7,1
	SUD-OUEST	9,1	9,4	8,1	11,1	14,8

Source: Série d'annuaires du Ministère de la Santé; 2010 à 2015

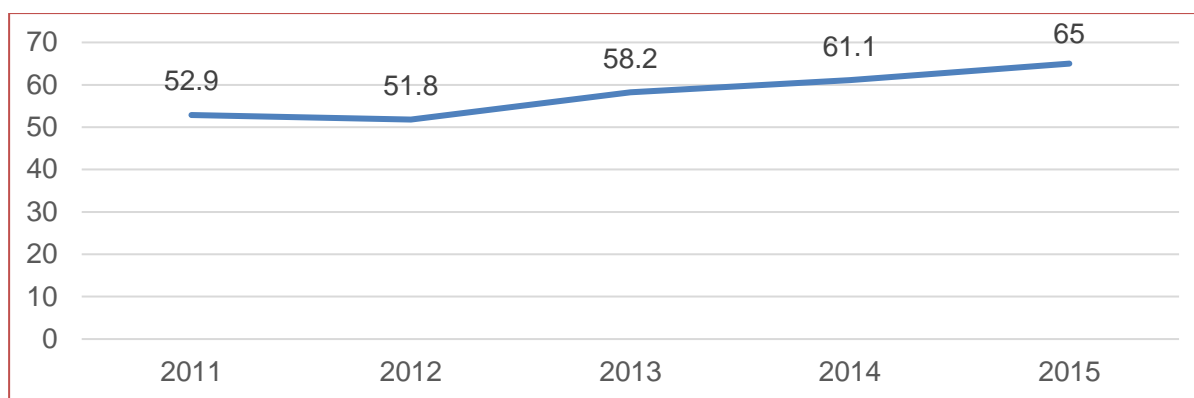
2.5.4. Evolution des cas de VIH/Sida notifié dans les formations sanitaires

Le VIH/Sida demeure un problème majeur de santé publique. Les efforts conjugués ont permis de réduire progressivement la prévalence nationale. En effet, la prévalence de l'infection du VIH dans la population générale est de 0,9% (Rapport de la revue annuelle 2015 du secteur de la santé) pour une cible de moins de 1% (PNDS).

Au cours de l'année 2015, les personnes vivant avec le VIH (PvVIH) enrôlées dans la file active sont au nombre de 80 390 contre 76 342 en 2014, soit une hausse de 5,3%. Les régions du Centre et des Hauts-Bassins enregistrent 55,4% des patients de la file active. Parmi les personnes enrôlées dans la file active, 52 248 bénéficient d'un traitement antirétroviral (ARV) dont 4,4% sont des enfants de moins de 15 ans.

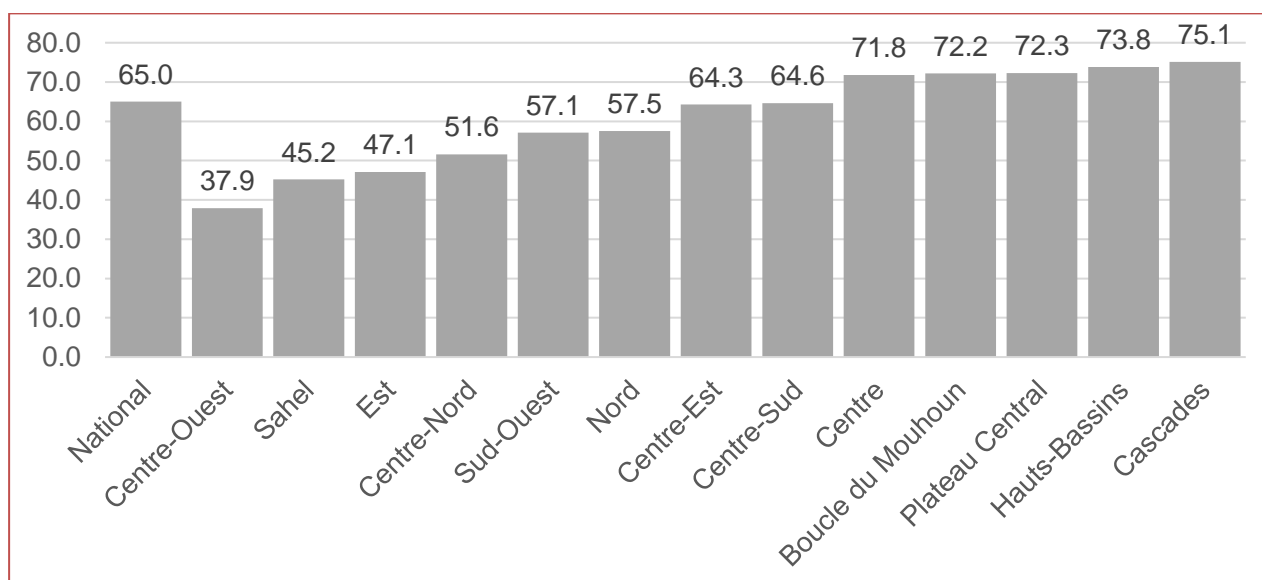
La proportion des personnes sous traitement ARV est de 65,0% contre 61,1% en 2014, soit une hausse de 3,9 points. Malgré les progrès enregistrés entre 2011 et 2015 (52,9% à 65,0%), le niveau de l'indicateur reste en deçà de l'objectif du plan national multisectoriel (PNM) qui est d'au moins 75%.

Graphique 1-8 : Evolution de la proportion (%) des PvVIH sous ARV de 2011 à 2015



Source: Série d'annuaires du Ministère de la Santé; 2010 à 2015

Graphique 1-9 : Proportion de PvVIH sous ARV en 2015 par région.



Source : Annuaire 2015 du Ministère de la Santé; 2015

2.6.SANTE DE LA MERE ET DE L'ENFANT

2.6.1. Evolution de l'utilisation des méthodes contraceptives

Dans les formations sanitaires offrant des services de Planification Familiale, 1 364 892 utilisatrices des méthodes contraceptives modernes ont été enregistrées en 2015 ; soit un taux d'utilisation de 31,1%. Selon les régions, les valeurs extrêmes pour cet indicateur sont observées dans les régions du Centre-Est (23,6%) et de la Boucle du Mouhoun (39,9%). Seulement cinq régions sur treize (Boucle du Mouhoun, Hauts-Bassins, Sud-Ouest, Centre-Sud et le Centre) ont atteint un taux au moins égal à 31,1%, qui est la moyenne nationale.

Du point de vue des enquêtes nationales, 32,9% des femmes ont affirmé utiliser une méthode contraceptive en 2016 : 32,9% d'entre elles ont recours à une méthode moderne et 11,8% utilise une méthode traditionnelle. D'un point de vue régional, le Hauts-Bassins est la région où la prévalence contraceptive est la plus élevée (47%) alors que le Sahel et l'Est sont les régions où elle est la plus faible avec respectivement 21,4% et 20,1%.

Tableau 1-31 : Evolution du taux (%) d'utilisation de méthode contraceptives de 2009 à 2014 selon les enquêtes nationales

		2010		2014	
		En général	Moderne	En général	Moderne
NATIONAL		16,2	15,0	32,9	21,1
REGION DE RESIDENCE	BOUCLE DU MOUHOUN	12,1	11,4	37,3	19,7
	CASCADES	19,1	18,0	26,4	15,8
	CENTRE	36,1	31,2	36,4	28,8
	CENTRE-EST	9,1	9,0	23,3	15,3
	CENTRE-NORD	9,5	9,3	36,8	22,5
	CENTRE-OUEST	11,1	9,6	32,5	15,7
	CENTRE-SUD	16,8	16,3	22,7	16,9
	EST	10,9	10,8	20,1	18,4
	HAUTS-BASSINS	27,9	26,8	47,0	32,6
	NORD	10,9	10,4	27,8	15,2
	PLATEAU CENTRAL	16,3	14,2	43,4	21,1
	SAHEL	7,0	6,9	21,4	8,8
	SUD-OUEST	10,5	10,0	37,6	23,2

Source : EDS-2010 et EMC-2014

2.6.2. Prévention de la transmission mère-enfant du VIH (PTME/VIH)

Le taux de couverture des sites PTME est de 98,3% en 2015 contre 99,5% en La baisse qui s'explique par l'ouverture de nouvelles formations sanitaires où la stratégie n'est pas encore mise en œuvre.

Les résultats des activités de dépistage et de prise en charge de l'infection à VIH dans les formations sanitaires révèlent un taux de dépistage de 85,2% chez les femmes enceintes avec un taux de séropositivité de 0,8%. En 2014, ces taux étaient respectivement de 83,4% et de 0,9%. Le plus fort taux de séropositivité est observé dans la région du Centre (1,7%) et le faible taux au sahel (0,2).

Quant aux résultats de la prise en charge, 82,9% des mères VIH+ et 110% des enfants nés de mère séropositives ont bénéficié d'un traitement prophylactique complet aux ARV contre respectivement

94,6% et 71,4% en 2014. Chez les enfants testés à la PCR, 7,9% avait un résultat positif en 2015 soit une baisse de 2 points comparativement à l'année passée.

2.6.3. Evolution des accouchements assistés par du personnel qualifié

Au cours de l'année 2015, les formations sanitaires ont réalisé 702 260 accouchements assistés, soit une couverture de 83,4%. Cet indicateur est en deçà du niveau attendu selon la SCADD qui est de 85% pour 2015. Le taux d'accouchements assistés est en baisse comparativement à 2014 où il était de 86,2%. D'une manière générale, il a connu entre 2011 et 2015, une hausse de 5,1 points.

Au niveau régional, le Centre enregistre le plus fort taux d'accouchements assistés (100,0%) à l'opposé du Centre-Sud qui enregistre le taux d'accouchement assisté le plus faible (71,3%).

Tableau 1-32 : Evolution de la couverture en accouchement assisté (%) de 2011 à 2015 selon les données administratives

		2011	2012	2013	2014	2015
NATIONAL		78,3	82,1	80,5	86,2	83,4
REGION DE RESIDENCE	BOUCLE DU MOUHOUN	86,1	88,4	83,9	93,2	87,4
	CASCADES	78,9	89,6	88,0	89,2	86,4
	CENTRE	93,3	89,4	86,2	100,4	100,0
	CENTRE-EST	78,8	83,4	79,6	87,7	83,8
	CENTRE-NORD	71,6	73,1	81,1	82,9	79,9
	CENTRE-OUEST	72,4	81,2	72,2	77,8	75,6
	CENTRE-SUD	76,0	76,0	73,7	74,7	71,3
	EST	68,5	72,6	70,4	76,3	72,7
	HAUTS-BASSINS	84,7	92,7	88,6	90,5	88,9
	NORD	84,8	88,9	88,6	95,7	93,3
	PLATEAU CENTRAL	85,7	87,6	81,0	85,7	82,4
	SAHEL	63,0	68,5	70,7	77,4	73,7
SUD-OUEST	67,4	71,5	81,8	77,0	78,7	

Source: Série d'annuaires du Ministère de la Santé; 2010 à 2015

Du point de vue des enquêtes nationales, 77,9% des femmes en âge de procréer ont été assistées par un personnel de santé lors leur dernier accouchement en 2014. Suivant les régions, le pourcentage

d'accouchements assistés varie de 41,5% dans la région du Sud-Ouest à 98,5% dans celle du Centre-Sud.

Tableau 1-33 : Evolution de la couverture en accouchement assisté (%) de 2009 à 2014 selon les enquêtes nationales

		2010	2014
NATIONAL		65,9	77,9
REGION DE RESIDENCE	BOUCLE DU MOUHOUN	63,2	92,9
	CASCADES	76	51,2
	CENTRE	95,8	87,8
	CENTRE-EST	82,3	92
	CENTRE-NORD	69,9	77,6
	CENTRE-OUEST	59	85,1
	CENTRE-SUD	84,1	98,5
	EST	51,6	75,1
	HAUTS-BASSINS	74,7	73,2
	NORD	61,5	61,3
	PLATEAU CENTRAL	81	96,6
	SAHEL	35,8	57,1
	SUD-OUEST	42,1	41,5

Source : EICVM 2009-2010 ; EDS-2010 et EMC-2014

2.6.4. Evolution des avortements

En 2015, 30 163 avortements dont 37 thérapeutiques ont été notifiés par les formations sanitaires. Ces avortements représentent 29,8 pour 1000 des grossesses attendues. Cette proportion était de 31,6 en 2014.

Le plus grand nombre de cas s'observe dans les deux régions abritant la plus grande population urbaine que sont le Centre et les Hauts bassins avec respectivement des proportions de 16,4% et 12,9% des avortements.

Tableau 1-34 : Effectifs des avortements notifiés dans les formations sanitaires en 2015

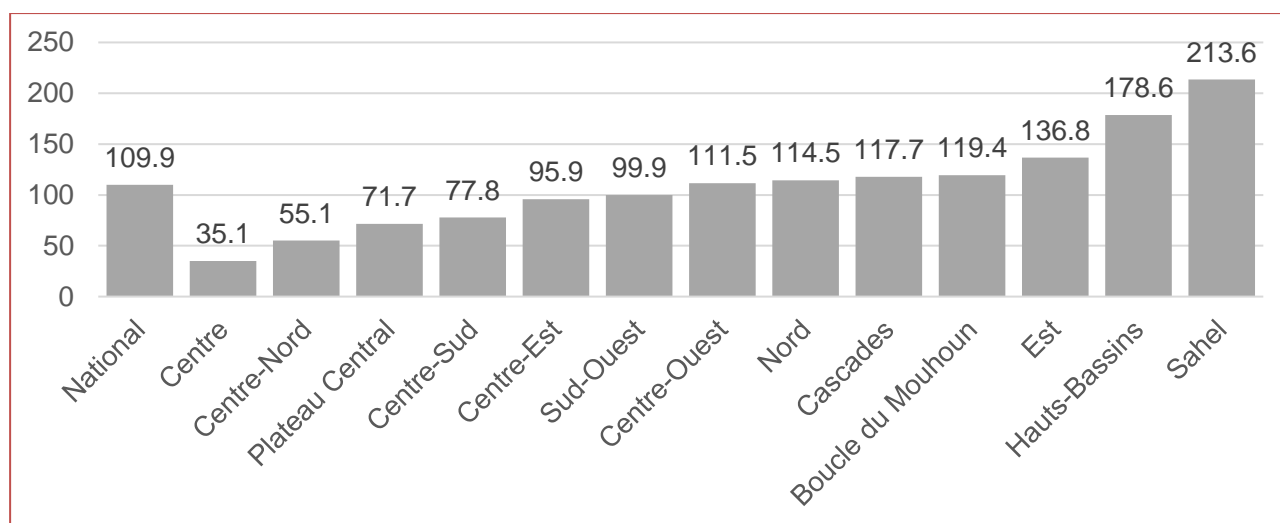
		Nombre d'avortements spontanés	Nombre d'avortements clandestins	Nombre d'avortements thérapeutiques	Total des avortements	Avortements pour 1000 grossesses attendues
NATIONAL		28166	1960	37,0	30163	29,8
REGION DE RESIDENCE	BOUCLE DU MOUHOUN	2573	72	0,0	2645	25,1
	CASCADES	1437	56	0,0	1493	36,1
	CENTRE	4201	736	27,0	4964	49,5
	CENTRE-EST	2499	103	0,0	2602	30,6
	CENTRE- NORD	2399	123	1,0	2523	26,8
	CENTRE- OUEST	1759	102	1,0	1862	22,2
	CENTRE-SUD	895	127	0,0	1022	23,3
	EST	2350	68	2,0	2420	22
	HAUTS- BASSINS	3531	344	1,0	3876	37,4
	NORD	2119	67	1,0	2187	27,4
	PLATEAU CENTRAL	1513	74	4,0	1591	32,1
	SAHEL	1738	18	0,0	1756	24,7
SUD-OUEST	1152	70	0,0	1222	28,2	

Source : Annuaire 2015 du Ministère de la Santé; 2015

2.6.5. Evolution de la mortalité maternelle et néonatale

Le nombre de décès maternel enregistré dans les formations sanitaires est de 760 dont 495 ont fait l'objet d'audit, soit une proportion de 65,1%. Le Taux de décès maternel pour 100 000 parturientes est de 109 au plan national. En 2014, il était de 121,3 pour 100 000 parturientes. Au niveau régional, le niveau de l'indicateur est élevé dans la région du sahel qui enregistre un niveau deux fois plus élevé que la valeur nationale.

Graphique 1-10 : Taux de décès maternel pour 100 000 parturientes en 2015



Source : Annuaire 2015 du Ministère de la Santé; 2015

Le nombre de décès néonataux enregistré dans les formations sanitaires est de 3 793 cas dont 87,8% (3330 décès) survenus dans la première semaine de vie.

Tableau 1-35 : Effectifs des décès néonatales en 2015

		0 à 6 jours	7 à 28 jours	0 à 28 jours
NATIONAL		3 330	463	3 793
REGION DE RESIDENCE	BOUCLE DU MOUHOUN	334	23	357
	CASCADES	237	39	276
	CENTRE	247	51	298
	CENTRE-EST	222	23	245
	CENTRE-NORD	206	26	232
	CENTRE-OUEST	368	48	416
	CENTRE-SUD	96	13	109
	EST	301	49	350
	HAUTS-BASSINS	514	109	623
	NORD	331	29	360
	PLATEAU CENTRAL	118	9	127
	SAHEL	146	22	168
SUD-OUEST	210	22	232	

2.6.6. Evolution de la malnutrition des enfants

La malnutrition aigüe n'est pas prise en compte ici. En effet, cet indice peut être fortement influencé par la saison pendant laquelle s'est effectuée la collecte des données. En effet, la plupart des facteurs susceptibles de causer un déséquilibre entre le poids et la taille de l'enfant, qu'il s'agisse des maladies (rougeole, diarrhée, paludisme, etc.) ou des déficits alimentaires (sécheresse, périodes de soudure) sont très sensibles à la saison. Tous les éléments rendent difficiles les comparaisons des données de la malnutrition aigüe d'une enquête à une autre.

2.6.6.1. Evolution de la malnutrition chronique des enfants de moins de cinq ans

En rappel, la malnutrition chronique ou retard de croissance se manifeste par une taille petite pour un âge donné. La prévalence nationale de la malnutrition chronique en 2015 est de 30,2% dont 9,3% pour la forme sévère. Cette prévalence est en hausse de 1,1 point par rapport à celle enregistrée en 2014. Malgré les nombreuses interventions en matière de nutrition, le pourcentage d'enfants présentant une émaciation n'a pas profondément baissé entre 2010 et 2015.

Suivant les régions, la malnutrition chronique varie de 13,1% dans la région du Centre à 46,6% dans la région du Sahel. Cinq régions ont franchi le seuil d'endémie sévère selon l'OMS qui est de 30%.

Tableau 1-36 : Evolution de la malnutrition chronique de 2010 à 2015

		2010	2013	2014	2015
NATIONAL		29,9	31,5	32,8	
REGION DE RESIDENCE	HAUTS-BASSINS	27,4	27,8	34,7	
	BOUCLE DU MOUHOUN	24,8	28,4	34,0	
	SAHEL	40,7	38,8	42,1	46,6
	EST	37,6	38,6	33,5	
	SUD-OUEST	32,5	37,4	40,0	
	CENTRE-NORD	25,5	32,4	30,6	
	CENTRE-OUEST	30,0	32,0	33,6	
	PLATEAU-CENTRAL	32,2	32,4	27,1	
	NORD	32,4	32,5	29,8	
	CENTRE-EST	31,0	35,5	38,6	
	CENTRE	-	17,2	16,9	13,1
	CASCADES	33,7	40,9	33,8	
	CENTRE-SUD	27,8	23,0	29,6	

Source: EDS-2010 ; SMART-2013 ; EMC-2014 et SMART-2015

2.6.6.2. Evolution de l'insuffisance pondérale des enfants de moins de cinq ans

En rappel, l'insuffisance pondérale est un indice composite. En effet, un faible poids-pour-âge peut être provoqué par la maigreur tout comme par le retard de croissance. C'est l'indice le plus souvent utilisé par les services de la santé pour suivre les progrès nutritionnels et la croissance des enfants. Comme l'émaciation, l'insuffisance pondérale est un indicateur très sensible aux variations saisonnières.

La prévalence de l'insuffisance pondérale en 2015 est de 23% dont 5,5% pour la forme sévère. En 2014, elle était de 20,1%.

Sur le plan régional, elle varie de 12,3% dans la région du Centre à 36,2% dans la région du Sahel. Sept régions présentent une prévalence supérieure au seuil d'endémie sévère défini par l'OMS (20%). Aucune région n'a atteint le seuil d'endémie très sévère de 30%.

Tableau 1-37 : Evolution de l'insuffisance pondérale de 2010 à 2015

		2010	2013	2014	2015
NATIONAL		30,3	21,0	19,8	
REGION DE RESIDENCE	HAUTS-BASSINS	25,0	17,3	14,3	
	BOUCLE DU MOUHOUN	26,8	19,3	22,0	
	SAHEL	43,1	24,7	31,7	
	EST	39,4	26,5	22,5	
	SUD-OUEST	27,4	25,4	19,7	
	CENTRE-NORD	28,1	21,0	21,8	
	CENTRE-OUEST	31,5	24,4	14,8	
	PLATEAU-CENTRAL	29,1	20,2	18,6	
	NORD	33,9	22,8	21,6	
	CENTRE-EST	33,6	21,9	18,7	
	CENTRE	-	12,7	14,8	
	CASCADES	26,0	20,6	17,2	
	CENTRE-SUD	24,8	16,7	13,2	

Source: EDS-2010 ; SMART-2013 ; EMC-2014 et SMART-2015

2.6.7. Evolution de la couverture vaccinale

La vaccination de routine concerne les enfants de moins d'un an et les femmes en âge de reproduction. Les antigènes comme le BCG, le VPO, le Pentavalent, le VAR, le VAA le pneumo et le rota sont les vaccins administrés à ces enfants.

Au cours de l'année 2015, le vaccin contre la rubéole a été introduit d'où le remplacement du VAR par le RR. Le VAT est administré aux femmes en âge de reproduction avec comme porte d'entrée la grossesse.

Dans l'ensemble, les couvertures vaccinales sont satisfaisantes et les objectifs sont atteints pour tous les antigènes en dehors du VAT2+. Depuis 2015, la nouvelle méthode de calcul prend en compte les femmes ayant terminé leur série vaccinale avant la grossesse en cours (femmes complètement vaccinées). Ce mode de calcul a permis de constater une progression en 2015 contrairement à la baisse qui s'observait depuis 2011.

Les taux d'abandon entre le Penta1 et le Penta 3 et entre le BCG-VAR sont dans les limites des normes admises.

ANTIGENES	2011	2012	2013	2014	2015	OBJECTIFS 2015
BCG	109,0	109,0	106,0	105,8	104,0	100,0
VPO 3	103,0	103,0	101,0	103,0	105,3	100,0
PENTA 3	103,0	103,0	101,0	103,1	105,3	100,0
PNEUMO1	-	-	-	104,0	108,4	100,0
PNEUMO3	-	-	-	88,7	104,5	100,0
ROTA1	-	-	-	103,0	108,0	100,0
ROTA3	-	-	-	86,3	104,2	100,0
VAR1	100,0	101,0	100,0	99,7	103,5	100,0
VAR2				16,8	65,2	60,0
VAA	100,0	101,0	100,0	99,7	103,0	100,0
VAT2+	91,0	93,0	88,0	81,8	93,5	95,0
TAUX D'ABANDON PENTA1/PENTA3	2,9	3,3	3,4	5,2	3,2	≤ 5
TAUX D'ABANDON BCG/VAR	13,7	12,8	12,7	13,6	10,1	≤ 12

Tableau 1-38 : Evolution de la couverture vaccinale de 2011 à 2015

Source: Série d'annuaires du Ministère de la Santé; 2010 à 2015

2.7.MORTALITE GENERALE

2.7.1. Evolution de l'espérance de vie

En rappel, l'espérance de vie est le nombre moyen d'années que peut espérer vivre un enfant à la naissance. Cet indicateur est passé de 32,0 ans en 1960 à 56,7 ans en 2006, soit un gain substantiel de près de 25 ans. Quel que soit l'année de collecte, les personnes vivant en milieu urbain vivent plus longtemps que celles du milieu rural. Il en est de même des femmes par rapport aux hommes.

Tableau 1-39 : Evolution de l'espérance de vie de 1960 à 2006

	1960	1975	1985	1991	1996	2006
NATIONAL	32,0	42,0	48,5	52,2	53,8	56,7

MILIEU DE RESIDENCE	URBAIN	-	-	55,0	56,1	56,3	-
	RURAL	-	-	47,2	50,6	52,2	-
GENRE	MASCULIN	-	-	48,2	50,7	53,5	55,8
	FEMININ	-	-	48,8	53,2	54,1	57,5

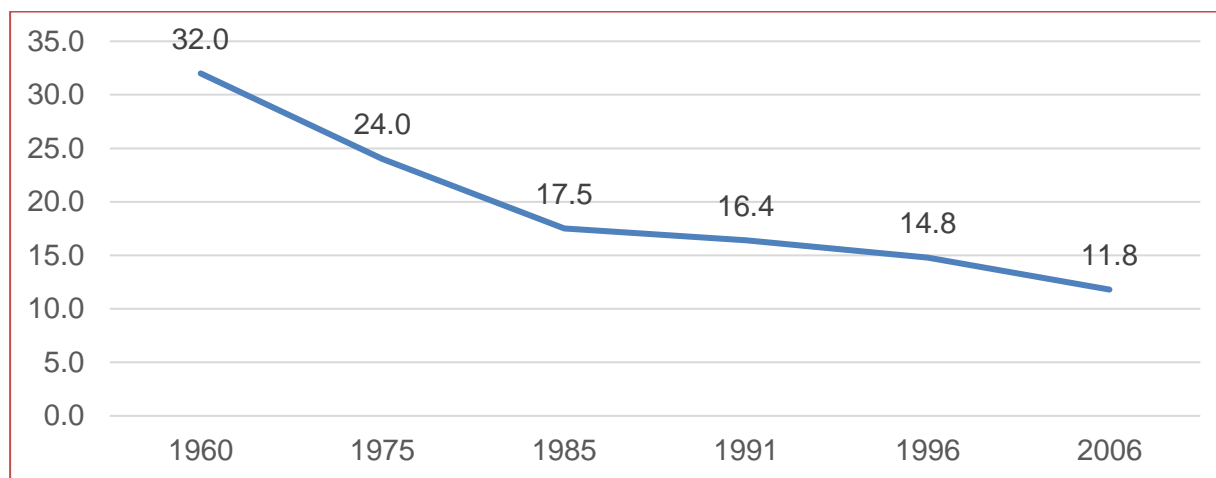
Source: Série d'annuaires du Ministère de la Santé; 2010 à 2015

2.7.2. Evolution du taux brut de mortalité

En rappel, le taux brut de mortalité (TBM) se rapporte au nombre de décès survenus dans la population au cours d'une période donnée (l'année en général). Depuis 1960, le TBM est en constante diminution. Il est passé de 32 décès pour 1 000 habitants en 1960 à 17,5 décès en 1985 et à 11,8 décès en 2006.

Si la tendance se maintenait, cet indicateur devrait être à moins de 10 décès pour mille habitants à l'horizon 2015.

Graphique 1-11 : Evolution du taux brut de mortalité de 1960 à 2006



Source: Série de RGPH : 1975, 1996 et 2006 ; Série de EDS : 1993, 1998 et 2003

2.7.3. Evolution des taux de mortalité spécifiques

Les indicateurs spécifiques de mortalité sont en baisse régulière. Le taux de mortalité maternelle est ainsi passé de 610 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1985 à 484 décès en 1998. Le RGPH de 2006 estimait cet indicateur à 307,3 pour 100 000 naissances vivantes. Le quotient de mortalité infantile est quant à lui, passé de 134 pour 1 000 enfants de moins d'un an en 1985 à 91,7 pour 1000 en 2006.

Tableau 1-40 : Evolution de indicateurs de mortalité spécifique de 1985 à 2006

	1985	1991	1993	1996	1998	2003	2006
TAUX DE MORTALITE MATERNELLE (‰)	610,0	-	566,0	-	484,0	-	307,3
QUOTIENT DE MORTALITE INFANTO-JUVENILE (‰)	216,2	185,0	204,5	174,2	219,1	184,0	141,9
QUOTIENT DE MORTALITE INFANTILE (‰)	134,0	114,6	93,7	107,0	105,3	83,0	91,7
TAUX DE MORTALITE NEONATALE (‰)	-	-	51,3	-	41,0	31,0	-
TAUX DE MORTALITE POST-NEONATALE (‰)	-	-	56,2	-	65,0	51,0	-

Source: Série de RGPH : 1975, 1996 et 2006 ; Série de EDS : 1993, 1998 et 2003

CHAPITRE 3. EDUCATION

Le présent chapitre s'intéresse aux statistiques de l'éducation dans ses quatre composantes hiérarchiques, avec une ouverture sur l'alphabétisation. Il est donc scindé en cinq sous-points consacrés notamment à l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire, l'enseignement post primaire et secondaire, le supérieur et enfin l'alphabétisation.

Il analyse principalement l'évolution des indicateurs liés à l'accessibilité du système éducatif ainsi qu'à son efficacité interne.

DEFINITION DES CONCEPTS

Taux brut de scolarisation : Le taux brut de scolarisation pour un niveau d'enseignement donné, est le rapport entre le nombre total d'élèves inscrits à ce niveau, quel que soit leur âge, et la population d'âge correspondant à ce niveau.

Taux d'admission : Le taux d'admission prend en compte le nombre de nouveaux entrants dans le niveau d'éducation donné (primaire) par rapport à la population de l'âge officiel d'entrée à ce niveau d'enseignement. Il traduit mieux que tout autre indicateur, le niveau d'accès au système éducatif.

Taux de redoublement : Le taux de redoublement pour l'année d'études i , l'année scolaire t est égal au nombre d'élèves qui redoublent l'année d'étude i l'année scolaire $t+1$ sur le nombre total d'élèves de l'année d'études i , l'année scolaire t .

Taux de succès aux examens (CEPE ou Entrée en 6^{ème}) : C'est le nombre d'élèves ayant réussi au CEPE ou à l'entrée en 6^{ème} de l'année scolaire t sur le nombre total d'élèves de la dernière année d'études scolaire t .

Auditeur : c'est un terme qui désigne l'élève du préscolaire.

Taux d'alphabétisation : C'est le rapport de la population alphabétisée d'un groupe d'âge donné sur la population total de ce groupe, multipliée par 100. Est alphabétisée une personne capable de lire et écrire dans une langue quelconque.

Ratio Elève/Maître : Nombre moyen d'élèves pour un maître.

Ratio Elève/Classe : Nombre moyen d'élèves par classe.

Education de base: Ensemble des activités d'enseignement et de formation consistant à faire acquérir aux apprenants de 3 à 15 ans des compétences de base qui leur permettent soit de poursuivre les études de l'enseignement secondaire, soit de s'insérer dans la vie socioprofessionnelle. La loi d'orientation 2007 stipule que l'éducation de base comprend la prime enfance, le préscolaire, l'enseignement primaire, l'enseignement post-primaire et l'éducation non formelle.

3.1. L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE

L'enseignement préscolaire constitue avec la prime enfance le premier niveau de l'éducation de base. Il s'adresse aux enfants de 3 à 5 ans. Il consiste en des activités d'éveil de l'enfant et vise d'une part à développer ses potentialités affectives, artistiques, intellectuelles et physiques et, d'autre part à le préparer à l'enseignement primaire. Il comprend essentiellement trois niveaux : la petite section, la moyenne section et la grande section.

3.1.1. Evolution des Effectifs des auditeurs et des principaux indicateurs associés

❖ Nombre d'auditeurs

Au regard du Tableau 1-41 il apparaît que c'est dans les grands centres urbains du pays que l'on enregistre les effectifs les plus élevés d'auditeurs du préscolaire. La région du centre concentre les plus grands effectifs d'auditeurs sur l'ensemble de la période 2008-2016 suivie de celle des hauts bassins. Ces deux régions, cumulent ensemble près de 50% des effectifs enrôlés sur toute la période. Dans l'ensemble, les effectifs de 2015/2016 ont connu une baisse (trouvez une explication)

Tableau 1-41 : Évolution du nombre d'auditeurs par sexe selon la région

Régions	Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/2014	2014/15	2015/16
Boucle du Mouhoun	F	770	718	803	1238	1 619	1 648	1 296	1 155
	G	661	615	760	1063	1 534	1 524	1 281	1 177
	T	1 431	1 333	1 563	2301	3 153	3 172	2 577	2 332
Cascades	F	260	341	427	529	665	707	733	705
	G	316	376	414	531	658	753	796	788
	T	576	717	841	1060	1 323	1 460	1 529	1 493
Centre	F	8 424	9 174	10 390	12817	13 309	14 297	13 779	9 202
	G	8 961	9 290	10 792	13365	13 928	14 560	14 107	9 655
	T	17 385	18 464	21 182	26182	27 237	28 857	27 886	18 857
Centre-Est	F	1 933	1 878	1 723	2065	2 537	2 668	2 577	1 961
	G	2 149	2 089	1 824	2242	2 699	2 794	2 803	2 148
	T	4 082	3 967	3 547	4307	5 236	5 462	5 380	4 109
Centre-Nord	F	761	862	1 100	1871	2 887	2 887	3 101	2 628

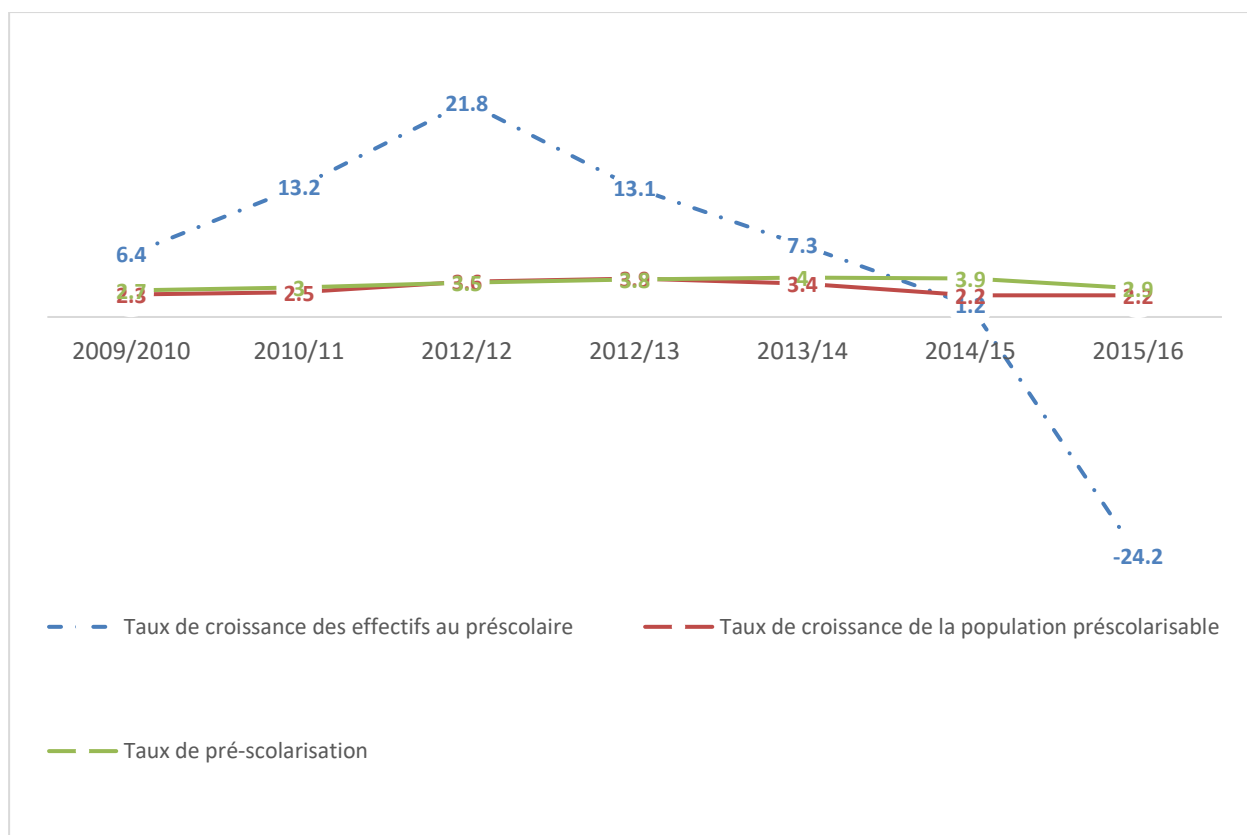
	G	793	898	1 183	1852	3 015	3 155	3 265	2 528
	T	1 554	1 760	2 283	3723	5 902	6 042	6 366	5 156
Centre-Ouest	F	1 347	1 793	1 823	1985	2 204	2 170	2 427	1 790
	G	1 349	1 764	1 773	1944	2 210	2 254	2 553	1 837
	T	2 696	3 557	3 596	3929	4 414	4 424	4 980	3 627
Centre-Sud	F	739	875	961	1424	1 238	1 233	1 184	1 196
	G	821	845	930	1238	1 133	1 170	1 140	1 239
	T	1 560	1 720	1 891	2662	2 371	2 403	2 324	2 435
Est	F	1 126	1 202	1 227	1219	2 217	2 235	2 853	1 665
	G	1 196	1 198	1 135	1237	2 087	2 288	2 624	1 574
	T	2 322	2 400	2 362	2456	4 304	4 523	5 477	3 239
Hauts-Bassins	F	2 269	2 353	2 587	2901	3 089	3 589	3 914	3 509
	G	2 305	2 463	2 878	3280	3 343	3 711	3 978	3 745
	T	4 574	4 816	5 465	6181	6 432	7 300	7 892	7 254
Nord	F	545	577	756	788	868	1033	1 170	1 120
	G	570	669	727	779	863	1104	1 266	1 237
	T	1 115	1 246	1 483	1567	1 731	2 137	2 436	2 357
Plateau Central	F	714	596	929	1020	793	1235	1 399	973
	G	725	642	976	974	820	1270	1 313	914
	T	1 439	1 238	1 905	1994	1 613	2 505	2 712	1 887
Sahel	F	696	731	870	1053	1 204	1 216	1 118	353
	G	757	806	858	1013	1 156	1 161	1 000	393
	T	1 453	1 537	1 728	2066	2 360	2 377	2 118	746
Sud-Ouest	F	180	191	500	524	630	772	691	740
	G	205	219	532	581	615	776	713	771
	T	385	410	1 032	1105	1 245	1 548	1 404	1 511
National	F	19 764	21 291	24 096	29434	33 260	35 690	36 242	26 997
	G	20 808	21 874	24 782	30 099	34 061	36 520	36 839	28 006
	T	40 572	43 165	48 878	59 533	67 321	72 210	73 081	55 003

Source : Annuaire statistique de 2009 à 2016 du MENA

❖ Taux de préscolarisation

Le taux de préscolarisation est un indicateur qui rend compte du niveau d'enrôlement des enfants dans l'éducation préscolaire. Lorsqu'on met en relation l'enrôlement des enfants au préscolaire avec l'évolution de la population en âge d'être enrôlée, on peut affirmer que l'ensemble des acteurs du domaine ont réalisé des progrès dans le cadre de l'accès à l'éducation préscolaire. Si l'accès à une éducation de base constitue un droit pour tous, il faut souligner que d'énormes efforts restent à faire pour permettre à tout enfant de se préparer pour l'enseignement primaire. Avec un niveau d'enrôlement de moins de 5% quelle que soit l'année, la préscolarisation demeure très faibles au regard des niveaux observés en Afrique de l'Ouest. Selon le PNUD, ils sont environs de 15% au Togo et au Sénégal et de 121% au Ghana en 2015. L'enseignement préscolaire est presque inexistant dans certaines régions. Les taux d'enrôlement les plus élevés à l'échelle régionale en 2015/2016 sont enregistrés dans les grands centres urbains que sont la région du centre (9%) et celle des hauts bassins (4%). La moyenne nationale s'établit à 3,9% (cf Tableau 1-42).

Graphique 1-12: Evolution comparée des taux de croissance de la population pré scolarisable, préscolarisée et du taux de préscolarisation



Source : Annuaire statistiques de 2009 à 2016 du MENA et projection de population de l'INSD

Tableau 1-42: Évolution du taux de préscolarisation par sexe selon la région

Régions	Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/2014	2014/15	2015/2016
Boucle du Mouhoun	F	1	0,9	0,9	1,4	1,8	1,8	1,4	1,2
	M	0,8	0,7	0,9	1,2	1,6	1,6	1,3	1,2
	T	0,9	0,8	0,9	1,3	1,7	1,7	1,3	1,2
Cascades	F	0,9	1,2	1,3	1,6	2	2	2,0	1,9
	M	1	1,2	1,3	1,6	1,9	2,1	2,2	2,1
	T	1	1,2	1,3	1,6	1,9	2	2,1	2,0
Centre	F	10,7	11,6	12,5	14,4	14,1	14,5	13,5	8,7
	M	11,6	12,1	12,8	15,4	15,3	15,4	14,4	9,6
	T	11,2	11,8	12,6	14,9	14,7	14,9	13,9	9,1
Centre-Est	F	3,1	3	2,4	3	3,6	3,6	3,4	2,6
	M	3,1	3	2,8	3	3,5	3,5	3,4	2,6
	T	3,1	3	2,6	3	3,5	3,6	3,4	2,6
Centre-Nord	F	1,1	1,3	1,4	2,5	3,7	3,6	3,8	3,2
	M	1,1	1,2	1,7	2,3	3,7	3,7	3,8	2,9
	T	1,1	1,2	1,5	2,4	3,7	3,7	3,8	3,0
Centre-Ouest	F	2,1	2,8	2,5	2,9	3	2,9	3,2	2,3
	M	1,9	2,5	2,7	2,6	2,8	2,8	3,1	2,2
	T	2	2,6	2,6	2,7	2,9	2,8	3,1	2,3
Centre-Sud	F	2,2	2,6	2,5	3,9	3,3	3,1	3,0	2,9
	M	2,2	2,3	2,6	3,1	2,8	2,8	2,7	2,8
	T	2,2	2,4	2,6	3,5	3	3	2,8	2,9
Est	F	1,6	1,7	1,7	1,5	2,7	2,6	3,2	1,8
	M	1,5	1,5	1,5	1,5	2,4	2,5	2,8	1,7
	T	1,5	1,6	1,5	1,5	2,5	2,6	3,0	1,7
Hauts-Bassins	F	3,1	3,2	3,2	3,6	3,7	4,1	4,4	3,8
	M	3	3,2	3,7	3,9	3,8	4,1	4,3	4,0
	T	3	3,2	3,5	3,8	3,8	4,1	4,4	3,9
Nord	F	0,8	0,9	1	1,1	1,1	1,3	1,5	1,4
	M	0,8	0,9	1	1	1,1	1,4	1,5	1,5
	T	0,8	0,9	1	1	1,1	1,3	1,5	1,4
Plateau Central	F	1,9	1,6	2,1	2,5	1,9	2,8	3,1	2,1

	M	1,7	1,5	2,5	2,2	1,8	2,7	2,7	1,9
	T	1,8	1,5	2,3	2,3	1,8	2,7	2,9	2,0
Sahel	F	1,3	1,4	1,4	1,8	2	1,9	1,7	0,5
	M	1,3	1,4	1,5	1,6	1,8	1,7	1,5	0,6
	T	1,3	1,4	1,5	1,7	1,9	1,8	1,6	0,5
Sud-Ouest	F	0,5	0,6	1,3	1,5	1,7	2	1,7	1,8
	M	0,6	0,6	1,5	1,5	1,5	1,8	1,7	1,8
	T	0,5	0,6	1,4	1,5	1,6	1,9	1,7	1,8
Burkina Faso	F	2,6	2,8	2,9	3,6	3,9	4	4,0	2,9
	M	2,6	2,7	3,1	3,4	3,8	3,9	3,9	2,9
	T	2,6	2,8	3	3,5	3,8	4	3,9	2,9

Source : **Annuaire statistique de 2009 à 2016 du MENA**

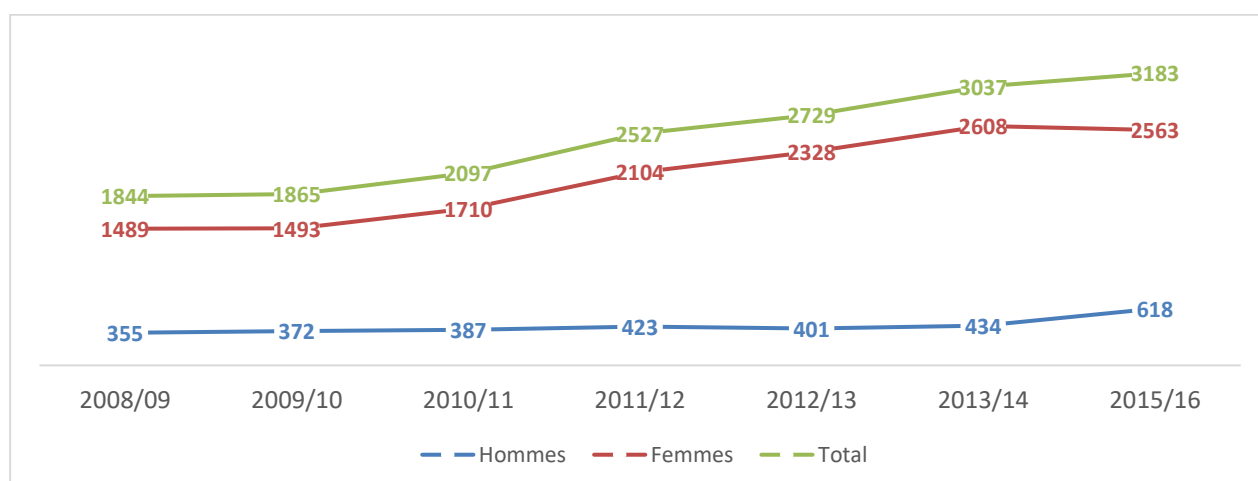
3.1.2. Personnel d'encadrement

❖ Evolution de l'effectif des encadreurs

L'effectif des encadreurs connaît une augmentation annuelle moyenne³ de l'ordre de 8,1%. La population d'encadreurs du préscolaire est caractérisée par une prépondérance de la gent féminine. En effet les femmes représentent en moyenne 82,5% de l'effectif d'encadreurs sur la période 2008-2015. Toutes les régions ont enregistré une augmentation de leurs effectifs d'encadreurs entre 2008/2009 et 2015/2016. La région du centre, en raison du nombre élevé d'auditeurs, enregistre l'effectif le plus élevé d'encadreurs avec 38,8% du nombre total d'encadreurs tandis que les régions du sud-ouest et des Cascades, ensemble ne captent qu'environ 4% des effectifs de personnel d'encadrement en 2015/2016.

³Cette augmentation est constituée d'une croissance des effectifs d'environ 4,1% chez les hommes et 11,8% chez les encadreurs de sexe féminin

Graphique 1-13:Évolution du personnel d'encadrement par sexe



Source : Annuaire statistiques du MASSN, annuaire du préscolaire du MENA de 2016

❖ Ratio auditeur/personnel d'encadrement

Au regard de l'évolution du nombre moyen d'auditeurs par personnel d'encadrement, l'on peut affirmer que le nombre d'auditeurs augmente plus rapidement que celui des encadreurs. Ce ratio a augmenté globalement de 23 en 2008/2009 à 25 en 2012/2013 avant de chuter à 17 en 2015/2016. Dans toutes les régions, cet indicateur a connu une baisse en 2015/2016. La région des cascades présente le ratio le plus élevé avec 25 auditeurs/personnel d'encadrement tandis que la région du plateau central abrite le plus faible ratio avec 12 auditeurs/personnel d'encadrement en 2015/2016.

Tableau 1-43: Évolution du ratio auditeurs/personnel d'encadrement par région

Région	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16
Boucle du Mouhoun	26	24	23	21	20	29	26	23	17
Cascades	21	21	20	23	26	29	28	28	25
Centre	20	21	19	21	20	21	21	19	15
Centre-Est	24	25	26	28	28	30	31	28	21
Centre-Nord	28	25	26	34	37	32	30	26	20
Centre-Ouest	26	29	27	28	31	37	29	30	20
Centre-Sud	25	25	26	23	35	28	23	24	18
Est	28	27	23	23	24	23	22	23	18
Nord	30	25	24	27	31	29	24	23	19
Hauts-Bassins	28	27	33	29	27	26	25	24	18
Plateau Central	23	25	23	22	21	23	25	22	12
Sahel	27	29	31	35	26	25	25	29	22
Sud-Ouest	17	17	19	18	19	30	30	32	23
Burkina Faso	23	23	22	23	23	25	24	23	17

Source : Annuaire statistiques du MASSN, annuaire du préscolaire du MENA de 2016

3.1.3. Infrastructures

❖ Ratio auditeurs/salle de classe

Au niveau national, le ratio auditeurs/salle de classe varie en dents de scie. Il oscille entre 33 et 35. En se basant sur une norme de 50 comme au niveau du primaire, on peut affirmer que même dans les localités où existent l'éducation préscolaire, les salles de classe sont sous-utilisées. Le nombre moyen d'auditeurs par salle de classe connaît des disparités régionales. Les régions des cascades et du sahel

semblent être celles qui présentent l'équilibre apprenants-salles de classe en 2015/2016. Dans ces deux régions, l'indicateur avoisine la norme nationale.

Tableau 1-44: *Évolution du ratio auditeurs/salle de classe par région*

Région	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2013/14	2015/16
Boucle du Mouhoun	31	35	30	39	49	45	32	37
Cascades	36	38	38	42	41	44	48	51
Centre	28	27	27	27	26	26	25	30
Centre-Est	45	46	49	41	43	42	41	42
Centre-Nord	41	53	48	42	52	51	50	33
Centre-Ouest	43	45	40	48	54	48	49	43
Centre-Sud	33	43	36	55	46	41	33	41
Est	63	55	52	52	53	49	48	35
Nord	36	39	42	39	32	36	36	31
Hauts-Bassins	36	37	34	34	37	34	31	40
Plateau Central	33	40	41	42	38	45	32	29
Sahel	61	61	43	65	55	55	56	47
Sud-Ouest	30	29	36	36	43	40	41	42
Burkina Faso	34	35	34	34	35	34	33	35

Source : Annuaire statistiques du MASSN, annuaire du préscolaire du MENA de 2016

3.1. L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

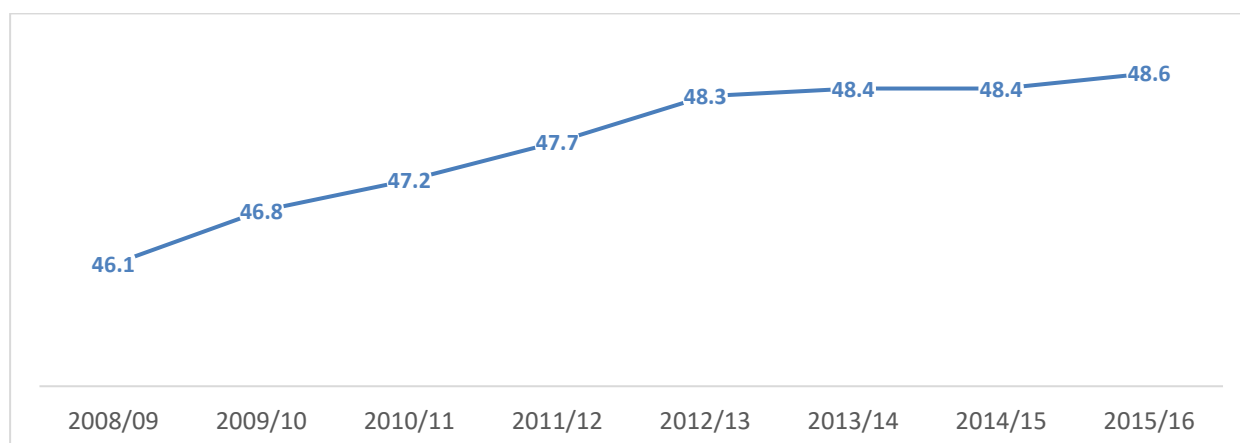
L'enseignement primaire est le niveau d'enseignement formel d'une durée normale de 6 ans et dont le programme est conçu pour faire acquérir des connaissances de base. Il est destiné aux enfants âgés de 6 à 11 ans et constitue le premier palier de la fréquentation scolaire obligatoire. Il est sanctionné par un diplôme de fin de cycle.

3.1.4. *Effectifs des élèves et principaux indicateurs associés*

❖ Effectif des élèves du primaire

Les populations scolaires sont en nette croissance depuis 2008. Cette croissance s’observe aussi bien chez les garçons que chez les filles. Il est observé également une réduction des écarts numériques selon le sexe. Les tendances qui se dégagent dans l’évolution relative des effectifs des filles par rapport aux garçons dans le primaire illustrent l’engagement de l’Etat et des autres acteurs dans la scolarisation des filles. Le poids des filles dans l’effectif total des élèves au primaire, au regard du Graphique 1-14, présente une augmentation graduelle depuis l’année scolaire 2008/2009. Il est passé de 46,1% en 2008/2009 pour s’établir à 48,6% en 2015/2016. .

Graphique 1-14: Evolution du poids des filles dans l’effectif total du primaire



Source : Annuaire statistiques de 2009 à 2016 du MENA

Le taux de croissance global de la population en âge d’être au primaire⁴ (i-e les enfants âgés de 6 à 11 ans) est de 3,5% tandis que celui des élèves est de 6% sur la période 2008/2009-2015/2016. Cette tendance illustre bien les efforts du gouvernement, des PTF et des communautés dans l’éducation primaire pour tous les enfants.

Tableau 1-45 : Effectif des élèves du primaire par sexe et par région

Région	Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16
Boucle du Mouhoun	G	102 691	110 374	117 107	124 288	128 225	132 634	133421	139 360
	F	87 200	96 346	104 366	112 920	118 865	123 624	124818	131 137
	T	189 891	206 720	221 473	237 208	247 090	256 258	258239	270 497
Cascades	G	37 560	41 236	44 248	46 492	49 436	51 459	52924	54 887

⁴ À partir des données de projection de l’INSD.

Région	Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16
	F	31 651	35 659	38 966	41 559	44 938	47 449	49394	51 711
	T	69 211	76 895	83 214	88 051	94 374	98 908	102318	106 598
Centre	G	120 166	125 479	132 521	146 366	155 096	164 843	186864	202 978
	F	121 995	127 016	134 698	149 301	159 065	169 811	191 273	207 980
	T	242 161	252 495	267 219	295 667	314 161	334 654	378 137	410 958
Centre-Est	G	84 077	88 898	97 161	104 122	110 076	115 366	120 321	127 125
	F	70 019	75 153	83 425	90 804	97 908	103 341	107 416	114 084
	T	154 096	164 051	180 586	194 926	207 984	218 707	227 737	241 209
Centre-Nord	G	84 330	89 632	93 603	98 316	100 346	105 757	112 386	118 276
	F	67 099	74 118	79 258	85 366	89 895	95 784	101 269	107 274
	T	151 429	163 750	172 861	183 682	190 241	201 541	213 655	225 550
Centre-Ouest	G	103 371	106 455	116 043	121 498	125 887	130 989	134 603	142 796
	F	85 662	91 048	102 646	110 308	118 346	125 020	129 325	138 925
	T	189 033	197 503	218 689	231 806	244 233	256 009	263 928	281 721
Centre-Sud	G	52 447	55 066	59 241	62 003	65 550	68 205	70 728	73 601
	F	46 362	49 392	54 035	57 350	61 609	64 255	65 814	68 272
	T	98 809	104 458	113 276	119 353	127 159	132 460	136 542	141 873
Est	G	65 419	69 563	73 850	76 953	81 598	83 984	88 636	94 170
	F	57 777	63 069	67 961	71 718	76 993	78 502	81 506	86 050
	T	123 196	132 632	141 811	148 671	158 591	162 486	170 142	180 220
Hauts-Bassins	G	115 440	122 754	131 783	138 835	146 843	154 149	156 200	166 110
	F	99 297	107 860	118 005	126 853	136 719	145 940	149 189	159 338
	T	214 737	230 614	249 788	265 688	283 562	300 089	305 389	325 448
Nord	G	119 036	125 220	133 723	135 554	137 717	140 944	141 454	150 521
	F	93 984	103 725	114 587	121 345	126 521	131 506	131 707	140 620
	T	213 020	228 945	248 310	256 899	264 238	272 450	273 161	291 141
Plateau Central	G	59 060	62 683	66 637	70 229	73 223	76 163	78 021	83 040
	F	47 197	52 261	56 960	61 696	66 439	69 561	71 602	76 351
	T	106 257	114 944	123 597	131 925	139 662	145 724	149 623	159 391
Sahel	G	40 194	45 396	47 159	48470	48 971	58 373	62 779	66 384
	F	35 015	40 442	41 552	42979	43 555	50 781	54 846	58 450
	T	75 209	85 838	88 711	91449	92 526	109 154	117 625	124 834

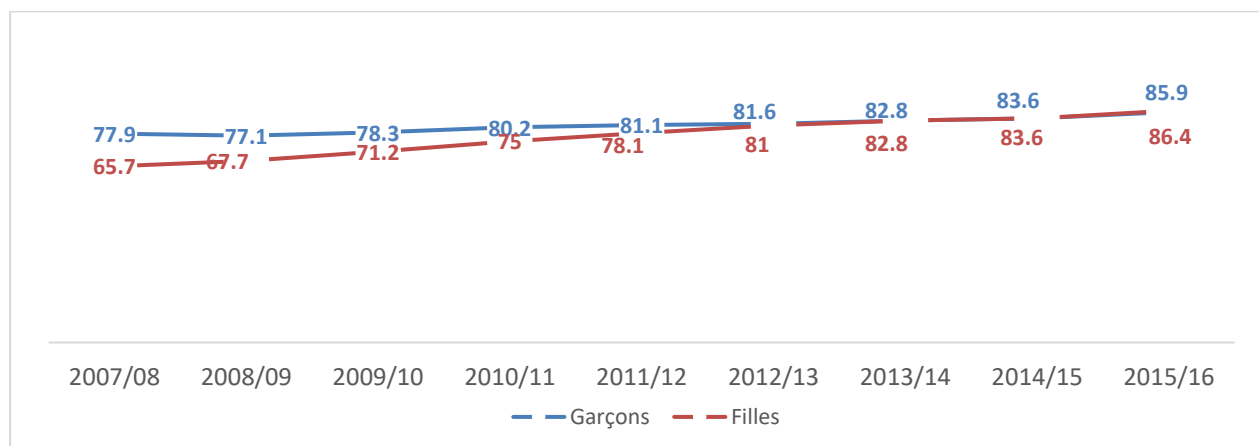
Région	Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16
Sud-Ouest	G	42 760	47 156	50 708	51906	53 362	54 788	62 779	58 558
	F	36 470	41 629	45 052	46800	49 196	50 796	54 846	55 051
	T	79 230	88 785	95 760	98706	102 558	105 584	117 625	113 609
Burkina Faso	G	1 026 551	1 089 912	1 163 784	1225032	1 276 330	1 337 654	1 395 418	1 477 806
	F	879 728	957 718	1 041 511	1118999	1 190 049	1 256 370	1 311 385	1 395 243
	T	1 906 279	2 047 630	2 205 295	2344031	2 466 379	2 594 024	2 706 803	2 873 049

Source : Annuaire statistiques de 2009 à 2016 du MENA

❖ Taux brut de scolarisation au primaire

Sur la période 2008-2015, le taux brut de scolarisation au plan national est passé de 77,1% à 85,9% chez les garçons et de 67,7% à 86,4% chez les filles. De 2009 à 2014, le taux brut de scolarisation des garçons au plan national est resté supérieur à celui des filles mais la tendance s'est inversée en 2013/2014. En effet, l'indice de parité des sexes (IPS) sur le taux brut de scolarisation est passé de 0,87 à 1 en 2013 et traduit une scolarisation en faveur des filles en 2015 (IPS supérieur à 1). Sur l'ensemble des treize régions du pays, six régions présentent un taux brut de scolarisation des filles plus élevé que celui des garçons en 2015/2016. Dans toutes les régions, on constate une évolution positive du taux brut de scolarisation. Les régions de l'Est et du Sahel sont celles qui présentent les plus faibles taux bruts de scolarisation en 2015/2016 avec respectivement 72,2% et 53,4%.

Graphique 1-15: Evolution du taux brut de scolarisation des garçons et des filles entre 2008 et 2013



Source : Annuaire statistique de 2009 à 2016 du MENA

L'augmentation de l'effectif des élèves a entraîné une augmentation globale du taux brut de scolarisation au primaire. Il est passé de 72,4% à 86,1% entre 2008/2009 et 2015/2016. C'est la région du centre qui concentre le taux le plus élevé (104,6%) de scolarisation au primaire quand le sahel (53,4%) présente le plus faible taux en 2015/2016.

Tableau 1-46: taux brut de scolarisation au primaire par sexe et par région

Régions	Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Boucle du Mouhoun	G	72,4	74,9	76,5	78,4	78,5	78,9	77,1	78,5
	F	65,3	70,1	73,8	77,8	80,2	81,4	79,7	81,4
	T	69	72,6	75,2	78,1	79,3	80,1	78,4	79,9
Cascades	G	73,2	76,4	78,1	78,4	80	80,2	79,4	79,5
	F	62,2	67,3	70,7	72,7	76,2	77,8	77,8	78,5
	T	67,7	71,9	74,5	75,6	78,2	79,0	78,6	79,0
Centre	G	84,8	83,5	83,4	87,4	88,4	90,0	97,8	102,1
	F	84,8	84,2	85,3	90,6	93	95,5	102,9	107,2
	T	84,8	83,9	84,4	89	90,7	92,7	100,3	104,6
Centre-Est	G	76,1	77,1	80,9	83,4	85,2	86,6	87,5	89,7
	F	65,3	67,8	72,9	77,1	81,1	83,4	83,9	86,3
	T	70,8	72,6	77	80,3	83,3	85,1	85,7	88,1
Centre-Nord	G	72	73,4	73,7	74,5	73,6	75,3	77,5	79,3

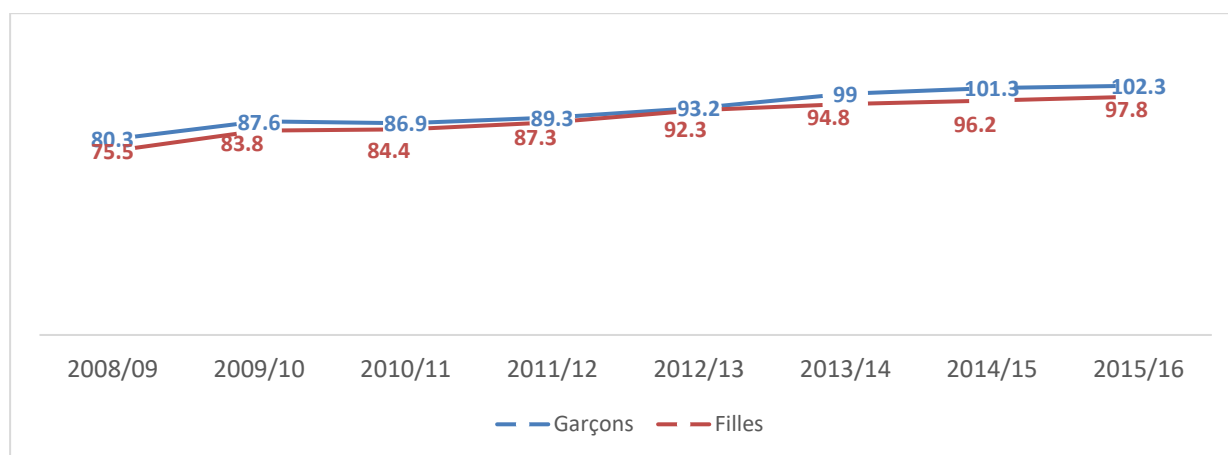
	F	57,6	61,7	63,9	66,9	68,8	71,5	73,2	75,2
	T	64,8	67,6	68,9	70,8	71,3	73,4	75,4	77,3
Centre-Ouest	G	90,1	89,2	93,6	94,5	94,9	95,9	95,6	98,7
	F	77,1	79,5	87,1	91,1	95,6	98,5	98,8	103,1
	T	83,7	84,5	90,4	92,8	95,2	97,2	97,2	100,8
Centre-Sud	G	87,1	88	91,2	92,2	94,6	95,8	96,5	97,8
	F	80	82,8	88,1	91,2	96	97,9	97,3	98,2
	T	83,6	85,5	89,7	91,7	95,3	96,8	96,9	98,0
Est	G	52,7	53,6	54,5	54,4	55,7	55,4	56,5	58,1
	F	48	50,5	52,6	53,7	56,2	55,6	55,7	56,8
	T	50,4	52,1	53,6	54,1	55,9	55,5	56,1	57,5
Hauts-Bassins	G	85,1	86,5	88,8	89,7	91,5	92,9	91,0	93,8
	F	74,8	78,4	82,8	86,2	90,4	93,7	92,5	95,5
	T	80	82,5	85,9	88	91	93,3	91,7	94,6
Nord	G	103,9	105,1	108	105,6	104	103,5	100,8	104,4
	F	82,3	88,1	94,6	97,6	99,5	101,0	98,1	101,7
	T	93,1	96,6	101,4	101,6	101,8	102,3	99,5	103,1
Plateau Central	G	88,5	90,4	92,6	94,2	95,3	96,4	95,9	99,4
	F	72,4	77,9	82,5	87,1	91,9	94,0	93,9	97,4
	T	80,5	84,2	87,7	90,7	93,6	95,2	94,9	98,4
Sahel	G	42,9	46,4	46,2	45,6	44,5	51,3	53,4	54,8
	F	38,6	43,1	42,9	43	42,5	48,2	50,3	51,9
	T	40,8	44,8	44,6	44,4	43,5	49,8	51,9	53,4
Sud-Ouest	G	71,3	75,5	78,1	77	76,7	76,4	77,2	77,0
	F	66	73	76,7	77,6	79,8	80,4	81,6	81,9
	T	68,8	74,3	77,4	77,3	78,1	78,3	79,3	79,3
Burkina Faso	G	77,1	78,3	80,2	81,1	81,6	82,8	83,6	85,9
	F	67,7	71,2	75	78,1	81	83,2	83,9	86,4
	T	72,4	74,8	77,6	79,6	81,3	83,0	83,7	86,1

Source : Annuaire statistiques de 2009 à 2016 du MENA

❖ Taux brut d'admission au CP1

Au niveau national, on constate que le taux brut d'admission des garçons au CP1 est globalement supérieur à celui des filles au cours de la période 2008-2015. Cependant, l'écart de l'indicateur entre les deux sexes est resté constant sur la période. Les régions du sahel et de l'Est sont celles qui présentent les taux les plus faibles avec respectivement 84,1% et 72,2% d'admissions au CP1 en 2015/2016.

Graphique 1-16: Taux brut d'admission au CP1 des filles et des garçons entre 2008 et 2015



Source : Annuaire statistiques de 2009 à 2016 du MENA

Le taux brut d'admission est passé de 78% à 100,1% entre 2008/2009 et 2015/2016. Les régions qui possèdent les taux d'admission les plus élevés sont également celles qui présentent les taux de scolarisation élevés. De même les régions de l'Est et du Sahel dont les niveaux d'admission des élèves au CP1 sont faibles restent également des régions à faible scolarisation (essayer de voir si la croissance du TBA est néanmoins rapide dans ces 2 régions comparativement aux autres régions).

Tableau 1-47: taux brut d'admission au primaire par sexe et par région

Région	Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/2016
Boucle du Mouhoun	G	77,7	86,6	76,4	85,6	83,6	88,5	87,2	92,2
	F	74,7	83,6	76,1	86,2	84,1	86,2	83,8	89,5
	T	76,2	85,2	76,3	85,9	83,8	87,4	85,5	90,9
Cascades	G	72,7	98,2	89	80,4	93,4	93,8	92,3	93,4
	F	64,6	91,9	84,4	76,2	91,4	88,1	87,3	86,5
	T	68,7	95,1	86,7	78,4	92,4	91,0	89,8	90,0
Centre	G	80,2	87,8	89,9	98,8	99,9	105,1	112,7	114,9

Région	Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/2016
	F	78	85,3	88,7	98,1	101,1	103,1	108,9	112,8
	T	79,1	86,5	89,3	98,4	100,5	104,1	110,8	113,9
Centre-Est	G	83,8	85,9	90,6	92,5	99,1	103,3	103,7	104,4
	F	75,7	78	85,6	87,3	95,4	95,8	95,9	97,4
	T	79,9	82,1	88,2	90	97,3	99,7	99,9	101,0
Centre-Nord	G	66,6	79,9	76,3	82,7	85,1	96,3	97,3	96,6
	F	60,3	72,3	68	76,2	79,4	88,4	87,0	86,0
	T	63,5	76,2	72,3	79,5	82,4	92,5	92,2	91,4
Centre-Ouest	G	98,5	87,1	106,4	98,5	106,2	104,3	115,4	112,2
	F	91,7	83,9	106,6	98,3	110,5	104,9	115,2	112,2
	T	95,2	85,6	106,5	98,4	108,3	104,6	115,3	112,2
Centre-Sud	G	92,5	87,7	101,6	97,4	108,9	102,7	109,6	97,2
	F	90,3	85,6	101,6	97,4	109,9	99,4	105,2	93,2
	T	91,4	86,7	101,6	97,1	109,4	101,1	107,5	95,3
Est	G	58,8	61,8	56,7	59,8	69	63,1	76,1	74,7
	F	57,8	62	57,5	60,3	67,9	59,0	70,1	69,7
	T	58,3	61,9	57,1	60,1	68,5	61,1	73,2	72,2
Hauts-Bassins	G	111,4	107,4	114,4	102,2	104,1	111,5	108,8	112,5
	F	100,4	100,2	108,3	99,1	104,5	107,9	103,9	109,1
	T	106	103,9	111,5	100,7	104,3	109,7	106,4	110,8
Nord	G	95,7	96,9	96,7	111,5	116,7	123,0	120,9	126,5
	F	90,9	93,2	94,7	106,4	110,1	114,5	111,0	117,2
	T	93,3	95,1	95,7	109	113,5	118,8	116,0	121,9
Plateau Central	G	94,8	104,4	97,7	101,2	107,9	108,6	106,7	115,7
	F	82,8	97	90,8	98,1	103,4	100,7	100,6	106,6
	T	89	100,8	94,4	99,7	105,8	104,8	103,7	111,3
Sahel	G	36,7	71,3	55,3	60,5	55,2	95,4	85,5	85,9
	F	37,4	70,5	53	59,4	53,5	89,7	80,9	82,1
	T	37	70,9	54,2	59,9	54,4	92,6	83,3	84,1
Sud-Ouest	G	70,6	102,5	92,5	87,9	90,3	96,1	101,0	97,7
	F	71,6	105,1	94,1	89,7	97,8	97,7	102,9	100,8
	T	71,1	103,8	93,2	88,8	93,8	96,9	101,9	99,2

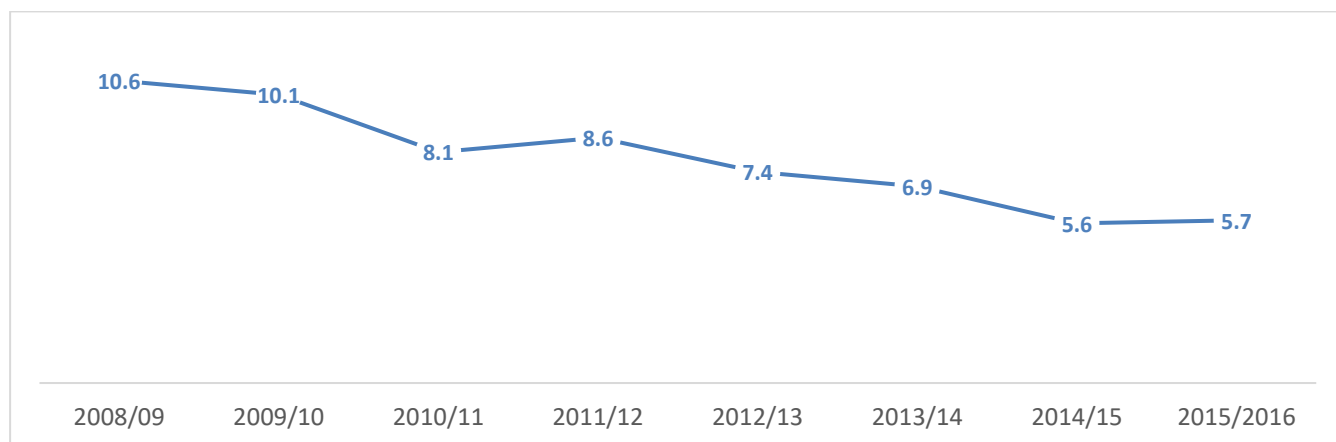
Région	Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/2016
Burkina Faso	G	80,3	87,6	86,9	89,3	93,2	99,0	101,3	102,3
	F	75,5	83,8	84,4	87,3	92,3	94,8	96,2	97,8
	T	78	85,8	85,7	88,3	92,8	97,0	98,8	100,1

Source : Annuaire statistiques de 2009 à 2016 du MENA

❖ Proportion des redoublants

Au plan national, il n'existe pas une grande différence entre les proportions de redoublants selon le sexe entre 2008/2009 et 2015/2016. L'indicateur est passé de 10,6% à 5,7% au cours de la période soit une baisse globale de 4 points. Dans toutes les régions, on observe une baisse de la proportion des redoublants. L'indicateur est en dessous de 10% dans toutes les régions. La région du sahel enregistre la plus faible proportion de redoublants en 2015/2016 avec 2% de redoublants. Par contre la région du Plateau Central avec près de 8% de redoublants détient la proportion la plus élevée de redoublants en 2015/2016.

Graphique 1-17: Proportion de redoublants au primaire entre 2008-2013



Source : Annuaire statistiques de 2009 à 2016 du MENA

Tableau 1-48: Proportion des redoublants au primaire par sexe et par région

Région	Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/2016
Boucle du Mouhoun	G	11.2	10.6	7.3	7.9	7.9	7.7	5,3	5,6
	F	11.3	10.7	7.5	7.8	8.3	8.1	5,4	5,8
	T	11.2	10.6	7.4	7.9	8.1	7.9	5,4	5,7
Cascades	G	9.9	9.1	9.1	6.9	7.0	6.7	4,8	5,2

Région	Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/2016
	F	10.4	9.7	9.4	7.4	7.4	7.5	5,2	5,6
	T	10.1	9.4	9.3	7.1	7.2	7.1	5,0	5,4
Centre	G	12.4	11.2	8.6	9.2	6.8	7.4	5,9	6,0
	F	12.0	10.4	8.0	8.3	6.4	7.0	5,2	5,2
	T	12.2	10.8	8.3	8.7	6.6	7.2	5,6	5,6
Centre-Est	G	8.4	7.6	5.7	7.2	6.3	6.1	4,7	4,7
	F	8.5	7.6	6.0	7.4	6.7	6.7	4,7	4,7
	T	8.5	7.6	5.9	7.3	6.5	6.4	4,7	4,7
Centre-Nord	G	12.3	12.3	9.1	9.7	7.7	6.3	6,4	6,7
	F	12.6	12.4	9.3	10.1	8.3	6.8	6,7	6,9
	T	12.4	12.3	9.2	9.9	8.0	6.5	6,5	6,8
Centre-Ouest	G	10.2	10.1	8.8	9.4	8.1	7.9	6,0	6,2
	F	10.5	10.5	8.8	9.6	8.6	8.4	7,3	6,5
	T	10.3	10.3	8.8	9.5	8.4	8.1	6,7	6,4
Centre-Sud	G	12.5	11.9	9.5	8.1	8.2	7.6	6,4	7,0
	F	12.5	12.2	9.7	8.1	8.3	7.6	6,2	6,5
	T	12.5	12.0	9.6	8.1	8.2	7.6	6,3	6,8
Est	G	10.4	9.7	8.2	9.2	8.3	7.8	5,5	5,2
	F	10.2	9.8	8.1	8.8	8.4	8.3	5,6	5,3
	T	10.3	9.7	8.2	9.0	8.4	8.0	5,5	5,2
Hauts-Bassins	G	8.4	7.6	6.8	7.9	6.4	4.9	4,8	4,5
	F	8.4	7.6	6.8	8.1	6.6	5.1	4,8	4,4
	T	8.4	7.6	6.8	8.0	6.5	5.0	4,8	4,5
Nord	G	12.4	13.7	9.6	10.8	7.2	6.4	6,6	6,6
	F	12.3	13.6	9.4	10.6	7.5	6.4	6,6	6,6
	T	12.4	13.6	9.5	10.7	7.3	6.4	6,6	6,6
Plateau Central	G	11.2	11.5	9.4	9.2	8.6	8.4	7,4	7,7
	F	11.9	11.7	9.6	8.7	8.7	8.2	6,8	7,4
	T	11.5	11.6	9.5	9.0	8.6	8.3	7,1	7,6
Sahel	G	5.3	4.8	5.2	4.9	5.3	4.0	2,7	2,0
	F	5.2	5.0	5.3	5.3	5.5	4.1	2,8	2,1
	T	5.3	4.9	5.2	5.1	5.4	4.0	2,7	2,0

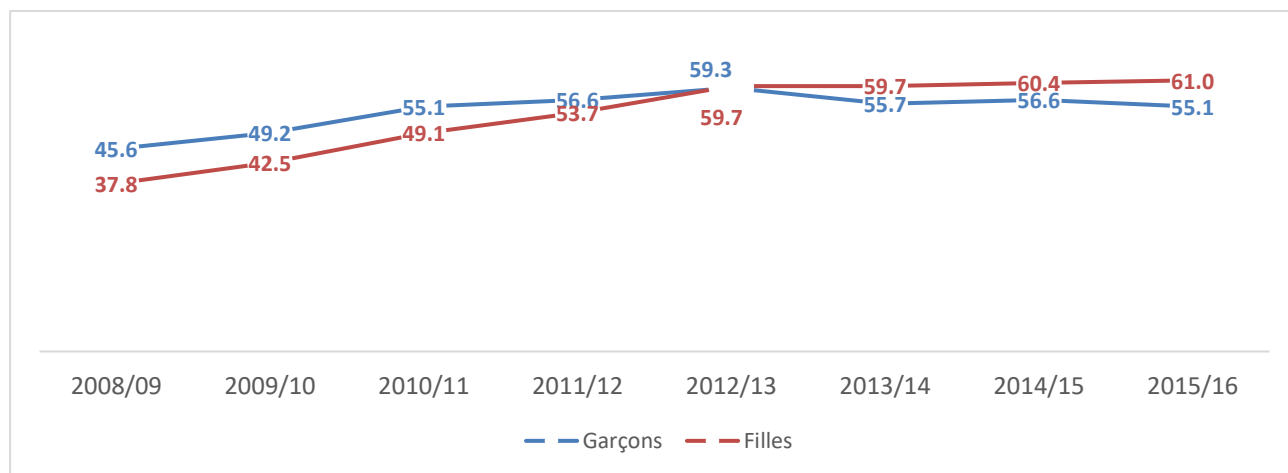
Région	Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/2016
Sud-Ouest	G	7.7	6.7	7.0	7.7	6.5	6.1	3,8	5,4
	F	8.7	7.3	7.7	8.4	7.3	7.3	4,4	5,9
	T	8.2	7.0	7.3	8.0	6.9	6.7	4,1	5,7
Burkina Faso	G	10.5	10.1	8.1	8.6	7.3	6.8	5,5	5,7
	F	10.6	10.1	8.1	8.6	7.5	7.0	5,6	5,6
	T	10.6	10.1	8.1	8.6	7.4	6.9	5,6	5,7

Source : Annuaire statistiques de 2009 à 2016 du MENA

❖ Taux d'achèvement

Dans toutes les régions, on observe une augmentation du taux d'achèvement au cours de la période 2008/2009 -2015/2016. A l'échelle nationale, le taux d'achèvement est plus élevé chez les garçons que chez les filles au cours de la période. Cette augmentation des taux d'achèvement au sein des 2 sous populations est accompagnée d'une réduction de l'écart entre sexes au cours de la période. Cependant, depuis 2012, cet indicateur qui mesure l'efficacité interne du système par sa capacité de maintien montre une réalité en faveur des filles. Dans l'ensemble, l'indicateur est passé de 41,7% en 2008/2009 à 58% en 2015/2016 soit une augmentation de près de 17 points de pourcentage.

Graphique 1-18: Taux d'achèvement au primaire selon le sexe entre 2008 et 2013



Source : Annuaire statistiques de 2009 à 2016 du MENA

Le tableau ci-dessous indique que les régions du centre ouest et du centre présentent les taux d'achèvement les plus élevés en 2015/2016 avec respectivement 72,3% et 74,8%. Par contre, les

régions du sahel et de l'est sont celles qui enregistrent les taux d'achèvement les plus faibles avec respectivement 28,6% et 41,6%.

Tableau 1-49: Taux d'achèvement au primaire par sexe et par région

Région	Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/2016
Boucle du Mouhoun	G	42,5	45,5	54,7	54	57,5	53,8	57,9	51,8
	F	36	40,1	48,7	52,6	58,9	59,1	63,1	58,6
	T	39,3	42,9	51,8	53,3	58,2	56,3	60,4	55,0
Cascades	G	41,9	48,1	46,9	57,1	59,6	51,3	57,6	55,5
	F	34,6	37,1	39,4	50,2	56,5	51,7	58,3	57,9
	T	38,2	42,6	43,2	53,7	58	51,5	58,0	56,7
Centre	G	57,2	58,8	62,2	63,1	64,7	61,8	67,5	68,6
	F	61	62,9	67	71,9	74,2	72,0	79,3	81,4
	T	59,1	60,8	64,6	67,4	69,4	66,8	73,2	74,8
Centre-Est	G	48	49,4	58,6	60,4	64,9	62,0	60,0	60,0
	F	39,3	42	51,7	54,8	62,9	59,4	58,0	62,6
	T	43,6	45,7	55,1	57,7	63,9	60,7	59,0	61,3
Centre-Nord	G	41,9	42,2	51,6	50,1	55,4	48,0	48,4	45,0
	F	28,6	32	40,9	43,9	53	50,7	50,3	46,5
	T	35,1	37	46,2	47	54,2	49,3	49,3	45,7
Centre-Ouest	G	52,3	58,8	65,2	67,9	72,3	71,1	61,9	68,0
	F	40,2	47,4	55,5	61	69,2	74,4	60,6	76,8
	T	46,2	53,1	60,4	64,5	70,8	72,7	61,3	72,3
Centre-Sud	G	49,1	56,2	57,5	64	63,8	68,8	62,8	68,2
	F	46,1	51,4	53,7	63,1	67,3	76,9	68,4	75,7
	T	47,6	53,8	55,6	63,5	65,5	72,7	65,5	71,8
Est	G	29,1	33,6	40	40,1	40,3	38,7	40,1	38,2
	F	23,4	28,5	35,3	37,4	43,3	40,8	43,2	41,5
	T	26,3	31,1	37,7	38,8	41,8	39,7	41,6	39,8
Hauts-Bassins	G	51,2	54,7	57,9	59,8	62,5	65,4	62,1	58,5
	F	43,2	48,2	52,2	55,3	60,5	70,3	66,4	66,0
	T	47,2	51,5	55,1	57,6	61,5	67,8	64,2	62,1
Nord	G	54,4	60,6	69,2	70,5	74	68,6	62,6	62,2

Région	Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/2016
	F	37,3	44,3	57,5	64,2	72,5	75,3	69,5	70,6
	T	46,2	52,4	63,3	67,3	73,2	71,9	66,0	66,3
Plateau Central	G	49,2	55,8	57,8	64,3	62,2	60,0	66,5	61,8
	F	40	48,2	48,2	59,6	61,1	62,9	73,1	69,6
	T	44,6	52	53	61,9	61,6	61,4	69,8	65,6
Sahel	G	24,3	25,5	30,4	31,7	32,6	21,5	29,5	25,6
	F	18	21	25,1	27,3	30,5	20,7	27,7	23,3
	T	21,2	23,2	27,8	29,5	31,6	21,1	28,6	24,5
Sud-Ouest	G	44,3	49,3	56,3	52,1	59,2	45,0	57,7	50,3
	F	33,6	41,7	48,9	47,5	58,5	48,6	60,9	53,5
	T	39,2	45,6	52,8	49,9	58,9	46,7	59,2	51,8
Burkina Faso	G	45,6	49,2	55,1	56,6	59,3	55,7	56,6	55,1
	F	37,8	42,5	49,1	53,7	59,7	59,7	60,4	61,0
	T	41,7	45,9	52,1	55,1	59,5	57,6	58,4	57,9

Source : Annuaire statistiques de 2009 à 2016 du MENA

3.1.5. Personnels enseignants

❖ Nombre d'enseignants et ratio élève/maitre

Au Burkina Faso, le nombre d'enseignants du primaire est passé de 38 983 à 69148 entre en 2008/2009 et 2014/2015, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 8,5%. Cette augmentation est plus de deux fois plus forte au sein des enseignantes comparativement aux enseignants de sexe masculin (5,4% chez les hommes contre 13,5% chez les femmes). Les données montrent une augmentation des effectifs enseignants dans toutes les régions. En 2015/2016, la région du centre comptait le plus grand nombre d'enseignants avec 15,0% de l'effectif total des enseignants tandis que dans les cascades on note le plus faible nombre d'enseignants avec 1,3% de l'effectif total. Ce dernier constat semble en adéquation avec l'importance numérique des élèves dans la région des cascades qui enregistre 3,7% de l'ensemble des élèves tandis que le centre concentre 14% de l'effectif national.

Par ailleurs, le ratio élève/maitre a connu une baisse. En 2015/2016, cet indicateur dont la valeur est de 49 reste acceptable par rapport à la norme nationale (moins de 50 élèves/maitre. De même, l'augmentation des effectifs enseignants s'est accompagnée dans toutes les régions par une baisse du

ratio élève/mâitre. La région des hauts bassins présente le ratio élève/maitre le plus élevé en 2015/2016 avec près de 59 élèves par maitre, tandis que la région du sahel et celle du Sud-ouest enregistrent les plus faibles ratios avec respectivement 37,4 et 36,9 élèves par maître. La baisse globale de l'indicateur au niveau nationale est de 6 points sur la période 2009-2015, ce qui pourrait supposer une amélioration de la qualité de l'encadrement due à une baisse de la charge de l'enseignant.

Tableau 1-50: Ratio élèves/mâitre par région

Région	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/2016
Boucle du Mouhoun	55	54,1	54,9	55,6	53,2	52,2	50,7	50,1
Cascades	57,6	58,5	57	56,8	54	52,2	49,5	47,8
Centre	56,2	54,9	55,1	53,5	52,1	51,7	49,7	48,4
Centre-Est	57,4	56,5	58,7	58,6	56,9	54,7	52,9	51,8
Centre-Nord	54,3	55,1	54,7	55,6	53,7	54,5	52,8	50,9
Centre-Ouest	55,3	55,8	56,5	56,2	55	53,8	53,3	52,8
Centre-Sud	59,1	59,1	61,3	60,9	59,6	57,8	55,9	54,7
Est	46,2	44,1	44,3	42,9	42,2	41,7	39,5	39,5
Hauts-Bassins	63,6	63,5	63,5	64,8	63,3	61,3	59,9	58,5
Nord	57,1	56,1	55,1	54,8	52,2	50,4	49,3	49,2
Plateau Central	52,1	50,3	51,6	54,2	50	48,9	47,7	46,7
Sahel	41,2	42,3	40,1	38,6	36,5	40,0	37,6	37,4
Sud-Ouest	47,5	47,6	45,6	44,8	42	39,9	38,4	36,9
Burkina Faso	54,7	54,2	54,3	54,1	52,2	51,3	49,6	48,7

Source : Annuaire statistiques de 2009 à 2016 du MENA

Tableau 1-51: Nombre d'enseignants au primaire par sexe et par région

Région	Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013-2014	2014/15	2015/2016
Boucle du Mouhoun	G	2788	3065	3137	3 325	3 480	3 525	3 496	3 658
	F	938	1297	1396	1 388	1 646	1 853	2 184	2 477
	T	3726	4362	4533	4 713	5 126	5 378	5 680	6 135
Cascades	G	947	1014	1064	1 140	1 276	1 401	1 493	1 574

Région	Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013-2014	2014/15	2015/2016
	F	375	422	557	592	688	752	854	941
	T	1322	1436	1621	1 732	1 964	2 153	2 347	2 515
Centre	G	2684	2913	2959	3 239	3 502	3 764	4 149	4 503
	F	2678	2974	3144	3 630	3 942	4 399	5 411	6 066
	T	5362	5887	6103	6 869	7 444	8 163	9 560	10 569
Centre-Est	G	1924	2013	2077	2 151	2 331	2 455	2 546	2 713
	F	999	1210	1344	1 446	1 759	2 168	2 542	2 730
	T	2923	3223	3421	3 597	4 090	4 623	5 088	5 443
Centre-Nord	G	2050	2139	2186	2 291	2 399	2 453	2 532	2 671
	F	972	1081	1212	1 246	1 415	1 616	1 893	2174
	T	3022	3220	3398	3 537	3 814	4 069	4 425	4 845
Centre-Ouest	G	2595	2599	2710	2 836	3 010	3 274	3 400	3 556
	F	1307	1409	1749	1 817	2 039	2 299	2 628	2 996
	T	3902	4008	4459	4 653	5 049	5 573	6 028	6 552
Centre-Sud	G	1245	1269	1258	1 321	1 328	1 395	1 458	1 479
	F	558	625	718	844	1 004	1 127	1 321	1 449
	T	1803	1894	1976	2 165	2 332	2 522	2 779	2 928
Est	G	1858	1968	2057	2 252	2 458	2 505	2 725	2 818
	F	986	1224	1323	1 476	1 585	1 744	2 140	2 231
	T	2844	3192	3380	3 728	4 043	4 249	4 865	5 049
Hauts-Bassins	G	2839	2999	3219	3 369	3 626	4 022	4 073	4 426
	F	1225	1466	1631	1 791	2 095	2 400	2 629	2 993
	T	4064	4465	4850	5 160	5 721	6 422	6 702	7 419
Nord	G	2762	3064	3181	3 284	3 470	3 653	3 586	3 734
	F	1363	1523	1678	1 725	2 002	2 368	2 639	2 809
	T	4125	4587	4859	5 009	5 472	6 021	6 225	6 543
Plateau Central	G	1349	1418	1410	1 444	1 613	1 703	1 807	1 937
	F	786	992	1108	1 093	1 392	1 501	1 662	1 888
	T	2135	2410	2518	2 537	3 005	3 204	3 469	3 825
Sahel	G	1520	1641	1777	1 938	2 018	1 938	2 221	2 289
	F	406	484	583	593	736	1038	1 478	1 507
	T	1926	2125	2360	2 531	2 754	2 976	3 699	3 796

Région	Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013-2014	2014/15	2015/2016
Sud-Ouest	G	1409	1487	1600	1 706	1864	1923	2 056	2 122
	F	420	574	661	655	827	1018	1 254	1 407
	T	1829	2061	2261	2 361	2 691	2 941	3 310	3 529
Burkina Faso	G	25970	27589	28635	30 296	32 375	34 011	35 542	37 480
	F	13013	15281	17104	18 296	21 130	24 283	28 635	31 668
	T	38983	42870	45739	48 592	53 505	58 294	64 177	69 148

Source : Annuaire statistiques de 2009 à 2016 du MENA

3.1.6. Infrastructures

❖ Nombre de salles de classe

A l'échelle nationale, à l'exception de la région du centre on enregistre plus de salles de classes dans l'enseignement primaire public que dans le privé.

La part du privé dans l'ensemble des salles de classe du primaire au niveau national est passée de 17,6% en 2008/2009 à 21,6% en 2015/2016. Au plan national, le nombre de salles de classe a augmenté en moyenne de 7,9% par an. La croissance est plus forte dans le privé (11%) que dans le public (7,2%). On note une croissance positive du nombre de salle de classes dans toutes les régions. En 2015/2016, sur les 59 938salles de classe dénombrées au primaire, le centre enregistrerait 14,4% des salles de classe, suivi du nord avec 10%. C'est dans les cascades que l'on dénombre le moins de salles de classe, ce qui semble en adéquation avec les effectifs d'enseignants et d'élèves de cette région à cette période.

Tableau 1-52: Nombre de salles de classe au primaire par statut et par région

Région	Statut	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/2016
Boucle du Mouhoun	Public	3127	3458	3663	3907	4249	4413	4 700	4 944
	Privé	346	349	366	409	432	471	458	526
	Total	3473	3807	4029	4316	4681	4884	5 158	5 470
Cascades	Public	1061	1211	1334	1408	1594	1722	1 864	2 013
	Privé	49	119	129	145	160	172	207	233
	Total	1110	1330	1463	1553	1754	1894	2 071	2 246
Centre	Public	1914	1943	2064	2141	2240	2304	2 446	2 532

Région	Statut	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/2016
	Privé	2368	2621	2790	3410	3813	4175	5 241	6 083
	Total	4282	4564	4854	5551	6053	6479	7 687	8 615
Centre-Est	Public	2411	2632	2801	3003	3305	3610	3 889	4 176
	Privé	292	296	314	350	381	417	462	549
	Total	2703	2928	3115	3353	3686	4027	4 351	4 725
Centre-Nord	Public	2506	2747	2859	2993	3187	3255	3 596	3 935
	Privé	311	353	341	351	402	435	488	553
	Total	2817	3100	3200	3344	3589	3690	4 084	4 488
Centre-Ouest	Public	3133	3258	3580	3804	4109	4314	4 605	5 009
	Privé	359	333	346	361	407	425	454	509
	Total	3492	3591	3926	4165	4516	4739	5 059	5 518
Centre-Sud	Public	1551	1640	1715	1812	1980	2096	2 234	2 377
	Privé	109	120	152	160	160	187	209	230
	Total	1660	1760	1867	1972	2140	2283	2 443	2 607
Est	Public	2538	2856	3053	3276	3530	3629	4 021	4 291
	Privé	174	181	180	206	245	263	255	297
	Total	2712	3037	3233	3482	3775	3892	4 276	4 588
Hauts-Bassins	Public	2400	2561	2777	2847	3073	3212	3 416	3 620
	Privé	1020	1118	1183	1308	1471	1658	1 726	2 038
	Total	3420	3679	3960	4155	4544	4870	5 142	5 658
Nord	Public	3110	3414	3691	3886	4217	4421	4 698	4 939
	Privé	649	716	810	821	855	897	831	966
	Total	3759	4130	4501	4707	5072	5318	5 529	5 905
Plateau Central	Public	1842	2040	2112	2139	2461	2614	2 788	2 952
	Privé	313	338	322	326	382	366	393	523
	Total	2155	2378	2434	2465	2843	2980	3 181	3 475
Sahel	Public	1735	1928	2075	2233	2376	2540	2 927	3 195
	Privé	139	170	153	168	190	208	239	280
	Total	1874	2098	2228	2401	2566	2748	3 166	3 475
Sud-Ouest	Public	1612	1804	2033	2119	2389	2550	2 829	3 022
	Privé	60	63	69	78	101	90	122	146
	Total	1672	1867	2102	2197	2490	2640	2 951	3 168

Région	Statut	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/2016
Burkina Faso	Public	28946	31492	33757	35568	38710	40680	44 013	47 005
	Privé	6183	6777	7155	8093	8999	9764	11 085	12 933
	Total	35129	38269	40912	43661	47709	50444	55 098	59 938

Source : Annuaires statistiques de 2009 à 2016 du MENA

❖ Ratio élèves/ classe

En 2015/2016, l'on dénombre 59 938 salles de classe pour 2 873 049 élèves, ce qui représente une moyenne de 49 élèves par classe. Ce ratio a diminué de 54,3 élèves par classe en 2008/2009 à 49 en 2015/2016 soit une baisse globale d'environ cinq élèves par classe. Dans toutes les régions, la baisse de l'indicateur est remarquable. Les ratios élèves/classe et élèves/maître traduisent donc les mêmes réalités tant au niveau national qu'à l'échelle régionale (on constate sensiblement les mêmes valeurs). Pour l'année scolaire 2015/2016, c'est dans la région des hauts-bassins qu'on dénombre le ratio le plus élevé avec près de 58 élèves par classe. Les régions du sud-ouest et du sahel avec 36 élèves par classe présentent les ratios les plus faibles.

Tableau 1-53: Ratio élèves/classe par région

Région	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/2016
Boucle du Mouhoun	54,7	54,3	55	55	52,8	52,5	50	49,5
Cascades	62,4	57,8	56,9	56,7	53,8	52,2	49	47,5
Centre	56,6	55,3	55,1	53,3	51,9	51,7	49	47,7
Centre-Est	57	56	58	58,1	56,4	54,3	52	51,0
Centre-Nord	53,8	52,8	54	54,9	53	54,6	52	50,3
Centre-Ouest	54,1	55	55,7	55,7	54,1	54,0	52	51,1
Centre-Sud	59,5	59,4	60,7	60,5	59,4	58,0	56	54,4
Est	45,4	43,7	43,9	42,7	42	41,7	40	39,3
Hauts-Bassins	62,3	62,2	62,7	63,9	62,5	61,6	59	57,5
Nord	57,1	55,8	55,5	54,6	52,1	51,2	49	49,3
Plateau Central	49,3	48,4	50,8	53,5	49,1	48,9	47	45,9
Sahel	40,1	40,9	39,8	38,1	36,1	39,7	37	35,9
Sud-Ouest	47,4	47,6	45,6	44,9	41,2	40,0	37	35,9
Burkina Faso	54,3	53,5	53,9	53,7	51,7	51,4	49	47,9

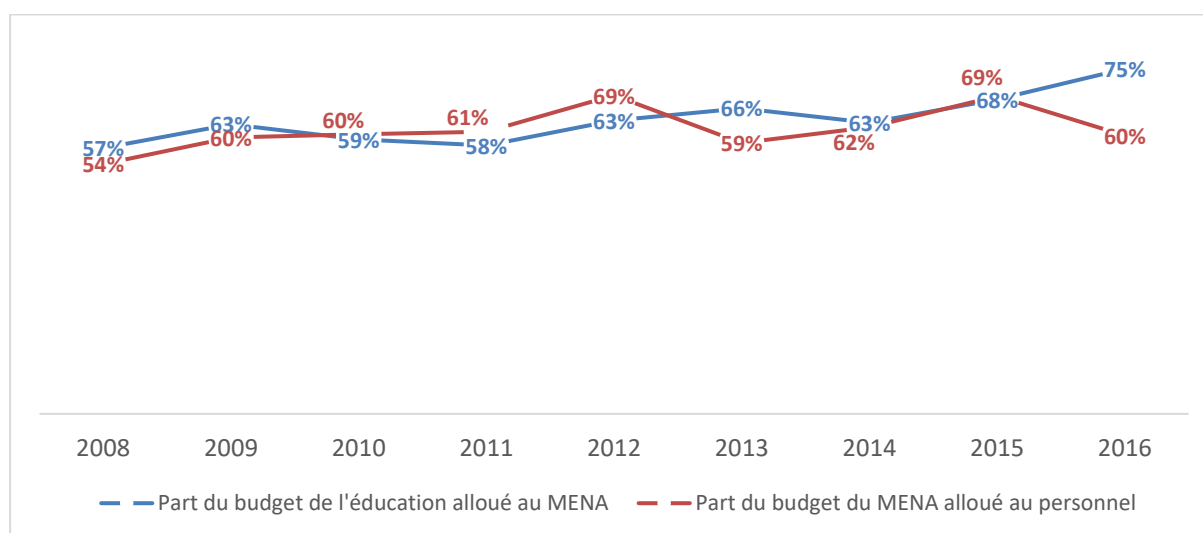
Source : Annuaires statistiques de 2009 à 2016 du MENA

Budget de l'éducation

La part du budget de l'Etat alloué à l'éducation a connu des variations sensibles entre 2008 et 2015. Si elle n'a été que de 16% en 2012, elle a atteint 22% en 2014. En général plus de la moitié de ce budget alloué à l'éducation est réservé à l'enseignement de base. Pour l'année 2015/16 les trois quarts du budget d'éducation au niveau national sont consacrés à cette composante d'éducation. Cette hausse est due à la réforme du continuum qui rattache l'enseignement post-primaire à l'éducation de base dont un des objectifs est l'accroissement important de l'offre au post-primaire.

En analysant l'évolution des dépenses du MENA, on constate qu'elles ont augmenté en moyenne de 14% par an au cours de la période. Cette croissance des dépenses est liée à une augmentation des dépenses de personnel à hauteur de 16% par an et des transferts courants de 26% par an. La part des dépenses du personnel dans les dépenses du MENA est passé de 54,0% en 2008/2009 à 60% en 2015/2016.

Graphique 1-19: Part des différentes dépenses dans les dépenses du MENA



Source : Annuaire statistiques de 2009 à 2016 du MENA

Le tableau ci-dessous confirme que les postes les plus onéreux sont les dépenses liées au personnel (61% des dépenses globales en moyenne sur la période), suivies des dépenses d'investissement (21%).

Tableau 1-54: Dépenses budgétaires de l'Etat et de l'éducation (en milliers)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016

Dépenses budgétaires de l'État	984 171 356	984 274 882	1 083 230 158	1 098 540 986	1 400 781 862	1 654 957 302	1 711	1 435 656 030	1 945 212 694
Éducation	179 764 713	166 791 544	205 850 974	217 967 472	219 075 947	262 787 060	299 243 441	309 829 506	343 884 902
MENA	103 311 689	104 440 193	122 197 981	126 531 369	138 902 118	173 639 524	188 336 049	210 638 168	256 481 361
Personnel	55 788 864	62 393 888	73 890 516	77 163 059	95 640 932	101 684 455	116 752 639	144 649 782	154 270 728
Fonctionnement	9 304 084	9 315 483	9 369 477	7 599 695	8 574 477	10 452 727	8 473 413	10 009 848	19 636 075
Investissement	30 721 860	24 733 941	30 931 637	33 786 862	22 082 635	33 564 732	33 962 002	26 195 502	45 282 671
Transfert courant	7 496 881	7 996 881	8 006 351	7 981 753	12 604 074	27 937 610	29 147 995	29 783 036	37 251 887

Source : Annuaire statistiques de 2009 à 2016 du MENA

3.2. ENSEIGNEMENT POST-PRIMAIRE ET SECONDAIRE

L'enseignement post primaire est le niveau d'enseignement formel d'une durée normale de 4 ans visant à consolider les acquis de l'enseignement primaire, à préparer à l'enseignement secondaire ou à la vie professionnelle. Il est destiné aux sortants de l'enseignement primaire et constitue le second palier de la fréquentation scolaire obligatoire. Il comprend les classes de la 6^{ème} à la 3^{ème} de l'enseignement formel et est sanctionné par un diplôme de fin d'enseignement de base.

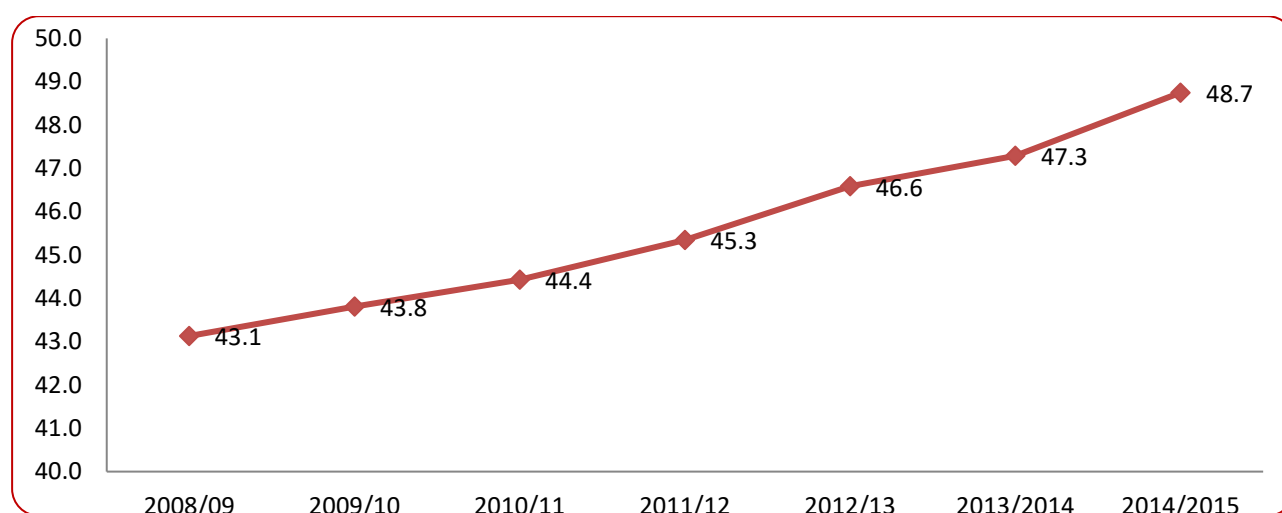
L'enseignement secondaire est l'ordre d'enseignement formel dont la durée normale est de 3 ans. Il comporte un cycle unique et vise à assurer aux sortants de l'enseignement de base un enseignement général, technique ou professionnel. Il comprend les classes de la 2^{nde} à la terminale de l'enseignement formel et est sanctionné par un diplôme de fin de cycle.

3.1.7. Effectifs des élèves et principaux indicateurs associés

❖ Effectifs des élèves du post primaire de l'enseignement général

Entre 2009 et 2015, le poids des filles dans l'effectif total des élèves du post-primaire de l'enseignement général a connu une hausse passant de 43,1% en 2008/2009 à 48,7% en 2014/2015. Dans l'ensemble, l'on dénombre 804 686 élèves au post-primaire dont 392 267 filles en 2015. Le taux de croissance annuel des effectifs du post-primaire est de 14,2%. Le poids des effectifs du cours du soir par rapport à l'effectif total a connu une baisse au cours de la période passant de 8,0% en 2008/2009 à 3,9% en 2014/2015.

Graphique 1-20: Poids des filles dans l'effectif total des élèves du post primaire de l'enseignement général



Source : Annuaire statistique MESS

Tableau 1-55: Évolution des effectifs des élèves du post primaire du secondaire général par sexe selon la nature du cours suivi

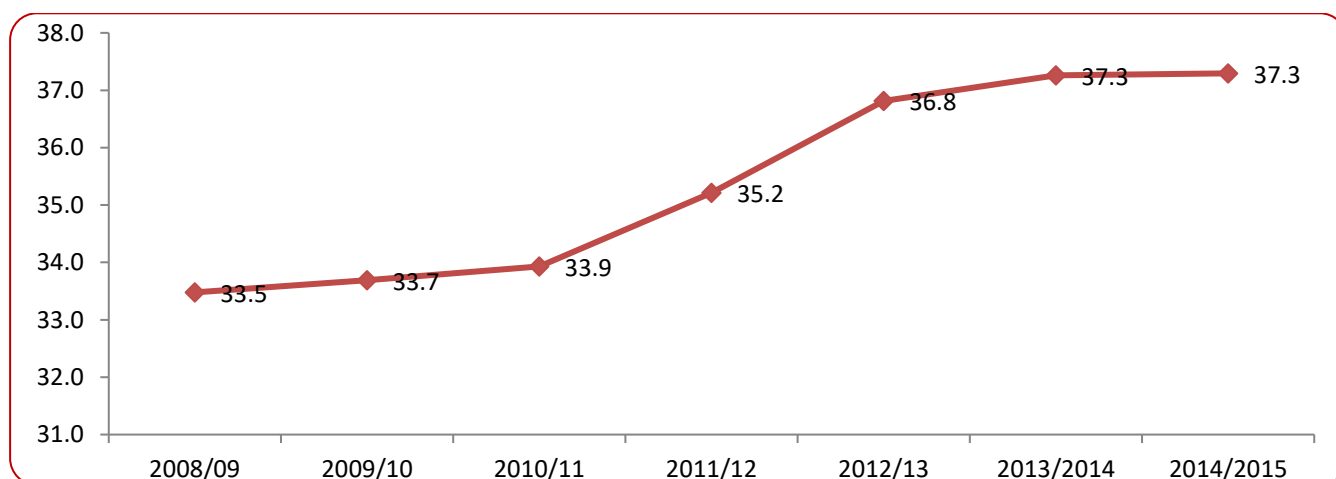
Nature du cours suivi	Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/2014	2014/2015
Cours du jour	M	193 507	224 125	253 954	282 838	304 966	348 967	396 394
	F	145 830	174 178	202 789	234 246	265 428	313 019	376 774
	T	339 337	398 303	456 743	517 084	570 394	661 986	773 168
Cours du soir	M	16 243	18 846	19 187	19 362	19 168	15 636	16 025
	F	13 245	15 240	15 601	16 495	17 251	14 136	15 493
	T	29 488	34 086	34 788	35 857	36 419	29 772	31 518
Ensemble	M	209 750	242 971	273 141	302 200	324 134	364 603	412 419
	F	159 075	189 418	218 390	250 741	282 679	327 155	392 267
	T	368 825	432 389	491 531	552 941	606 813	691 758	804 686

Source : Annuaire statistique MESS

❖ **Effectifs des élèves du secondaire de l'enseignement général par sexe selon la nature du cours suivi**

Entre 2008/2009 et 2014/2015, le poids des filles du secondaire de l'enseignement générale (de la seconde à la terminale) dans l'effectif total a connu une hausse passant de 33,5% en 2008/2009 à 37,3% en 2014/2015. Dans l'ensemble, on dénombrait en 2015, 130 875 élèves au post-primaire dont 48 809filles. Au cours de la période 2009-2015, le taux de croissance annuel des effectifs des élèves du secondaire de l'enseignement général est de 10,4%. Le poids des effectifs du cours du soir par rapport à l'effectif total est passé de 5,9% à 3,5% au cours de la période.

Graphique 1-21: Poids des filles dans l'effectif des élèves de l'enseignement secondaire général



Source : Annuaire statistique MESS

Tableau 1-56: Évolution des effectifs des élèves de l'enseignement secondaire général par sexe selon la nature du cours suivi

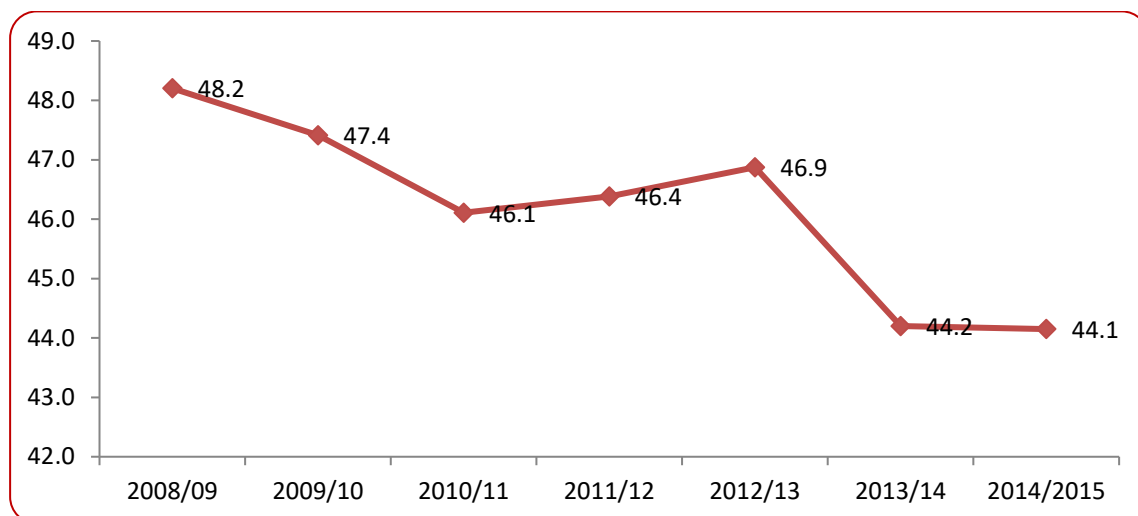
Nature du cours suivi	Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/2015
Cours du jour	M	45 666	49 612	54 048	59 007	75 150	73 444	79 330
	F	22 993	24 925	27 768	32 059	43 905	43 481	47 010
	T	68 659	74 537	81 816	91 066	119055	116925	126 340
Cours du soir	M	2 866	2 904	3 275	3 201	4400	3033	2 736
	F	1 431	1 755	1 669	1 748	2447	1938	1 799
	T	4 297	4 659	4 944	4 949	6847	4971	4 535
Ensemble	M	48 532	52 516	57 323	62 208	79 550	76 477	82 066
	F	24 424	26 680	29 437	33 807	46 352	45 419	48 809
	T	72 956	79 196	86 760	96 015	125 902	121 896	130 875

Source : Annuaire statistique MESS

❖ **Effectifs des élèves de l'enseignement secondaire technique et professionnel**

Au cours de la période 2009-2015, la proportion des filles parmi les élèves de l'enseignement secondaire technique et professionnel a connu une baisse passant de 48,2% à 44,1%. Dans l'ensemble, on dénombrait 29 989 élèves dans l'enseignement secondaire technique et professionnel en 2014/2015 dont 13240 filles. Le taux de croissance annuel des élèves de l'enseignement secondaire technique et professionnel est de 2,6%. Le poids des effectifs du cours du soir par rapport à l'effectif total est passé de 3,4% en 2008/2009 à 2,9% en 2014/2015.

Graphique 1-22: Poids des filles dans l'effectif des élèves de l'enseignement secondaire technique et professionnel



Source : Annuaire statistique MESS

Tableau 1-57: Évolution des effectifs des élèves de l'enseignement secondaire technique et professionnel par sexe selon la nature du cours suivi

Nature du cours suivi	Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/2015
Cours du jour	M	13 007	13 183	13 607	14 423	15 554	15 537	16509
	F	11 967	11 835	11 258	12 121	13 331	11 985	12597
	T	24 974	25 018	24 865	26 544	28 885	27 522	29106
Cours du soir	M	383	386	339	257	240	217	240
	F	494	400	673	580	605	493	643
	T	877	786	1 012	837	845	710	883
Ensemble	M	13 390	13 569	13 946	14 680	15 794	15 754	16749
	F	12 461	12 235	11 931	12 701	13 936	12 478	13240
	T	25 851	25 804	25 877	27 381	29 730	28 232	29 989

Source : Annuaire statistique MESS

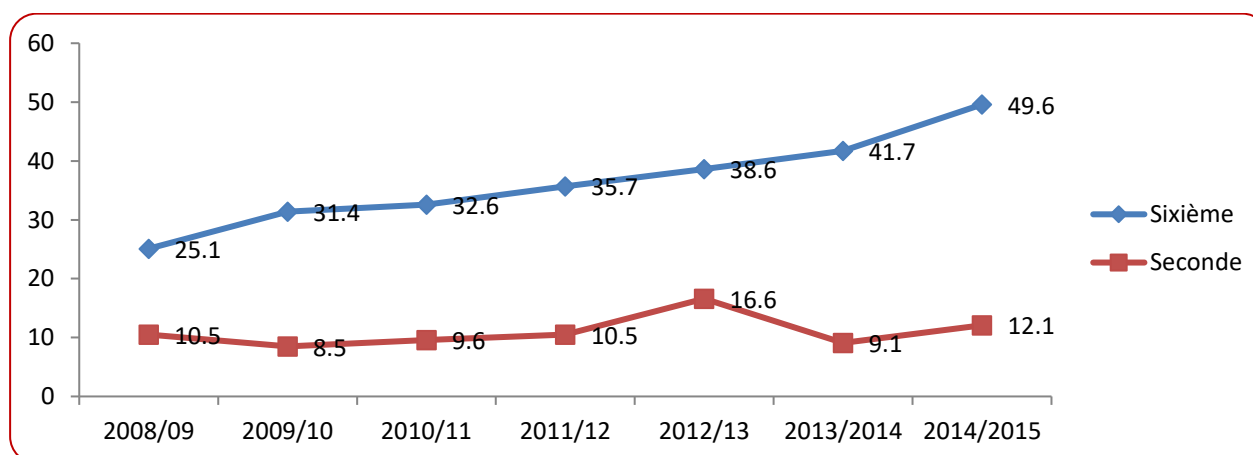
❖ **Taux brut d'admission au post-primaire et au secondaire**

Le taux brut d'admission en sixième a connu une hausse au cours de la période 2009-2015 passant de 25,1% à 49,6%. Le taux brut d'admission en sixième des garçons est plus élevé que celui des filles sur

la période considérée. Toutefois, l'écart se réduit entre les deux groupes (écart de 8,7 points en 2008/2009 et 2,8 points en 2013/2014). En 2014/2015, le taux brut d'admission en sixième des garçons est de 48,5% et celui des filles de 50,8%.

Concernant le taux brut d'admission en seconde, on note que l'indicateur a connu d'énormes fluctuations au cours de la période 2008/2009 à 2014/2015. On constate que le taux brut d'admission en seconde des garçons est au-dessus de celui des filles. En 2014/2015, le taux brut d'admission en seconde des garçons était de 14,5% et celui des filles de 9,6%. Comparativement à l'année 2012/2013, on note une baisse du taux brut d'admission en seconde en 2014/2015 de 4,5 points de pourcentage. Cette situation s'explique par le fait que 2013 a connu une nouvelle formule à l'examen du BEPC. Le retour à l'ancienne formule à partir de 2013/2014 a entraîné une baisse du taux de réussite au BEPC.

Graphique 1-23: Taux brut d'admission en sixième et en seconde entre 2008 et 2015



Source : Annuaire statistique MESS

Tableau 1-58: Taux brut d'admission en sixième et en seconde

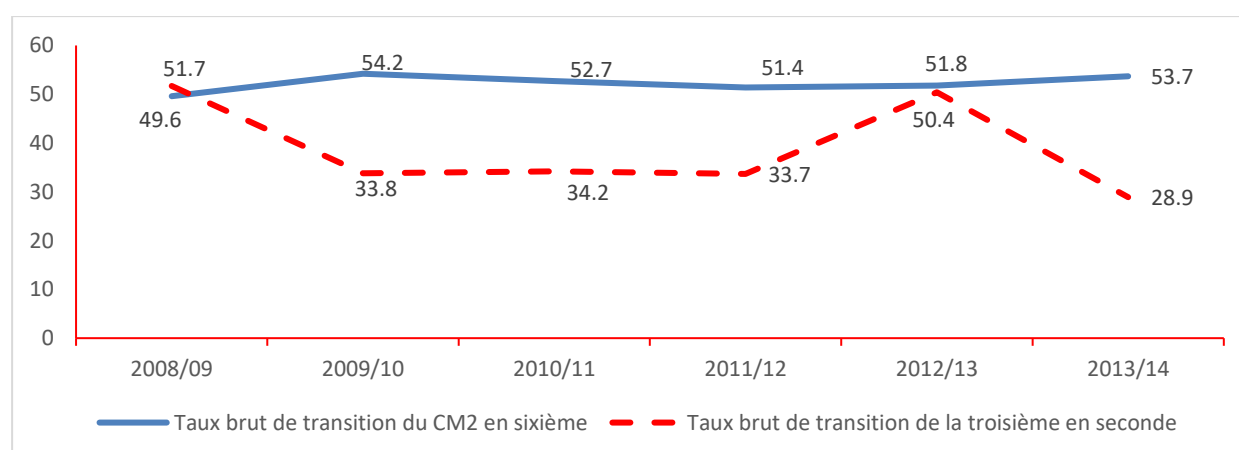
Niveau	Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/2014	2014/2015
Sixième	F	20,8	27,6	29,5	32,5	36,5	40,3	50,8
	G	29,5	35,2	35,6	38,9	40,7	43,1	48,5
	F+G	25,1	31,4	32,6	35,7	38,6	41,7	49,6
Seconde	F	7,8	6	6,9	8	13,2	6,9	9,6
	G	13,3	11,2	12,3	13	20	11,4	14,5
	F+G	10,5	8,5	9,6	10,5	16,6	9,1	12,1

Source : Annuaire statistique MESS

❖ **Taux de transition du primaire au post-primaire et du post-primaire au secondaire**

Le taux de transition du primaire au post-primaire des garçons est plus élevé que celui des filles entre 2008/2009 et 2013/2014. En 2013/2014, on notait un taux de transition de 56,8% du primaire au post-primaire pour les garçons contre 50,6% pour les filles. Dans l'ensemble, au cours de la période 2008/2009 à 2013/2014, on note une hausse de ce taux de près de quatre points passant de 49,6% à 53,7%. Le taux de transition du post-primaire au secondaire a connu une baisse passant de 51,7% en 2008/2009 à 28,9% en 2013/2014. Il est plus élevé chez les garçons que chez les filles au cours de la période. En 2014, le taux de transition du post-primaire au secondaire était de 33,7% pour les garçons contre 23,5% pour les filles. Comparativement à l'année 2012/2013, on note une baisse du taux brut de transition de la troisième en seconde en 2013/2014 de 21,5 points de pourcentage. Cette situation s'explique par le fait que 2013/2014 a connu une nouvelle méthode d'évaluation à l'examen du BEPC. Le retour à l'ancienne formule en 2013/2014 a entraîné une baisse du taux de réussite au BEPC.

Graphique 1-24: Evolution du taux brut de transition du CM2 en sixième et de troisième en seconde



Source : Annuaire statistique MESS

Tableau 1-59: Taux brut de transition du CM2 en sixième

Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
Masculin	52,4	56,8	54,9	53,8	54,1	56,8
Féminin	46,1	51,2	50,3	48,8	49,4	50,6
Total	49,6	54,2	52,7	51,4	51,8	53,7

Source : Annuaire statistique MESS

Tableau 1-60: Taux brut de transition de la troisième en seconde

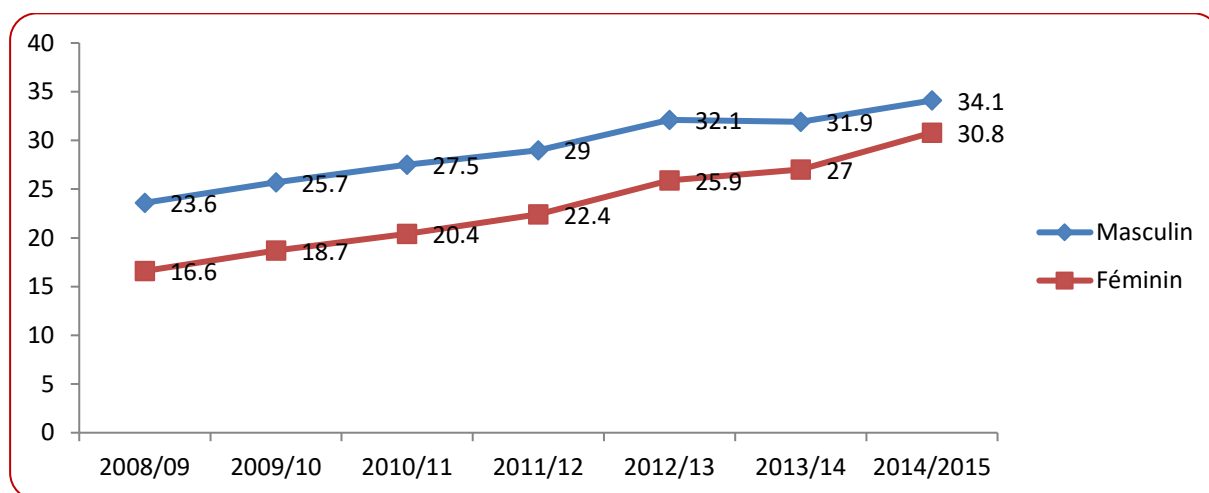
Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
Masculin	57	39	39,2	37,6	55,1	33,7
Féminin	44,7	27,3	28,2	28,9	44,7	23,5
Total	51,7	33,8	34,2	33,7	50,4	28,9

Source : Annuaire statistique MESS

❖ **Taux brut de scolarisation de l'ensemble post-primaire et secondaire**

Dans l'ensemble post-primaire et secondaire (de la classe de sixième à la classe de terminale), le taux brut de scolarisation a connu une hausse en passant de 20,1% en 2008/2009 à 32,5% en 2014/2015. Le taux brut de scolarisation des garçons est plus élevé que celui des filles au cours de la période. Sur cette période, l'indicateur a connu une hausse de 14,2 points chez les filles et 10,5 points chez les garçons. En 2014/2015, le taux brut de scolarisation de l'ensemble post-primaire et secondaire était de 34,1% chez les hommes contre 30,8% chez les femmes.

Graphique 1-25: Evolution du taux brut de scolarisation de l'ensemble post-primaire et secondaire



Source : Annuaire statistique MESS

Tableau 1-61: Taux brut de scolarisation de l'ensemble post-primaire et secondaire

Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
Masculin	23,6	25,7	27,5	29	32,1	31,9	34,1
Féminin	16,6	18,7	20,4	22,4	25,9	27,0	30,8

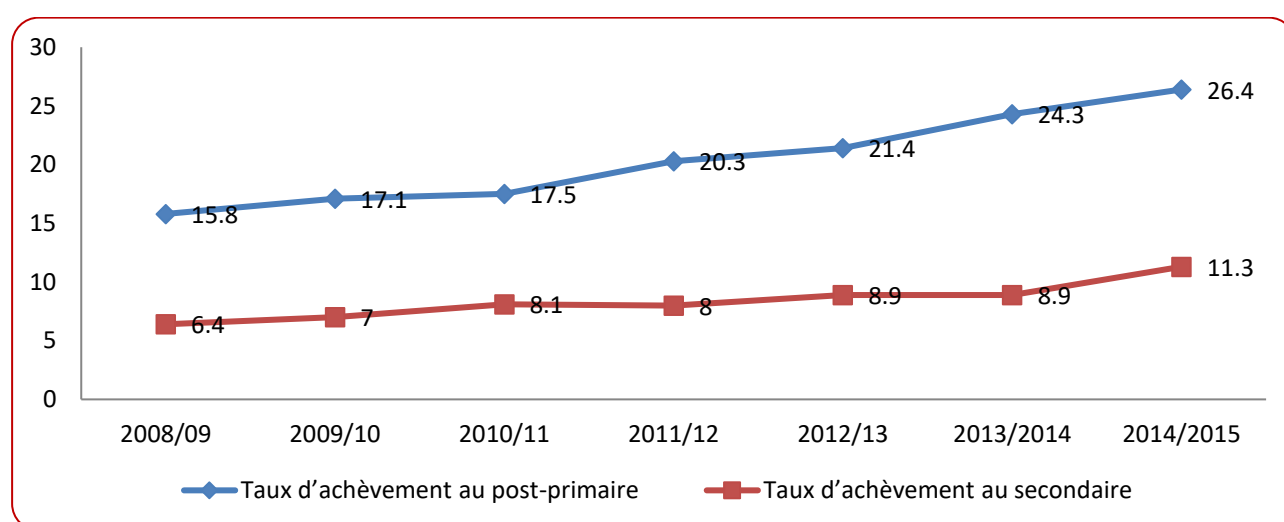
Total	20,1	22,2	23,9	25,7	28,9	29,5	32,5
--------------	------	------	------	------	------	------	------

Source : Annuaire statistique MESS

❖ Taux d'achèvement au post-primaire et au secondaire

Au post-primaire et au secondaire, le taux d'achèvement a connu une hausse sur la période 2008/2009 à 2014/2015 en passant respectivement de 15,8% à 26,4% pour le post-primaire et de 6,4% à 11,3% pour le secondaire. Sur cette même période, le taux d'achèvement des garçons au post-primaire et au secondaire est resté supérieur à celui des filles. En 2014/2015, le taux d'achèvement des garçons au post-primaire était de 28,0% contre 24,8% chez les filles. Concernant le taux d'achèvement du secondaire, l'indicateur était de 13,7% chez les garçons contre 8,7% chez les filles.

Graphique 1-26: Evolution du taux d'achèvement du post-primaire et au secondaire



Source : Annuaire statistique MESS

Tableau 1-62: Taux d'achèvement au post-primaire

Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/2014	2014/15
F	13,3	14,7	14,3	17,7	19,4	22,3	24,8
G	18,4	19,6	21,2	23	23,3	26,4	28,0
F+G	15,8	17,1	17,5	20,3	21,4	24,3	26,4

Source : Annuaire statistique MESS

Tableau 1-63: Taux d'achèvement au secondaire

Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/2014	2014/15
F	4,7	5,4	6	5,6	6,6	6,8	8,7
G	8,2	8,6	10,2	10,5	11,4	11,0	13,7
F+G	6,4	7	8,1	8,0	8,9	8,9	11,3

Source : Annuaire statistique MESS

3.1.8. Personnel d'encadrement

❖ Nombre d'enseignants

Dans l'ensemble, sur cinq enseignants de l'enseignement général et technique professionnel, quatre sont des hommes. En 2013/2014, il y avait 13 910 enseignants dont 2 657 femmes. La part du privé dans le total du personnel enseignant en 2013/2014 était de 21,6%, soit 3009 enseignants. Sur la période 2008/2009 à 2013/2014, le nombre d'enseignant a crû en moyenne de 13,9% par an.

Tableau 1-64: Nombre d'enseignement par statut selon le cycle (général et technique professionnel)

Statut	Sexe	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
Public	M	4756	5424	6358	7019	7904	8705
	F	1135	1322	1601	1805	2001	2196
	T	5891	6806	7959	8824	9905	10901
Privé	M	1153	1272	1376	1517	2124	2548
	F	227	231	245	278	395	461
	T	1380	1503	1621	1795	2519	3009
Ensemble	M	5909	6756	7734	8536	10028	11253
	F	1362	1553	1846	2083	2396	2657
	T	7271	8309	9580	10 619	12424	13910

Source : Annuaire statistique MESS

3.1.9. Infrastructures

❖ Ratio élèves/classe

Au plan national, le ratio élève/classe au post-primaire n'a pratiquement pas évolué (il est passé de 65 en 2008/2009 à 66 en 2014/2015), tandis que celui du secondaire a enregistré une baisse de trois points en passant de 45 élèves/classe à 43 élèves/classe sur la même période. Quel que soit le cycle d'enseignement, le nombre d'élèves par classe est plus élevé au public qu'au privé. En effet, on

dénombrait en moyenne pour l'année 2014/2015, 72 élèves par classe au public contre 58 élèves par classe au privé dans le post-primaire. Ces chiffres étaient de 46 élèves par classe au public contre 40 élèves par classe au privé pour le secondaire.

Tableau 1-65: Ratio élève/classe par statut selon le cycle d'enseignement

Cycle d'enseignement	Statut	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
général								
Post primaire	Public	78	81	80	80	78	79	72
	Privé	52	54	56	55	55	52	58
	Total	65	67	68	68	67	66	66
Secondaire	Public	54	55	51	50	53	48	46
	Privé	38	38	39	38	43	37	40
	Total	45	45	44	44	48	42	43

Source: Annuaire statistique MESS

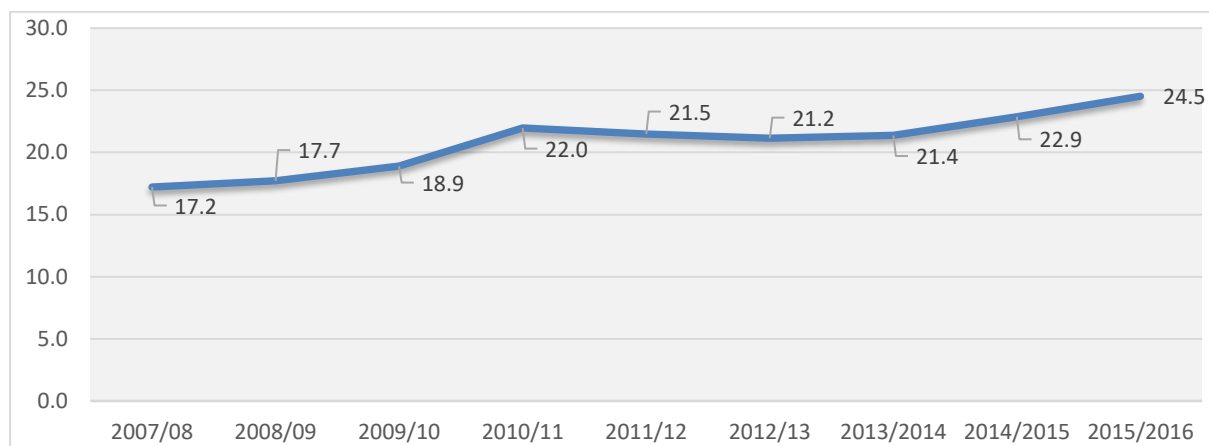
3.3. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

3.1.10. Effectifs des étudiants et principaux indicateurs associés

❖ Nombre d'étudiants

Au cours de la période 2007/2008-2015/2016, le ratio des étudiantes a connu une légère hausse en passant de 32,0% à 33,2% dans l'ensemble du supérieur. Au plan national, on note donc que sur trois étudiants, deux sont de sexe masculin. En 2015/2016 par exemple, on dénombrait 94 728 étudiants dont 31 468 femmes.

Graphique 1-27: Evolution de la part du privé dans l'effectif total des étudiants



Source des données : Annuaire statistiques 2012/2013 du MESS

En considérant le statut des établissements, on constate que la part des étudiantes dans l'effectif total des étudiants du privé a connu une baisse, passant de 46,1% en 2007/2008 à 39,7% en 2015/2016. Au même moment, la part des étudiantes dans l'effectif total des étudiants du public a connu une légère hausse en passant de 29,8% à 31,1%. En considérant la part des établissements privés par rapport à l'effectif total des étudiants, on constate que la part du privé dans l'effectif total des étudiants a connu une hausse, passant de 17,2% en 2007/2008 à 24,5% en 2015/2016. On peut donc affirmer qu'en 2015/2016, sur quatre étudiants, trois sont au public.

Le nombre d'étudiants dans l'enseignement public a augmenté de 9,5% par an, tandis que dans le privé, cette augmentation est plus forte avec un taux de 15,8%. Cela se traduit par une croissance globale effective de 10,8%, du nombre total d'étudiants (public et privé confondus) par an. Cette augmentation se chiffre à 10,7% au niveau des étudiants de sexe masculin et 11,0% chez les étudiants de sexe féminin

Graphique 1-28: Evolution de la part des étudiantes dans l'effectif total des étudiants par type d'établissement

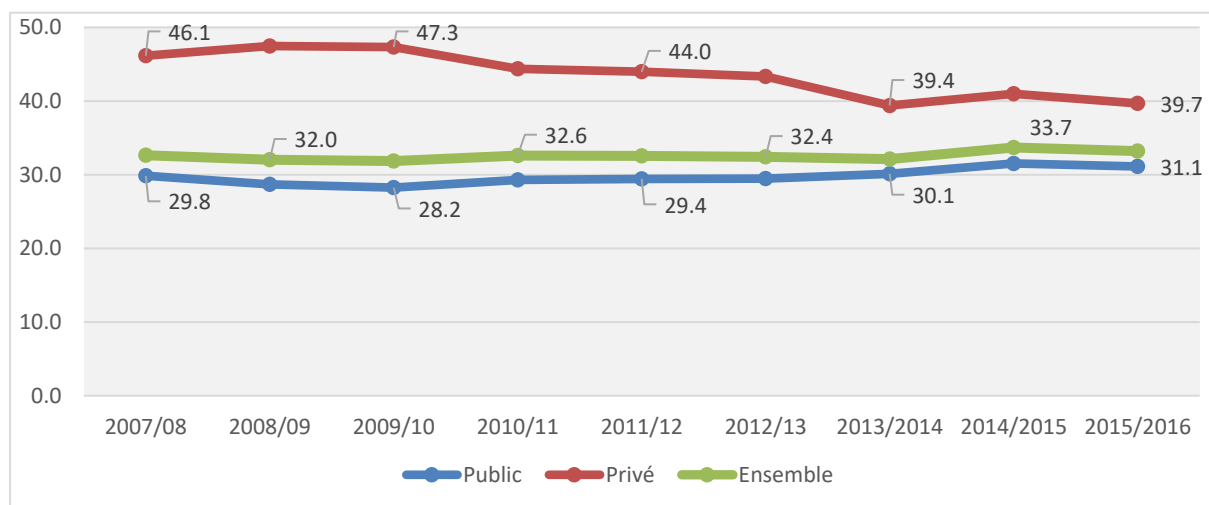


Tableau 1-66: Evolution du nombre d'étudiants par sexe selon le statut de l'établissement

Statut	Sexe	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16
Public	M	24 264	28 023	29 775	33 660	38173	41 301	44 685	44 150	49 248
	F	10 322	11 274	11 723	13 944	15926	17 265	19 257	20 327	22 253
	T	34586	39297	41498	47604	54099	58 566	63 942	64 477	71 501
Privé	M	3 874	4 443	5 093	7 452	8289	8 901	10 529	11 282	14 012
	F	3 319	4 015	4 575	5 942	6506	6 809	6 843	7 839	9 215
	T	7193	8458	9668	13394	14795	15 710	17 372	19 121	23 227
Ensemble	M	28 138	32 466	34 868	41 112	46462	50 202	55 214	55 432	63 260
	F	13 641	15 289	16 298	19 886	22432	24 074	26 100	28 166	31 468
	T	41779	47755	51166	60998	68894	74 276	81 314	83 598	94 728

Source : Annuaire statistique du MESS

❖ **Nombre d'étudiants des principales universités**

En considérant les établissements publics, on constate que l'université de Ouaga 1, l'université de Ouaga2, l'université polytechnique de Bobo et l'université de Koudougou regorgent à elles seules plus de 95% du nombre total d'étudiants des établissements publics du supérieur au cours de la période 2010/2011-2015/2016. Le poids de ces universités a néanmoins connu une baisse en passant en passant de 97,6% en 2010/2011 à 96,0% en 2015/2016. Sur les 71 501 étudiants du public en

2015/2016, 68 629 étudiants provenaient de ces quatre universités.

En considérant les huit établissements du public que regorge le pays, l'université de Ouaga1 absorbe près de 42% des étudiants en 2015/2016, se présentant ainsi comme le plus important réservoir d'étudiants. Cette université est suivie par l'université de Koudougou et l'université Ouaga 2 qui comptent respectivement 21,5% et 17,5% du nombre total des étudiants du public. Notons que l'université de Ouaga 1 et l'université Ouaga 2 ont vu leur poids décroître dans le nombre total des étudiants au public puisque l'université de Ouaga 1 a vu son poids passé de 52,8 en 2010/2011 à 41,9% en 2015/2016 et l'université Ouaga 2 est passé de 22,6% en 2010/2011 à 17,5% en 2015/2016.

Tableau 1-67: Evolution du nombre d'étudiants universités publiques

	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16
Université Ouaga 1	25 120	28 229	30 502	33 028	30 814	29 981
Institut Burkinabè Des Arts Et Métiers (IBAM)	726	1345	410	732	731	694
Institut Panafricain d'étude de Recherche sur les Médias, Information et la Communication (IPERMIC)	59	42	42	58	19	68
Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISPP)	58	68	97	99	73	86
UFR/Lettres Arts et Communication (LAC)	6497	6955	7691	6955	7023	7334
UFR/Sciences de Sante (S D S)	2323	2799	3105	3054	3450	4262
UFR/Sciences de la Vie et de la Terre (UFR/SVT)	3586	3755	4615	3049	2153	2 221
UFR/ Sciences Exactes et Appliquées (UFR/SEA)	2242	3321	2452	3321	4016	3699
UFR/Sciences Humaines (UFR/SH)	9 629	9 944	12 090	15 760	13 349	11 617
Université Ouaga 2	10 757	11 931	12 194	11 671	12 012	12 519
Ecole Doctorale				43	74	74
Institut de Formation Ouverte et à Distance (IFOAD)/U02				nd	nd	36
Institut Universitaire de Formation Initiale et Continue (IUFIC)				nd	180	180
UFR/ Sciences Economiques Et De Gestion (UFR/SEG)	5009	5100	4883	4763	5463	5681
UFR/SJP	5748	6831	7311	6865	6295	6548
Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso	2 472	3 198	4 554	5 544	6 295	10 726
Ecole Doctorale				83	54	60
Ecole Supérieur d'Informatique (ESI)	206	242	250	196	251	282
Institut des Sciences de la Nature et de la Vie	752	1032	1815	2041	2994	3675
Institut du Développement Rural	253	291	291	206	247	237
Institut Supérieur des Sciences de la Sante	140	288	256	245	258	303
Institut Universitaire de Technologie	753	847	1171	1015	974	950
U.P.B / Institut des Sciences Exactes et Appliquées	368	498	771	1758	1517	5219
Université de Koudougou	8107	9310	9701	11483	12670	15403
Centre de Pédagogie Universitaire			117	66	108	97
Ecole Normale Supérieure	2119	2478	2603	2848	4264	5003

Institut Universitaire de Technologie (IUT)	250	324	339	468	510	639
UFR/LSH	2841	3118	3096	4517	4902	6764
UFR/SEG	2897	3390	3546	3584	2768	2668
UFR/ST				nd	118	232
Université de Fada	100	158	207	207	331	422
Université de Ouahigouya	74	195	328	418	412	433
Centre universitaire polytechnique de Dédougou		102	59	314	237	264
Institut des Sciences	974	976	1021	1277	1706	1753
Ensemble	47604	54 099	58566	63942	64477	71501

Source : Annuaire statistiques du MESS

En considérant le sexe des étudiants, on constate que sur dix étudiants du public, seulement trois sont des femmes. Le poids des étudiantes est passé de 29,3% en 2010/2011 à 31,1% en 2015/2016.

Tableau 1-68: Evolution du nombre d'étudiants du publique selon le sexe

	Hommes	Femmes	Ensemble
2010/11	33 660	13 944	47 604
2011/12	38 173	15 926	54 099
2012/13	41 301	17 265	58 566
2013/14	44 685	19 257	63 942
2014/15	44 150	20 327	64 477
2015/16	49 248	22 253	71 501

Source : Annuaire statistiques du MESS

❖ **Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants**

Le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants a augmenté considérablement sur la période 2008-2016. En effet, de 293 étudiants pour 100 000 habitants en 2007/2008, il est passé à 513 étudiants pour 100 000 habitants en 2015/2016, ce qui représente une augmentation annuelle moyenne du nombre d'étudiant pour 100 000 étudiants de 7,3%. Cette croissance est expliquée par l'augmentation du nombre d'étudiants masculins pour 100 000 étudiants qui est passé de 409 à 710 (augmentation moyenne annuelle de 7,1%), tandis que celui des femmes est passé de 185 à 330 (augmentation moyenne annuelle de 7,1%) dans la même période.

Graphique 1-29: Evolution du nombre d'étudiants pour 100 000 habitants par sexe

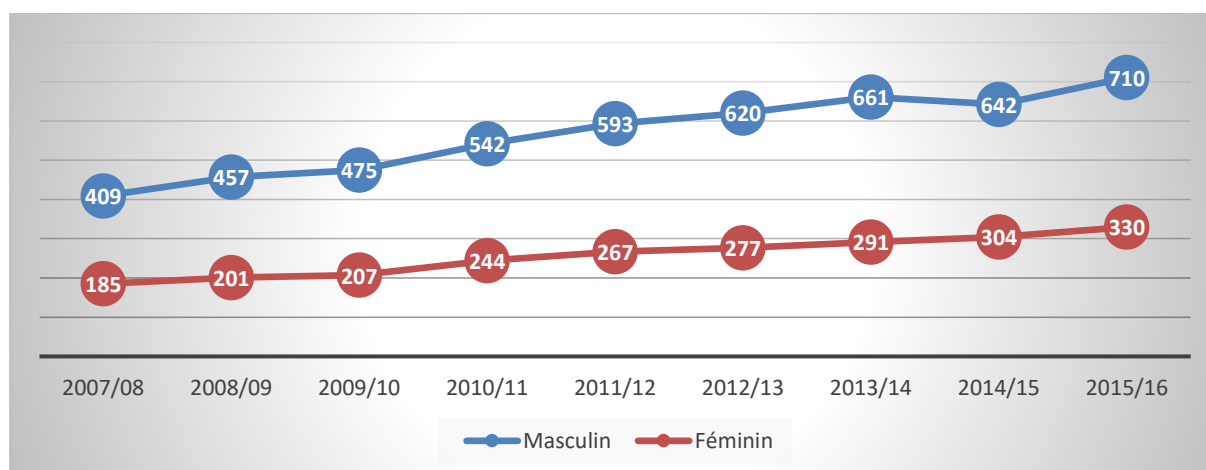


Tableau 1-69: Evolution du nombre d'étudiants pour 100 000 habitants selon le sexe

Sexe	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16
Masculin	409	457	475	542	593	620	661*	642*	710*
Féminin	185	201	207	244	267	277	291*	304*	330*
Total	293	324	336	388	424	443	469	468	513

* Nos calculs à partir du tableau 1-26 et des projections démographiques de l'INSD

Source: Annuaires statistiques du MESS

3.1.11. Personnel d'encadrement

❖ **Nombre d'enseignants par sexe et par grade**

Les enseignants du supérieur sont majoritairement des hommes (plus de 85%). Le corps enseignant en 2013, est constitué de professeurs à 20,4%, de maîtres de conférences à 18,8%, de maîtres assistants à 30,0% et enfin d'assistants à 30,8%. Au regard du tableau ci-dessous, on constate que les effectifs enseignants ont connu une augmentation notable, tout grade confondu de 2007/2008 à 2012/2013. Et c'est le corps des professeurs titulaires qui connaît l'évolution la plus rapide avec une augmentation moyenne par an de 31% du nombre de professeurs.

Tableau1-70: Evolution du nombre d'enseignants par sexe et par grade

Grade	Sexe	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
Professeur	T	64	109	93	180	187	247		
	M	63	103	85	164	173	224		
	F	1	6	8	16	14	23		
Maître de conférences	T	157	195	212	185	200	228		
	M	147	176	191	170	179	205		
	F	10	19	21	15	21	23		
Maître assistant	T	313	334	354	438	406	364		
	M	284	313	325	400	367	327		
	F	29	21	29	38	39	37		
Assistant	T	272	254	257	316	335	374		
	M	248	223	232	277	294	329		

	F	24	31	25	39	41	45		
--	---	----	----	----	----	----	----	--	--

Source : Annuaire statistiques du MESS

Infrastructures

❖ **Nombre d'établissements**

Le nombre d'établissement du supérieur a été multiplié par 2,4 entre 2007/2008 et 2015/2016 en passant de 50 établissements à 120 établissements. Sur la période 2007/2008 et 2012/2013, le nombre d'établissement privé est supérieur à celui du public. La part du privé est passée de 62,0% en 2007/2008 à 67,8% en 2015/2016 avec un pic de 70,9% en 2010/2011.

Tableau 1-71: Evolution du nombre d'établissements selon le statut

Statut	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16
Public	19	19	21	23	25	28			
Privé	31	35	40	56	57	59			
Total	50	54	61	79	82	87	113	123	120

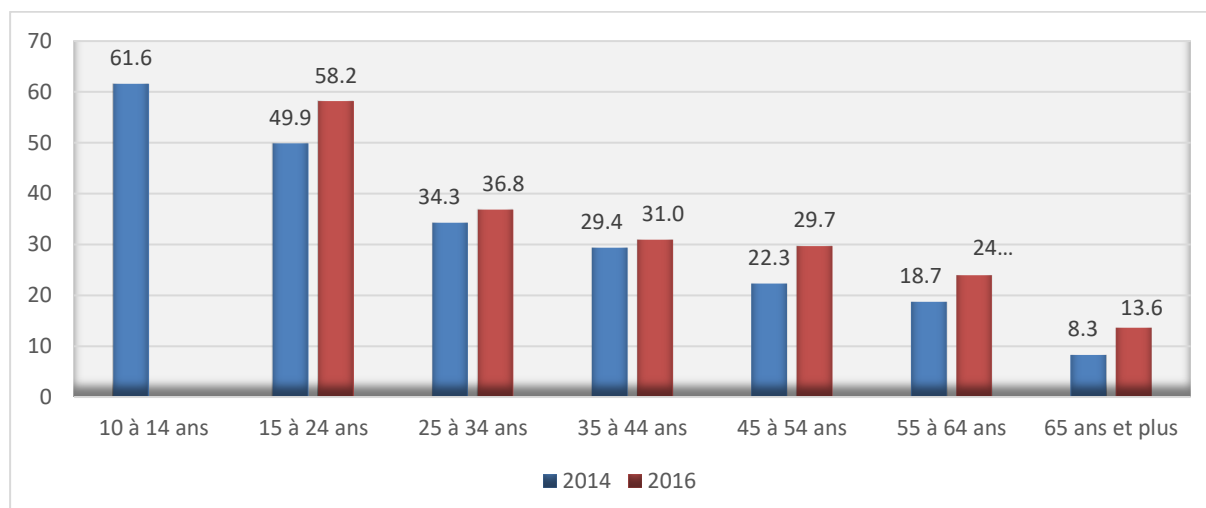
Source : Annuaire statistiques du MESS

3.4. ALPHABETISATION

❖ **Taux d'alphabétisation en 2014 et 2016 selon le groupe d'âge**

Le taux d'alphabétisation, au regard de la figure ci-dessous, décroît avec l'âge des individus. Il est de 61,6% pour les personnes âgées de 10 à 14 ans et seulement 8,3% pour les individus âgés de 65 ans ou plus selon les résultats de l'Enquête Multisectorielle Continue (EMC) réalisée en 2014. Selon l'enquête sur les discriminations de genre en 2016 (Social Institution and Gender Index 2016), le taux d'alphabétisation décroît également avec l'âge. Il est quatre fois plus élevé pour le groupe d'âge 15 à 24 ans comparativement à celui du groupe d'âge de 65 ans et plus. Pour tous les groupes d'âge, le taux d'alphabétisation a augmenté entre 2014 et 2016.

Graphique 1-30: Taux d'alphabétisation des individus selon le groupe d'âge

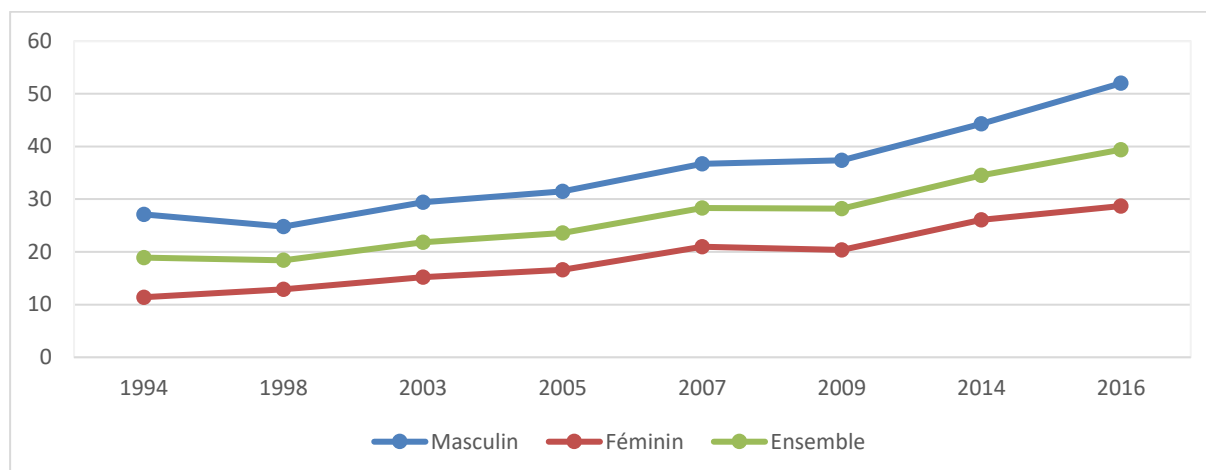


Source : EMC 2014, SIGI 2016

❖ **Évolution du taux d'alphabétisation des individus de 15 ans et plus de 1994 à 2016 selon le sexe**

Au plan national, sur cinq personnes de 15 ans et plus, seulement deux personnes savent lire et écrire. Le taux d'alphabétisation des adultes a augmenté en moyenne de 3,4% par an en 22 ans (entre 1994 et 2016). Il est passé de 18,9% en 1994 à 39,4% en 2016. Si cette tendance est maintenue, il faudrait attendre encore 34 à 35 années au Burkina pour réaliser l'objectif de 100% d'adultes alphabétisés. Au cours de la période, le taux chez les hommes est plus élevé que chez les femmes. Toutefois, celui des femmes a connu une croissance plus élevée comparativement aux hommes (croissance annuelle moyenne de 4,3% contre 3,0% pour les hommes).

Graphique 1-31: Evolution du taux d'alphabétisation des individus de 15 ans et plus selon le sexe



Source des données : EP 94 et 98, EBCVM 2003, QUIBB 2005, 2007, EICVM 2010, EMC 2014, SIGI 2016

Tableau 1-72: Évolution du taux d'alphabétisation des individus de 15 ans et plus par sexe de 1994 à 2014

	1994	1998	2003	2005	2007	2009	2014	2016
Masculin	27,1	24,8	29,4	31,5	36,7	37,4	44,3	52,0
Féminin	11,4	12,9	15,2	16,6	21,0	20,4	26,1	28,7
Ensemble	18,9	18,4	21,8	23,6	28,3	28,2	34,5	39,4

Source: EP 94, 98; EBCVM 2003; QUIBB 2005, 2007; EICVM 2009; EMC 2014; SIGI 2016

❖ **Évolution du taux d'alphabétisation des individus de 15 ans et plus de 1994 à 2016 selon le milieu de résidence**

En 2016, le taux d'alphabétisation des personnes de 15 ans et plus en milieu urbain est deux fois plus élevé qu'en milieu rural. Le taux d'alphabétisation des adultes a augmenté en moyenne de 1,0% par an en 22 ans (entre 1994 et 2016) en milieu urbain en passant de 51,6% en 1994 à 64,9% en 2016. En milieu rural, la croissance est plus forte et atteint 4,3% par an. Dans ce milieu, il est passé de 11,8% en 1994 à 29,7% en 2016.

Graphique 1-32: Evolution du taux d'alphabétisation des individus de 15 ans et plus selon le milieu de résidence

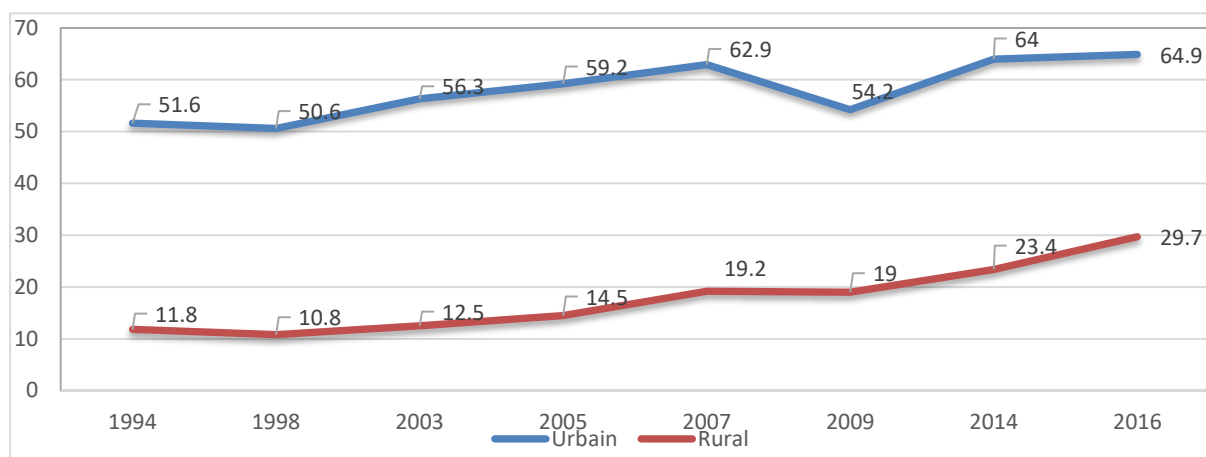


Tableau 1-73: Évolution du taux d'alphabétisation des individus de 15 ans et plus par milieu de résidence de 1994 à 2016

	1994	1998	2003	2005	2007	2009	2014	2016
Urbain	51,6	50,6	56,3	59,2	62,9	54,2	64,0	64,9
Rural	11,8	10,8	12,5	14,5	19,2	19,0	23,4	29,7
Ensemble	18,9	18,4	21,8	23,6	28,3	28,2	34,5	39,4

Source: EP 94, 98; EBCVM 2003; QUIBB 2005, 2007; EICVM 2009; EMC 2014; SIGI 2016

Malgré les dispositions législatives pour une éducation pour tous et sans discrimination de sexe, force est de constater que quel que soit le niveau d'enseignement considéré ou le statut de l'établissement, les garçons sont plus nombreux que les filles. Le même constat s'observe au niveau du personnel enseignant. Le système éducatif burkinabé se caractérise également par de faibles taux de transition et d'achèvement au post primaire et au secondaire. Le taux d'achèvement au post-primaire a connu une amélioration entre 2007/2008 et 2015/2016 mais reste toujours faible. Quant au secondaire, il est inférieur à 10% au cours de la période. Dans la population des 15 ans et plus, près de 60 personnes sur 100 n'étaient pas encore alphabétisées en 2016. Ce chiffre est plus élevé en milieu rural et chez les femmes ou ce sont environ 70 personnes sur 100 qui n'étaient pas alphabétisées en 2016 dans les deux groupes.

CHAPITRE 4. ACTIVITES ECONOMIQUES ET AVOIRS DES MENAGES

Ce chapitre présente une vue d'ensemble des activités économiques exercées par les ménages burkinabè, ainsi que les biens durables dont ils disposent. Ces activités sont traditionnellement regroupées en trois secteurs d'activités que sont : le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire. L'évaluation du poids de ces secteurs d'activité dans l'économie permet de caractériser le niveau d'avancement de l'économie nationale. En outre, une évaluation de la possession des biens durables constitue également un instrument d'appréciation des conditions de vie des ménages.

DEFINITION DES CONCEPTS

Avoirs du ménage : (ou biens possédés par le ménage) constituent une partie de leur patrimoine et concernent ici la possession d'un logement, de terres, d'un moyen de locomotion, de bétail, et autres équipements.

Les secteurs d'activités

Primaire : Agriculture, élevage, chasse, pêche, sylviculture.

Secondaire : Industrie manufacturière, industrie extractive, électricité, eau, gaz, bâtiment et travaux publics.

Tertiaire : commerce, transport, communication, banque, assurance, autres services et administration.

4.1. SECTEURS D'ACTIVITE DE LA POPULATION ACTIVE

Selon les résultats de l'EMC 2014, les actifs occupés se retrouvent majoritairement dans le secteur tertiaire (39,0%) qui est suivi du secondaire (31,1%) et enfin le secteur primaire vient en dernière position soit (29,9%). Les régions du Centre (75,7%), des Hauts-Bassins (46,5%) et du Centre-Est (45,7%) abritent le grand nombre d'actifs dans le secteur tertiaire tandis que celles des Cascades (52,5%), de l'Est (50,6%) et du Nord (37,5%) concentrent le plus d'actifs du secteur primaire. Les régions du Centre-Nord (52,1%), du Sahel (46,5%) et du Nord (45,4%) abritent le grand nombre d'actifs dans le secteur secondaire.

Entre 2009-2010 et 2014, on constate une différence significative liée aux nouveaux concepts de l'emploi et à la période de la collecte (saison pluvieuse pour l'EICVM et saison sèche pour l'EMC). En 2009-2010 le secteur primaire occupe le plus les actifs avec 81,2% suivi du tertiaire (14,0%) et du

secondaire (4,8%) par contre selon les résultats de l'EMC 2014, c'est le secteur tertiaire qui vient en tête avec 39,0% des actifs occupés suivi du secondaire 31,1% et enfin le secteur primaire vient avec 29,9%.

Tableau 4.1. : Répartition (%) des actifs occupés par secteur d'activité

	2009-2010			2014		
	Primaire	Secondaire	Tertiaire	Primaire	Secondaire	Tertiaire
National	81,2		14,0	29,9	31,1	39,0
Urbain	31,0	15,3	53,7	6,9	21,6	71,5
Rural	94,8	2,0	3,2	37,9	34,5	27,6
Boucle du Mouhoun	92,5	2,9	4,6	32,3	32,2	35,5
Cascades	86,9	4,6	8,5	52,8	24,3	22,9
Centre	19,9	17,5	62,6	5,6	18,7	75,7
Centre-Est	88,3	3,5	8,2	28,3	26,0	45,7
Centre-Nord	95,7	0,8	3,5	24,8	52,1	23,0
Centre-Ouest	91,6	2,6	5,8	35,5	27,7	36,8
Centre-Sud	94,1	1,0	4,9	32,4	21,4	46,2
Est	88,6	4,2	7,2	50,6	21,1	28,3
Hauts-Bassins	69,2	6,7	24,1	28,8	24,7	46,5
Nord	94,8	1,5	3,7	37,5	45,4	17,2
Plateau-Central	90,9	2,1	7,0	33,5	32,8	33,7
Sahel	94,2	2,3	3,5	35,4	46,5	18,0
Sud-Ouest	87,6	6,6	5,8	31,9	51,4	16,7

Source : INSD, EICVM 2009-2010 et EMC 2014

4.2. AVOIRS DES MENAGES

Dans cette section, nous analysons les avoirs des ménages se rapportant aux biens qu'ils possèdent tels que les voitures, les logements, les terres, les mobylettes, les radios et autres qui constituent également des indicateurs de bien-être.

4.2.1. POSSESSION DE LOGEMENTS

Selon les résultats de l'enquête SIGI, sur l'ensemble du territoire, huit ménages sur dix sont propriétaires de leur logement, dont six n'ont pas de titre de propriété (14,8% avec titre de propriété et 63,5% sans titre de propriété). La location du loyer et la gratuité du logement restent faibles. Sur 10 ménages, un seul est locataire de son logement (10,1%) et un seul est logé gratuitement (10,5%).

Environ six ménages urbains sur dix sont propriétaires de leur logement. Toutefois, seuls deux ménages urbains propriétaires sur trois possèdent un titre de propriété (37,1% et 21,5% respectivement avec et sans titre de propriété). Il faut également retenir que 3 ménages sur 10 sont locataires de leur logement (29,7%). En milieu rural, sur dix ménages, neuf sont propriétaires de leur logement, parmi lesquels un seul possède un titre de propriété (6,8% et 78,6% respectivement avec et sans titre de propriété). La vie en location est quasi-inexistante dans ce milieu (3,1%).

C'est dans la région du centre que l'on retrouve la plus grande proportion de ménages possédant un titre de propriété de leur logement (37,1%). C'est également dans cette région que la proportion des ménages locataires est la plus élevée (21,4%). Cette situation contraste avec celle de la région du Nord. Dans cette région, la proportion de ménages possédant un titre de propriété de leur logement est très faible (3,3%). En matière de nomadisme ou logement temporaire, la région de l'Est est la seconde en (1,7%) après la région du Sahel (1,8%).

Entre 2016 et 2014, la situation s'est un peu dégradée. En effet, la proportion des locataires s'est accrue (10,1% en 2016 contre 8,7% en 2014). On constate également une baisse de la proportion des propriétaires avec titre (63,5% en 2016 contre 67,0%). Dans toutes les régions à l'exception des Hauts-Bassins (24,2%), des Hauts-Bassins (19,4%), du Centre-Ouest (24,0%), du Sahel (12,5%) et du Plateau-Central (5,8%) qui ont connu une hausse significative, les autres régions ont vu une baisse de leur proportion.

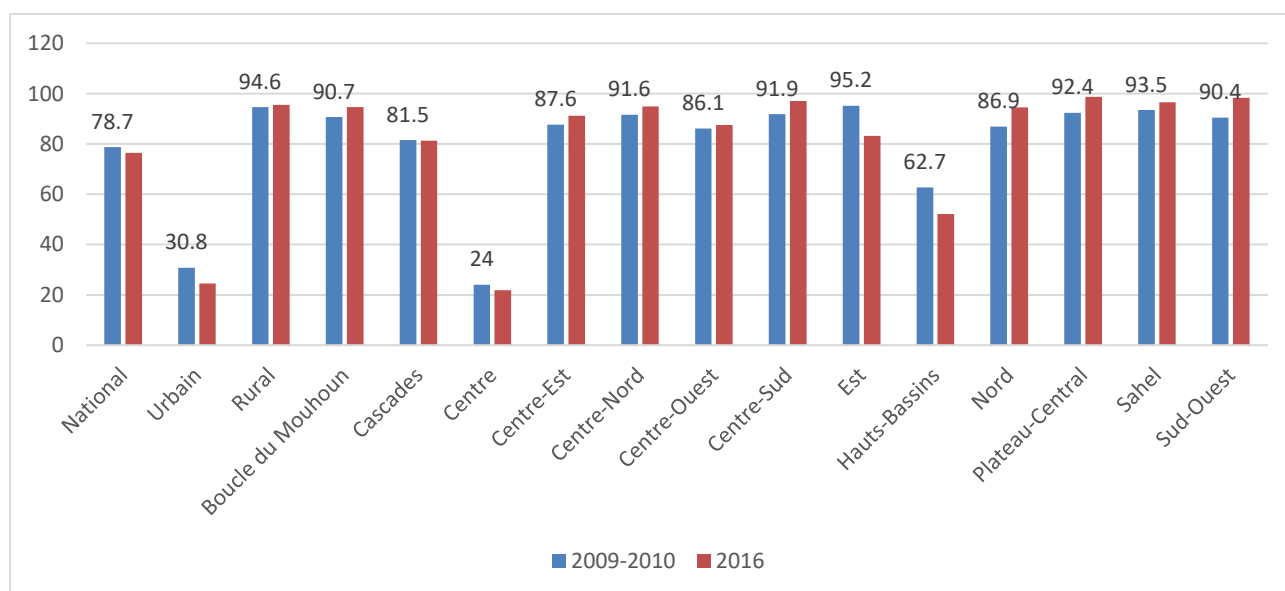
NB : le tableau comporte beaucoup de modalités et concerne l'EICVM, l'EMC et SIGI voilà pourquoi je ne l'ai pas mis.

4.2.2. Possession de terres agricoles

En 2016, selon les résultats de l'Enquête SIGI, 76,4% des ménages burkinabè ont déclaré posséder une terre agricole. On observe une légère hausse en milieu rural par rapport à 2009-2010 (95,5% contre 94,5%). Les régions du Centre (21,9%) et des Hauts-Bassins (52,2%) qui abritent les deux principales villes concentrent peu de ménages possédant une terre agricole. Par contre, les régions du Plateau-Central (98,7%), du Sud-Ouest (98,3%) et du Sahel (96,6%) sont les régions où il y a plus de ménages possédant des terres agricoles.

Nous constatons une baisse des ménages possédant des terres entre 2016 et 2009-2010. En effet, 76,4% des ménages enquêtés ont déclaré posséder des terres agricoles contre 78,7%. Cette baisse est observée en milieu urbain (24,5% contre 30,8%) par contre on constate que dans toutes les régions, il y a une augmentation des proportions des ménages possédant une terre agricole.

Graphique 4.1. : Proportion des ménages possédant une terre agricole



Source : INSD, EICVM 2009-2010, SIGI 2016

4.3. POSSESSION D'UN MOYEN DE LOCOMOTION

La bicyclette reste le moyen de locomotion le plus posséd  par les m nages burkinab  selon les r sultats de l'enqu te SIGI de 2016. Sur dix m nages, plus de huit en poss dent. En effet, 84,7% des m nages enqu t s en 2016 affirment disposer d'une bicyclette fonctionnelle, suivent les propri taires de mobylette (56,9%). La possession de voiture a connu une l g re augmentation soit un gain de 1,4%.

On observe de l g res in galit s entre les r gions dans la possession des bicyclettes, et de fortes in galit s entre elles dans les possessions de mobylettes et de voitures : Les r gions du Centre et des Cascades s'illustrent avec les forts taux de possession de mobylettes (85,8% et 70,0% respectivement), pendant que le Centre-Est occupe la derni re place (31,8%). La voiture reste un bien de luxe pour les m nages burkinab .

Entre 2010   2016, la possession de bicyclette a connu une  volution en dent de scie (84,3% en 2010, 78,1% en 2014 et 84,7% en 2016).

Tableau 4.2. : Proportion (%) des m nages poss dant un moyen de locomotion

	2010			2014			2016		
	Bicycl ette	Motocyc lette	Voit ure	Bicycl ette	Motocyc lette	Voit ure	Bicycl ette	Motocyc lette	Voit ure
National	84,3	34,5	1,9	78,1	46,0	3,2	84,7	56,9	4,6
Urbain	73,5	54,5	6,7	62,4	65,6	10,2	73,3	80,1	14,4
Rural	87,8	24,8	0,3	84,3	38,3	0,5	88,9	48,4	1,1
Boucle du Mouhoun	91,3	32,8	0,8	89,0	44,3	0,3	93,4	57,2	-
Cascades	87,3	51,4	0,8	74,8	52,3	1,6	78,5	70,0	-
Centre	79,0	56,5	9,6	62,9	69,3	13,0	78,8	85,8	-
Centre-Est	88,0	22,0	0,7	88,5	33,5	0,7	93,3	31,8	-
Centre-Nord	89,8	30,9	0,4	79,3	37,6	0,9	90,9	55,5	-
Centre-Ouest	92,7	31,9	0,5	87,2	40,0	1,2	93,6	56,8	-
Centre-Sud	90,1	79,0	0,6	89,3	33,4	0,6	96,0	49,3	-
Est	87,8	26,9	0,8	86,3	32,5	0,6	81,6	34,9	-
Hauts-Bassins	77,2	45,1	1,9	74,9	55,5	3,9	75,4	68,5	-
Nord	87,8	36,9	0,6	85,4	52,9	0,5	90,4	57,9	-
Plateau- Central	90,1	39,5	0,1	89,4	50,8	0,4	93,5	51,2	-
Sahel	60,7	18,6	0,6	61,0	31,0	0,1	63,3	35,2	-

Sud-Ouest	86,3	13,4	0,1	68,1	22,7	0,8	84,0	39,9	-
------------------	------	------	-----	------	------	-----	------	------	---

Source : INSD, EDS 2010, EMC 2014 et SIGI 2016

4.2.3. Possession d'outils d'information

Selon les résultats de l'Enquête Multisectorielle Continue réalisée en 2014 par l'INSD, la radio reste l'outil d'information le plus répandu au niveau national (43,2%) soit plus de quatre ménages sur dix même la télévision connaît une progression significative parmi les canaux d'information avec plus du quart des ménages enquêtés qui ont déclaré en disposer. Hormis la région du Centre-Nord qui a le plus faible taux de possession de radio (37,8%), plus du quart des ménages des autres régions possède cet outil.

Quant à la télévision, elle occupe la deuxième place avec un taux de possession de 21,4% au niveau national. Contrairement à la radio dont les taux de possession sont pratiquement les mêmes en milieu urbain et rural, la télévision est essentiellement l'apanage des ménages urbains avec un taux de possession de 55,8% comparativement à celui des ménages ruraux (7,8%).

Au niveau régional, les ménages du Centre occupent la tête avec 56,1% qui disposent d'un poste téléviseur, suivis des ménages de la région des Hauts Bassins (37,6%). Par contre dans les régions du Centre-Sud et du Sahel, le taux de possession de postes téléviseurs reste faible avec respectivement 5,0% et 5,2%. La possession de lecteur CD/DVD demeure également faible (12,4%) au niveau national et concentrée essentiellement en milieu urbain 31,0% contre 5,0% en milieu rural.

Nous observons qu'entre 2009-2010 et 2014, la possession des outils d'information (radio, télévision et CD/DVD) connaît une progression au niveau national, selon le milieu de résidence et dans presque toutes les régions. En effet, il y a plus de ménages qui possèdent une radio (43,2% en 2014 contre 42,9% en 2009-2010). La possession de postes téléviseurs s'est beaucoup accrue sur la même période (21,4% en 2014 contre 15,3% en 2009-2010). La même tendance est observée pour les lecteurs CD/DVD (12,4% en 2014 contre 9,1% en 2009-2010).

Tableau 4.3. : Proportion (%) des ménages possédant un outil d'information

	2009-2010			2014		
	Radi o	Télévisio n	Lecteur CD/DVD	Radi o	Télévisio n	Lecteur CD/DVD
National	42,9	15,3	9,1	43,2	21,4	12,4
Urbain	46,6	41,2	24,9	47,5	55,8	31,0
Rural	41,4	5,4	3,0	41,5	7,8	5,0
Boucle du Mouhoun	44,0	12,1	5,8	45,8	18,6	8,7
Cascades	33,8	17,3	9,9	44,3	24,4	16,4
Centre	48,3	41,5	24,4	46,6	56,1	29,3
Centre-Est	33,2	8,0	5,1	43,1	8,7	5,7
Centre-Nord	43,2	4,7	3,1	37,8	8,0	6,3
Centre-Ouest	45,2	8,7	5,2	42,1	10,1	5,3
Centre-Sud	44,1	5,5	2,8	48,5	5,0	4,3
Est	42,7	6,9	4,2	43,4	4,9	4,2
Hauts-Bassins	44,5	23,3	13,7	51,9	37,2	22,8
Nord	40,3	6,8	4,7	45,1	13,3	7,4
Plateau-Central	51,3	8,1	4,6	43,4	5,8	7,8
Sahel	37,2	4,0	3,0	26,4	5,2	2,8
Sud-Ouest	38,2	9,8	7,4	32,2	8,7	6,0

Source : INSD, EICVM 2009-2010 et EMC 2014

4.2.4. Possession d'autres biens d'équipement

Selon les résultats de l'EMC réalisée en 2014, la possession d'autres biens d'équipement tels les frigidaires (5,1%), les cuisinières modernes (14,2%) et les fers à repasser (4,0%) des ménages a connu une légère augmentation. Cette tendance s'observe plus en milieu urbain où les ménages possèdent de plus en plus de biens d'équipements. La région du Centre (50,9%) est celle qui s'illustre la plus dans la possession des cuisinières modernes. Par contre, dans la région du Sahel nous observons une baisse de la proportion des ménages qui possèdent les autres biens durables. Les régions du Plateau-Central (),

du Sahel () et du Centre-Nord () abritent les ménages possédant le moins de frigidaires et celles du Centre () et des Hauts-Bassins constituent les régions où il y a le plus de ménages possédant de frigidaires. Les cuisinières modernes sont plus possédées par les ménages résidents dans les régions du Centre (50,9%), des Hauts-Bassins (18,2%) et des Cascades (8,9%).

Entre 2009-2010 et 2014, on constate une légère hausse de la possession des biens d'équipements par les ménages burkinabè exceptés les fers à repasser. En effet, les ménages possédant les frigidaires (3,6% en 2009-2010 contre 5,1% en 2014), les cuisinières modernes (8,2% en 2009-2010 contre 14,2% en 2014).

Tableau 4.4. : Proportion (%) des ménages possédant d'autres biens d'équipement

	2009-2010			2014		
	Frigidai re	Cuisinière moderne	Fer à repasser	Frigidai re	Cuisinière moderne	Fer à repasser
National	3,6	8,2	6,1	5,9	14,2	5,2
Urbain	11,0	25,1	12,9	19,7	44,4	12,0
Rural	0,8	1,7	3,5	0,4	2,3	2,6
Boucle du Mouhoun	1,1	2,3	6,0	1,0	2,7	3,7
Cascades	3,1	5,3	5,9	3,0	8,9	6,6
Centre	11,6	26,6	13,3	24,2	50,9	11,4
Centre-Est	3,1	3,9	4,2	1,5	4,2	4,7
Centre-Nord	0,7	1,9	1,6	1,2	5,4	2,2
Centre-Ouest	2,1	5,0	4,6	1,4	7,1	3,8
Centre-Sud	0,8	3,7	5,0	1,6	3,5	1,8
Est	1,5	3,1	3,3	1,3	3,1	1,8
Hauts-Bassins	3,4	11,1	6,4	5,8	18,2	7,0
Nord	1,5	4,1	4,8	1,2	5,1	2,5
Plateau-Central	2,7	4,8	3,8	0,5	3,1	2,6
Sahel	1,6	1,9	3,3	0,6	0,7	2,4
Sud-Ouest	1,8	5,2	6,8	1,9	6,3	5,9

Source : INSD, EICVM 2009-2010 et EMC 2014

Au terme de notre analyse, nous retenons que le secteur primaire reste le principal pourvoyeur d'emplois, ce qui montre un état embryonnaire de l'économie. Les activités agricoles et de l'élevage constituent les activités dominatrices de ce secteur. Quant aux avoirs des ménages, les moyens de locomotion tels que les voitures demeurent un luxe pour ces derniers, et les mobylettes et bicyclettes sont de plus en plus accessibles. Les biens comme les cuisinières modernes, les frigidaires et les fers à repasser restent très peu possédés par les ménages burkinabè.

CHAPITRE 5. EMPLOI

Définitions des concepts

Population en âge de travailler : population âgée de 15 ans ou plus.

Emploi : est considérée en situation d'emploi (ou actif occupé) une personne en âge de travailler qui au cours d'une semaine de référence ou des sept (07) derniers jours s'est engagée ne serait-ce qu'une heure dans une activité visant à produire des biens ou des services en échange d'une rémunération ou d'un profit.

Chômage (au sens du BIT) : est considérée en situation de chômage (ou actif non occupé) au sens du BIT, une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- i. être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence pour produire des biens ou des services en échange d'une rémunération ou d'un profit ;
- ii. avoir cherché activement un emploi au cours des trente derniers jours⁵ ;
- iii. être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours.

Main d'œuvre : elle est constituée de l'ensemble des personnes en âge de travailler (15 ans ou plus) en situation d'emploi (au sens du BIT) ou en situation de chômage. Anciennement, la main d'œuvre était appelée population active.

Personnes hors de la main d'œuvre (au sens du BIT) : il s'agit des personnes en âge de travailler qui ne sont ni dans l'emploi ni dans le chômage (au sens du BIT). Anciennement, ils étaient qualifiés de population inactive.

Selon ces définitions précédentes, une personne en âge de travailler occupe forcément l'une de ces trois modalités exclusives précédentes, c'est-à-dire qu'elle est soit dans l'emploi, soit au chômage, soit hors de la main d'œuvre (ni dans l'emploi, ni dans le chômage).

Le **taux de chômage BIT** est le rapport (en pourcentage) de la population en situation de chômage au sens BIT divisée par la main d'œuvre⁶.

⁵ Dans l'ancienne définition, le temps de recherche était limité à une semaine

Main d'œuvre potentielle : elle constituée des personnes en âge de travailler qui ne sont ni dans l'emploi ni dans le chômage et qui sont soit :

- i. Des demandeurs d'emplois non disponibles : c'est-à-dire des personnes ayant recherché activement de l'emploi au cours des 30 derniers jours mais qui ne sont pas disponibles pour travailler dans les 15 jours ;
- ii. Des demandeurs potentiels disponibles : c'est-à-dire des personnes n'ayant pas recherché activement de l'emploi au cours des 30 derniers jours mais qui sont disponibles pour travailler dans les 15 jours ; c'est par exemple un chômeur découragé qui ne fait plus de démarches mais qui est prêt à travailler tout de suite si on lui proposait un emploi.

Les chômeurs au sens du BIT se différencient des chômeurs au sens large par la main d'œuvre potentielle.

La main d'œuvre élargie est la somme de la main d'œuvre et de la main d'œuvre potentielle.

Chômage au sens large (ou taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle) : le **taux de chômage au sens élargi** est le pourcentage de chômeurs dans la **main d'œuvre élargie**.

Le chômage au sens large prend donc en compte les chômeurs découragés et les chômeurs non disponibles dans la période de référence.

Cet indicateur du chômage est plus adapté au contexte du Burkina pour deux raisons :

- i) la recherche active d'emploi n'est pas toujours systématique et correspond en général à la période des concours de la fonction publique. Cela est d'autant plus pertinent que les structures de placement d'emploi sont peu développées et peu utilisées dans le contexte actuel.
- ii) Dans le milieu rural, du fait de l'absence d'activités alternatives à l'agriculture, la recherche d'emploi n'est pas systématique en saison sèche mais les concernés sont cependant disponibles pour travailler.

Le taux net d'activité au sens du BIT se définit comme le rapport entre la main d'œuvre (population occupée ou ayant effectivement posé un acte de recherche d'emploi) et la population en âge de travailler.

Le taux net d'activité élargi prend en compte la main d'œuvre élargie (en plus des personnes occupées et celles qui ont posé un acte de recherche d'emploi, celles qui n'en ont pas cherché (du fait du découragement) mais qui sont disponibles et celles qui cherchent mais qui ne sont pas disponibles pour travailler dans les deux semaines) rapportée à la population en âge de travailler

Le taux d'emploi se définit comme le rapport entre la population active occupée et la population en âge de travailler (15 ans et plus). Cet indicateur mesure la capacité d'une économie à utiliser ses ressources en main-d'œuvre. Plus ce taux est proche du taux d'activité plus les capacités d'une économie à utiliser ses ressources humaines sont fortes. Il représente aussi la part des actifs ayant travaillé

Le Burkina Faso est caractérisé par une population jeune (plus de 73% de sa population à moins de 30 ans) et une économie basée sur l'agriculture. Les différentes études sur les conditions de vie des ménages révèlent que le chômage au sens du BIT est essentiellement urbain. Un impératif auquel doit répondre la politique nationale de développement économique et sociale est de relever le défi de la création d'emplois décents pour le grand nombre de jeunes et femmes qui arrivent sur le marché du travail.

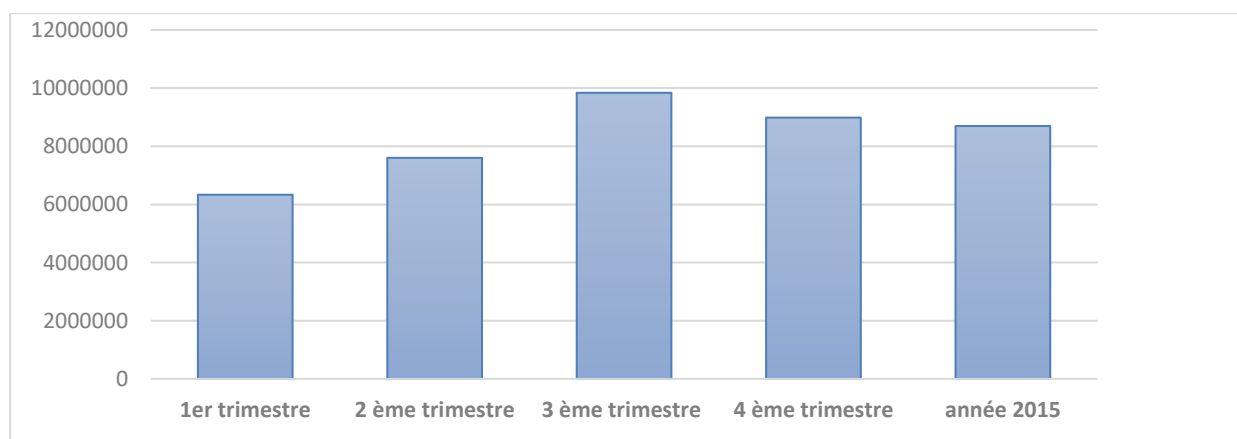
La présente analyse décrit l'évolution de la situation globale de l'emploi, du chômage ainsi que l'inactivité de la population en âge de travailler, les offres et les demandes d'emploi exprimées.

5.1. SITUATION GENERALE DE L'EMPLOI

5.1.1. Population active ou Main d'œuvre

La population burkinabè est estimée à 18 450 495 individus dont 8 696 995 sont actifs au sens du BIT, soit huit personnes au moins sur dix (82%) actives en 2015 au Burkina Faso. La population active qui regroupe les personnes occupées et les chômeurs de 15 ans et plus, est estimée au premier trimestre de 2014 à 6 334 230, 7 602 888 au deuxième trimestre, 9 840 531 au troisième trimestre et 8 987 089 au quatrième trimestre. Cette population se compose de 93,4% d'occupés et de 6,6% de chômeurs au premier trimestre en 2014. Au sein de la population active, 52,2% sont des hommes et 47,8% sont des femmes. Elle est inégalement répartie selon la région. Les régions du Centre avec 16,1% des actifs et des Hauts Bassins (10,5%) contiennent à elles seules plus d'un quart de l'ensemble des actifs. Les régions les moins représentées sont les cascades, le Centre-sud et le Sud-ouest avec chacune moins de 5% des actifs du pays.

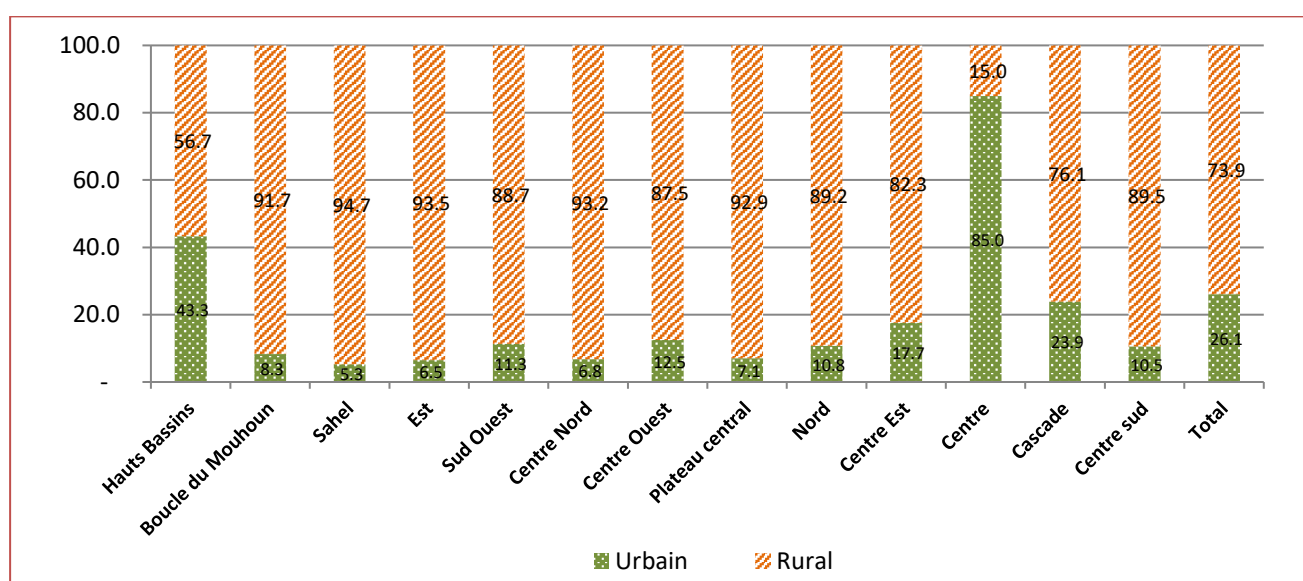
Graphique 2.01 : Effectifs (en milliers) de la population active aux 4 trimestres de 2014 et 2015



Le volume de la population active est plus important en milieu rural : on estime 73,9% d'actifs en milieu rural et 26,1% en milieu urbain en 2014.

En 2015, cette population active est de 1 901 594 en milieu urbain et 6 795 401 en milieu rural. Par région, cette domination du milieu rural sur l'urbain reste valable à l'exception du centre où 85% des actifs sont en ville. Les régions des hauts-bassins (43,3% d'actifs urbains), des cascades (23,9%) et du centre-est (17,7%) connaissent une population active urbaine relativement importante. Au Sahel, à l'Est, au Centre-nord et au Plateau-central, la population active est essentiellement rurale (plus 92%).

Graphique 1-02: Répartition de la population active selon la région et le milieu de résidence en 2014



Source : INSD, Enquête Multisectorielle Continue (EMC 2014)

5.1.2. Taux d'activité

Au sens du BIT, plus de 8 personnes sur 10 sont actives (82%). Ce taux était de 91,8% en 2009. Ce taux masque des disparités entre les régions d'une part et entre les milieux de résidence d'autre part. En effet, il est de 68,4% en milieu urbain et de 87, % en milieu rural.

Tableau 2-01 : Taux net d'activité au sens du BIT selon le milieu de résidence

2006	2007	2009	2014	2015
------	------	------	------	------

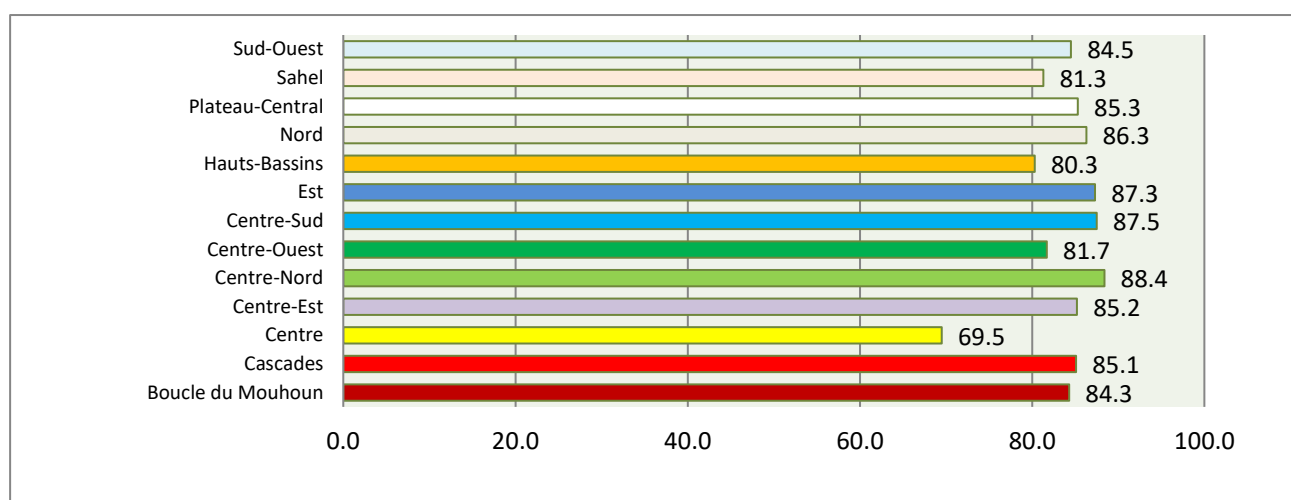
National	59,1	87,13	91,8	67,9	82
Urbain	42,4	75,1	83,2	64,8	68,4
Rural	64,3	90,6	95,2	69	87,2

Source : INSD, 2015, *Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel*

Un taux d'activité plus faible dans la région du Centre (69,5%)

Dans les régions à fortes populations urbanisées, le taux d'activité est en dessous de la moyenne nationale. Ainsi, la région du Centre se détache des autres avec un taux de 69,5%, suivie des régions des Hauts bassins (80,3%) et du Centre Ouest (81,7%). Les régions du Centre nord (88,4%), du Centre sud (87,5%) et de l'Est (87,3%) présentent cependant les taux d'activité les plus élevés.

Figure 2-03 : Taux d'activité au sens du BIT et selon les régions

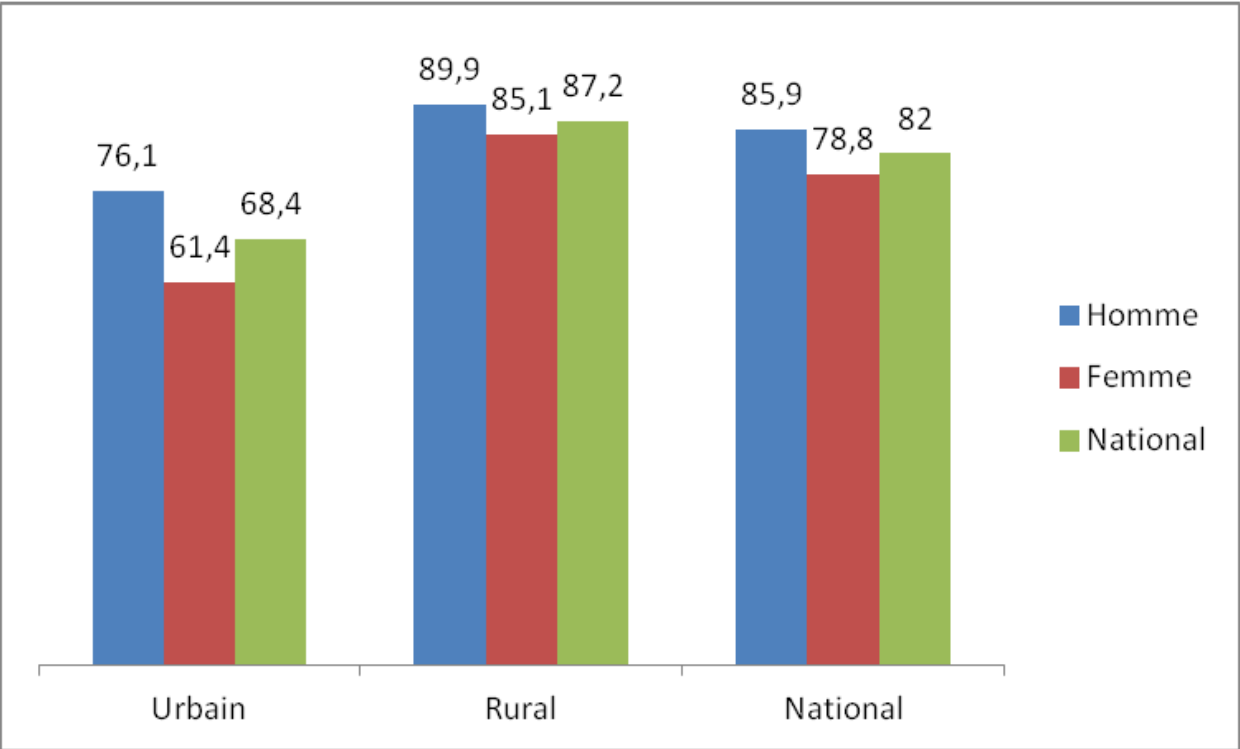


Source : INSD, 2015, *Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel*

Le taux net d'activité est plus élevé chez les hommes que chez les femmes

Au niveau national, le taux net d'activité au sens du BIT est de 85,9% chez les hommes contre 78,8% pour les femmes, soit 7,1 points d'écart. En milieu urbain, les taux d'activité sont moins élevés que le niveau national avec un écart plus important entre hommes et femmes. En revanche, en milieu rural, les taux sont un peu plus élevés que la moyenne nationale avec un écart moins prononcé entre hommes et femmes.

Figure 2-04 : Taux net d'activité au sens du BIT selon le milieu de résidence et le sexe

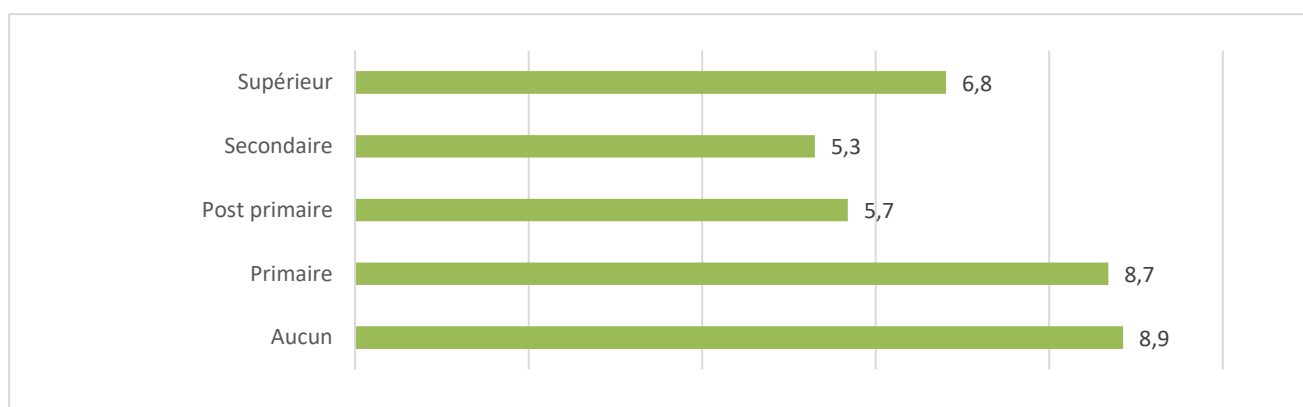


Source : INSD, 2015, *Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel*

Le taux d'activité baisse avec l'augmentation du niveau d'instruction

Une analyse globale selon le niveau d'instruction montre que le taux net d'activité est plus élevé chez les individus sans niveau (88,5%) et diminue avec l'augmentation du niveau d'instruction de l'enquêté jusqu'à son point le plus bas (53,0%) pour le secondaire, avant de remonter à 68,1% pour les individus ayant un niveau d'instruction supérieur.

Figure 2-05 : Taux d'activité au sens du BIT selon le niveau d'instruction



Source : INSD, 2015, *Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel*

5.1.3. Population inactive

Plus de la moitié de la population inactive est en cours de scolarisation

Les deux principaux groupes d'inactifs sont constitués par les jeunes en cours de scolarisation (55,1%) et les femmes au foyer (15,1%). La proportion de personnes inactives à cause d'une maladie de longue durée est de 14,7% et celle des autres inactifs est de 13,2%.

En milieu urbain comme en milieu rural, la population inactive est constituée en majorité des personnes en cours de scolarité (respectivement 62,8% et 50,1%). En dehors des inactifs pour motifs de scolarité, les femmes au foyer et les malades de longue durée sont plus présents en milieu rural, respectivement 15,2% et 20,6% contre respectivement 15% et 5,5% en milieu urbain.

Tableau 2-02 : Répartition des inactifs en pourcentage (%) par raison de l'inactivité par milieu de résidence

Invalidité ou maladie	En cours de scolarité	Retraité(e)	Femme au foyer	au Rente	Autre	Total
-----------------------	-----------------------	-------------	----------------	----------	-------	-------

	de longue durée						
Urbain	5,5	62,8	2,8	15	0	13,8	100
Rural	20,6	50,1	1,4	15,2	0	12,8	100
Nationa l	14,7	55,1	1,9	15,1	0	13,2	100

Source : INSD, 2015, Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel

Selon la région, on note une prédominance des personnes en cours de scolarisation dans la population inactive. Toutefois, le Sahel et la Boucle du Mouhoun, au regard du niveau d'éducation relativement faible de leurs populations sont les régions où les proportions des inactifs en cours de scolarité restent faibles (respectivement 29,9% et 15,6%). Les femmes au foyer constituent la deuxième frange de la population inactive la plus importante dans les régions du Nord (47,3%), de la Boucle du Mouhoun (40,3%), du Sahel (28,9%) et du Centre (20,5%). Cependant, dans la région du Centre-Sud, la population inactive est constituée principalement des personnes en cours de scolarisation. Les autres raisons d'inactivité des personnes enquêtées n'ont pu être constatées. En revanche, c'est dans le Centre-Est et le Sud-Ouest où les autres raisons d'inactivité constituent une proportion assez importante, soit respectivement 35,7% et 34,6%.

Tableau 2-03 : Répartition des inactifs en pourcentage (%) par raison de l'inactivité selon la région d'enquête

	Invalidité ou en maladie de longue durée	En cours de scolarité: élève/ étudiant(e)	Retraité(e)	Femme au foyer	Rentier	Autre	Total
Boucle Du Mouhoun	18,3	29,9	0	40,3	0	11,4	100
Cascades	24,1	49,1	2,6	13,6	0	10,5	100
Centre	6,6	58,3	3,7	20,5	0	10,9	100
Centre-Est	3,8	50,5	0	10	0	35,7	100
Centre-Nord	45,2	51,2	0	3,6	0	0	100
Centre-Ouest	7,4	76,9	1	4,2	0	10,5	100
Centre-Sud	0	100	0	0	0	0	100

Est	13,6	64,2	2,7	1,6	0	17,8	100
Hauts-Bassins	26,5	45	3,9	12,8	0	11,8	100
Nord	0	47,3	0	47,3	0	5,4	100
Plateau Central	24,2	75,8	0	0	0	0	100
Sahel	35,5	15,6	0	28,9	0	20,1	100
Sud-Ouest	0	63	0	2,4	0	34,6	100
National	14,7	55,1	1,9	15,1	0	13,2	100

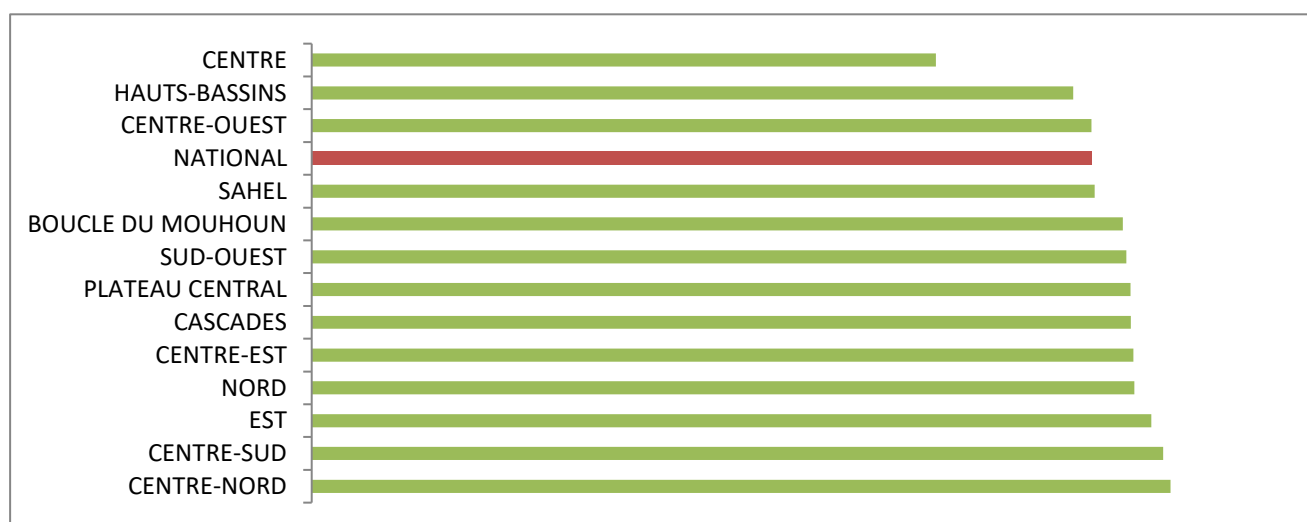
Source : INSD, 2015, Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel

5.1.4. Le taux d'occupation

Le taux d'occupation ou d'emploi a augmenté de 6,7 points de pourcentage entre 2009 et 2014. Au premier trimestre 2014, il est estimé à 93,4%. En 2015, le taux d'emploi est estimé à 80% au niveau national, tout proche du taux d'activité au sens du BIT qui est de 82%. Cela signifie que la majeure partie de la population active est occupée sur la période de l'enquête. Le taux d'emploi recouvre aussi des disparités selon le genre. Il est plus élevé chez les hommes (84,1%) que chez les femmes (76,7%).

L'analyse du taux d'emploi selon la région montre qu'il est plus élevé dans les régions du Centre-Nord (88,1%), du Centre-Sud (87,3%) et de l'Est (86,1%). Par contre, il est moins élevé dans les régions du centre (64%) et des Hauts Bassins (78,1%).

Figure 2-01 : Taux d'emploi selon les régions



Source : INSD, 2015, Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel

Tableau 1-04: Taux d'occupation selon la région de résidence en 2009 et 2014

Région de résidence	2009	2014
Hauts Bassins	79,5	94,5
Boucle du Mouhoun	86	95,1
Sahel	91,3	97,2
Est	95,9	80,3
Sud-Ouest	92,4	98
Centre Nord	95,9	95
Centre Ouest	93,2	97
Plateau Central	92,8	95,9
Nord	93	96,2
Centre Est	93,1	83,8
Centre	65,9	93,4
Cascades	89,1	99
Centre Sud	95,3	95,3
Ensemble	86,7	93,4

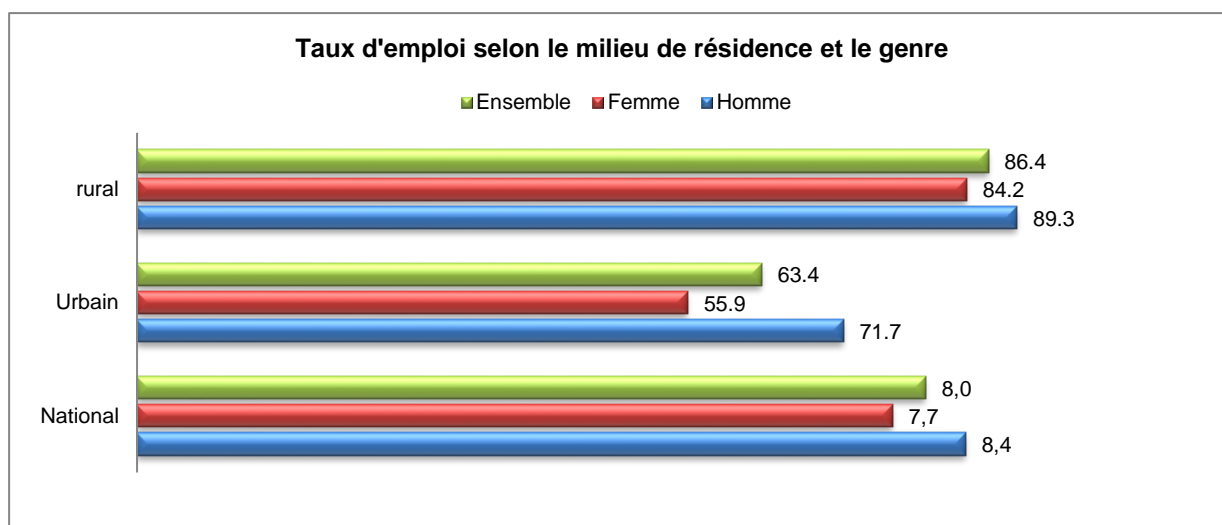
Source : INSD, Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages (EICVM) 2009, Enquête Multisectorielle Continue (EMC 2014)

L'insertion sur le marché du travail est très inégale selon le milieu de résidence et le genre

Le taux d'emploi recouvre des disparités selon le milieu de résidence et le genre. La population urbaine avec un taux d'emploi de 63,4% est moins pourvue d'emplois que la population rurale avec un taux d'emploi de 86,4%.

Selon le genre, le taux d'emploi des hommes est plus élevé que celui des femmes, notamment en milieu urbain. En effet, ce taux au plan national est moins important chez les femmes (76,7%), que chez les hommes (84,1%). L'écart des taux d'emploi selon le sexe et en milieu urbain est très criard chez les femmes 55,9% contre 71,7% chez les hommes).

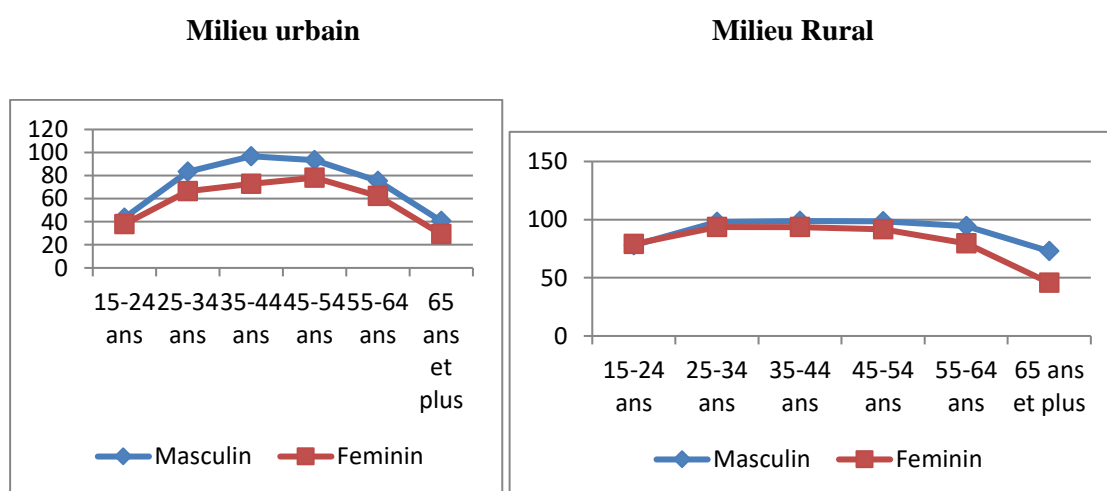
Figure 2-07 : Taux d'emploi selon le milieu de résidence et le genre



Source : INSD, 2015, *Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel*

Le taux d'emploi augmente avec l'âge quel que soit le milieu de résidence et atteint son pic dans la tranche d'âge de 35-44 ans. Puis, il décroît progressivement pour atteindre son plus bas niveau dans le groupe d'âge de 65 ans et plus. Chez les personnes de 15-24 ans du milieu rural, le taux d'emploi au sens du BIT des hommes et des femmes est supérieur à 75%. En revanche, en milieu urbain ce taux est inférieur à 40% quel que soit le sexe.

Figure 2-08 : Taux d'emploi selon le milieu de résidence et par groupe d'âge

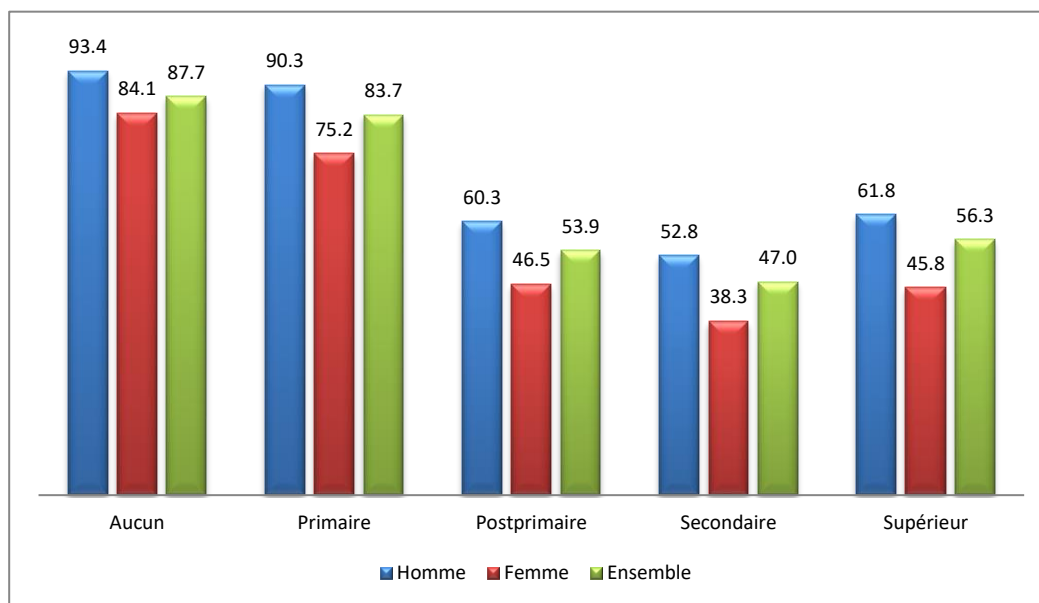


Source : INSD, 2015, *Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel*

Le taux d'emploi décroît à mesure que le niveau d'instruction augmente.

A l'exception du supérieur, le taux d'emploi décroît au fur et à mesure que le niveau d'instruction augmente. Dans l'ensemble, l'enquête révèle que les personnes n'ayant aucun niveau enregistrent le taux d'emploi le plus élevé (87,7%) ; elles sont suivies des personnes de niveau primaire (83,7%). Le taux d'emploi chez les personnes de niveau d'instruction supérieur est de 56,3%, juste un peu au-dessus de celui des personnes de niveaux post-primaire (53,9%) et secondaire (47%).

Figure 2-09 : Taux d'emploi selon le niveau d'instruction



Source : INSD, 2015, *Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel*

Tableau 1-05: Taux d'occupation selon le niveau d'instruction en 2009 et 2014

Niveau d'instruction	2009	2014
Aucun niveau	91,3	93,4
Préscolaire	89	97,3
Primaire	83,7	94,1
Secondaire 1er cycle	66,1	93
Secondaire 2nd cycle général	61	94
Secondaire 2nd cycle technique prof	61,8	81,4
Supérieur	56,5	88,6
Ensemble	86,7	93,4

Source : INSD, Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages (EICVM) 2009, Enquête Multisectorielle Continue (EMC 2014)

5.1.5. Branches d'activités

Les activités agricoles, de chasse et la sylviculture occupent près d'un tiers de la population active occupée du Burkina Faso au premier trimestre de 2014. Ces activités occupent le premier rang depuis 2003 (plus de 8 personnes sur dix entre 2003 et 2009). Sur la période 2003-2007, on note une augmentation de la participation des actifs occupés dans le secteur du commerce et de l'artisanat. Au premier trimestre de 2014, les activités de commerce, réparation, artisanat occupent la deuxième place après les activités agricoles, de chasse et la sylviculture. Ce taux a augmenté en 2014 par rapport à 2009 et se situe à 21,3%. On constate aussi que le secteur industriel qui regroupe les activités extractives et de fabrication est le moins important par rapport aux autres secteurs pour la participation des actifs occupés. La baisse de la proportion des actifs occupés dans le secteur agricole en 2014 comparativement aux années précédentes est lie en parti a la période de collecte des données qui s'est déroulée en saison sèche .

Tableau 1-06 : Evolution de la répartition (en %) de la population active occupée par branches d'activités

Branches d'activités	2003	2005	2007	2009	2014
Agriculture, Chasse, Sylviculture	84,9	84,7	67,7	81,1	29,7
Pêche, pisciculture, aquaculture	0	0,1	0,1	0,1	0,2
Activités extractives	0,5	0,3	2,7	0,4	11,1
Activités de fabrication	2	2	3,4	3,5	15,1
Production, distribution électricité, eau, gaz	0,3	0,2	0,2	0,1	0,2

Construction	0,7	0,6	1,6	0,8	4,8
Commerce, réparation, artisanat	6,5	6,7	15	7,6	21,3
Hôtels restaurants	0,4	0,3	0,6	0,7	3,7
Transports, Communication	0,6	0,6	0,8	0,9	1,5
Activités financières	0,2	0,3	0,6	0,2	0,2
Immobilière, location, Services aux entreprises	0,2	0,3	0,6	0,3	0,6
Activités administratives	1	1,5	1,9	0,6	1,6
Education	0,9	0,8	1,6	0,6	2
Santé et actions sociales	0,4	0,6	0,8	0,6	1,4
Activités à caractère collectif	0,4	0,5	0,7	1,7	5,8
Activités des ménages, personnel domestique	0,8	0,5	1,7	0,7	1,1
Activités des organismes extraterritoriaux	0,2	0,1	0,1	0	0,1
Total	100	100	100	100	100

Source : INSD, Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages (EBCVM) 2003, 2005, 2007 et 2009 ; Enquête **Multisectorielle Continue (EMC 2014)**

5.1.6. Mode de rémunération de la population active occupée

Au premier trimestre de 2014, le mode de rémunération principale de la population active occupée est en espèce (45,1%). Mais on note une faible proportion (0,6%) des paiements en nature. Dans les régions de l'Est, du Sahel, du Plateau Central, du Centre-Ouest et du Nord, plus de 70% de la population active occupée est non rémunérée. Il ressort cependant que les régions du Centre et du Centre-Sud ont les plus faibles proportions de personnes occupées non rémunérées (respectivement 24,6% et 25,2%).

Tableau 1-07: Répartition (en %) de la population qui travaille par région administrative selon le type de paiement en 2014

Régions	Nature du paiement				Total
	Espèce	Nature	Avantages sociaux	Non rémunérée	
Hauts Bassins	41,8	2,1	0,2	55,9	100
Boucle du Mouhoun	52,7	0,2	0,6	46,4	100
Sahel	19	7,4	0,5	73,1	100

Est	22,7	1,9	1,4	74	100
Sud Ouest	72,4	1	0,1	26,6	100
Centre Nord	34,5	2,5	0,9	62,2	100
Centre Ouest	27	0,3	0,4	72,3	100
Plateau central	26,1	0,5	0,3	73,2	100
Nord	29,4	0,3	0,3	70	100
Centre Est	61,3	4,3	0,3	34,1	100
Centre	74,6	0,4	0,4	24,6	100
Cascade	33,6	17,6	3,1	45,7	100
Centre sud	54,7	19,1	0,9	25,2	100
Total	45,1	3,3	0,6	51	100

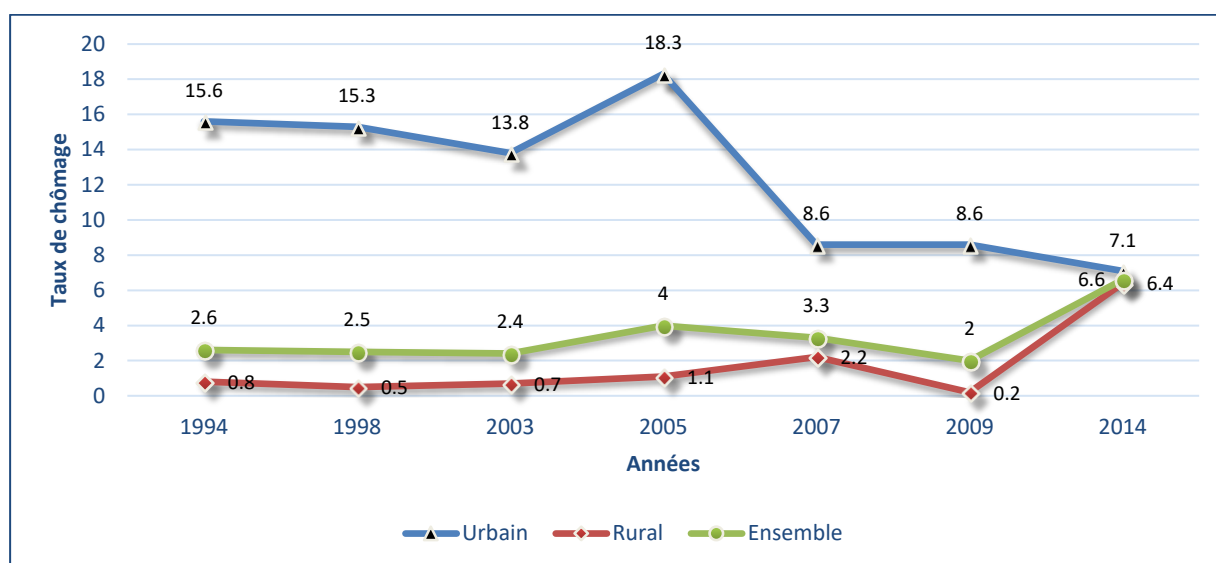
Source : INSD, Enquête Multisectorielle Continue (EMC 2014).

5.1.7. Evolution du chômage

Chômage au sens du BIT

Le taux de chômage mesure le pourcentage de la population active au chômage par rapport à la population active totale. Entre 1994 et 2003, le niveau du chômage est pratiquement resté constant. En 2005 il a légèrement varié pour redescendre à 3,3% en 2007 et 2,0% en 2009. Entre 2009-2014, le taux de chômage a triplé pour se situer à 6,6% au premier trimestre 2014. Le milieu de résidence constitue un critère très important de discrimination du phénomène du chômage avec des taux plus élevés en milieu urbain.

Graphique 1-10: Évolution du taux de chômage par milieu de résidence de 1994 à 2014



Source : INSD, Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages (EBCVM) 2003, 2005, 2007 et (EICVM) 2009 ; (EMC) 2014

- *Chômage au sens large*

Les chômeurs au sens large sont les personnes qui sont

(a) « sans travail », c'est-à-dire qui n'étaient pourvues ni d'un emploi salarié ni d'un emploi non salarié, comme défini plus haut ;

(b) « disponibles pour travailler » entre 15 jours là où il existe un emploi salarié ou non salarié durant la période de référence.

- *Un chômage essentiellement urbain*

La proportion des actifs au chômage est de 14,5% en milieu rural et 13,0% en milieu urbain au premier trimestre 2014. Le taux de chômage moins élevé en milieu urbain qu'en milieu rural ne signifie pourtant pas que le monde urbain est en situation de plein emploi car il existe un phénomène de saisonnalité de l'emploi en milieu rural. Dans le monde rural, le taux de chômage est erratique et dépend fortement de la saison de déroulement de l'enquête.

Le chômage urbain est un phénomène structurel : La proportion des actifs au chômage en milieu urbain était de 18,3% en 2005, 17,7% en 2007, 18,4% en 2009 et 13% au premier trimestre 2014. Le taux de chômage urbain au sens large est donc en baisse par rapport à son niveau de 2009.

Tableau 2-08 : Evolution du taux de chômage (%) au sens large en milieu urbain

Années	Période de référence	Taux
2003	Décembre 2002-Janvier 2003	13,8
2005	Août-Septembre	18,3
2007	Février-Mars	17,7
2009	Juillet-septembre	18,4
2014	Janvier-Mars	13,0

Source : INSD, Enquête Burkinabé sur les Conditions de Vie des Ménages (EBCVM) 2003, 2005, 2007 et (EICVM) 2009 ; (EMC) 2014

5.2. LA DEMANDE D'EMPLOI

5.2.1. Les demandes d'emplois selon le sexe

De façon générale, on note une tendance à la hausse des demandes d'emploi. En moyenne les demandes d'emploi enregistrées au niveau de l'ANPE se sont accrues entre 2002 et 2012 passant de 4 205 à 38 704. Mais entre 2012 et 2015, les demandes d'emploi enregistrées à l'ANPE ont baissé de 67,8% passant de 38 704 à 12 459. Les demandes d'emploi sont plus importantes chez les hommes par rapport aux femmes pour toutes les années. La part des femmes a oscillé entre 21,7% en 2004 et 39,3% en 2013. Les demandes d'emploi des femmes représentent 34,1% en 2015.

Tableau 1-09: Répartition des demandes d'emploi par sexe

	Masculin	Féminin	Total
2002	3 020	1 185	4 205
2003	3 521	1 488	5 009
2004	6 335	1 756	8 091
2005	5 599	2 940	8 539
2006	4 781	1 459	6 240
2007	4 304	2 011	6 315
2008	7 018	2 576	9 594
2009	7 527	2 831	10 358

2010	7 166	2 915	10 081
2011	6772	2977	9749
2012	24 233	14 471	38 704
2013	18 759	12 142	30 901
2014	13 417	6 881	20 298
2015	8 208	4 251	12 459

Source : ONEF

5.2.2. Les demandes d'emplois selon la région

L'analyse des demandes d'emploi en 2015 par région, montre une prédominance des demandes d'emploi dans les régions du Centre et des Hauts Bassins. En 2015, 64,7% des demandes d'emplois provenaient de la région du Centre et 15,9% des Hauts-Bassins. Les demandes d'emploi sont relativement faibles dans les autres régions avec moins de 5% de demandeurs d'emplois en 2015.

On remarque que les demandes d'emploi dans la région du Centre ont baissé en 2012 et 2013 contre une augmentation considérable dans la région du Centre-ouest au cours de ces mêmes années. En 2012 la part des demandes de la région du Centre-Ouest par rapport à l'ensemble représente 27,9% contre 23,8% pour la région du Centre.

Tableau 1-10: Evolution des demandes d'emploi par région

Région	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Boucle du Mouhoun	356	580	571	3284	1121	689	212
Cascades	188	110	127	2998	2041	668	200
Centre	6198	6 553	6135	9204	10386	10450	8 059
Centre-Est	187	54	57	1024	1486	584	187
Centre-Nord	156	153	163	1225	1536	931	154
Centre-Ouest	350	228	271	10797	3305	690	435
Centre-Sud	82	121	67	82	737	261	68
Est	305	156	238	1191	1035	455	455
Hauts-Bassins	2014	1682	1546	5417	6054	3331	1 976
Nord	163	113	178	846	1003	950	231
Plateau central	173	105	102	899	742	327	104
Sahel	186	103	126	181	732	427	290
Sud-Ouest	nd	123	0	812	723	535	362
Total	10358	10081	9699	38704	30901	20298	12 459

Source : ONEF

5.2.3. Les demandes d'emplois selon niveau d'instruction et par sexe

Les demandes d'emploi par niveau d'instruction montrent que les demandeurs d'emplois de niveau BAC, « Licence et plus », CEP et BEPC représentent 71,4% des demandeurs d'emplois en 2015. Sur le plan national, le nombre de demandes d'emplois n'a pas beaucoup évolué entre 2009 et 2011 (autour de 1000). En 2012, le nombre de demande a triplé et est passée à 38 704. A partir de 2013 le nombre a baissé jusqu'en 2015 pour atteindre 12 459, soit pres du tiers de son niveau de 2012.

L'analyse selon le sexe montre que de 2009 à 2013, environ trois quart des demandes d'emploi appartiennent aux femmes. A partir de 2014, la tendance s'est inversée. En 2015, 65,9% des demandes appartiennent aux hommes contre 34,1% pour les femmes.

Graphique 1-11 : Proportion des demandes d'emploi selon le niveau d'étude en 2015

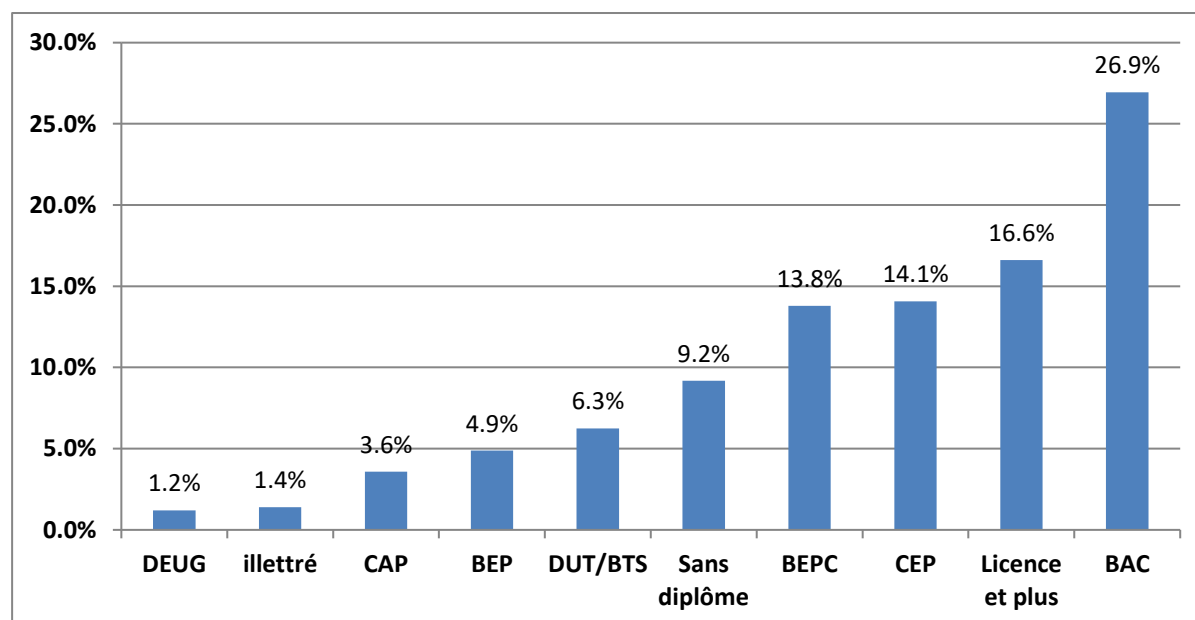


Tableau 1-11: Evolution des demandes d'emploi par niveau d'instruction

Niveau d'étude	sexe	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
illettré	Masculin	35	10	32	1348	1079	1243	75
	Féminin	714	842	563	3 752	2004	402	99
	Ensemble	749	852	595	5100	3083	1645	174
Sans Diplôme	Masculin	40	51	62	715	681	1820	971
	Féminin	770	858	779	2620	2010	298	172
	Ensemble	810	909	841	3335	2691	2118	1 143
CEP	Masculin	535	386	382	4741	3406	2544	1 385
	Féminin	1792	1339	1316	6261	4055	1497	368
	Ensemble	2327	1725	1698	11002	7461	4041	1 753
CAP	Masculin	139	181	202	736	289	383	287
	Féminin	324	271	302	654	311	270	160
	Ensemble	463	452	504	1390	600	653	447
BEPC	Masculin	421	510	492	2444	2649	2348	1 163
	Féminin	1182	1145	1045	4033	3852	1279	556
	Ensemble	1603	1655	1537	6477	6501	3627	1 719
BEP	Masculin	243	285	238	275	350	494	344
	Féminin	268	328	310	407	392	324	264
	Ensemble	511	613	548	682	742	818	608
BAC	Masculin	660	742	762	2046	1887	2598	2 027
	Féminin	1111	1095	1212	3226	3444	1532	1 329
	Ensemble	1771	1837	1974	5272	5331	4130	3 356
DUT/BTS	Masculin	309	336	339	438	338	407	372
	Féminin	340	316	295	449	322	413	407
	Ensemble	649	652	634	887	660	820	779
DEUG	Masculin	46	53	49	483	218	168	98
	Féminin	136	140	94	623	442	80	51
	Ensemble	182	193	143	1106	660	248	149
Licence et plus	Masculin	403	361	419	1245	946	1164	1 290
	Féminin	890	832	856	2208	1664	713	779
	Ensemble	1293	1193	1275	3453	2610	1877	2 069
ND	Masculin					299	248	...

	Féminin					263	73	...
	Ensemble	0	0	0	0	562	321	...
Ensemble	Masculin	2831	2915	2977	14471	12142	13417	8 208
	Féminin	7527	7166	6772	24233	18759	6881	4 251
	Ensemble	10358	10081	9749	38704	30901	20298	12 459

5.2.4. Les demandes d'emplois selon la tranche d'âge

Environ deux tiers (70,7%) des demandeurs d'emplois inscrits à l'ANPE en 2015 ont un âge compris entre 20 et 29 ans. Cette part a progressivement baissée entre 2009 et 2012 avant de remonter à partir de 2013. En 2012 les demandes d'emploi de la tranche d'âge compris entre 20 et 29 représentaient 64,6%.

Graphique 1-12: Proportion des demandeurs d'emplois selon la tranche d'âge en 2015

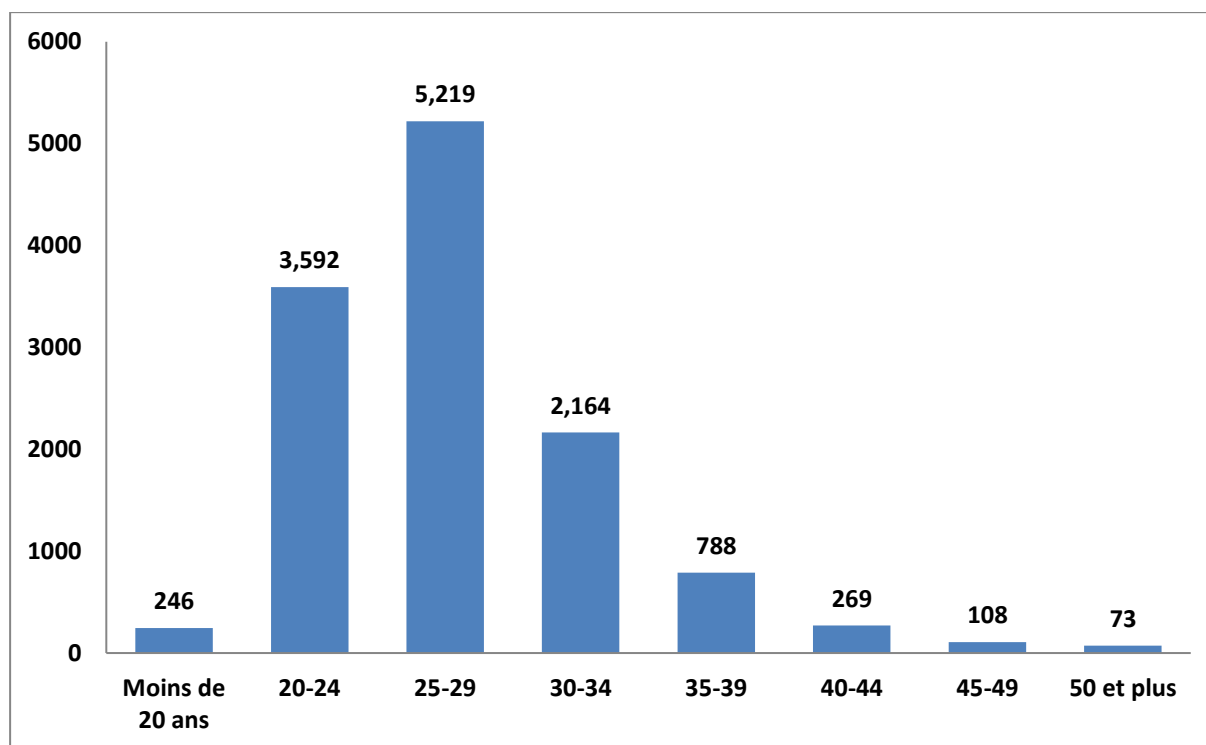


Tableau 1-12 : Evolution des demandeurs d'emplois selon le sexe la tranche d'âge de 2009 à 2015

Ages	sexe	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Moins de 20 ans	Féminin	27	35	33	569	4	2	92
	Masculin	166	90	100	914	64	75	154
	Ensemble	193	125	133	1 483	1 133	607	246
20-24	Féminin	740	780	768	4 300	4 083	2 368	1 274
	Masculin	2 095	1 860	1 811	6 617	6 028	3 945	2 318
	Ensemble	2 835	2 640	2 579	10 917	10 111	6 313	3 592
25-29	Féminin	1 387	1 358	1 347	5 156	4 248	2 388	1 744
	Masculin	3 288	2 879	2 765	8 915	6 676	4 915	3 475
	Ensemble	4 675	4 237	4 112	14 071	10 924	7 303	5 219
30-34	Féminin	478	533	562	2 432	2 095	1 160	789
	Masculin	1 234	1 381	1 214	3 990	3 091	2 359	1 375
	Ensemble	1 712	1 914	1 776	6 422	5 186	3 519	2 164
35-39	Féminin	141	159	188	884	812	436	252
	Masculin	456	553	502	2 024	1 325	1 057	536
	Ensemble	597	712	690	2 909	2 137	1 493	788
40-44	Féminin	49	35	61	409	238	158	67

	n							
	Masculin	171	217	186	854	506	477	202
	Ensemble	220	252	247	1 262	744	635	269
45-49	Féminin	9	13	10	314	71	41	20
	Masculin	57	112	98	483	217	202	88
	Ensemble	66	125	108	796	288	243	108
50 et plus	Féminin	4	2	8	407	131	55	13
	Masculin	56	74	96	437	247	130	60
	Ensemble	60	76	104	844	378	185	73
Ensemble	Féminin	2 835	2 915	2 977	14 471	12 142	6 881	4 251
	Masculin	7 523	7 166	6 772	24 233	18 759	13 417	8 208
	Ensemble	10 358	10 081	9 749	38 704	30 901	20 298	12 459

5.2.5. Les demandes d'emplois selon l'expérience

Le niveau d'expérience des demandeurs d'emplois joue un rôle capital dans leur insertion dans l'emploi. De 2009 à 2014, les demandeurs d'emplois sans expérience ont été toujours les plus nombreux sur le plan national. Mais en 2015, le nombre de demandes d'emploi avec expérience et sans expérience se sont rapprochés. En 2015 on dénombrait 6133 demandes avec expérience contre 6326 demandes sans expérience. Toujours en 2015, les demandes avec expérience étaient plus concentrées dans la région du Centre que celles sans expérience. Parmi les demandes sans expérience, la part de la région du centre représentaient 52,2%, et pour les demandes avec expérience cette part était de 77,5%.

Tableau 1-13 : Répartition des demandeurs d'emploi ayant une l'expérience de 2009 à 2015

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Boucle du Mouhoun	10	69	79	153	53	579	48
Cascades	93	34	64	597	464	52	30
Centre	2 598	2 119	2 005	2 060	8 113	3896	4756
Centre-Est	53	14	25	54	84	121	62
Centre-Nord	24	64	59	477	463	130	50
Centre-Ouest	99	65	63	1 048	267	47	78
Centre-Sud	43	45	37	136	97	57	34
Est	43	33	70	77	499	133	6
Hauts-Bassins	487	627	465	889	476	383	856
Nord	14	20	43	91	108	1111	66
Plateau central	24	44	39	68	32	160	53
Sahel	31	30	24	92	334	199	81
Sud-Ouest	nd	21	6	56	40	16	13
Total	3 519	3 185	2 979	5 798	11 030	5884	6133

Source : Dépouillement des cartes de demandeurs d'emploi de l'ANPE

Tableau 1-14: Répartition des demandeurs d'emploi sans expérience de 2009 à 2015

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Boucle du Mouhoun	346	511	542	3 131	1 068	112	164
Cascades	95	76	63	2 401	1 577	616	170
Centre	3 600	4 434	4 130	7 144	2 273	6554	3303
Centre-Est	134	40	32	970	1 402	463	125
Centre-Nord	132	89	104	748	1 073	801	104
Centre-Ouest	251	163	208	9 749	3 038	643	357
Centre-Sud	39	76	30	690	640	204	34
Est	262	123	168	1 114	536	322	175
Hauts-Bassins	1 527	1 055	1 081	4 528	5 578	2948	1120
Nord	149	93	135	755	895	837	165

Plateau central	149	61	63	831	710	167	51
Sahel	155	73	102	89	398	228	209
Sud-Ouest	nd	102	112	756	683	519	349
Total	6 839	6 896	6 770	32 906	1 9 871	14414	6326

Source : Dépouillement des cartes de demandeurs d'emploi de l'ANPE

5.2.6. Les demandes d'emplois selon le groupe de profession

La répartition des demandeurs d'emplois selon le groupe professionnel montre qu'en 2015, le groupe des employés de type administratif était les plus nombreux avec 37% de demandeurs d'emplois. Cette part a baissé en 2013 après une croissance progressive depuis 2010. En 2010 la part des demandes pour les employés de type administratifs était de 42,5% et en 2013 ce chiffre est passé à 55,1%. Les professions intellectuelles et scientifiques et les professions intermédiaires occupent une part importante, avec respectivement 19,04% et 20,01% des demandeurs d'emplois en 2015.

Tableau 1-15: Nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE par profession de 2009 à 2015

Groupe professionnel	Sexe	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Forces armées	Féminin	0	0	0	0	0	2	0
	Masculin	0	0	0	0	0	18	0
	Ensemble	0	0	0	0	0	20	0
Cadres supérieurs de l'administration	Féminin	2	2	7	34	10	11	6
	Masculin	7	5	14	47	44	25	10
	Ensemble	9	7	21	81	54	36	16
Professions intellectuelles et scientifiques	Féminin	634	887	711	1 622	1 384	905	959
	Masculin	1 214	1 337	1 162	2 639	2 167	1552	1 454
	Ensemble	1 848	2 224	1 873	4 261	3 551	2457	2 413
Professions. Intermédiaires	Féminin	344	203	341	1 213	1 482	1558	1 220
	Masculin	633	630	750	1 703	1 583	1610	1 287
	Ensemble	977	833	1091	2916	3 065	3168	2 507
Employés de type administratif	Féminin	1 673	1 698	1 815	8 461	7 254	3673	1 646
	Masculin	3 229	2 589	2 941	11039	9 782	5826	2 962
	Ensemble	4 902	4 287	4 756	19 500	17 036	9499	4 608
Personnel des	Féminin	28	17	8	130	64	6	27

services et vendeurs	Masculin	52	33	5	445	91	21	44
	Ensemble	80	50	13	575	155	27	71
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture	Féminin	5	6	4	29	9	16	22
	Masculin	39	25	20	139	65	39	68
	Ensemble	44	31	24	168	74	55	90
Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal	Féminin	81	46	27	1 260	422	172	102
	Masculin	802	439	362	2 299	931	1033	851
	Ensemble	883	485	389	3 559	1 353	1205	953
Conducteurs d'installation et de machines	Féminin	5	17	20	275	159	51	13
	Masculin	805	1122	1031	2 013	1 754	1777	1 218
	Ensemble	810	1 139	1 051	2 288	1 913	1828	1 231
Ouvriers et employés non qualifiés	Féminin	59	39	43	1 447	1 358	487	256
	Masculin	746	986	487	3 909	2 342	1516	314
	Ensemble	805	1 025	535	5 356	3 700	2003	570
Ensemble	Féminin	2 831	2 915	2 976	14 471	12 142	6881	4 251
	Masculin	7 527	7 166	6 772	24 233	18 759	13417	8 208
	Ensemble	10 358	10 081	9 749	38 704	30 901	20298	12 459

Source : Dépouillement des cartes de demandeurs d'emploi de l'ANPE

5.3.LES STATISTIQUES DE L'EMPLOI PUBLIEES PAR LA PRESSE ECRITE.

5.3.1. Evolution des offres d'emploi

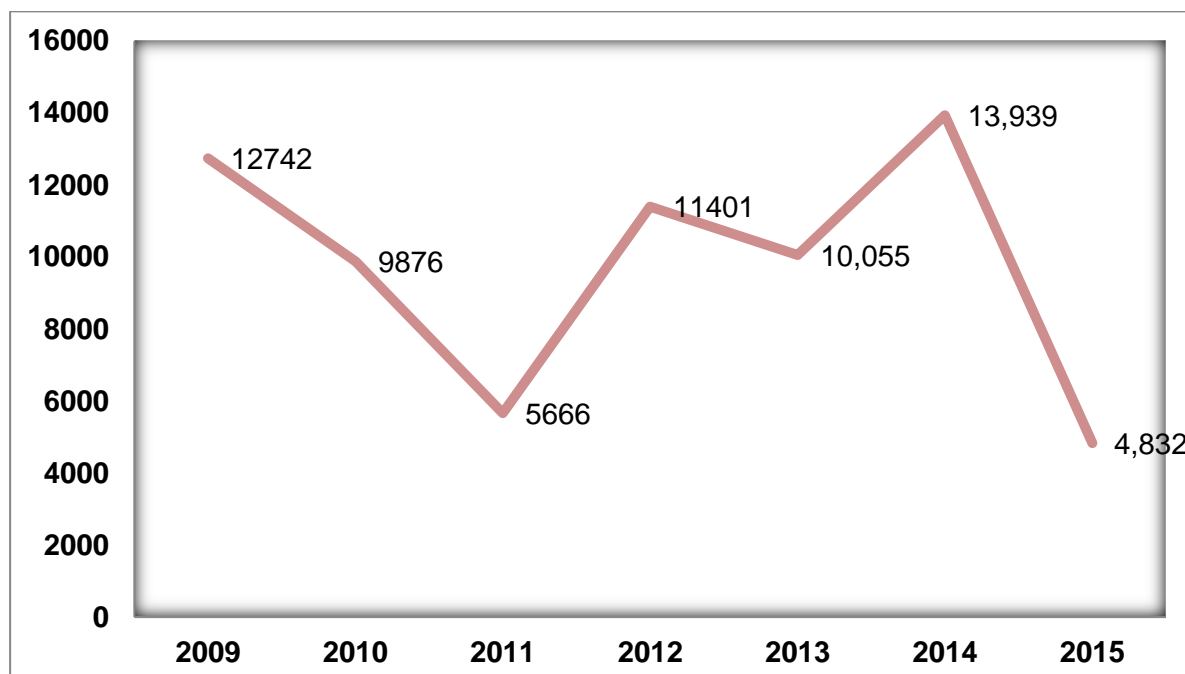
Les offres d'emplois analysées dans cette sous-section sont ceux publiés par la presse écrite. La distinction n'est pas faite entre les emplois publics et ceux du secteur privé.

➤ **Au niveau national**

Le graphique ci-dessous montre que le nombre de poste d'emploi publié dans la presse entre 2009 et 2015 a évolué en dent de scie. De 2009 à 2011, on note une baisse du nombre d'emploi publié dans la presse écrite qui est passé de 12 742 à 5 666 puis une hausse entre 2011 et 2014 avec une légère baisse constatée entre 2012 et 2013. Entre 2014 et 2015, on enregistre une baisse considérable. Le nombre

d'offres d'emploi publiées dans la presse est passé de 13939 en 2014 à 4 832 en 2015 soit une baisse de 65,33%.

Graphique 1-13 : Evolution des offres publiées de 2009-2015



Source : Annuaire statistique de l'ONEF

➤ **Par type de contrats**

De 2009 à 2011, les Contrats à Durée Indéterminée (CDI) au niveau des offres d'emploi publiées par la presse écrite dépassaient ceux des emplois de Contrat à Durée Déterminée (CDD). A partir de 2012, la tendance s'est inversée ; le nombre de CDD a dépassé celui des CDI dans les offres publiées. Cependant, on note une croissance du nombre d'emploi de contrat à durée inconnu qui est passé de 20,9% du total des emplois publiés en 2009 à 69,2% du total des emplois publiés en 2015 avec un pic de 67,7% du total des emplois publiés en 2011.

Tableau 1-1674: Effectifs des postes publiés de 2009 à 2014 par type de contrat (CDD, CDI)

Type de contrat	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
CDD	795	2 936	762	6 372	4 909	4 148	1 133
CDI	9 282	3 753	1 069	814	1 182	3 904	357

Non précisé	2 665	3 187	3 835	4 215	3 964	5 887	3 342
Ensemble	12 742	9 876	5 666	11 401	10 055	13 939	4 832

Source : Annuaire ONEF 2015

➤ **Par région d'affectation**

La majorité des emplois publiés dans la presse écrite sont en destination de la région du Centre. En 2009, sur les 12 742 emplois publiés dans la presse écrite, près de 95% étaient en destination de la région du Centre. Cependant, on note une baisse de la part du centre dans le nombre d'emplois total publié dans la presse écrite entre 2009 et 2015. En 2015, les emplois en destination du centre représentaient 68,6% du total des emplois soit une baisse de près de 26,3% comparativement à l'année 2009.

Tableau 1-17: Effectifs des postes publiés de 2009 à 2015 région d'affectation

Régions	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Boucle du Mouhoun	48	49	54	197	104	481	55
Cascades	49	11	21	22	50	21	12
Centre	12 096	9 075	4 604	9 865	8 703	10 694	3 316
Centre-Est	25	65	49	27	40	37	72
Centre-Nord	43	83	196	158	171	182	125
Centre-Ouest	44	6	80	41	150	91	45
Centre-Sud	52	89	35	56	81	48	11
Est	62	91	95	150	123	495	90
Hauts-Bassins	111	97	65	225	196	489	152
Nord	24	58	38	74	61	461	72
Plateau Central	11	15	52	38	55	26	53
Sahel	54	62	153	200	190	453	118
Sud -Ouest	37	10	53	10	15	370	21
Etranger	69	165	171	338	0	68	95

Non précisé	17	0	0	0	116	23	595
Ensemble	12 742	9 876	5 666	11 401	10 055	13 939	4 832

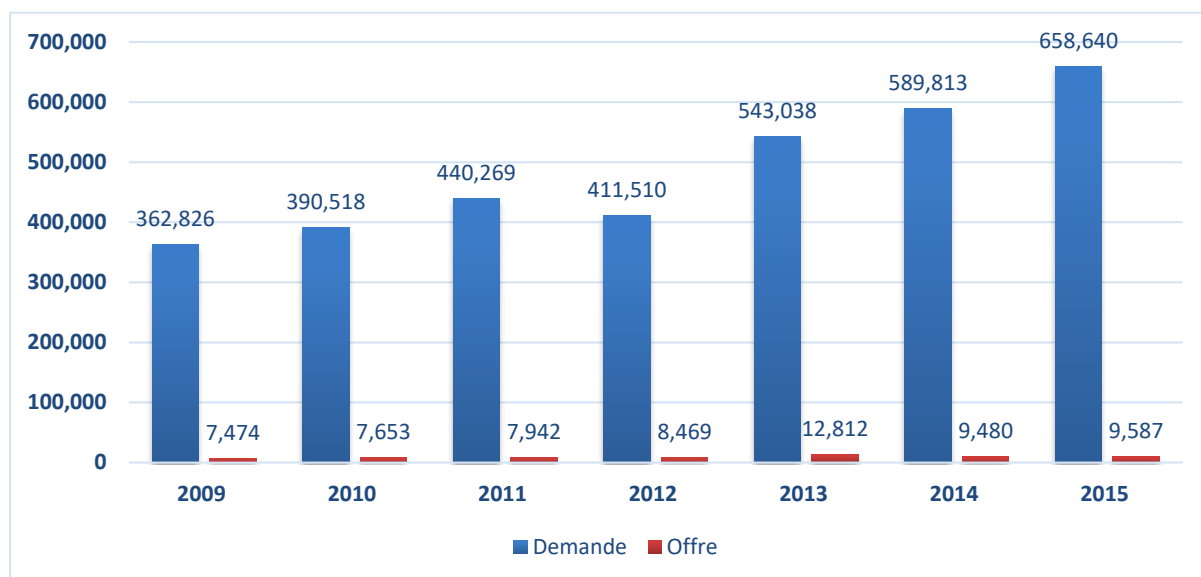
Source : Annuaire ONEF 2015

5.3.2. Evolution des demandes et des offres d'emploi dans la fonction publique

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des demandes et des offres d'emploi dans la fonction publique sur la période 2009-2015. Les demandes correspondent au nombre de candidatures aux concours directs de la fonction publique. Les offres sont les postes de fonctionnaires à recruter par l'Etat. Ainsi en 2015, il y a eu 658 640 dossiers de candidature pour les concours de la fonction publique tout ministère confondu. L'offre totale des emplois dans la fonction publique la même année est estimée à 9 587. Il ressort donc qu'en 2015, il y a eu 1,46% de demandes couvertes dans la fonction publique. Ce chiffre a connu une baisse en 2010 et 2011. Entre 2011 et 2013 le taux de couverture des demandes a connu une hausse de 2,36%. On note donc une faiblesse des offres comparativement aux demandes d'emplois au niveau de la fonction publique. En effet le taux de couverture moyen entre 2009 et 2015 représente seulement 1,90%. Cependant, il faut noter que les demandes d'emplois prennent en compte les candidatures multiples.

En termes d'évolution, on note une augmentation de 11,67% du nombre de demandes d'emploi adressées à la fonction publique entre 2014 et 2015. Entre 2013 et 2014, ce taux de croissance s'élève à 8,61%. Au niveau du nombre d'offres d'emploi, on note une baisse de 26,01% entre 2013 et 2014 et une hausse de 1,13% entre 2014 et 2015.

Graphique 1-14: Evolution de la Demande et l'Offre d'emploi dans la fonction publique d'Etat de 2009 à 2015



Sources : Annuaire statistiques du MFPTSS

Tableau 1-18: Demande et offre d'emploi dans la fonction publique par ministère en 2015

Ministère	Demandes	Offres
Ministère de la santé	81 773	804
Ministère de la justice des droits humains et de la Promotion Civique	16 799	195
Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale	8 459	155
Ministère des enseignements secondaire et supérieur	21 007	3375
Ministère de l'environnement et du développement durable	53 406	278
Ministère de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale	58 150	326
Ministère de l'administration du territoire et de la sécurité	47 522	288
Ministère des ressources animales	24 738	60
Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire	41 946	245
Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation	78 147	3104
Ministère des sports et loisirs	1 772	40
Ministère de la jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi	9 800	90
Ministère de l'économie et des finances	172 857	465
Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat	20 173	62
Ministère des affaires étrangères et de la coopération régionale	10 812	15
Ministère de la promotion de la femme	4 007	30
Ministère de l'habitat et de l'urbanisme	7 272	55
Ensemble	658 640	9 587

Le Ministère des Enseignements Secondaires et Supérieur (MESS) est le principal pourvoyeur d'emploi en 2015 avec 3375 offres, soit 35,20% de la totalité des offres d'emplois de la fonction publique. Le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) et celui de la santé suivent respectivement avec 32,38% et 8,39% d'offres en 2015.

Concernant les demandes d'emplois, le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) a reçu le plus de candidatures, soit le quart (26,24%) de la totalité des demandes d'emploi dans la fonction publique en 2015. Le Ministère de la Santé (MS) et celui de l'éducation nationale et de l'alphabétisation (MENA) viennent respectivement avec 12,42% et 11,86% des demandes d'emplois de la fonction publique en 2015.

➤ Par catégorie d'emploi

Le tableau ci-dessous montre que plus de la moitié des demandes d'emploi dans la fonction publique sont de la catégorie «C et 3^{ème}» pour toute la période 2009-2015. En 2015, 51,1% des demandes d'emplois provenaient de cette catégorie. La catégorie «B et 2^{ème}» arrive en deuxième position sur toute la période. En 2015, 33,2% des demandes d'emplois provenaient de cette catégorie.

Au niveau des offres d'emploi, la part pour la catégorie «C et 3^{ème}» par rapport à l'ensemble des demandes dépasse également la moitié entre 2009 et 2015. En 2015 cette part est de 42,4%. Elle est relativement en baisse mais reste nettement supérieure par rapport aux autres catégories. Les offres de la catégorie «A et 1^{ère}» arrivent en deuxième position sur route la période. En 2015, 36,5% des offres d'emplois de la fonction publique émanaient de cette catégorie.

Tableau 1-19: Evolution de la demande et de l'offre publique d'emploi par catégorie

		A et 1 ^{ère}	B et 2 ^e	C et 3 ^e	D et 4 ^e	P	Total
Demande	2 009	19 853	87 468	195 569	59 936		362 826
	2 010	20 887	89 381	207 977	71 441	832	390 518
	2 011	27 115	105 860	229 854	76 265	1 175	440 269
	2 012	28 737	110 161	240 917	30 180	1 515	411 510
	2013	69 620	121 593	305 182	45 104	1 539	543 038
	2014	49 647	183 199	310 607	45 098	1 262	589 813
	2015	60 398	218 443	336 847	41 587	1 365	658 640
Offre	2 009	1 292	1 080	4 662	440	0	7 474
	2010	1 310	1 225	4 628	460	30	7 653
	2011	1 375	1 144	4 933	460	30	7 942

	2012	1 196	968	6 100	165	40	8 469
	2013	2 566	1 071	8 710	435	30	12 812
	2014	3 359	1 785	4 021	285	30	9 480
	2015	3 503	1 718	4 066	270	30	9 587

Sources : **Annuaire statistiques et DGESS du MFPTSS**

5.3.3. *Evolution des effectifs des agents de la fonction publique d'Etat*

L'évolution des effectifs des agents de la fonction publique est analysée selon plusieurs aspects tels que le ministère ou institution d'appartenance, le statut, la catégorie, la région administrative de résidence, le genre et l'âge.

➤ **Par Ministère et institution**

En 2016, la fonction publique burkinabé compte au total 172 251 agents répartis dans 25 ministères et 14 institutions. La grande majorité des agents travaillent dans les ministères (99%). Plus de la moitié des agents qui travaillent dans les ministères appartient au Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation (53%). Dans la suite du classement, le Ministère de la Santé vient en seconde position (16%), ensuite le Ministère de la sécurité (8%) et le Ministère de l'Economie et des Finance (5%). Les autres Ministères ont chacun moins de 3% des agents.

Au niveau des institutions, la Présidence du Faso regorge le plus grand nombre d'agents de la fonction publique en 2016 (29% de l'ensemble des agents de la fonction publique travaillant dans les institutions). La deuxième institution est le Premier Ministère (20%) et les autres institutions ont chacune moins de 10% des agents.

Tableau 1-75: Effectifs des agents de la fonction publique par Ministère / Institution en 2016

Ministères/Institutions	effectif
Ministère de l'eau et de l'assainissement	745
Ministère de l'urbanisme et de l'habitat	339

Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat	547
Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation	3115
Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques	3539
Ministère de l'économie, des finances et du développement	8504
Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation	90771
Ministère de l'énergie, des mines et des carrières	215
Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation	3550
Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique	2682
Ministère de la communication et des relations avec le parlement	1153
Ministère de la culture, des arts et du tourisme	833
Ministère de la défense nationale et des anciens combattants	68
Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille	2740
Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale	1115
Ministère de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle	797
Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique	3392
Ministère de la sante	27977
Ministère de la sécurité	14367
Ministère des affaires étrangères, de la coopération et des burkinabè de l'extérieur	700
Ministère des infrastructures	866
Ministère des ressources animales et halieutiques	1780
Ministère des sports et des loisirs	486
Ministère des transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière	365
Ministère du développement de l'économie numérique et des postes	256
Sous Total Ministères	170902
Présidence du Faso	388
Assemblée nationale	1
Premier ministre	271
Secrétariat général du Gouvernement-Conseil des ministres	111
Commission électorale nationale indépendante	40
Conseil économique et social	73
Conseil d'Etat	56
Conseil supérieur de la communication	56

Conseil constitutionnel	78
Cour de cassation	92
Cour des comptes	103
Grande chancellerie	18
Médiateur du Faso	3
Autorité supérieure du contrôle d'Etat	59
Sous Total Institutions	1349
Ensemble	172 251

Source : DGESS / Ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale

➤ **Par statut (contractuel/fonctionnaire)**

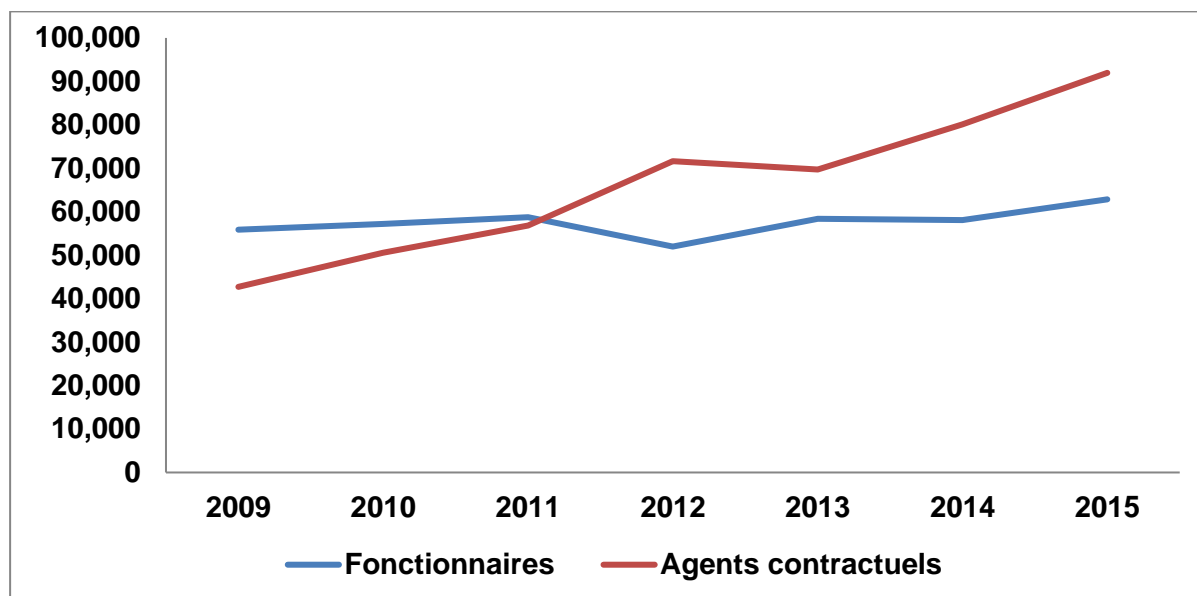
La tendance actuelle de la fonction publique burkinabè est de recruter de plus en plus des agents ayant le statut de contractuels en lieu et place des fonctionnaires. Entre 2009 et 2011, le nombre de fonctionnaires dans la fonction publique dépassait celui des contractuels. Mais entre 2012 et 2015, la tendance s'est inversée. En 2015, on dénombrait 154 819 agents dans la fonction publique dont 62 853 fonctionnaires. Sur la période 2009-2015, le nombre d'agents contractuels a cru en moyenne de 13,97% par an alors que le nombre de fonctionnaires n'a cru que de 2,26% par an.

Tableau 1-21: Nombre d'agents de la fonction publique d'Etat au 31 décembre selon le statut

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Statut d'agents							
Fonctionnaires	55 891	57 170	58 755	51 987	58 368	58 074	62 853
Agents contractuels	42 715	50 556	56 820	71 605	69 715	80 075	91 966
Total	98 606	107 726	115 575	123 592	128 083	138 149	154 819

Sources : Annuaire statistiques et DGESS du MFPTSS

Graphique 1-15 : Evolution du nombre d'agents de la fonction publique d'Etat au 31 décembre selon le statut



Sources : Annuaire statistiques et DGESS du MFPTSS

➤ **Par Catégorie**

La répartition des agents de la fonction publique d'Etat au 31 décembre de chaque année de 2009 à 2015 selon la catégorie et le statut fait ressortir qu'au niveau des fonctionnaires, ce sont les agents de catégorie B qui sont les plus nombreux. Cependant cette catégorie a vu sa part baisser progressivement en passant de 41,2% de l'effectif des fonctionnaires en 2009 à 32,2% en 2015. Les agents de la catégorie A qui sont les plus nombreux après ceux de la catégorie B ont quant à eux vu leur effectif et leur part croître en passant de 28,1% en 2009 à 31,6% en 2015.

Concernant les agents contractuels, on note une stricte croissance de l'effectif de toutes les catégories entre 2009 et 2015 à l'exception de la 3^{ème} catégorie qui a connu des fluctuations entre 2009 et 2013. Les agents de la 3^{ème} catégorie sont les plus nombreux entre 2009 et 2012, viennent en deuxième position, les agents de la 2^{ème} catégorie. Entre 2013 et 2015, le classement s'est inversé entre les deux catégories. Cependant, les agents de la 3^{ème} catégorie ont vu leur part décroître en passant de 48,8% en 2009 à 37,4% en 2015 tandis que ceux de la 2^{ème} catégorie ont vu leur part croître en passant de 27,6% à 36,9% en 2015.

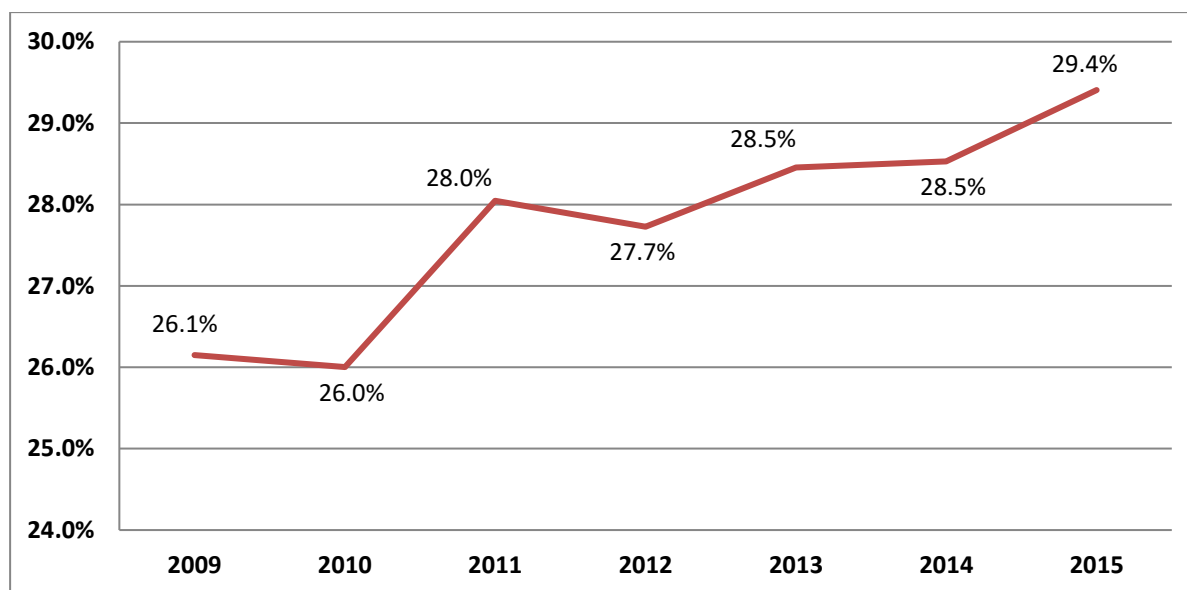
Tableau 1-22 : Evolution de l'effectif de la fonction publique d'Etat selon la catégorie

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
A	15 688	16 502	17 661	17 631	18 091	17 899	19 838
B	23 016	22 214	21 476	20 887	20 537	19 635	20 263
C	11 287	13 043	13 950	7 963	14 774	15 506	17 767
D	4 645	4 398	4 115	3 932	3 596	3 265	3 157
E	844	616	631	533	329	321	201
1 ^{ère} catégorie	4 341	5 332	6 732	8 158	9 240	11 317	13 716
2 ^e catégorie	11 768	13 703	19 774	24 004	26 720	30 863	33 980
3 ^e catégorie	20 844	25 116	22 635	31 495	25 542	28 860	34 423
4 ^e catégorie	4 457	5 037	5 869	6 068	6 294	6 885	7 572
5 ^e catégorie	1 305	1 368	1 810	1 828	1 841	2 029	2 075
6 ^e catégorie	-	-	-	52	78	121	200
P	411	397	922	1 041	1 041	1 448	1 627
Total	98 606	107 726	115 575	123 592	128 083	138 149	154 819

Sources : Annuaire statistiques et DGEES du MFPTSS

Le taux d'encadrement qui est le nombre de cadre (catégorie P, A et 1^{ère}) divisé par l'effectif des autres catégories a augmenté dans l'ensemble sur la période 2009-2015. En effet, il est passé de 26,1% en 2009 à 29,4% en 2015, soit une hausse de 3,3 point de pourcentage.

Graphique 1-16: Evolution du taux d'encadrement dans la fonction publique d'Etat (%)



➤ **Par région administrative**

En 7 ans (2009 à 2015) l'effectif des agents de la fonction publique a augmenté de 57,01% avec un taux de croissance moyen annuel de 7,84%.

La région du Centre a le plus grand nombre d'agents de la fonction publique d'Etat sur la période 2009-2015 quel que soit l'année. En effet, sa part dans l'ensemble des agents de la fonction publique a oscillé entre 36,1% en 2011 à 50,2% en 2010. Jusqu'en 2014 la région des Hauts Bassins arrive en deuxième position avec une part qui a oscillé entre 6,1% en 2014 et 8,4% en 2011, mais en 2015 le Centre-Ouest prend la deuxième position, puis la Boucle du Mouhoun et les Hauts-bassins viennent en quatrième position.

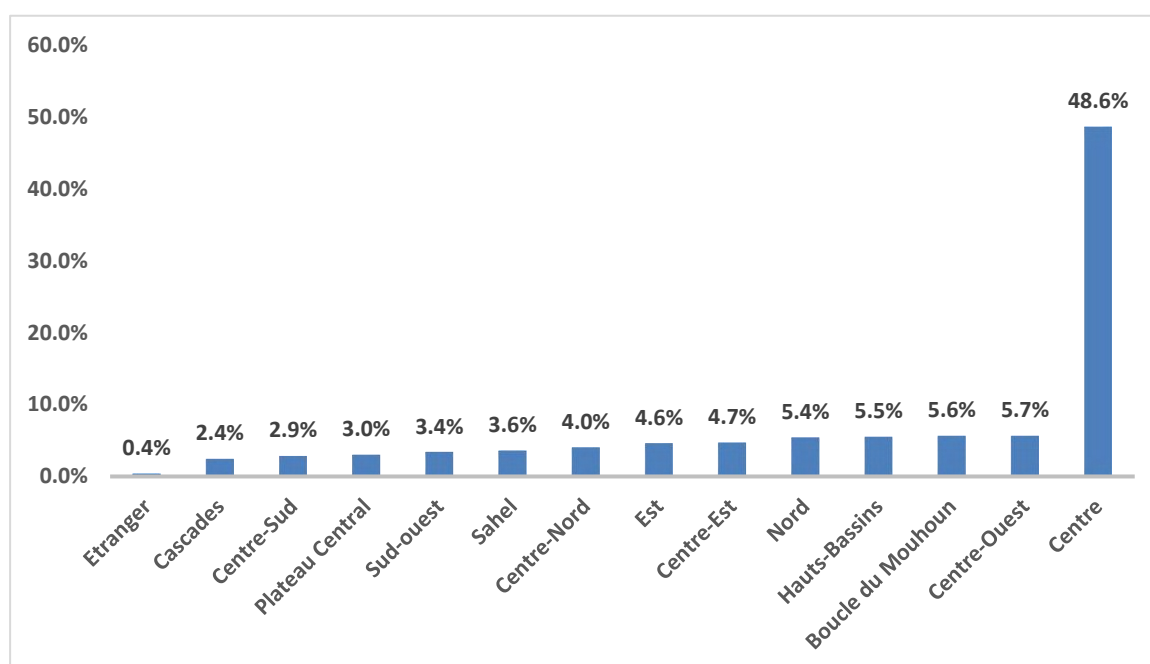
En termes de progression, on note que les régions du Centre, de l'Est et du Sahel ont connu les plus fortes croissances du nombre d'agents de la fonction publique d'Etat en 2015 avec respectivement 17,7%, 12,2% et 16,2% de taux croissance annuelle.

Tableau 1-23 : Evolution du nombre d'agents de la fonction publique d'Etat par région

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Boucle du Mouhoun	5 471	5 980	8 703	7 328	7 624	8 160	8 728
Cascades	2 640	2 777	3 675	3 306	3 402	3 603	3 775
Centre	48 293	54 050	41 676	56 261	59 667	63 953	75 292
Centre-Est	4 408	4 573	6 322	6 124	6 285	6 985	7 335
Centre-Nord	4 723	5 103	5 744	5 120	5 136	5 746	6 239
Centre-Ouest	5 466	6 044	7 929	7 565	7 595	8 126	8 764
Centre-Sud	2 957	3 110	4 403	3 692	3 803	4 112	4 440
Est	3 965	4 447	6 461	5 845	5 939	6 373	7 153
Hauts-Bassins	6 696	6 705	9 720	8 255	8 055	8 440	8 570
Nord	5 239	5 415	7 293	7 046	7 264	7 880	8 381
Plateau Central	2 701	2 905	4 588	3 953	4 079	4 357	4 679
Sahel	2 888	3 236	4 392	4 126	4 208	4 802	5 578
Sud-ouest	3 159	3 381	4 669	4 094	4 320	4 856	5 274
Etranger	-	-	-	877	706	756	611
Total	98 606	107 726	115 575	123 592	128 083	138 149	154 819

Sources : Annuaire statistiques du MFPTSS

Graphique 1-17: Répartition (%) des agents de la fonction publique d'Etat par région en 2015



➤ **Selon le genre**

Selon le sexe, on note qu'environ sept agents de la fonction publique d'Etat sur dix sont des hommes quelle que soit l'année considérée sur la période 2009-2016. En effet, la part des femmes dans l'effectif total des agents de la fonction publique a oscillé entre 29,1% en 2010 et 33,8% en 2016.

Tableau 1-24 : Nombre d'agents de la fonction publique au 31 décembre par sexe

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Femmes	29 042	31 396	33 959	37 141	39 819	44 724	51 534	58 279
Hommes	69 564	76 330	81 616	86 451	88 264	93 425	103 285	113 972
Total	98 606	107 726	115 575	123 592	128 083	138 149	154 819	172 251

Sources : Annuaire statistiques du MFPTSS

➤ **Par tranche d'âges**

Environ un quart des agents de la fonction publique ont entre 31-35 ans sur la période 2009-2016. En effet, la part des agents de cette tranche d'âge dans l'effectif total des agents de la fonction publique a oscillé entre 24,7% en 2009 et 26,4% en 2014. Lorsqu'on élargie la tranche d'âge, on se rend compte qu'environ 75% des agents de fonction publique ont entre 26 et 45 ans. La part des agents âgés entre 26 et 45 ans dans l'effectif total de la fonction publique est passée de 75,4% en 2009 à 80,2% en 2016.

Tableau 1-25 : Nombre d'agents de la fonction publique au 31 décembre par tranche d'âge

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
De 18 à 20 ans	232	12	60	83	29	41	92	98
De 21 à 25 ans	6 453	3 937	6 329	6 446	5 675	5 468	7 254	8 788
De 26 à 30 ans	20 850	19 001	22 726	24 317	25 417	27 554	31 734	36 760
De 31 à 35 ans	24 345	27 859	29 598	31 701	33 258	36 521	39 154	42 709
De 36 à 40 ans	17 469	21 832	22 248	24 823	26 691	29 212	32 455	35 680
De 41 à 45 ans	11 642	13 697	13 635	14 738	15 794	16 676	20 305	22 929
De 46 à 50 ans	8 724	10 224	10 095	10 599	10 609	10 969	11 765	13 348
De 51 à 55 ans	6 390	7 834	7 782	7 682	7 537	8 017	8 438	9 378
De 56 à 60 ans	2 097	3 330	3 041	3 014	2 969	3 353	3 412	3 466
61 ans et plus	404	0	61	189	104	338	210	95
Total	98 606	107 726	115 575	123 592	128 083	138 149	154 819	172 251

Sources : Annuaire statistiques et DGESS du MFPTSS

5.3.4. *Evolution des dépenses de personnel de l'Etat*

➤ **Selon la catégorie de l'agent**

L'évolution des dépenses de personnel dans la fonction publique a suivi la même tendance que les effectifs, c'est-à-dire une tendance à la hausse. Cependant la croissance des dépenses est plus élevée que celle des effectifs. En effet, tandis que le taux croissance annuel de l'effectif des agents de la fonction publique est de 7,84% entre 2009 et 2015, celui des dépenses se situe à 14,83% sur la même période. Le personnel de la 2^{ème} catégorie, la catégorie A, 3^{ème} catégorie et la catégorie B constituent les plus grandes charges en 2015 avec respectivement 22,16%, 17,29%, 16,62% et 15,23% en dépenses de personnel. Ce sont ces catégories qui ont également les plus grands effectifs en 2015. On

note que ces quatre catégories qui représentaient 70,1% de l'effectif total des agents de la fonction publique en 2015 ont coûté à l'Etat 71,3% en dépenses de personnel dans la même année.

Tableau 1-26: Dépenses de personnel de l'Etat par catégorie d'agents (milliards)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
A	33,5	36,6	39,5	45,9	47,9	58,7	59,6
B	39,4	41,3	41,9	44,7	44,3	53,7	52,5
C	15,4	18	19,3	26,7	28,8	35,0	36,2
D	6,8	5,9	5,7	5,6	5,5	6,2	5,9
E	0,7	0,7	0,6	0,6	0,5	0,4	0,3
P	1	1,2	4,4	5,2	5,8	6,8	8,0
1^{ère} catégorie	7,2	9	12	16,7	20,8	30,3	35,1
2^e catégorie	15	20,1	27,9	40,8	47,3	70,4	76,4
3^e catégorie	28,4	31	32,7	33,8	35,7	48,2	57,3
4^e catégorie	4,1	4,9	5,6	7,1	7,4	9,8	10,6
5^e catégorie	1,1	1,2	1,4	1,9	1,6	2,2	2,4
6^e catégorie	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,4
Total	152,7	170	191,1	229,1	245,8	321,9	344,7

Sources : Annuaire statistiques du MFPTSS

➤ **Selon le statut de l'agent**

De 2009 à 2013, les dépenses de personnel des fonctionnaires de l'Etat représentaient plus de la moitié des dépenses de personnel de la fonction publique d'Etat. Cependant cette part des dépenses de personnel des fonctionnaires a baissé de l'ordre de 9,4 points de pourcentage, passant de 63,4% en 2009 à 54,0% en 2013. En 2013, 45,6% des agents de la fonction publique qui sont des fonctionnaires ont reçu 54, 0% de la masse salariale. A partir de l'année 2014, part des dépenses de personnel des contractuels a dépassé celle des fonctionnaires. En effet le recrutement des contractuels a débuté récemment dans les années 2000, ce recrutement s'est accru au fil des années et dès l'année 2012, le nombre de contractuels dépassait celui des fonctionnaires. Cette hausse rapide du nombre de contractuel explique l'importance de la part des dépenses de personnel contractuels en 2014 et 2015.

Tableau 1-27: Dépenses de personnel de l'Etat par statut d'agents (milliards)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Fonctionnaires	96,8	103,7	111,4	128,6	132,7	160,7	162,6
Agents contractuels	55,9	66,3	79,7	100,5	113	161,2	182,2
Total	152,7	170	191,1	229,1	245,8	321,9	344,7
Part en % (fonctionnaire)	63,4	61	58,3	56,1	54,0	49,9%	47,2%

Sources : Annuaire statistiques du MFPTSS

5.3.5. Quelques indicateurs du travail décent

L'analyse des indicateurs du travail décent abordés porte sur les litiges et les infractions sur le lieu de travail tant au niveau national que selon les régions administratives de résidence des travailleurs. Il est abordé aussi les différents modes de règlement des litiges et infractions.

➤ Litiges et infractions au niveau national

En 2015, on a constaté 7 344 infractions sur le lieu du travail. Pour cette même année, le nombre d'observations s'élevait à 1 036 et le nombre de mise à demeure à 6 287. Seulement 21 PV ont été établis à cette année. Sur la période 2009-2015, en termes d'évolution, le nombre d'infractions a varié en dents de scie avec des pics en 2010 et en 2014. En 2015 ce nombre a connu une baisse de 20,1%.

Tableau 1-28: Evolution du nombre de litiges liés au travail

Infractions par type de résolution	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'infractions	7 276	10 255	6 466	8 070	8 636	9 187	7 344
Nombre d'observations	1 387	1 707	1 038	1 721	1 446	1 250	1 036
Nombre de mises en demeure	5 889	8 779	5 428	6 325	6 435	7 846	6 287
Nombre de PV établis	0	3 024	58	24	755	91	21

Sources : Annuaire statistiques du MFPTSS

➤ Infractions par région

La répartition des infractions sur le lieu de travail par région sur la période 2009-2015 fait ressortir qu'en général, la région du Centre est celle où on dénombre le plus d'infraction. En effet, la part des

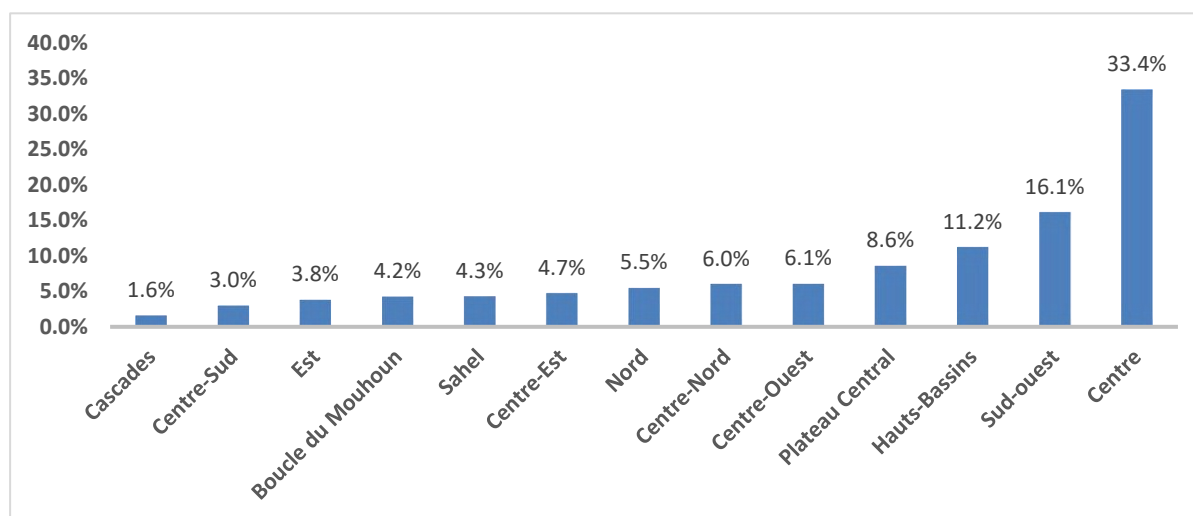
infractions relevées au niveau de la région du centre a oscillé entre 23,5% en 2012 et 42,8% en 2010. La région des Hauts Bassins arrive en deuxième position avec une part qui oscille entre 4,8% en 2015 et 14,9% en 2014. Mais de façon exceptionnelle, en 2013 on a constaté un pic du nombre d'infractions dans la région du Sud-Ouest représentant 62,7% du nombre total d'infractions enregistrés au niveau national dans la même année. Lorsqu'on considère le volume total des infractions sur la période 2009-2015, on constate qu'environ un tiers des infractions ont eu lieu au centre (33,4%), suivi de la région du Sud-Ouest (16,1%) et des Hauts-Bassins avec 11,2% du nombre total des infractions.

Tableau 1-29 : Evolution du nombre d'infractions relevées par région de 2009 à 2015

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Boucle du Mouhoun	475	514	344	344	233	228	292
Cascades	89	143	273	246	86	13	52
Centre	2193	4 388	1 726	1 895	3289	3 068	2 568
Centre-Est	290	638	283	409	461	286	333
Centre-Nord	640	472	409	373	421	354	779
Centre-Ouest	402	415	513	477	385	543	729
Centre-Sud	153	214	133	323	236	212	425
Est	354	513	282	367	220	224	214
Hauts-Bassins	549	929	805	1167	1263	1 365	354
Nord	386	406	294	225	292	1 207	320
Plateau Central	464	924	1 052	855	529	585	502
Sahel	413	414	56	466	680	352	75
Sud-ouest	868	285	296	923	5411	750	701
Total	7276	10 255	6 466	8 070	8636	9 187	7 344

Source : Annuaire statistiques du MFPTSS

Graphique 1-18 : Part par région du nombre total d'infractions relevées sur la période 2009-2015



➤ **Mode de règlement des litiges**

En 2015, la conciliation représentait 40,2% des méthodes de règlements des litiges sur la période et les non conciliations représentaient 58,4%. Les règlements par procès-verbaux d'exécution ne représentaient que 1,4% des modes de règlements des litiges sur les lieux de travail. Comparativement à l'année 2009, on note une baisse de la part du mode de règlements des litiges par conciliation et une hausse de celui de non conciliation.

Tableau 1-30 : Evolution du nombre de litiges par issue du règlement de 2009 à 2015

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Conciliation	3 950	3 255	5 093	4 234	4422	5 939	5 212
PV d'exécution	31	66	119	95	102	192	179
Non conciliation	3822	4 539	4 550	5 521	4698	5 548	7 582
Total	7 803	7 860	9 762	9 850	9222	11 679	12 973

Sources : Annuaire statistiques du MFPTSS

➤ **Conflits individuels au niveau régional**

En 2009 et 2010, la région du Centre occupe la première place en termes de conflits individuels liés au travail avec respectivement 66,0% et 57,2% du total des conflits individuels mais en 2011 la région des Hauts Bassins a enregistré le plus grand nombre de conflits liés au travail avec 48,6% du total des conflits individuels. Entre 2012 et 2015, le Centre a enregistré de nouveau le plus grand nombre de conflits individuels liés au travail. En effet plus de la moitié des conflits individuels liés au travail ont été enregistrée dans la région du Centre durant cette période. Au niveau national, le nombre de conflits individuels a subitement augmenté de 69% en 2011, puis s'en est suivi une phase de décroissance jusqu'en 2015.

Tableau 1-31 : Evolution du nombre de conflits individuels par région de 2009 à 2015

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Boucle du Mouhoun	89	89	128	123	58	144	99
Cascades	125	75	170	128	156	68	77
Centre	2284	1888	1974	3042	2579	2 793	2 198
Centre-Est	157	130	120	252	79	89	60
Centre-Nord	18	22	45	86	52	0	49
Centre-Ouest	129	164	158	469	226	216	230
Centre-Sud	33	22	75	15	44	12	15
Est	35	31	45	46	210	57	24
Hauts-Bassins	498	773	2709	631	998	636	570
Nord	47	48	87	79	47	82	43
Plateau Central	11	26	36	33	30	52	43
Sahel	11	21	17	16	20	39	378
Sud-Ouest	24	11	14	26	17	49	53
Total	3461	3300	5578	4946	4516	4 237	3 839

Source : Annuaire statistiques du MFPTSS

➤ **Evolution des conflits collectifs selon leur nature**

Entre 2009 et 2015, le nombre de conflits collectifs a connu une baisse en passant de 33 à 19 avec cependant une hausse enregistrée en 2010, 2012 et 2014 comparativement aux années précédentes. En analysant le nombre total de conflits collectifs enregistrés sur la période 2009-2015, on constate que sur les 187 conflits, 54,5% sont de nature économique.

Tableau 1-32 : Evolution du nombre de conflits collectifs par nature de 2009 à 2013

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Economique	14	31	13	10	6	19	9
Juridique	19	14	10	16	3	11	10
Autres						2	0
Total	33	45	23	26	9	32	19

Sources : Annuaires statistiques du MFPTSS

5.3.6. Evolution des statistiques d'emploi notifiées à l'inspection du travail

L'analyse des statistiques d'emploi notifiées à l'inspection du travail abordée dans cette sous-section est faite suivant les embauches, les licenciements, les retraites, les décès, les démissions et les licenciements pour fermeture d'entreprise tant au niveau national que régional.

➤ Au niveau national

Sur la période 2009-2015, 22 034 embauches ont été notifiées à l'inspection du travail. En revanche, 14 083 licenciements ont été notifiés à la même période à l'inspection. Les plus gros effectifs d'embauche ont été réalisés en 2009 avec 4 630 embauches et le plus grand nombre de licenciement en 2013 avec 2 957 licenciements.

Tableau 1-33 : Evolution des mouvements des travailleurs notifiés à l'inspection du travail

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Embauches	4 630	3 906	3 404	2976	3067	2 222	1 829
Licenciements	2403	2 368	2 302	2884	2957	586	583
Démissions	117	98	126	128	175	105	55
Retraites	130	90	77	58	104	100	46
Décès	5	8	13	5	6	12	1
Licenciements pour fermeture	133	41	81	2	7	14	61

Sources : Annuaires statistiques du MFPTSS

➤ Au niveau régional

On note que 23,2% des embauches au Burkina Faso en 2015 ont été enregistré dans la région du Centre. Cette région enregistre le plus grand nombre d'embauche suivie de la région de la Boucle du Mouhoun (17,2%). Quant aux départs, la région du Sahel est en tête avec 378 licenciements. La région des Hauts-Bassins vient en seconde position avec 143 départs au total, notamment 104 licenciements dont 25 pour fermeture, 22 démissions et 17 retraités.

Tableau 1-34 : Répartition des mouvements des travailleurs dans les entreprises par région et selon le motif en 2015

Région	Embauches	Licencie- ments	Démissions	Retraites	Décès	Licencie- ments pour fermeture
Boucle du Mouhoun	315	2	3	0	0	30
Cascades	144	14	9	23	0	1
Centre	424	36	7	6	0	0
Centre-Est	106	3	1	0	0	0
Centre-Nord	143	48	0	0	0	0
Centre-Ouest	123	0	0	0	0	0
Centre-Sud	51	2	8	0	0	5
Est	85	0	0	0	0	0
Hauts-Bassins	118	79	22	17	0	25
Nord	153	0	0	0	0	0
Plateau Central	22	2	1	0	0	0
Sahel	47	378	0	0	0	0
Sud-Ouest	98	19	4	0	1	0
Ensemble	1 829	583	55	46	1	61

Sources : Annuaire statistiques du MFPTSS

5.3.7. Les statistiques des accidents, maladies liées au travail et travail des enfants

➤ Au niveau national

Les chiffres montrent que les accidents du travail ayant fait l'objet d'enquête sont très fréquents en milieu professionnelle. Entre l'année 2009 et 2015, 3 957 accidents ont été enregistrés au niveau national à travers les enquêtes. Les accidents non professionnels sont au nombre 83 au cours de cette période. Dans la même période, aucune maladie professionnelle n'a été enregistrée, cependant les maladies non professionnelles étaient au nombre de 130.

Tableau 1-76: Effectifs des accidents et des maladies ayant fait l'objet d'enquête au niveau national

Type d'accidents ou de maladies	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Accidents du travail	536	518	589	717	559	645	393	3957
Accidents non professionnels	6	17	10	14	23	4	9	83
Maladies non professionnelles	0	1	0	0	0	129	0	130

Sources : Annuaires statistiques du MFPTSS

Le nombre d'enfants de moins 18 ans travaillant dans les entreprises contrôlées par l'inspection de travail a varié en dents de scie entre 2009 et 2015 avec un pic en 2013. On constate que les garçons sont les plus nombreux représentant 78,7% des enfants de moins de 18 ans travaillant dans les entreprises en 2015 selon l'inspection du travail

Tableau 1-3677: Nombre d'enfants travaillant dans les entreprises contrôlées

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Garçons	18	13	720	342	3624	596	148
Filles	72	0	278	115	3218	335	40
Total	90	13	998	457	6842	931	188

Sources : Annuaires statistiques du MFPTSS

En conclusion, Il ressort que les activités agricoles, de chasse, sylviculture occupent la majorité de la population active occupée au Burkina Faso. Le niveau du chômage a augmenté en 2014 par rapport à 2009. Mais il touche essentiellement les régions de l'Est et du Centre-Est. Le chômage est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural.

Aussi, on note que le nombre de demandes d'emploi adressées à la fonction publique d'Etat est en progression continue sur la période 2009-2015. L'évolution des dépenses de salaires dans la fonction publique a suivi la même tendance à la hausse.

Dans les entreprises contrôlées par l'inspection de travail, on note une nette progression des enfants en situation de travail.

CHAPITRE 6. PAUVRETE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET SECURITE ALIMENTAIRE

L'amélioration des conditions de vie des populations a toujours été au cœur des préoccupations du gouvernement, car la lutte contre la pauvreté et la réalisation d'un développement durable demeurent des défis considérables à relever pour le Burkina Faso. Ainsi, depuis 2000, à travers le CSLP, et 2011 à travers la mise en œuvre de la SCADD, plusieurs actions significatives dans tous les secteurs, notamment les secteurs sociaux ont été engagés. Ces actions ont permis de faire baisser l'incidence de la pauvreté monétaire de 48,6% en 2003, à 40,1% en 2014. En 2016, le gouvernement s'est doté d'une nouvelle politique pour le développement économique et social : le Programme National de développement économique et social (PNDES). Le PNDES a pour objectif de faire baisser l'incidence de la pauvreté, de 40,1% en 2014, à moins de 35% en 2020.

En plus des indicateurs sur la pauvreté, d'autres indicateurs liés au développement économique et au développement durable tels que l'usage des combustibles ligneux, traditionnellement utilisés comme combustibles de cuisson, connaissent une faible variabilité au niveau des ménages. Dans les villes, l'accès à l'assainissement et/ou à un service de gestion des déchets solides et liquides est malheureusement trop souvent délaissé par les décideurs locaux.

En somme, les pratiques de combustibles ligneux et les problèmes d'assainissement criards dans les espaces urbains contredisent les principes de prudence écologique et de développement durable.

Les indicateurs analysés dans cette sous-section ont traités à la pauvreté monétaire (incidence, profondeur et sévérité de la pauvreté), la pauvreté alimentaire, l'extrême pauvreté, les inégalités, le développement humain, la pauvreté multidimensionnelle, le développement durable et l'environnement (évacuation des déchets urbains, utilisation de combustibles fossiles pour la cuisson), la sécurité alimentaire (couverture des besoins alimentaires, prévalence de la sous-alimentation). La présentation des indicateurs couvre leur valeur au niveau national, leur évolution dans le temps, et la ventilation selon le milieu de résidence (urbain/rural) et la région administrative.

DEFINITION DES CONCEPTS

Contribution à la pauvreté: la contribution est calculée en fonction d'une variable, d'un critère de stratification ou d'une aire géographique (région, milieu de résidence, etc.). Elle mesure pour une variable donnée, le poids relatif de chaque modalité par rapport au nombre total de pauvres.

Développement durable: c'est le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

Extrême pauvreté: l'extrême pauvreté désigne la situation des personnes dont les dépenses totales (alimentaires et non alimentaires) ne leur permettent pas de couvrir leur besoin alimentaire minimum

Incidence de la pauvreté: elle mesure la proportion de la population qui vit en état de pauvreté, i-e celle pour laquelle le revenu ou la consommation est en dessous du seuil de pauvreté.

Indice d'inégalité du genre: l'indice d'inégalité du genre (IIG) est un indice composite mesurant le déficit du progrès dans trois dimensions du développement humain : santé reproductive, autonomisation et marché du travail, résultant d'inégalités de genre.

Indice de Gini, (dépense): il mesure la divergence entre la répartition des dépenses (ou de la consommation) entre les personnes ou les ménages observés au sein d'un pays et une répartition parfaitement équitable. Sa valeur est comprise entre 0 et 1. Pour le cas spécifique de l'indice de GINI présenté ici, un indice d'une valeur de 0 traduit l'égalité parfaite de revenus au sein de la population. A contrario, plus la valeur de l'indice est proche de 1, plus l'inégalité de revenu entre les ménages est forte.

Indice de pauvreté humaine (IPH-1): contrairement à l'IDH qui mesure les résultats moyens, l'IPH-1 est un indice composite qui mesure les privations (ou incapacités) dans les trois dimensions essentielles capturées par l'IDH: santé et longévité, accès à l'éducation et niveau de vie décent. Sa finalité est de mesurer ainsi le degré de pauvreté ou la proportion de la population vivant dans des conditions de «dénouement extrême».

Indice de pauvreté multidimensionnelle: l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) est le pourcentage de la population vivant dans une pauvreté multidimensionnelle, ajusté au degré de privation. L'incidence de la pauvreté multidimensionnelle est le pourcentage de la population présentant un degré de privation pondéré de 33% ou plus.

Indice du développement humain: l'indice de développement humain (IDH) est une mesure synthétique du développement humain. Il mesure le niveau moyen de développement humain atteint dans un pays donné, sous trois aspects essentiels : la santé et la longévité, l'accès à l'éducation et le niveau de vie décent. Son calcul prend donc en compte l'espérance de vie à la naissance, la durée moyenne de scolarisation, la durée attendue de scolarisation et le revenu national brut (RNB) par habitant.

Indice du développement humain ajusté aux inégalités: l'indice du développement humain ajusté

aux inégalités (IDHI) est la valeur de l'indice du développement humain ajusté aux inégalités dans les trois dimensions essentielles du développement humain que sont : santé et longévité, accès à l'éducation et niveau de vie décent.

Indice du développement humain non monétaire: l'indice de développement humain (IDH) non monétaire est une mesure synthétique du développement humain non monétaire. Il mesure le niveau moyen de développement humain non monétaire atteint dans un pays donné, sous deux aspects essentiels : santé et longévité, accès à l'éducation. Son calcul prend en compte l'espérance de vie à la naissance, la durée moyenne de scolarisation et la durée attendue de scolarisation.

Pauvreté: selon l'usage le plus courant, la pauvreté caractérise la situation d'un individu qui ne dispose pas des ressources réputées suffisantes pour vivre dignement dans une société et son contexte. C'est aussi une insuffisance de ressources matérielles affectant la nourriture, l'accès à l'eau potable, les vêtements, le logement, ou les conditions de vie en général, mais également de ressources intangibles telles que l'accès à l'éducation, l'exercice d'une activité valorisante, le respect reçu des autres citoyens ou encore le développement personnel. Selon la Banque mondiale (2000), la pauvreté est un manque prononcé de bien-être.

Prévalence de la sous-alimentation : c'est la proportion de ménages pour lesquels il est permanemment impossible d'obtenir suffisamment de nourriture

Profondeur de la pauvreté: distance moyenne qui sépare les personnes pauvres du seuil de pauvreté. Cette mesure prend aussi bien en compte l'importance des pauvres que la gravité de leur situation. Elle permet de déterminer le montant théorique des ressources nécessaires pour éliminer la pauvreté si on pouvait cibler chaque pauvre et ramener son niveau de dépense au seuil de pauvreté.

Seuil de pauvreté: un montant Z de revenu ou de dépense de consommation en dessous duquel un individu est considéré comme pauvre. Tout individu dont le niveau de consommation est inférieur à cette valeur seuil est considéré comme pauvre.

Taux de couverture céréalière apparent: Le taux de couverture des besoins alimentaires établit pour une année donnée, la balance entre la production disponible, i-e production nationale brute déduite des semences et des pertes, et les besoins de consommation de la population.

Taux de couverture des besoins calorifiques minimum: les ménages qui n'arrivent pas à couvrir leur besoin calorifique minimum sont ceux dont la consommation alimentaire ne permettent pas de fournir à leurs membres le volume de calories en fonction de la structure du ménage (sexe et âge) telle que définie par les nutritionnistes.

6.1. PAUVRETE ET DEVELOPPEMENT HUMAIN

Les indicateurs de la pauvreté (monétaire et alimentaire) analysés dans cette sous-section couvrent l'incidence, la profondeur, la sévérité et la contribution tant au niveau national, selon le milieu de résidence ainsi qu'au niveau des régions de résidence. Au niveau du développement humain, il est question d'analyser les évolutions de l'Indice du développement humain, de l'Indice de la pauvreté humaine et de l'Indice sexo-spécifique du développement humain au niveau national.

6.1.1. Tendances de la pauvreté monétaire au niveau national et par milieu de résidence

En 2014, l'incidence de la pauvreté monétaire est de 40,1% au niveau national. La pauvreté est un phénomène essentiellement rural. L'incidence de pauvreté en milieu rural est en effet de 54,7% contre 20,8% en milieu urbain. La pauvreté rurale contribue à 93% à l'incidence de pauvreté nationale. La contribution du milieu rural à la sévérité et à la profondeur de la pauvreté est au-dessus de 90%.

L'incidence de pauvreté est passée de 46,7% en 2009 à 40,1% en 2014, soit une baisse d'environ sept (07) points. En milieu urbain tout comme en zone rurale, c'est le même constat qui se dégage, c'est-à-dire que la pauvreté a connu une baisse significative. En ville, l'incidence de pauvreté est passée de 25,2% en 2009 à 13,7% en 2014, soit une baisse de douze (12) points). Dans les zones rurales, la pauvreté a connu une baisse significative de cinq (05) points passant de 52,8% en 2009 à 47,5% en 2014.

Tableau 6.1.1: Evolution de la pauvreté monétaire au niveau national et par milieu de résidence de 2003 à 2014

Année	Indicateur		Urbain	Rural	Ensemble	Seuil national de pauvreté
2003	Incidence de pauvreté	P0	21,7	54,6	48,6	82 672
		Ctr	8,1	91,9	100	
	Profondeur de pauvreté	P1	6,0	19,3	16,9	
		Ctr	6,4	93,6	100	
	Sévérité de pauvreté	P2	2,4	9,1	7,8	
		Ctr	5,5	94,5	100	
2009	Incidence de pauvreté	P0	25,2	52,8	46,7	130 735
		Ctr	12,0	88,0	100	

	Profondeur de pauvreté	P1	6,8	17,5	15,1	
		Ctr	9,9	90,1	100	
	Sévérité de pauvreté	P2	2,6	7,9	6,7	
		Ctr	8,7	91,3	100	
2014	Incidence de pauvreté	P0	13,7	47,5	40,1	153 530
		Ctr	7,5	92,5	100	
	Profondeur de pauvreté	P1	2,9	11,6	9,7	
		Ctr	6,6	93,4	100	
	Sévérité de pauvreté	P2	0,9	4,0	3,3	
		Ctr	6,0	94,0	100	

Source: INSD, Enquêtes EBCVM 2003 (Nouvelle approche), EICVM 2009 et EMC 2014-2015

6.1.2. Tendance de la pauvreté alimentaire au niveau national et par milieu de résidence

L'incidence de la pauvreté alimentaire est de 57,7% au niveau national en 2014. La pauvreté alimentaire est un phénomène essentiellement rural. En effet, Elle est de 63,7% en zone rural contre 36,1% en milieu urbain.

Tableau 6.1.2: Evolution de la pauvreté alimentaire au niveau national et par milieu de résidence de 2003 à 2014

Année	Incidence de pauvreté			Profondeur de pauvreté			Sévérité de pauvreté		
	Urb	Rur	Ens	Urb	Rur	Ens	Urb	Rur	Ens
2003	42,5	63,2	59,4	13,9	23,2	21,5	6,1	11,2	10,3
2009	45,8	62,5	58,5	16,5	26,0	23,7	8,2	14,1	12,7
2014	36,1	63,7	57,7	9,8	20,6	18,3	3,9	8,6	7,6

Source: INSD, Enquêtes EBCVM 2003 (Nouvelle approche), EICVM 2009 et EMC 2014-2015

6.1.3. *Tendance de la pauvreté monétaire par région de résidence*

Le Tableau 6.1.3 présente une forte variabilité de la pauvreté monétaire entre les régions en 2014. Elles sont regroupées en trois catégories selon leur niveau de pauvreté par rapport à la moyenne nationale. Ainsi :

- ✚ Les régions qui contribuent à faire baisser l'incidence de pauvreté monétaire sont celles dont les taux de pauvreté sont largement inférieurs à la moyenne nationale. ce sont : le Centre (9,6%), le Sahel (20,6%) et les Cascades (22,6%) ;
- ✚ Les régions présentant une incidence de pauvreté moyenne sont celles dont les taux de pauvreté fluctuent autour du taux national. ce sont les régions des Hauts-Bassins (34,2%), du Centre-Est (36,1%), du Centre-Sud (40,1%), du Sud-ouest (41,5%), du Plateau-Central (45,2%) et du Centre-Nord (47,1%) ;
- ✚ Les régions qui contribuent fortement à faire augmenter l'incidence de pauvreté : ce sont celles dont les taux de pauvreté sont largement au-dessus de la moyenne nationale. Elles sont constituées de la région de l'Est (50,1%), du Centre-Ouest (51,6%), de la Boucle du Mouhoun (59,7%) et du Nord (70,4%).

En termes d'évolution de l'incidence de pauvreté entre 2009 et 2014, la situation de pauvreté dans la plupart des régions (neuf sur treize) s'est relativement améliorée par rapport à 2009. Les différentes évolutions régionales de l'incidence de pauvreté entre 2009 et 2014 peuvent être regroupées en quatre groupes :

Les régions à forte détérioration de l'incidence de pauvreté : ce sont celles dont les taux de pauvreté ont augmenté de plus de dix (10) points de pourcentage. Ce groupe est constitué de la seule région de la Boucle du Mouhoun.

Les régions à faible détérioration de l'incidence de pauvreté : ce sont celles dont les taux de pauvreté ont augmenté de moins de dix (10) points de pourcentage. Elles se composent des régions du Centre-Nord, du Nord et du Centre-Ouest.

Les régions à faible amélioration de l'incidence de pauvreté : ce sont celles dont les taux de pauvreté ont diminué de moins de dix (10) points de pourcentage. Elles sont constituées des régions du Centre-Sud, des Cascades, du Plateau-Central et des Hauts-Bassins.

Les régions à forte amélioration de l'incidence de pauvreté : ce sont celles dont les taux de pauvreté ont diminué de plus de dix (10) points de pourcentage. Ce groupe est composé des régions de l'Est, du Sud-Ouest, du Centre, du Sahel et du Centre-Est.

Tableau 6.1.3: Evolution de la pauvreté monétaire par région de résidence de 2003 à 2014

Région de résidence	2003		2009						2014							
	Incidence		Profondeur		Sévérité		Incidence		Profondeur		Sévérité		Incidence		Profon	
	P0	Ctr	P1	Ctr	P2	Ctr	P0	Ctr	P1	Ctr	P2	Ctr	P0	Ctr	P1	C
Hauts-bassins	36,9	8,2	11,6	7,4	5,1	7,1	42,3	9,5	12,2	8,5	4,8	7,6	34,4	11,6	7,3	8
Boucle du Mouhoun	66,7	16,7	24,9	18,0	11,9	18,5	48,1	10,4	14,8	9,9	6,4	9,6	59,7	6,7	15,4	1
Sahel	34,9	4,1	11,7	4,0	5,2	3,8	41,5	6,1	14,9	6,8	7,5	7,7	20,6	9,2	3,8	2
Est	38,7	6,8	12,0	6,1	5,1	5,5	62,1	11,6	23,2	13,3	11,3	14,6	50,1	7,3	11,7	10
Sud-Ouest	58,4	5,9	19,4	5,6	8,5	5,3	57,0	5,4	19,8	5,8	9,2	6,0	41,5	4,2	10,1	4
Centre-Nord	42,4	7,2	11,5	5,6	4,4	4,6	39,1	7,1	10,0	5,6	3,7	4,7	47,0	7,4	10,9	9
Centre-Ouest	43,9	7,8	15,5	8,0	7,6	8,4	49,1	8,8	15,6	8,6	6,6	8,3	51,6	6,6	11,8	10
Plateau central	61,2	7,6	22,1	7,9	10,6	8,1	51,8	5,4	16,3	5,3	7,0	5,1	45,2	4,4	10,9	5
Nord	69,6	12,3	26,5	13,5	13,1	14,3	64,6	11,5	23,7	13,1	11,3	14,1	70,4	4,0	18,9	10
Centre-Est	57,0	9,7	19,9	9,7	9,2	9,7	57,4	9,9	20,1	10,7	9,2	11,1	36,1	8,5	10,6	8
Centre	24,6	5,1	7,5	4,5	3,1	4,0	28,3	7,8	8,5	7,2	3,6	6,8	9,6	20,5	2,0	2
Cascades	41,8	3,1	15,9	3,4	8,2	3,8	27,6	2,3	7,4	1,9	2,9	1,6	22,6	5,2	4,4	1
Centre-Sud	62,6	5,5	24,4	6,2	12,5	6,8	42,7	4,1	11,2	3,3	4,1	2,8	40,1	4,4	9,3	4
Ensemble	48,6	100	16,9	100	7,8	100	46,7	100	15,1	100	6,7	100	40,1	100	9,7	10

Source: INSD, Enquêtes EBCVM 2003 (Nouvelle approche), EICVM 2009 et EMC 2014-2015

6.1.4. Tendance de la pauvreté alimentaire par région de résidence

En 2014, l'incidence de la pauvreté alimentaire est de 57,7% au niveau national. Le Tableau 6.1.34 indique une forte disparité de la pauvreté alimentaire entre les régions en 2014. Les régions peuvent être regroupées en trois catégories selon leur taux de pauvreté alimentaire par rapport au niveau national. Ainsi :

- ✚ **Les régions à faible incidence de pauvreté alimentaire** : ce sont celles dont les taux de pauvreté alimentaire sont largement en-dessous de la moyenne nationale. Elles sont constituées du Sahel (22,5%), du Centre (30,3%) et des Cascades (41,3%) ;
- ✚ **Les régions avec une incidence de pauvreté moyenne** : ce sont celles dont les taux de pauvreté alimentaire fluctuent autour du taux national. Elles se composent du Sud-Ouest (53,8%), du Centre-Nord (58,50%), des Hauts-Bassins (58,80%) et du Centre-Sud (64,40%) ;
- ✚ **Les régions à forte incidence de pauvreté** : ce sont celles dont les taux de pauvreté sont largement au-dessus de la moyenne nationale. Elles sont constituées du Centre-Sud (63,40%), de l'Est (65,60%), du Plateau Central (70,50%), du Centre-Ouest (71,00%), de la Boucle du Mouhoun (81,50%) et du Nord (84,90%).

En termes d'évolution de l'incidence de pauvreté alimentaire entre 2009 et 2014, la situation s'est relativement améliorée par rapport à 2009 dans les régions du Sahel, du Centre, du Centre-Est, du Sud-Ouest et de l'Est. A l'opposé, la pauvreté alimentaire s'est fortement détériorée dans les régions du Plateau central, du Centre-Ouest, du Centre-Nord, du Nord et de la Boucle du Mouhoun. Dans les autres régions la situation est restée quasi-stable.

Tableau 6.1.4: Evolution de la pauvreté alimentaire par région de résidence de 2003 à 2014

Région de résidence	2003			2009			2014		
	Incidence	Profondeur	Sévérité	Incidence	Profondeur	Sévérité	Incidence	Profondeur	Sévérité
	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2
Hauts- bassins	50,8	16,4	7,3	56,1	22,1	11,3	58,8	19,3	8,3
Boucle du Mouhoun	73,6	27,7	13,0	56,8	20,3	9,8	81,5	29,1	12,7
Sahel	41,1	14,3	7,0	47,7	20,5	11,5	22,5	4,1	1,2
Est	46,1	13,5	5,8	71,3	34,5	20,9	65,6	19,3	7,5
Sud- Ouest	67,5	28,2	14,4	68,1	31,9	18,4	53,8	20,5	9,4
Centre- Nord	41,5	11,1	4,3	43,6	13,7	6,1	58,5	15,4	5,5
Centre- Ouest	61,2	23,6	11,8	60,6	23,9	12,8	71,0	21,1	8,1
Plateau central	82,8	34,2	17,8	67,7	29,7	16,9	70,5	21,0	8,3
Nord	70,8	25,6	12,6	69,7	30,9	17,4	84,9	29,7	12,7
Centre- Est	72,8	28,0	13,7	67,9	28,7	15,1	52,2	19,8	9,7
Centre	48,7	16,3	7,2	51,6	20,0	10,5	30,3	7,5	2,9
Cascades	55,7	23,5	12,8	40,9	12,5	5,5	41,3	11,5	4,3
Centre- Sud	60,7	22,0	10,8	61,4	21,4	10,1	63,4	22,3	9,7
Ensemble	59,4	21,5	10,3	58,5	23,7	12,7	57,7	18,3	7,6

6.1.5. Taux de couverture des besoins calorifiques minimum

Cet indicateur mesure la proportion de ménages qui n'arrivent pas à couvrir leurs besoins calorifiques minimum. Ces ménages sont ceux dont la consommation alimentaire ne permet pas de fournir à leurs membres le volume de calories en fonction de la structure du ménage (sexe et âge) telle que définie par les nutritionnistes.

Le tableau ci-dessous présente la demande calorifique journalière de chaque individu en fonction de son sexe et de son âge au Burkina Faso.

6.1.6. Tendances de l'inégalité des dépenses de consommation

L'indice de concentration de Gini fournit une mesure numérique de l'inégalité des dépenses de consommation des ménages burkinabè. Au niveau national, l'indice d'inégalité de Gini est de 35,3% en 2014. Par conséquent, les dépenses de consommation sont inégalitaires dans la mesure où l'indice est différent de zéro (0).

Cependant, des disparités existent entre les régions et les milieux de résidence. Seule la région du Centre (37,7%) a un indice de Gini supérieur à celui du niveau national. En d'autres termes, c'est la région la plus inégalitaire. Les régions les moins inégalitaires sont les régions du Plateau-Central (24,3%), le Sahel (24,2%) et du Nord (23,8). De toute évidence, le milieu urbain est plus inégalitaire, l'indice de Gini étant de 38,4% en milieu urbain contre 27,2% en milieu rural.

De 1994 à 2014, l'analyse temporelle de l'indice de concentration de Gini des dépenses de consommation montre une amélioration significative des inégalités au niveau national. Cependant, le Burkina reste encore très loin de l'objectif en termes de réduction des inégalités entre les plus pauvres et les plus riches, dans la mesure où les plus riches concentrent presque toutes les dépenses de consommation. En d'autres termes, même si les inégalités se sont réduites au niveau national, cette réduction n'a que très peu profité aux plus pauvres qui ne se rapprochent guère des plus riches⁷.

⁷ INSD, Profil de pauvreté et d'inégalité, 2009 et 2014

Tableau 6.1.5: Evolution de l'indice de Gini de 1994 à 2014

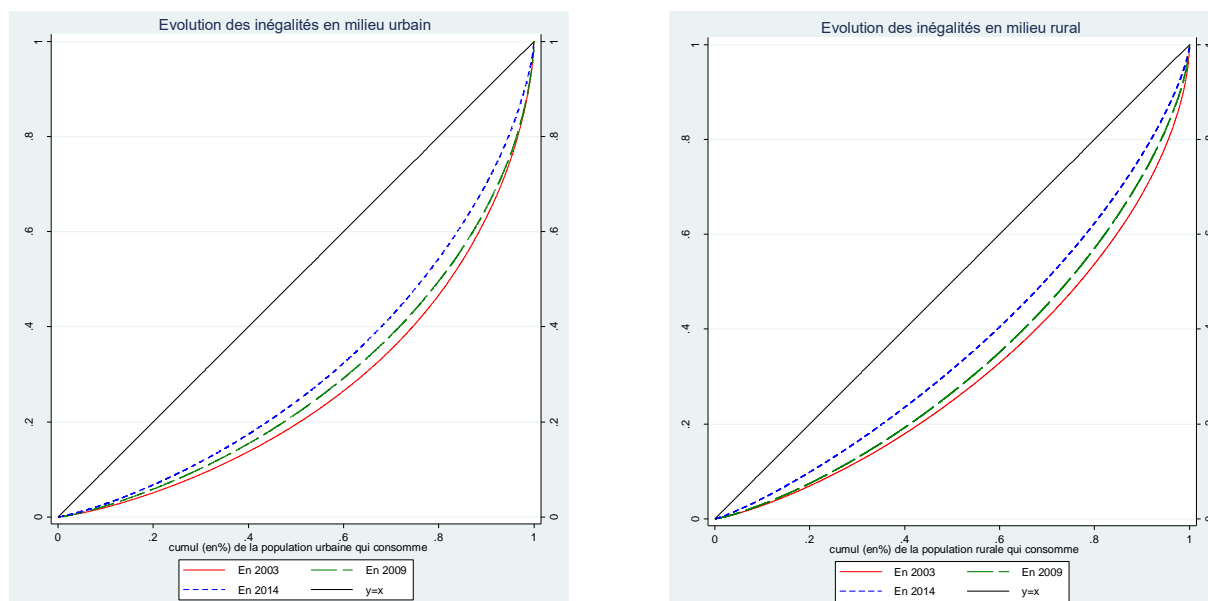
	Indice d'inégalité de Gini (%)		
	2003	2009	2014
Milieu de résidence			
Urbain	47,2	43,6	38,4
Rural	38,8	35,0	27,3
Région de résidence			
Hauts-bassins	43,2	41,3	34,5
Boucle du Mouhoun	34,6	33,2	25,4
Sahel	41,9	44,1	24,2
Est	36,2	36,8	25,1
Sud-Ouest	63,7	37,4	33,7
Centre-Nord	36,9	36,1	27,9
Centre-Ouest	40,4	35,2	26,3
Plateau central	41,3	33,2	24,3
Nord	37,1	37,8	23,8
Centre-Est	39,7	36,9	31,7
Centre	50,8	44,0	37,7
Cascades	48,2	32,9	30,1
Centre-Sud	35,3	30,8	27,6
Ensemble	44,5	39,8	35,3

Source: INSD, Enquêtes EBCVM 2003 (Nouvelle approche), EICVM 2009 et EMC 2014

Il est encourageant de constater la baisse des inégalités à l'échelle nationale, que ce soit en milieu urbain ou en zone rurale. Cette tendance à la baisse est plus perceptible dans le graphique ci-dessous, qui résume l'évolution des inégalités sur les 10 dernières années au Burkina Faso. On remarque en effet que dans le milieu rural, les courbes d'inégalités sont beaucoup plus proches de la première bissectrice que dans le milieu urbain.

En outre, la baisse des inégalités est plus prononcée dans le milieu rural au regard du graphique ci-dessous. Elle est matérialisée par l'espace qui sépare deux courbes consécutives dans le graphique.

Graphique 33 : Evolution des inégalités à l'échelle nationale et selon le milieu de résidence entre 2003 et 2014



Source: INSD, Enquêtes EBCVM 2003 (Nouvelle approche), EICVM 2009 et EMC 2014

6.1.7. Tendence de l'extrême pauvreté

La proportion d'individus vivant en extrême pauvreté a enregistré une diminution considérable depuis 2003. En effet, en 2003, sur 100 personnes, 27 vivaient en situation d'extrême pauvreté, c'est-à-dire que toutes leurs dépenses mises ensemble, ne leur permettaient pas de se couvrir leur besoin alimentaire minimum. Mais ce nombre a chuté à 20 en 2009, et à 11 en 2014.

Toutefois, à l'instar de la pauvreté monétaire, et même de toutes les autres formes de pauvreté, l'extrême pauvreté est vécue plus par les populations résidant en milieu rural, que celles vivant en milieu urbain, et la baisse du nombre d'individus extrêmement pauvres est plus forte en zone urbaine qu'en zone rurale.

Depuis 2003, on a enregistré une baisse régulière de l'extrême pauvreté au Burkina Faso. Elle a chuté de 30,5% à 3,5% entre 2003 et 2014 dans le milieu rural. Parallèlement, ce sont seulement 3% des individus résidant en milieu urbain qui sont extrêmement pauvres en 2014, alors que ce taux est de 8,3% en 2003.

La région du nord présente le plus fort taux de personnes extrêmement pauvres avec un taux de 25,2%. Elle est suivie des Hauts Bassins (20,4%), du Centre-Est (13,9%), du Sahel (12,6%) et du Plateau Central (12,6%). A l'opposé, la région du Centre qui présente le plus faible taux d'individus

extrêmement pauvres (1,9%), est suivie de la région des Cascades (3,2%) et de la Boucle du Mouhoun (4,0%).

Lorsqu'on met en relation l'extrême pauvreté avec l'incidence de la pauvreté monétaire, on constate que la région du Sahel fait partie des régions qui le plus faible nombre⁸ de pauvres, mais lorsqu'une personne résidant dans la zone sahélienne est pauvre, mais cette pauvreté est extrême. Ce qui n'est pas le cas pour la Boucle du Mouhoun qui présente un nombre élevé de pauvres, mais dont la situation de pauvreté est proche du seuil. Par contre la région du Nord, concentre à la fois les proportions de pauvres et d'extrêmes pauvres les plus élevées.

Tableau 6.1.6 Evolution de l'extrême pauvreté sur l'horizon 2003-2014

Milieu et région de résidence	Taux d'extrême pauvreté (%)		
	2003	2009	2014
Milieu de résidence			
Urbain	8,3	9,3	2,8
Rural	30,5	23,8	13,5
Région de résidence			
Centre-Nord	16,4	15,6	7,0
Hauts-bassins	40,7	18,9	20,4
Boucle du Mouhoun	18,4	22,1	4,0
Sahel	17,4	34,3	12,6
Est	31,3	28,7	10,0
Sud-Ouest	17,5	10,8	11,8
Centre-Ouest	23,0	21,1	11,7
Plateau central	38,8	21,1	12,6
Nord	40,2	32,3	25,2
Centre-Est	32,2	30,2	13,9
Centre	12,5	10,4	1,9
Cascades	25,3	7,8	3,2
Centre-Sud	36,9	12,5	10,5
Ensemble	26,5	20,4	11,1

Source: INSD, Enquêtes EBCVM 2003 (Nouvelle approche), EICVM 2009 et EMC 2014

⁸ Relativement

6.1.8. Tendance de l'Indice de développement humain (IDH)

Dans les rapports sur le développement humain antérieurs à 2014, les pays étaient divisés en quartiles de répartition de l'IDH en quatre groupes de tailles identiques, de développement humain (très élevé, élevé, moyen et faible).

A partir de 2014, l'IDH a introduit un système de valeurs seuils pour les quatre catégories de réalisations de développement humain. Les valeurs seuils sont obtenues comme les valeurs de l'IDH calculées à l'aide des quartiles des répartitions des indicateurs du composant. Les seuils (0,55 ; 0,7 ; 0,8) seront conservés pendant au moins cinq ans, puis révisés. Les deux raisons principales qui ont poussés à revenir aux seuils fixés entre les groupes sont les suivantes : d'abord, le regroupement des pays par quartiles ne permettait pas d'observer clairement les progrès réalisés pour passer à un développement humain plus élevé, car les valeurs des quartiles de répartition de l'IDH changeaient de valeur chaque année. Ensuite, le nombre de pays est toujours le même dans chaque groupe de quartile. Par conséquent, si un pays passe à un groupe plus élevé, un autre doit passer à un groupe inférieur.

De 2005 à 2013, l'IDH du Burkina Faso a connu une progression significative traduisant des progrès en termes de liberté de choix, de possibilité de s'instruire, se soigner, d'avoir un niveau vie décent et se sentir en sécurité. Ainsi, la valeur du développement humain est passée de 0,301 en 2005 à 0,388 en 2013, soit une augmentation d'environ 9 points de pourcentage. Toutefois, beaucoup de progrès restent à réaliser pour passer à un développement humain plus élevé car quel que soit l'année, les valeurs de l'IDH du Burkina Faso sont inférieures à 0,55 (borne supérieur des pays à faible niveau de développement humain).

Tableau 6.1.7: Evolution de l'Indice de développement humain (IDH) de 2005 à 2013

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Indice	0,301	0,307	0,314	0,322	0,327	0,334	0,340	0,343	0,388
Rang	171	170	171	170	173	181	181	181	181
Nombre de pays classés	174	173	174	175	178	186	186	186	186

Source: Human Development Report Office (HDRO) calculations based on data from UNDESA (2013a), Barro and Lee (2013), UNESCO Institute for Statistics (2013b), United Nations Statistics Division (2014), World Bank (2014) and IMF (2014)⁹

6.1.9. Tendance des indices d'inégalité de genre et de développement de genre

L'Indice d'inégalité de genre (IIG) présente une mesure composite de l'inégalité de genre dans trois dimensions : santé reproductive, autonomisation et participation au marché du travail. La santé reproductive est mesurée par deux indicateurs : le taux de mortalité maternelle et le taux de natalité parmi les adolescentes. L'autonomisation est mesurée en termes de proportion de sièges parlementaires occupés par des femmes et de part de la population ayant atteint un niveau d'éducation secondaire. Enfin, le marché du travail est mesuré par la participation à la population active. Une faible valeur de l'IIG indique une faible inégalité entre les hommes et les femmes, et vice-versa.

L'Indice de développement de genre (IDG) mesure les disparités en termes d'IDH entre les sexes. Il contient les valeurs de l'IDH estimées séparément pour les hommes et les femmes, dont le ratio est l'Indice sexo-spécifique du développement humain (ISDH). Plus le ratio est proche de 1, plus l'écart entre les hommes et les femmes est faible. Les valeurs des trois composantes de l'IDH (longévité, éducation - avec deux indicateurs - et revenu) sont également présentées en fonction du sexe.

⁹ <http://hdr.undp.org/fr/content/human-development-index-hdi-table>

6.1.10. Tendance de l'Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM)

L'Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) détermine les multiples privations auxquelles les personnes sont confrontées dans les domaines de l'éducation, de la santé et des niveaux de vie. L'IPM montre l'incidence de la pauvreté multidimensionnelle non monétaire (dénombrement de ceux en situation de pauvreté multidimensionnelle) et son intensité (nombre relatif de privations subies simultanément par ces personnes). Selon les seuils d'intensité, les personnes sont classées comme exposées à la pauvreté multidimensionnelle, vivant dans une pauvreté multidimensionnelle ou en situation d'extrême pauvreté. La part des privations à chaque dimension dans la pauvreté globale est également incluse.

En 2010, l'IPM est estimé à 50,8% traduisant une pauvreté multidimensionnelle élevée. En d'autres termes, un (01) burkinabè sur deux (02) vit dans une situation de pauvreté monétaire ou non monétaire. Comparativement à l'année 2006, la situation s'est sensiblement améliorée par une baisse de trois (03) points de l'Indice de pauvreté multidimensionnelle.

Tableau 6.1.8: Evolution de l'Indice de développement humain (IDH) de 2006 à 2010

	2006	2010
Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM)	0,538	0,508

Source: PNUD, Rapport sur le développement humain 2014

6.2.DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

Les indicateurs du développement durable et de l'environnement analysés dans cette sous-section concernent de manière spécifique les différents modes d'évacuation des ordures ménagères en milieu urbain, les principales sources de combustibles énergétiques utilisées par les ménages et les dégâts causés par les inondations ces dernières années.

6.2.1. Mode d'évacuation des déchets urbain

Les villes du Burkina Faso, avec environ 3,2 millions d'habitants en 2006¹⁰, constituent depuis plusieurs années un véritable pôle d'attraction des populations rurales. Dans ce contexte, la population urbaine et l'espace urbain n'ont cessé d'augmenter. Cette croissance qui s'est traduite aussi bien sur le plan spatial par l'extension des villes que démographique par l'augmentation des citadins n'est cependant pas suivie par un effort d'équipement conséquent, avec comme corollaire la multiplication de problèmes d'insalubrité et d'hygiène publique.

Parmi ces problèmes, on peut citer la gestion des déchets urbains, en particulier les ordures ménagères, les excréta, les eaux usées, les papiers et matières plastiques, l'utilisation des voiries publiques comme dépotoirs de toutes sortes de déchets et d'objets et l'élevage ou la divagation d'animaux en milieu urbain.

✚ Tendances du mode d'évacuation des ordures ménagères

En 2014, les rues ou les dépotoirs spontanés (36,6%) sont le mode d'évacuation des ordures le plus utilisé par les ménages urbains. Cependant, comparativement à l'année 2009, l'usage de l'espace public comme dépotoirs de toutes sortes de déchets ménagers a baissé de six (06) points. En seconde position vient l'enlèvement/BAC avec 34,5% de ménages urbains qui l'utilisent en 2014 comme mode d'évacuation de leurs ordures ménagères. Ce mode de gestion des ordures ménagères a enregistré une hausse dans la mesure où la proportion de ménages qui y recouraient en 2009 était de 27,8%.

Cette amélioration constitue en soi une avancée positive car les mauvaises pratiques en matière de salubrité publique ne sont pas recommandées dans la politique nationale de santé publique et celle de protection de l'environnement. En effet, les axes stratégiques suivants ont été dégagés du « rapport sur les priorités nationales du Burkina Faso en matière de gestion des polluants organiques persistants (pops)» de 2005:

¹⁰ INSD, RGPH-2006

- gérer de manière écologiquement rationnelle les pesticides périmés prohibés, pesticides POPs et leurs déchets compte tenu des questions liées à la santé ;
- gérer de manière écologiquement rationnelle les PCB et leurs déchets compte tenu des questions liées à la santé ;
- gérer de manière écologiquement rationnelle les sources de rejets de dioxines et furannes compte tenu des questions liées à la santé.

Tableau 6.2.1: Evolution du mode d'évacuation des ordures ménagères de 2009 à 2014

Mode d'évacuation des ordures (%)	Année	
	2009	2014
Dépotoir public	19,3	13,8
Enlèvement/Bac	27,8	34,5
Incinération	4,7	8,5
Enfouissement	5,2	5,2
Rue/route/dépotoir spontané	42,7	36,7
Autre mode	0,4	1,3

Source: INSD, EICVM 2009 et EMC 2014-2015

En 2009, la nomenclature des modes d'évacuation des ordures ménagères a connu une révision. Ce processus de révision a permis donc de moderniser les différents modes d'évacuation des ordures ménagères et de rapprocher les grands systèmes de classification utilisés. Toutefois, cette procédure ne facilite pas les comparaisons des résultats avec les enquêtes antérieures.

De 1994 à 2007, les tas d'immondice constituent le principal mode d'évacuation des ordures ménagères dans les zones urbaines du Burkina Faso. Les enquêtes auprès des ménages réalisées pendant cette période font ressortir que 42,2% des ménages urbains en 1994, 65,1% en 1998, 41,7% en 2003 et 43,0% en 2007 utilisent les tas d'immondices pour l'évacuation des déchets ménagers.

Tableau 6.2.2: Evolution du mode d'évacuation des ordures ménagères de 1994 à 2007

Mode d'évacuation des ordures (%)	Année				
	1994	1998	2003	2005	2007
Poubelle	18	11,7	29,5	37,6	38,7
Tas d'immondice	42,2	65,1	41,7	-	43
Fosse	13,8	6,7	8,9	-	6,5
Décharge publique	18,8	10,1	10,6	-	4,1
Rue	-	6,5	9,3	-	6,9
Autre mode	7,3	-	-	-	0,8

Source: INSD, Enquête prioritaires 1 et 2, EBCVM 2003, EA-QUIBB 2005 et EA-QUIBB 2007

Tendance de l'accès à l'assainissement familial

L'accès à l'assainissement familial est mesuré en rapportant le nombre de ménages ayant accès à l'assainissement familial au nombre total de ménages. Un ménage a accès à l'assainissement familial s'il utilise une latrine améliorée (latrine VIP, EcoSan, toilette à chasse d'eau manuelle, toilette à chasse d'eau mécanique).

En 2014, au niveau national, le niveau d'accès à l'assainissement est de 8% et ce niveau diffère selon les régions administratives du Burkina Faso, c'est dans la région du Centre qu'on enregistre la plus forte proportion des ménages ayant accès à l'assainissement (25,1%) c'est-à-dire un quart (1/4) des ménages, suivi de la région du Plateau Central (17,5%). La plus faible proportion des ménages ayant accès à l'assainissement est enregistrée dans la région de l'Est (1,4%). Cependant la situation est radicalement différente selon le milieu d'habitation. En milieu rural, seulement 4% des ménages utilisent des latrines améliorées. Par contre en milieu urbain, ce sont près de 1 ménage sur 5 qui utilisent une latrine améliorée.

De 2009 à 2014, l'accès à l'assainissement familial a connu une progression significative (passant de 4,7 en 2009 à 8,0% en 2014) traduisant des progrès accomplis par le Burkina Faso depuis la mise en place en 2006 du Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (PNAEPA). Toutefois, beaucoup de progrès restent à réaliser pour atteindre la cible 7c de l'OMD « réduire de moitié d'ici à 2015 le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base » dès lors que la moitié des ménages burkinabè continue toujours de déféquer dans la nature. Pire, l'utilisation de la nature comme lieu d'aisance demeure une pratique très répandue en zone rurale (67,3% en 2014).

Tableau 6.2.3: Evolution de l'accès à l'assainissement de 2009 à 2014

Lieu d'aisance (%)		Latrine améliorée		Latrine non améliorée		Dans la nature	
		2009	2014	2009	2014	2009	2014
	ANNEE	2009	2014	2009	2014	2009	2014
Région de résidence	Hauts Bassins	6,0	3,6	66,1	73,9	27,9	22,4
	Boucle du Mouhoun	0,6	2,1	48,2	46,0	51,2	51,8
	Sahel	0,3	2,6	11,9	12,0	87,7	85,4
	Est	0,5	1,4	13,5	17,1	86,0	81,5
	Sud-Ouest	0,8	2,3	21,9	23,6	77,2	73,8
	Centre-Nord	5,4	5,3	22,1	25,1	72,5	69,5
	Centre-Ouest	0,7	4,0	23,2	25,8	76,0	70,0
	Plateau-Central	3,4	17,5	32,2	41,4	64,3	41,0
	Nord	0,6	1,7	34,2	47	65,2	51,3
	Centre-Est	1,0	9,1	28,1	24,3	70,9	66,5
	Centre	17,9	25,1	69,8	68,9	12,1	5,9
	Cascade	1,3	5,8	60,2	54,4	38,6	39,8
	Centre-Sud	1,9	2,0	18,1	10,4	79,9	87,6
Milieu de résidence	Rural	1,1	3,9	24,5	28,8	74,4	67,3
	Urbain	14,2	18,8	75,1	73,4	10,7	7,8
National		4,7	8,0	38,6	41,4	56,7	50,5

Source: INSD, EICVM 2009 et EMC 2014-2015 ; DGEAUE, ENA-2010

6.2.2. Tendances des combustibles ligneux utilisés par les ménages pour la cuisine

L'énergie tirée du bois ou combustibles issus de source ligneuse comprennent des solides (bois de feu et charbon de bois), des liquides (liqueur noire, méthanol et huile pyrolytique) et des gaz provenant de la gazéification de ces combustibles. Les combustibles ligneux traités dans cette section comprennent uniquement les solides (bois de feu et charbon de bois).

L'objectif au Burkina Faso est de réduire considérablement l'utilisation des combustibles ligneux, traditionnellement utilisés comme combustibles de cuisson, au profit d'autres sources d'énergie telles que le gaz et le solaire. L'objectif national est loin d'être atteint puisque les forêts et les arbres fournissent toujours une part très importante des besoins énergétiques du pays: environ neuf (09) ménages sur dix (10) utilisent les combustibles ligneux bois comme principale source d'énergie pour

la cuisson en 2014. L'utilisation du combustible solide est beaucoup plus accrue en milieu rural (97,4% des ménages) qu'en milieu urbain (65,8% des ménages).

D'une façon générale, la proportion des ménages utilisant les combustibles solides pour la cuisine a connu une baisse sur les 10 dernières années, passant de 96,1% en 2003 à 88,4% en 2014 soit une baisse d'environ 8 point de pourcentage, au profit des autres types de combustible comme le gaz. Toutefois, le bilan énergétique du pays en matière de cuisson se caractérise par une forte prépondérance des combustibles ligneux notamment autour de 90% entre 1994 et 2014. En raison du contexte écologique caractérisé par une aridité (édaphique et climatique) et dans laquelle l'essentiel de la demande est couvert par les combustibles ligneux pour la satisfaction des ménages, et où prédominent des systèmes d'exploitation sans aucune norme technique, les préjudices à l'environnement physique des écosystèmes forestiers et à la biodiversité sont énormes.

Tableau 6.2.4: Evolution des combustibles ligneux utilisés par les ménages de 1994 à 2014

Milieu	Année								
	1994	1998	2003	2005	2006	2007	2009	2010	2014
Urbain	-	-	-	-	-	-	78,9		65,8
Rural	-	-	-	-	-	-	97,2		97,4
National	89,8	92,1	96,1	94,6	93,2	92,8	95,5	91,8	88,4

Source: INSD, Profil de pauvreté 1994, 1998, 2003, EA-QUIBB 2007, EDSBF IV 2010, EICVM 2009 et EMC 2014-2015

6.3. TENDANCE DES PRINCIPAUX DEGATS CAUSES PAR LES INONDATIONS

Lors des inondations, il peut y avoir des dégâts très importants et très lourds de conséquences sur la vie de la population. Il existe deux principales conséquences des inondations : les dégâts matériels et les dégâts humains.

Tout d'abord, les inondations peuvent être très dévastatrices en termes de dégât matériel. En effet, suite à une inondation, les habitations, les immeubles, les ponts, sont très souvent dégradés occasionnant des milliers de sans-abris. Ainsi, en 2009, la pluie torrentielle survenue à Ouagadougou a occasionné des dizaines de milliers de sans-abris (60 000) et plus de vingt mille maisons détruites. A l'instar de l'année de 2009, la saison pluvieuse de 2012 fut aussi désastreuse pour une partie de la population du Burkina Faso avec environ soixante-treize mille sept cent vingt-deux personnes (73 722) de sans-abris.

Ensuite, les inondations ont pour conséquences de nombreux dégâts humains. En 2009, quatorze (14) personnes ont péri et quatre-vingt-six (86) ont été blessé au cours des inondations. En 2012, l'on a aussi enregistré environs vingt (20) décès et quarante-six (46) blessés au sein de la population.

Tableau 6.3.1: Evolution des principaux dégâts causés par les inondations de 2005 à

Nature des dégâts causés	Année							
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de sans abris	-	-	-	-	60 000	730	771	73 722
Nombre de décès	2	9	83	11	14	30	5	20
Nombre de blessés	3	4	79	61	86	46	21	46
Nombre de maisons écroulées	-	-	-	-	23 172	3 635	646	-
Superficie inondée en hectare	-	-	-	-	-	-	30,75	-

Source: Rapports d'activités du SP/CONASUR

6.4. SECURITE ALIMENTAIRE

Un pays est en état de sécurité alimentaire quand tous ses habitants ont une nourriture suffisante tant en quantité qu'en qualité et cela dans le temps et dans l'espace. Cela introduit à la définition des trois dimensions de la sécurité alimentaire à savoir :

- La disponibilité des vivres en l'occurrence le problème de l'offre alimentaire soit à travers la production ou à travers les échanges (importations commerciales et/ou humanitaires) ;
- La stabilité des approvisionnements qui suppose que l'offre alimentaire est assurée dans le temps et dans l'espace ;
- L'accès à la nourriture qui introduit le problème de revenu et de vulnérabilité ;

A ces trois dimensions, il faut ajouter la dimension "transgénérationnelle" qui tient compte du legs que la génération actuelle entend laisser aux générations futures pour assurer leur sécurité alimentaire.

Les indicateurs de sécurité alimentaire présentés ici sont la couverture en besoins céréaliers, et la prévalence de la sous-alimentation.

6.4.1. Tendances des taux de couverture des besoins céréaliers

Le taux de couverture des besoins céréaliers (TCBC) est la comparaison entre la production disponible des ménages, et les besoins de consommation de la population. Le taux de couverture des besoins céréaliers établit donc la balance entre le disponible de production, à savoir sa production brute déduite des semences et des pertes, et les besoins de consommation de la population. Au Burkina, il est de 200kg de céréales¹¹ par personne et par an au sein des ménages.

Au cours de la campagne 2014-2015, le bilan céréalier fait ressortir un excédent céréalier brut équivalant à environ 6% des besoins de consommation nationale. Autrement dit, le taux de couverture national en besoins alimentaires supérieur à 100% traduit un excédent de la production nationale en produit céréalier par rapport aux besoins de la population nationale.

Au niveau des régions, la production définitive de la campagne agricole 2015/2016 fait ressortir :

- Sept (07) régions déficitaires (TBC<90%): le Centre, le Centre-nord, le Centre-sud, le Centre-est, le Plateau central, le Nord et l'Est; contrairement à la dernière campagne où seulement 5 régions étaient déficitaires (le Centre, le Centre-sud, le Centre-nord, le Sahel et le Nord) ;

¹¹ Certains documents considèrent 190kg au lieu de 200 kg

- Deux (02) régions en situation d'équilibre ($90\% < TBC < 120\%$): le Sahel et les Cascades, alors que l'an dernier, trois régions étaient situation d'équilibre (l'Est, le Plateau-central, et les Cascades) ;
- Quatre (04) régions en situation d'excédent céréalier ($TBC > 120\%$) : le Sud-Ouest, les Hauts-Bassins, la Boucle du Mouhoun et le Centre-ouest; tandis qu'à la dernière campagne, cinq régions étaient déficitaires (le Centre-ouest, le Sud-Ouest, le Centre-Est, les Hauts-Bassins et la Boucle du Mouhoun).

Sur toutes les campagnes agricoles de 2002-2003 à 2014-2015, le taux de couverture en besoins céréaliers fluctuent tout en restant supérieur à 100%, traduisant un excédent de la production nationale en produits alimentaires par rapport aux besoins de la population nationale. C'est en 2015/16 que l'on enregistre le premier déficit céréalier à l'échelle nationale.

Figure 6.4-1: Evolution du taux de couverture (%) des besoins céréaliers de 2002/03 à 2014/15

Région de résidence	Campagne agricole													
	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16
Boucle du Mouhoun	177,2	213,5	139,5	179,2	202,7	159,8	211,2	189	236	178	241	258	187	188,6
Cascades	195,5	166,5	109	155	174,5	144,5	196	151	179	185	152	142	117	101,2
Centre	18	18	13	16	14	7	12	11	14	11	15	13	17	13
Centre-Est	116,7	102,7	112	103,3	94,3	75	128	85	141,7	107	103	106	158	68,6
Centre-Nord	86,7	136	100,7	116,7	85,7	76,7	91,7	69,7	101,7	58,7	84	75	70	49,1
Centre-Ouest	139,5	153	188,8	147,5	139,3	116,3	166	135,5	141,8	136,3	175	135	135	200,3
Centre-Sud	92,7	85,3	101	102,3	89,3	75,3	121	106,7	104,7	110,3	110	131	69	55
Est	140	144,5	124,5	106,5	87	82,3	166,8	104,5	139,5	93,8	151	114	108	88,4
Hauts-Bassins	216,3	195	147	216,7	249,7	169,7	245,3	189,3	209,3	198,7	177	191	160	185,7
Nord	66,3	120,8	88,3	132,5	143,3	114	88,8	86	116	60,3	94	102	85	80,5
Plateau-Central	93,7	71	65,3	114,3	101,3	86	96,3	77,3	107,7	82,7	112	111	111	70,9
Sahel	75	128	54	151	127	127,7	86	72	92	70,3	100	92	81	93,3
Sud-Ouest	160,3	153,8	174,5	134,3	161,3	125	154,5	169,5	194,3	128	129	116	156	121
Ensemble	121,4	129,8	109	128,9	128,4	104,6	135,7	111,3	136,7	109,2	124	122	106	96,3

Source: DGPER/MASA

6.4.2. Tendence de la prévalence de la sous-alimentation et l'ampleur du déficit alimentaire

Les récentes crises alimentaires de 2008 et de 2011 ont mis en évidence la nécessité d'appuyer la résilience des ménages en vue d'une résolution durable des situations d'insécurité alimentaire. Pour atteindre ce but, les acteurs doivent s'appuyer sur une évaluation de la situation alimentaire au niveau ménage car les excédents (ou déficits) évalués aux niveaux national, régional ou provincial cachent très souvent des disparités. Un effort visant à nuancer la portée des excédents et des déficits céréaliers s'impose, dans l'optique d'évaluer la proportion des ménages dont les consommations demeurent insuffisantes au regard de leurs besoins céréaliers évalués à partir de la norme de consommation céréalière.

La sous-alimentation est définie comme étant l'« impossibilité structurelle ou permanente d'obtenir suffisamment de nourriture ». Pour la mesure de la sous-alimentation, la FAO estime la consommation alimentaire et la compare à un point de référence normatif qui correspond à un état qui peut être dit de « suffisamment de nourriture ». La consommation et les besoins énergétiques sont exprimés en calories. La mesure de la sous-alimentation est faite à travers la prévalence de la sous-alimentation qui correspond à la probabilité qu'un individu pris au hasard dans la population soit sous-alimenté. L'ampleur du déficit alimentaire se réfère au nombre de calories qu'il faut pour porter toutes les personnes sous-alimentées au besoin énergétique moyen. En d'autres termes c'est le nombre de calories qu'il faut en moyenne à chaque individu sous-alimenté pour le sortir de la sous-alimentation.

En 2014, plus d'une personne sur trois (34,9%) de la population est sous-alimentée. Avec une population de 17, 88 millions de personnes, c'est dire que plus de 6 millions de personnes n'avaient pas la possibilité d'obtenir de façon permanente de la nourriture en quantité suffisante au cours de l'année 2014.

Selon le milieu de résidence la sous-alimentation est plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural. On relève en effet que la prévalence de la sous-alimentation est de 56,9% en milieu urbain contre 27,0% en milieu rural. Aussi, l'analyse de la sous-alimentation fait ressortir que 5 régions ont des prévalences de la sous-alimentation au-dessus de la moyenne nationale de 34,9%. On note que la région du Centre qui abrite la capitale Ouagadougou est en tête, en termes de sous-alimentation avec 61,9% de prévalence de sous-alimentation, suivie de la région des Hauts-bassins qui abrite par ailleurs la deuxième ville économique (Bobo-Dioulasso) avec une prévalence de 40,0%. Les trois (03) autres régions sont respectivement la région du Centre-sud (39,9%), la région du Nord (38,4%) et la région du Sud-ouest dont la prévalence de la sous-alimentation est de 37,1%. A l'opposé, de la région du Centre, c'est la région de l'Est qui souffre le moins de la sous-alimentation avec une prévalence de 12,8%. La région de l'Est est suivie de loin par les régions du Centre-ouest (20,3%) et du Centre-nord (24,6%).

Figure 6.4-2: Prévalence de la sous-alimentation (%) et l'ampleur du déficit alimentaire en 2014

		Prévalence de la sous-alimentation (%)	Ampleur du déficit alimentaire moyen (nombre de calories)
Région de résidence	Hauts Bassins	40,0	272
	Boucle du Mouhoun	27,9	171
	Sahel	33,8	206

	Est	12,8	68
	Sud-Ouest	37,1	247
	Centre-Nord	24,6	145
	Centre-Ouest	20,3	120
	Plateau-Central	27,6	166
	Nord	38,4	239
	Centre-Est	32,1	199
	Centre	31,9	530
	Cascade	28,9	179
	Centre-Sud	39,9	256
Milieu de résidence	Rural	27,0	161
	Urbain	56,9	466
National		34,9	227

Source: INSD, EICVM 2009 et EMC 2014

CHAPITRE 7. LOGEMENT, APPROVISIONNEMENT EN EAU ET ASSAINISSEMENT

Résumé

Selon l'enquête SIGI réalisée en 2016, un ménage sur quatre (24,7%) habite dans des zones loties contre 75,3% (trois ménages sur quatre) des ménages qui habitent dans des zones non loties. Dans l'ensemble, environ un ménage burkinabè sur cinq (19,8%) vit dans la promiscuité. Dans l'ensemble, en 2016, 71,2% des ménages ont des logements dont les murs du bâtiment principal sont en banco ou en banco amélioré. Les murs en ciment/béton ou en pierre/brique cuite représentent 27,6%. La chaux de ciment et la terre battue ciment sont les principaux matériaux de revêtement des sols des bâtiments principaux des logements au Burkina Faso respectivement pour 62% et 32%. En 2016, quatre ménages sur dix utilisent l'électricité réseau ou l'énergie solaire ou groupe électrogène pour l'éclairage. La tôle métallique constitue la principale couverture du toit des logements au Burkina Faso.

Définition des concepts

Définition 1: Dans le cadre du Burkina Faso, les matériaux non définitifs, précaires ou non durables sont constitués de la terre, de la paille, du chaume et du bambou.

Définition 2: Le concept électricité désigne dans cette section l'électricité réseau de la Société nationale burkinabè d'électricité (SONABEL), l'énergie solaire et les groupes électrogènes.

Définition 3: Le combustible solide est constitué de bois et de charbon du bois. L'objectif national est de réduire considérablement l'utilisation du combustible solide au profit des autres sources d'énergie telle que le gaz.

Définition 4: On entend par source d'eau potable ou améliorée, les sources d'eau constituées des puits busé ordinaire équipé d'un système de pompage, des forages et des robinets.

Définition 5: On entend toujours par source d'eau potable ou améliorée, les sources d'eau constituées des puits busé ordinaire équipé d'un système de pompage, des forages et des robinets

7.1. LOGEMENT

Cette section présente les caractéristiques des logements des ménages burkinabè

7.1.1. Zones et conditions d'habitation des ménages

Selon l'enquête SIGI réalisée en 2016, un ménage sur quatre (24,7%) habite dans des zones loties contre 75,3% (trois ménages sur quatre) des ménages qui habitent dans des zones non loties. Cette proportion était de 23,7% (moins d'un quart des ménages) en 2009 et de 28,1% (près d'un ménage sur trois) en 2014. La hausse de la proportion des ménages qui vivent en zone non lotie pourrait être expliquée par la suspension des opérations de lotissement au Burkina Faso.

Le lotissement est donc un phénomène irréversible et en nette progression au Burkina Faso.

Tableau 1-2 : Répartition par milieu de résidence selon la zone de résidence

Région de résidence	EICVM 2009		EMC 2014		SIGI 2016	
	lotie	non lotie	lotie	non lotie	lotie	non lotie
Urbain	76,6	23,4	82,8	17,2	77,0	23,0
Rural	8,8	91,2	6,5	93,5	5,8	94,2
Burkina Faso	23,7	76,3	28,1	71,9	24,7	75,3

Source : INSD, EICVM 2009-2010, EMC 2014 et SIGI 2016

L'analyse spatiale selon les régions de résidence montre que la majorité des régions ont connu une dégradation de leur situation entre 2009 et 2014. Les régions de la Boucle du Mouhoun, du Sahel, du Centre Ouest, du Plateau Central, du Centre Est ont vu la proportion de leurs ménages qui vivent en zone non lotie augmenté entre 2009 et 2014. Par contre, les régions des Hauts bassins, du Sud-ouest, Centre nord, du Nord, du Centre, des Cascade, ont vu la proportion de leurs ménages qui vivent en zone non lotie diminué.

Tableau 1-3 : Répartition par région selon la zone de résidence

Région de résidence	EICVM 2009		EMC 2014	
	lotie	non lotie	lotie	non lotie
Hauts Bassins	40,7	59,3	45,9	54,1
Boucle du Mouhoun	16,3	83,7	10,6	89,4
Sahel	5,4	94,6	3,6	96,4
Est	12,5	87,5	10,2	89,8
Sud-Ouest	9,9	90,1	14,5	85,5
Centre Nord	4,8	95,2	8,2	91,8
Centre Ouest	17,3	82,7	16,8	83,2
Plateau Central	15,8	84,2	9,1	90,9
Nord	8,7	91,3	14,0	86,0
Centre Est	15,8	84,2	11,4	88,6
Centre	75,9	24,1	81,1	18,9
Cascades	25,7	74,3	28,8	71,2
Centre Sud	12,9	87,1	9,4	90,6
Burkina Faso	23,7	76,3	28,1	71,9

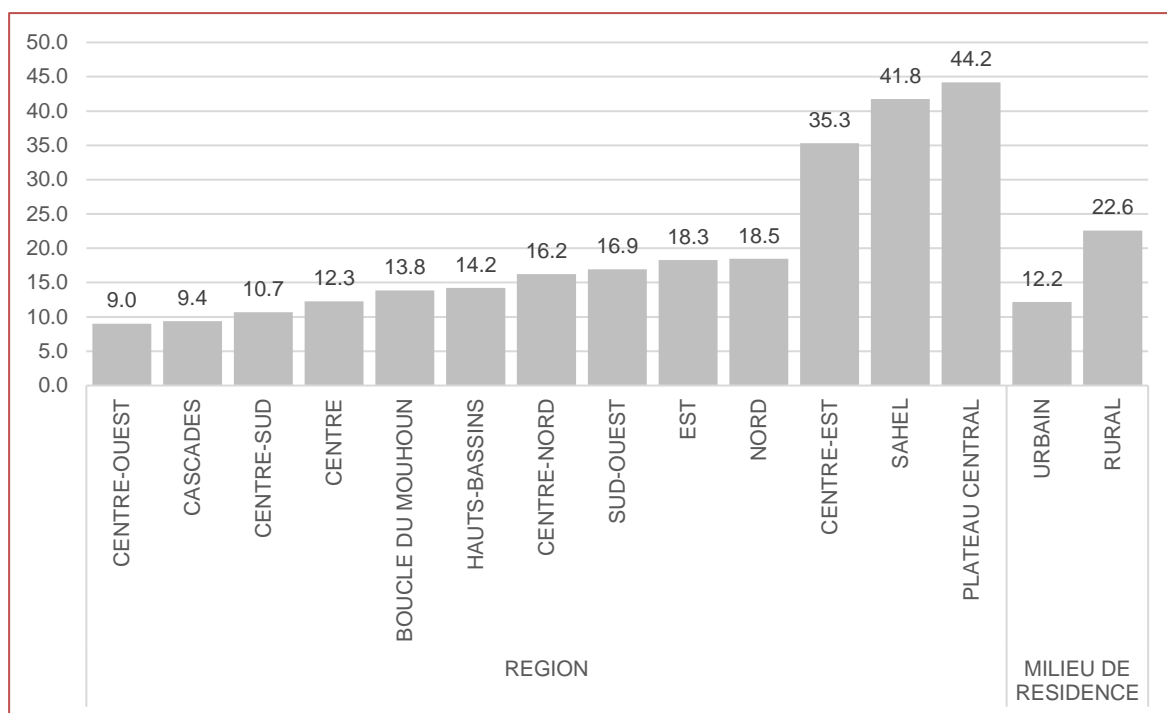
Source : INSD, EICVM 2009-2010 et EMC 2014

7.1.2. Nombre de pièces du logement et promiscuité

Dans l'ensemble, environ un ménage burkinabè sur cinq (19,8%) vit dans la promiscuité. Il existe un écart important selon le milieu de résidence. En effet, la proportion de ménages vivant dans la promiscuité est 22,6% en milieu rural contre 12,2% des ménages en milieu urbain.

Le phénomène est plus fréquent dans les régions du Plateau Central (44,2% des ménages) et du Sahel (41,8% des ménages). En revanche, il est moins fréquent dans les Cascades (9,4% des ménages) et dans le Centre-Ouest (9,0%). Les régions du Centre et des Hauts Bassins qui abritent les deux plus importantes villes du pays se situent en deçà de la moyenne nationale avec respectivement 12,3% et 14,2%

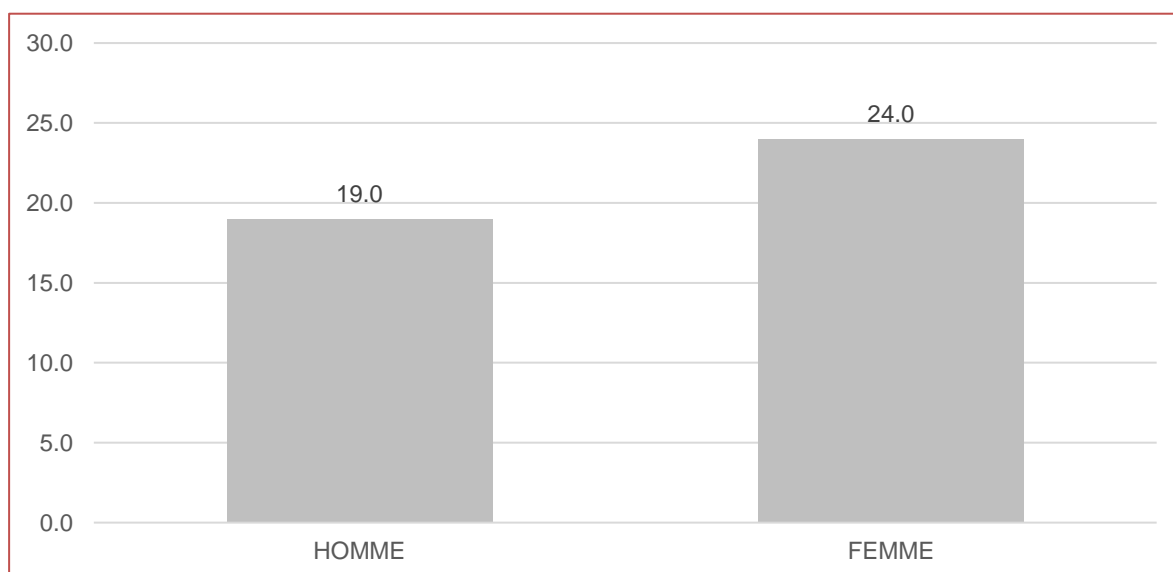
Graphique 1-34 : proportion des ménages propriétaires de leurs logements en 2016



Source : INSD, SIGI 2016

Le phénomène d'absence d'intimité varie significativement suivant le sexe du chef de ménage : 19,0% des ménages dirigés par des hommes vivent dans la promiscuité contre 24,0% des ménages dirigés par des femmes.

Graphique 1-35 : Distribution de la promiscuité selon le sexe du chef de ménage (%)



Source : INSD, SIGI 2016

7.1.3. Type de bâtiment

Le paysage de l'habitat du Burkina Faso est dominé par les maisons individuelles simples (66,5%), puis par les bâtiments à plusieurs logements (célibatium) (17,0%). Les immeubles, appartements et les villas ne représentent que 3,6% respectivement. Aussi, les maisons individuelles simples sont plus nombreuses en milieu rural, où sept maisons sur dix sont de ce type (69,4%). Elles sont suivies des maisons traditionnelles (16,7%). En milieu urbain également, le paysage est dominé par les maisons individuelles simples. Plus de la moitié des maisons du milieu urbain sont de type individuel simple (58,4%), et trois sur dix sont des célibatium (28,4%).

Tableau 1-4: Répartition des ménages selon le type de bâtiment principal par milieu de résidence et l'année de l'opération

Type d'habitation		Immeuble à appartement	Villa	Maison individuelle	Maison à plusieurs logements	Bâtiment à plusieurs logements	Maison traditionnelle	Autre	Total
Urbain	2005	0,1	10,9	53,0	32,0	4,0	0,0	100,0	
	2007	0,5	13,0	55,1	27,4	3,9	0,2	100,0	
	2009	0,4	7,3	51,7	32,9	7,6	0,1	100,0	
	2014	0,7	8,5	47,3	30,2	13,2	0,1	100,0	
	2016	0,7	10,3	58,4	28,4	2,1	0,0	100,0	
Rural	2005	0,0	0,7	36,4	5,4	57,5	0,0	100,0	
	2007	0,0	1,1	41,6	6,4	50,7	0,1	100,0	
	2009	0,0	0,7	36,2	4,7	58,3	0,1	100,0	
	2014	0,4	0,9	45,6	10,3	42,4	0,4	100,0	
	2016	0,1	0,8	69,4	12,9	16,7	0,1	100,0	
National	2005	0,1	2,8	39,9	10,9	46,3	0,0	100,0	
	2007	0,1	3,6	44,5	10,8	40,8	0,1	100,0	
	2009	0,1	2,5	40,5	12,6	44,2	0,1	100,0	
	2014	0,5	3,9	46,3	18,1	30,9	0,3	100,0	
	2016	0,3	3,3	66,5	17,0	12,9	0,1	100,0	

Source : INSD / QUIBB 2005, 2007, EICVM 2009, EMC 2014 et SIGI 2016

L'analyse selon les régions montre que la région du Sud-ouest est celle où il y a plus de maisons de type traditionnel ou autre (41,2%). En effet, dans cette région, quatre maisons sur dix sont de ce type. Cela contraste avec la région du centre, où les maisons traditionnelles sont quasi-inexistantes (0,2%).

C'est par ailleurs la région ayant les plus grandes proportions de villa (13,1%) et d'immeubles/appartements (1,1%) dans le pays.

La proportion des ménages dont le chef est une femme habitant dans une villa (3,1%) ou un immeuble à appartements (0,3%) n'est pas très différente de celle des ménages dirigés par un homme (3,3% et 0,3% respectivement). Cependant, la proportion de ménages dont le chef est un homme habitant dans une maison individuelle simple (64,9%) est plus petite que celle des femmes (74,3%). En revanche, la proportion de ménages dirigés par un homme habitant dans une maison traditionnelle ou autre (13,4%) dépasse celle de ceux dirigés par une femme (10,6%).

Tableau 1-5 : Distribution du type de bâtiment selon la région de résidence, le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage

	Immeuble appartement/Villa	Maison individuelle simple	Bâtiment à plusieurs logements/Celibatérium	Maison traditionnelle et autres
Région de résidence				
HAUTS- BASSINS	4,2	61,7	29,0	5,0
BOUCLE DU MOUHOUN	0,3	70,8	6,8	22,1
SAHEL	0,3	47,2	12,1	40,3
EST	0,6	73,0	5,2	21,2
SUD- OUEST	0,0	53,8	5,0	41,2
CENTRE- NORD	1,2	71,8	24,7	2,3
CENTRE- OUEST	1,5	60,1	25,7	12,7
PLATEAU CENTRAL	0,3	80,9	8,9	9,9
NORD	0,1	80,5	11,1	8,2
CENTRE- EST	3,2	88,1	1,9	6,9
CENTRE	14,2	60,4	25,2	0,2
CASCADES	5,9	64,0	21,4	8,7

CENTRE-SUD	0,7	34,6	43,4	21,3
Milieu de résidence				
Urbain	11,1	58,4	28,4	2,1
Rural	0,9	69,4	12,9	16,9
Sexe du chef de ménage				
Masculin	3,6	64,9	18,1	13,4
Féminin	3,4	74,3	11,7	10,6
Burkina Faso	3,6	66,5	17,0	12,9

Source : INSD, SIGI 2017

7.1.4. Statut d'occupation du logement

Au Burkina Faso, en 2017, près de huit ménages sur dix (78,3%) sont propriétaire de leurs logements. Les locataires viennent en seconde position avec un ménage sur dix (10,1%).

Tableau 1-6: Répartition (en %) des logements par statut d'occupation selon le milieu de résidence et l'année de collecte

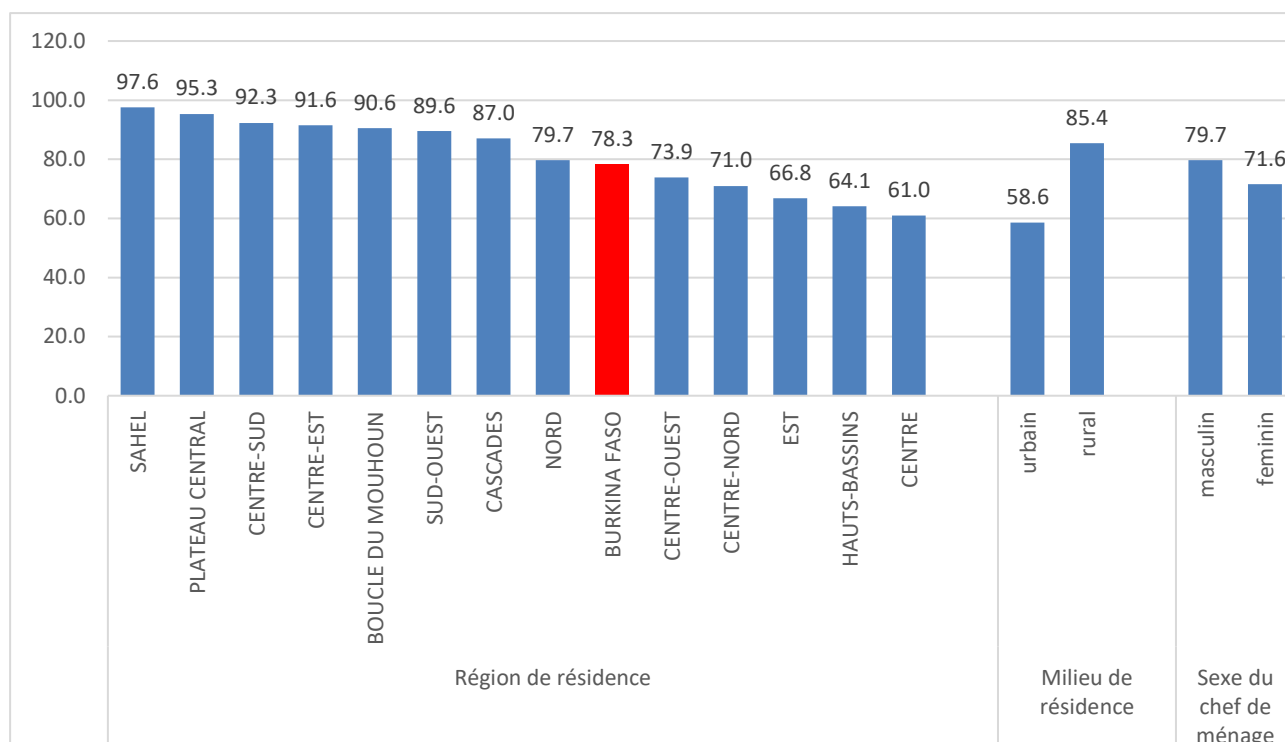
	Propriétaire avec titre	Propriétaire sans titre	Locataire	Logé par l'employeur	Logé gratuitement	Nomade ou logement temporaire	Autre
Régions de Résidence							
HAUTS-BASSINS	24,2	39,9	30,1	0,7	4,4	0,2	0,5
BOUCLE DU MOUHOUN	6,2	84,4	1,6	0,0	7,1	0,7	0,0
SAHEL	12,5	85,1	0,5	0,0	0,1	1,8	0,0
EST	6,6	60,2	11,2	0,0	20,3	1,7	0,0
SUD-OUEST	2,7	86,9	1,7	0,7	8,1	0,0	0,0
CENTRE-	4,3	66,6	4,1	0,0	23,8	1,2	0,0

NORD							
CENTRE-OUEST	24,0	49,9	6,0	0,0	20,2	0,0	0,0
PLATEAU CENTRAL	5,8	89,5	0,0	0,0	4,7	0,0	0,0
NORD	3,3	76,4	2,2	0,3	17,7	0,0	0,0
CENTRE-EST	4,3	87,2	5,8	0,0	2,0	0,0	,7
CENTRE	37,1	23,9	21,4	0,6	16,2	0,8	0,0
CASCADES	19,4	67,7	11,5	0,0	0,9	0,6	0,0
CENTRE-SUD	6,4	85,9	3,8	0,8	1,5	1,4	0,2
Milieu de Résidence							
Urbain	37,1	21,5	29,7	0,4	10,5	0,6	0,1
Rural	6,8	78,6	3,1	0,2	10,5	0,7	0,1
Sexe du Chef de ménage							
Masculin	14,7	65,0	9,9	0,2	9,4	0,7	0,1
Féminin	15,6	56,0	11,4	0,4	16,0	0,1	0,6
Total	14,8	63,5	10,1	0,3	10,5	0,6	0,1

Source : INSD, SIGI 2016

Selon milieu de résidence le milieu rural se caractérise par la très forte présence des propriétaires (85,4%). En milieu urbain, par contre les locataires sont assez représentés même si leur poids n'est pas élevé (30%)

Graphique 1-36 : proportion des ménages propriétaires de leurs logements en 2016



Source : INSD, SIGI 2017

Selon le milieu de résidence, la situation est plus diversifiée en milieu urbain. En effet, les ménages du milieu urbain propriétaires de leurs logements représentent entre 46% en 2007 et 59% en 2016. Par contre le milieu rural se caractérise par le statut de propriétaire des logements (plus de neuf ménages sur dix) et la faible présence de locataires.

Tableau 1-7: Répartition (en %) des logements par région selon statut d'occupation

Statut d'occupation		Propriétaire	Locataire	Hébergé gratuit	Autres	Total
Urbain	2005	55,9	35,8	8,1	0,2	100,0
	2007	45,9	37,4	16,7	0,0	100,0
	2009	54,5	29,7	15,5	0,2	100,0
	2014	65,7	22,7	11,0	10,7	100,0
	2016	58,6	29,7	10,9	0,1	100,0
Rural	2005	93,2	1,4	5,1	0,2	100,0
	2007	80,7	3,1	16,2	0,0	100,0
	2009	92,7	1,0	4,5	1,8	100,0
	2014	92,8	1,3	4,9	5,3	100,0
	2016	85,4	3,1	10,7	0,1	100,0

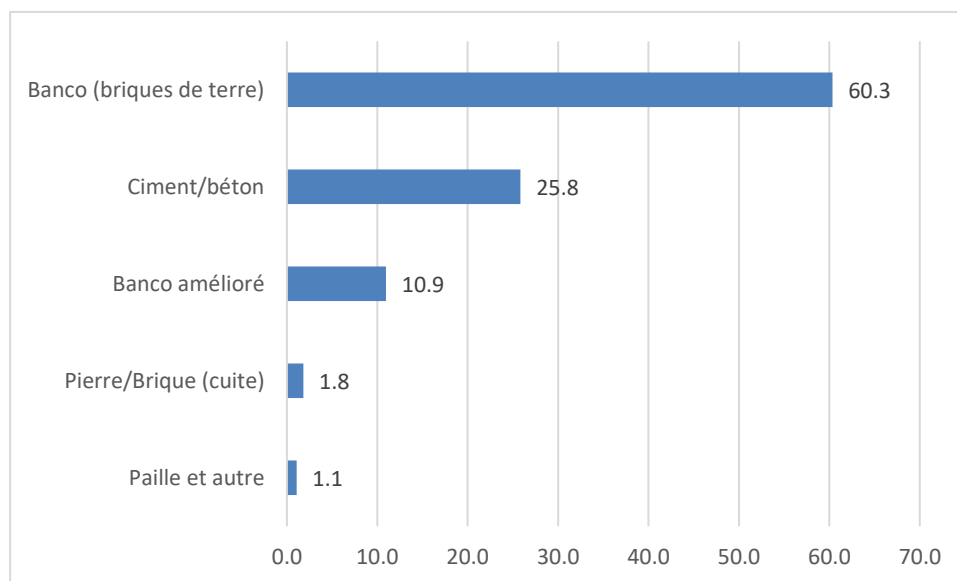
National	2005	85,4	8,7	5,7	0,2	100,0
	2007	73,3	10,4	16,3	0,0	100,0
	2009	82,2	8,9	7,5	1,4	100,0
	2014	82,1	9,7	7,3	7,5	100,0
	2016	78,3	10,1	10,7	0,1	100,0

Source : INSD, SIGI 2017

7.1.5. Nature des murs

Dans l'ensemble, en 2016, 71,2% des ménages ont des logements dont les murs du bâtiment principal sont en banco ou en banco amélioré. Les murs en ciment/béton ou en pierre/brique cuite représentent 27,6%.

Graphique 1-37 : Répartition des ménages selon la nature des murs du bâtiment principal



Source : INSD, SIGI 2017

Selon le milieu de résidence, avec l'enquête SIGI, près de 9 ménages sur 10 en milieu rural ont des logements dont les murs du bâtiment principal sont en banco ou en banco amélioré. Cette proportion est 32,4% en milieu urbain.

Tableau 1-8: Répartition des ménages selon la nature des murs du bâtiment principal par région

	Ciment/béton	Pierre	Brique (cuite)	Banco amélioré	Banco (briques de terre)	Paille	Autre
Régions de Résidence							
HAUTS-BASSINS	41,4	5,2	1,1	11,4	39,6	0,0	1,3
BOUCLE DU MOUHOUN	3,6	2,9	,2	5,5	87,1	,7	0,0
SAHEL	1,7	0,0	0,0	3,9	87,9	6,5	0,0
EST	11,7	,2	,7	14,4	72,4	,6	0,0
SUD-OUEST	5,6	4,1	,6	21,3	68,4	0,0	0,0
CENTRE-NORD	8,1	,1	,8	16,6	72,5	1,9	0,0
CENTRE-OUEST	18,5	,3	,2	11,2	69,8	0,0	0,0
PLATEAU CENTRAL	11,6	1,1	1,2	5,6	80,5	0,0	0,0
NORD	2,8	,1	0,0	13,6	83,5	0,0	0,0
CENTRE-EST	40,0	0,0	1,0	8,4	49,2	1,3	0,0
CENTRE	65,2	0,0	,8	12,4	21,6	0,0	0,0
CASCADES	30,5	,6	,7	19,6	48,2	,5	0,0
CENTRE-SUD	21,0	0,0	,8	2,4	73,9	1,9	0,0
Milieu de Résidence							
Urbain	65,1	,9	1,2	13,0	19,4	,0	,5
Rural	11,7	1,3	,5	10,2	75,1	1,3	,0
Sexe du Chef de ménage							
Masculin	23,7	1,2	,6	11,3	62,1	1,0	,2
Féminin	36,4	1,1	1,0	9,2	51,8	,6	0,0
Total	25,8	1,1	,7	10,9	60,3	,9	,2

Source : INSD, SIGI 2017

7.1.6. Nature du toit

La tôle métallique constitue la principale couverture du toit des logements au Burkina Faso. Au niveau national, 77,4% des logements ont la toiture du bâtiment principal en tôle métallique, 11,9% en paille ou en chaume et 9,9% en terre battue. Selon le milieu de résidence, la tôle métallique constitue le toit du bâtiment principal du logement pour plus de 9 ménages sur 10 (94,2%) en milieu urbain. Par contre en milieu rural, les types de toitures sont plus diversifiés.

Tableau 1-9: Répartition des logements par région selon la nature du toit

	Paille/chaume	Terre	Tôle	Dalle	Tuile	Autres
Régions de Résidence						
HAUTS-BASSINS	2,9	6,9	88,2	1,0	1,0	0,0
BOUCLE DU MOUHOUN	3,0	23,4	72,4	1,2	0,0	0,0
SAHEL	41,5	36,3	22,2	0,0	0,0	0,0
EST	35,2	0,0	64,4	0,0	0,4	0,0
SUD-OUEST	3,7	41,0	54,0	1,4	0,0	0,0
CENTRE-NORD	11,2	6,8	80,5	0,1	1,5	0,0
CENTRE-OUEST	3,4	13,3	82,8	0,5	0,0	0,0
PLATEAU CENTRAL	12,0	0,3	87,5	0,2	0,0	0,0
NORD	11,6	12,8	75,6	0,0	0,0	0,0
CENTRE-EST	12,8	1,4	85,8	0,0	0,0	0,0
CENTRE	1,0	1,1	96,1	1,5	0,4	0,0
CASCADES	16,5	1,4	82,1	0,0	0,0	0,0
CENTRE-SUD	17,2	5,5	77,3	0,0	0,0	0,0
Milieu de Résidence						
Urbain	1,1	2,5	94,2	1,5	0,7	0,0
Rural	15,8	12,5	71,3	0,2	0,2	0,0
Sexe du Chef de ménage						
Masculin	11,8	10,7	76,7	0,6	0,3	0,0
Féminin	12,4	5,8	81,0	0,3	0,6	0,0
Burkina Faso	11,9	9,9	77,4	0,6	0,3	0,0

Source : INSD, SIGI 2017

Entre 2005 et 2016, l'on a noté, globalement, une amélioration de la qualité des toitures. La proportion des toits en tôle métallique connaît une légère hausse, tandis que celle des autres types (Paille/bois et terre battue) connaissent une baisse aussi bien dans l'ensemble que dans les deux milieux de résidence.

Tableau 1-10: Répartition (en %) des logements par nature de toit selon le milieu de résidence et l'année de collecte

Nature du toit	Paille/bois	Tôle	Terre	Béton/	Autres	Total
----------------	-------------	------	-------	--------	--------	-------

		métallique			Dalle		
Urbain	2005	2,0	91,6	4,1	-	2,3	100,0
	2007	1,6	91,8	2,8	-	3,8	100,0
	2009	2,0	93,3	2,8	1,7	0,2	100,0
	2014	2,6	92,0	2,3	2,1	1,0	100,0
	2016	1,1	94,2	2,5	1,5	0,7	100,0
Rural	2005	33,0	33,5	33,0	-	0,6	100,0
	2007	33,9	37,0	27,9	-	1,1	100,0
	2009	32,0	42,5	24,4	1,0	0,2	100,0
	2014	25,8	53,3	20,7	0,0	0,2	100,0
	2016	15,8	71,3	12,5	0,2	0,2	100,0
National	2005	26,5	45,7	26,9	-	0,9	100,0
	2007	27,1	48,6	22,6	-	1,6	100,0
	2009	23,6	56,5	18,5	1,2	0,2	100,0
	2014	19,2	64,3	15,5	0,6	0,4	100,0
	2016	11,9	77,4	77,4	0,2	0,3	100,0

Source : INSD, SIGI 2017

7.1.7. Nature du sol

La chape de ciment et la terre battue ciment sont les principaux matériaux de revêtement des sols des bâtiments principaux des logements au Burkina Faso respectivement pour 62% et 32%. En effet, les régions du Sahel et du Sud-ouest sont les deux régions où la terre battue constitue la nature du sol du bâtiment principal du logement.

Tableau 1-11: Répartition (%) des ménages par nature du sol du logement principal selon le milieu de résidence

	Terre battue	Sable	Chape de ciment	Carreau	Moquette	Autre
Région de résidence						
HAUTS-BASSINS	26,9	0,0	65,8	6,8	,5	0,0
BOUCLE DU MOUHOUN	60,8	1,0	37,5	,8	0,0	0,0

SAHEL	65,3	20,5	14,1	0,0	0,0	0,0
EST	37,2	0,0	62,7	,2	0,0	0,0
SUD-OUEST	65,9	1,3	32,7	0,0	0,0	0,0
CENTRE-NORD	29,2	9,9	59,8	1,2	0,0	0,0
CENTRE-OUEST	34,2	,3	64,2	1,3	0,0	0,0
PLATEAU CENTRAL	17,4	,5	81,8	,3	0,0	0,0
NORD	46,6	6,5	46,7	,2	0,0	0,0
CENTRE-EST	6,6	0,0	92,6	,5	,3	0,0
CENTRE	7,1	1,1	75,5	15,8	,4	0,0
CASCADES	38,7	1,4	58,3	1,5	0,0	0,0
CENTRE-SUD	33,3	0,0	66,2	,5	0,0	0,0
Milieu de résidence						
Urbain	6,3	,8	79,4	12,9	,6	0,0
Rural	40,8	3,6	55,3	,3	0,0	0,0
Sexe du Chef de ménage						
Masculin	34,0	3,3	58,9	3,6	,1	0,0
Féminin	19,8	,8	75,5	3,7	,2	0,0
Burkina Faso	31,7	2,9	61,7	3,6	,2	0,0

Source : INSD, SIGI 2017

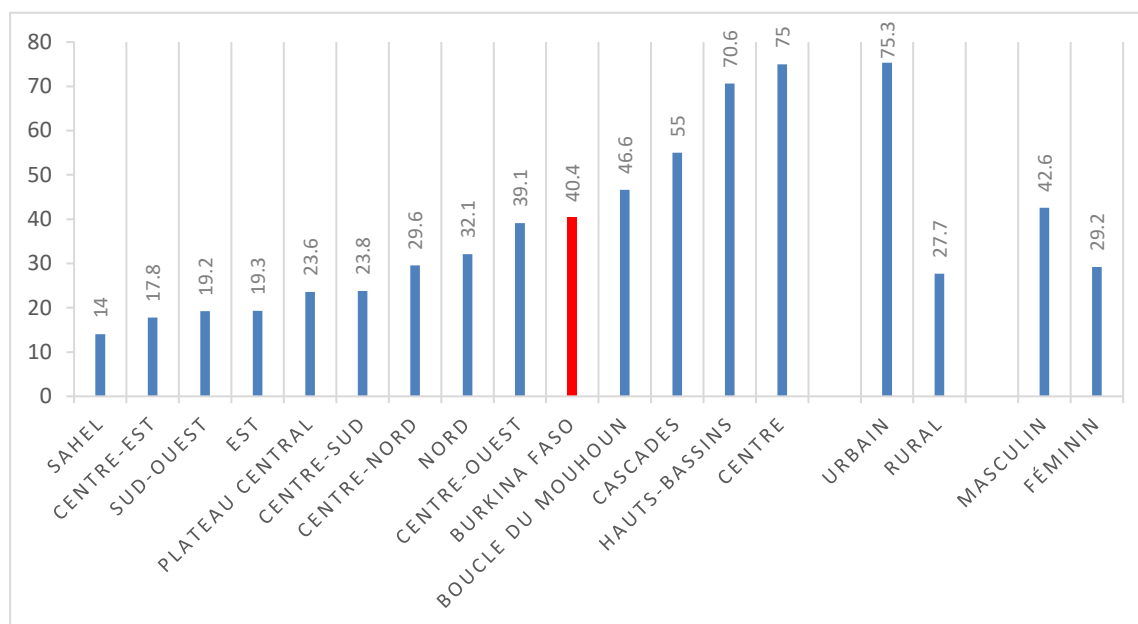
7.2.SOURCE D'ENERGIE UTILISEE PAR LE MENAGE DANS LE LOGEMENT

Dans cette section, nous traitons des sources d'énergie utilisées par les ménages comme principales sources d'énergie pour la cuisson des aliments et pour s'éclairer.

7.2.1. Source principale d'énergie pour l'éclairage

En 2016, quatre ménages sur dix utilisent l'électricité réseau ou l'énergie solaire ou groupe électrogène pour l'éclairage. Cette proportion est de trois ménages sur quatre en milieu urbain (contre un ménage sur quatre en milieu rural). Selon les régions, c'est dans la région du centre qu'on enregistre la plus faible proportion des ménages qui utilisent l'électricité réseau ou l'énergie solaire ou groupe électrogène pour l'éclairage (14% des ménages).

Graphique 1-38 : Répartition des ménages qui utilisent Electricité réseau/Energie solaire/Groupe électrogène selon la région, le milieu de résidence et le sexe du Chef de ménage



Source : INSD, SIGI 2017

La proportion des ménages qui utilisent l'électricité réseau ou l'énergie solaire ou groupe électrogène pour l'éclairage est en net progression par rapport à 2014 (40,4% des ménages contre 24,5% des ménages).

Tableau 1-12: Evolution de la répartition des ménages selon le milieu de résidence et le principal mode d'éclairage.

Principal moyen d'éclairage	Electricité réseau/ Groupe électrogène	Solaire/ Batterie /Torche piles	Lampes chargeables /Batterie /Torche piles	Huile /Pétrole /Gaz /bois /bougie	Autres	Total
Urbain	2005	55,9	1,1	42,8	0,7	100,0
	2007	58,8	3,0	39,9	0,9	100,0
	2009	46,0	14,7	39,3	2,4	100,0
	2014	62,7	15,6	2,1		100,0
	2016	75,3	22,7	1,3	0,7	100,0
Rural	2005	1,7	18,5	79,9	6,1	100,0
	2007	2,3	22,5	75,2	4,1	100,0

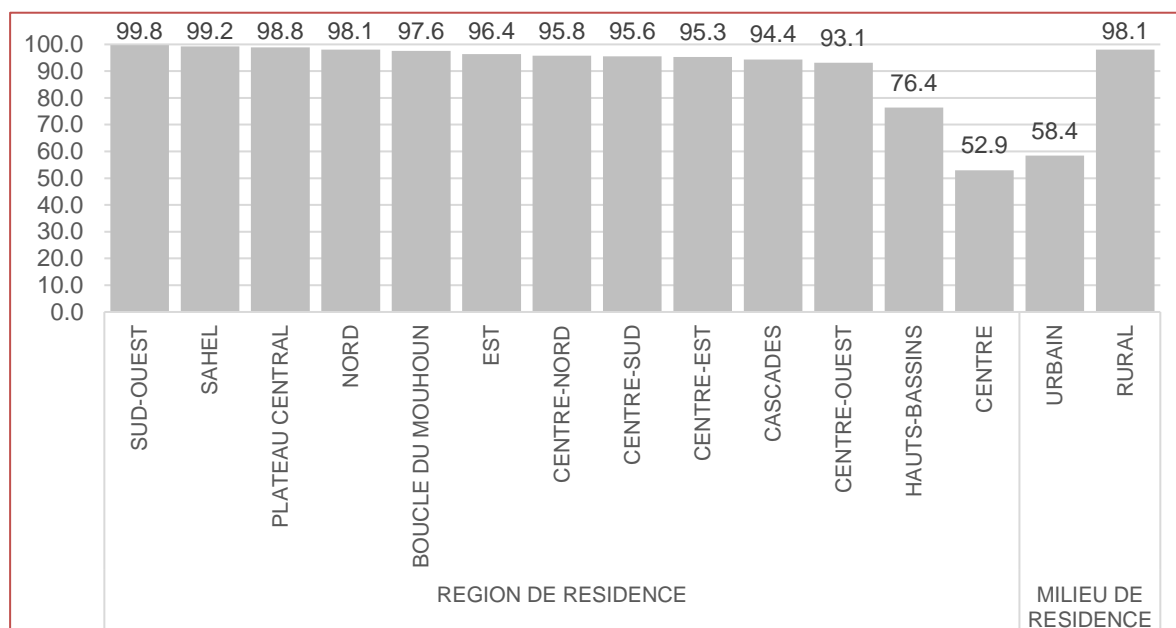
	2009	3,0	61,3	35,7	1,5	100,0
	2014	9,3	88,7	2,0		100,0
	2016	27,8	71,1	1,0	0,2	100,0
Ensemble	2005	13,1	14,9	72,0	4,9	100,0
	2007	14,3	18,4	75,2	3,5	100,0
	2009	14,9	48,3	35,7	1,7	100,0
	2014	24,5	73,0	2,0		100,0
	2016	40,4	58,2	1,1	0,4	100,0

7.2.2. Source d'énergie pour la cuisine

En 2016, neuf ménages sur dix du Burkina Faso utilisent le bois (79,5%), le charbon de bois (7,2%) ou les résidus agricoles (0,8%) comme principale source d'énergie pour la cuisine. Ces énergies font partie des énergies traditionnelles ou combustibles solides (87,5%). Seulement 12,3% des ménages utilisent les combustibles non solides comme source d'énergie pour la cuisson avec 11,8% de gaz, 0,3% d'électricité et 0,2% de pétrole/huile).

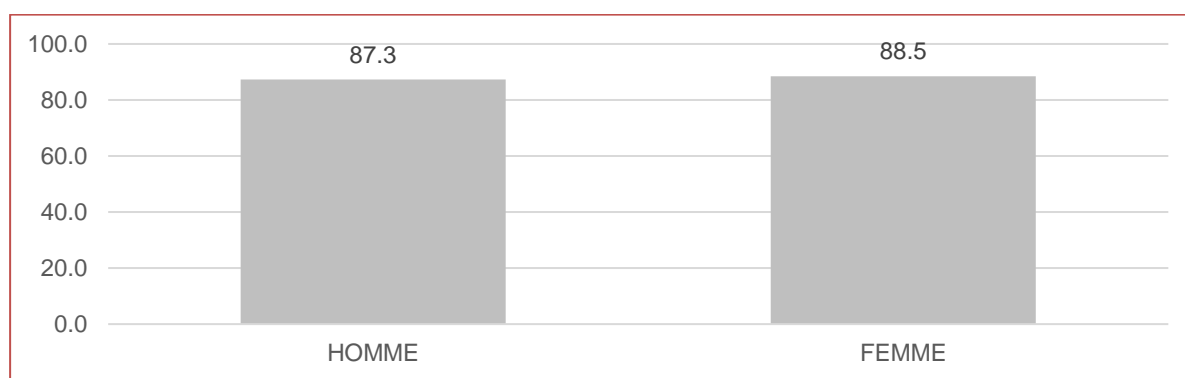
L'utilisation du combustible solide est beaucoup plus accrue en milieu rural (98,1% des ménages) qu'en milieu urbain (58,4% des ménages). Seules les régions du Centre et des Hauts-Bassins se situent en deçà de la moyenne nationale avec respectivement 52,9% et 76,4% des ménages qui utilisent le combustible solide comme principal source d'énergie.

Graphique 1-39 : Distribution de l'utilisation des combustibles solides selon le milieu et la région de résidence (%)



Il n'existe pas de différence significative entre les ménages dirigés par les femmes et ceux dirigés par des hommes dans l'utilisation du combustible solide. Indépendamment du genre du chef de service, plus de huit ménages sur dix ont recours aux combustibles solides pour la cuisson.

Graphique 1-40 : Distribution de l'utilisation des combustibles solides selon le sexe du chef de ménage (%)



7.3. APPROVISIONNEMENT EN EAU

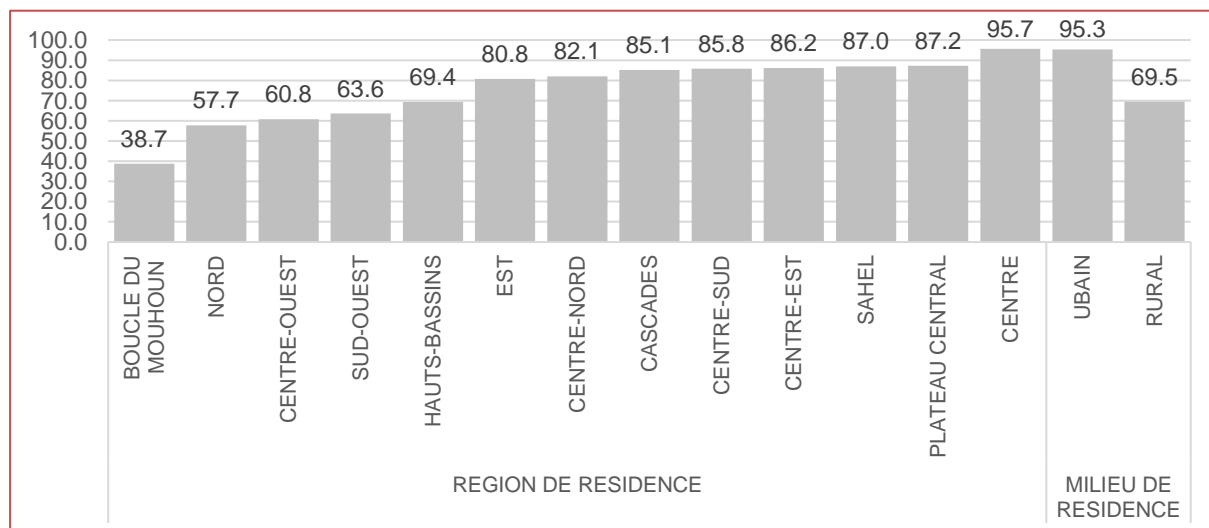
La source d'eau utilisée de boisson fait référence à toutes les eaux, potables comme non potable, utilisée par le ménage comme eau de boisson.

7.3.1. Approvisionnement en eau de boisson

La consommation d'eau de barrage, de rivière, de cours d'eau ou de lac demeure toujours élevée au niveau national (1,2%) et n'a pas évolué par rapport à 2014 où cette proportion était de 1,7% selon les résultats de l'Enquête multisectorielle continue de 2014. De même, la consommation d'eau de puits ordinaires comme eau de boisson demeure toujours élevée (16,0%). La plupart des ménages burkinabè (46,0%) s'approvisionne en eau de forage comme eau de boisson.

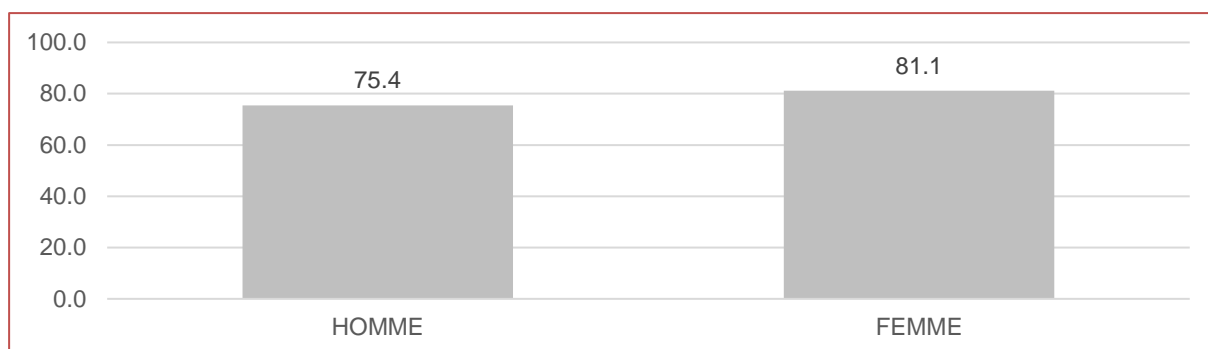
En ce qui concerne le milieu de résidence, l'approvisionnement des ménages en eau potable est lié à l'urbanisation : plus de neuf ménages sur dix ont accès à l'eau potable en milieu urbain contre sept ménages sur dix en zone rurale. Selon les régions de résidence, la proportion des ménages ayant économiquement accès à l'eau potable est la plus élevée dans la région du Centre (9,7% des ménages) qui se résume principalement à la capitale Ouagadougou. Tout comme en 2009 et en 2014, la plus faible proportion des ménages ayant économiquement accès à l'eau potable se retrouve dans la région de la Boucle du Mouhoun (38,7% des ménages). Dans toutes les autres régions du Burkina Faso, plus de la moitié des ménages ont accès économiquement à l'eau potable.

Graphique 1-41 : Distribution du taux d'accès à l'eau potable par milieu et région de résidence (%)



Selon le sexe du Chef de ménage, on voit que la proportion des femmes Chefs de ménage ayant accès à l'eau potable est plus élevée que celle des hommes chefs de ménage (80,1% contre 75,4%).

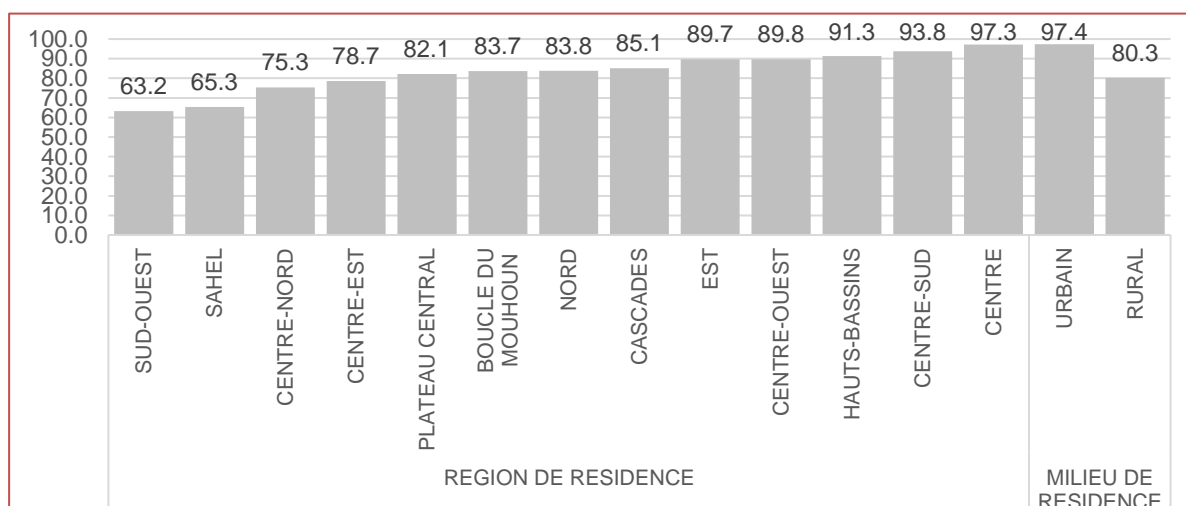
Graphique 1-42 : Distribution du taux d'accès à l'eau potable par sexe du chef de ménage (%)



7.3.2. Accès à l'eau potable

Environ huit ménages burkinabés sur dix, précisément 84,8% des ménages, ont accès à une source d'eau potable. Les ménages vivant en milieu urbain ont plus accès à cette infrastructure : 97,4% contre 80,3% en milieu rural. C'est dire donc que environ vingt ménages sur cent (19,7%) en milieu rural met plus d'une demi-heure pour atteindre une source d'eau potable contre seulement près de trois ménages sur cent (2,6%) en zone urbaine. Les taux les plus élevés se rencontrent dans les régions des Hauts-Bassins, du Centre-Sud et du Centre qu'au moins 90% des ménages ont accès à l'eau. Les taux d'accès à une source d'eau les plus faibles s'observent dans les régions du Sud-Ouest (63,2%) et du Sahel (65,3%).

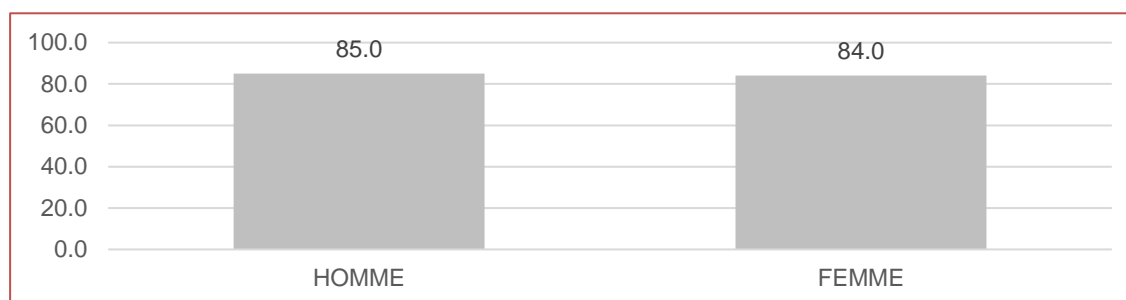
Graphique 1-43 : Distribution de l'accès des ménages à une source d'eau potable selon le milieu et la région de résidence (%)



Les ménages dirigés par des femmes ont un taux d'accès à une source d'eau potable semblable à ceux dirigés par les hommes. En effet, 84,0% et 85,0% des ménages parcourent moins de trente minutes

pour atteindre une source d'eau potable respectivement chez les ménages ayant un chef de ménage féminin et chez ceux ayant un chef de ménage masculin.

Graphique 1-44 : Distribution de l'accès des ménages à une source d'eau potable selon le sexe du chef de ménage (%)



En 2014, c'est dans la région du Centre qu'on enregistre la forte proportion des ménages qui ont accès à l'eau potable (plus de neuf ménages sur dix). La plus faible proportion est constatée dans la région de la Boucle du Mouhoun (57,4% des ménages).

Tableau 1-13: Evolution du niveau d'accès à l'eau potable par région entre 2007 et 2014

Région de résidence	2007	2009	2014
Hauts Bassins	55,1	49,4	65,7
Boucle du Mouhoun	33,0	33,1	57,4
Sahel	52,6	61,3	64,9
Est	57,7	56,4	68,4
Sud-Ouest	60,0	46,6	70,8
Centre Nord	64,7	67,7	83,6
Centre Ouest	51,0	37,1	65,8
Plateau central	61,4	70,9	90,2
Nord	72,5	44,0	69,3
Centre Est	67,4	67,9	77,8
Centre	93,4	92,2	96,6
Cascade	75,1	59,4	88,2
Centre sud	70,1	70,3	86,1

Source : INSD, EA/QUIBB 2007, EICVM 2009-2010 et EMC 2014

7.4. ASSAINISSEMENT DANS LE LOGEMENT

7.4.1. Type d'aisance utilisée

Au Burkina Faso, la nature constitue le principal lieu d'aisance des populations, notamment en milieu rural. En effet, plus d'un ménage sur deux (50,5%) ont recours à la nature, 38% des ménages utilisent des latrines traditionnelles dont simples sans dalle (10%) ou avec dalle (28%). Les autres types d'aisance sont très peu utilisés.

Selon le milieu de résidence, plus de 7 ménages sur 10 en zone rurale (67,3%) utilisent la nature comme lieu d'aisance 27% disposent de latrines traditionnelles, avec dalle 16,9% et sans dalle 10%. Par contre en milieu urbain, 66,1% des ménages utilisent les latrines traditionnelles, dont sans dalle 10,1% et avec dalle 5%. Les nouvelles formules de latrine (samplat, VIP et ECOSAN) sont utilisés par seulement 14,7% des ménages ; tandis que 11,5% disposent des toilettes à chasse d'eau. La nature demeure le lieu de défécation pour 7,8% de ménages urbain.

Tableau 1-14: Répartition (en %) des ménages par principal type d'aisance selon le milieu de résidence en 2013

Principal type d'aisance utilisé	Urbain	Rural	Burkina Faso
Dans la nature	7,8	67,3	50,5
Latrine traditionnelle sans dalle	10,1	10,0	10,0
Latrine traditionnelle avec dalle	56,0	16,9	28,0
Latrine samplat simple	7,3	1,9	3,4
Latrine VIP	5,9	1,7	2,9
Latrine ECOSAN	1,5	1,6	1,5
Toilette à chasse automatique	6,5	0,5	2,2
Toilette à chasse manuelle	5,0	0,1	1,5
Total	100,0	100,0	100,0

Par région de résidence, la nature constitue le principal lieu d'aisance des ménages dans l'ensemble à l'exception des régions du Centre (5,9%) et des Hauts-Bassins (22,4%). Dans toutes les autres elle le plus fort niveau d'utilisation ; particulièrement les régions du Centre-Sud (87,6%) du Sahel (85,4%) et de l'Est (81,5%) où plus de 8 ménages sur 10 font recours à ce type d'aisance. L'utilisation des toilettes à chasse d'eau est très négligeable dans toutes les régions à l'exception du Centre où plus de 10% des ménages disposent de ce système.

Tableau 1-15: Répartition des ménages par région selon le type de toilette utilisée.

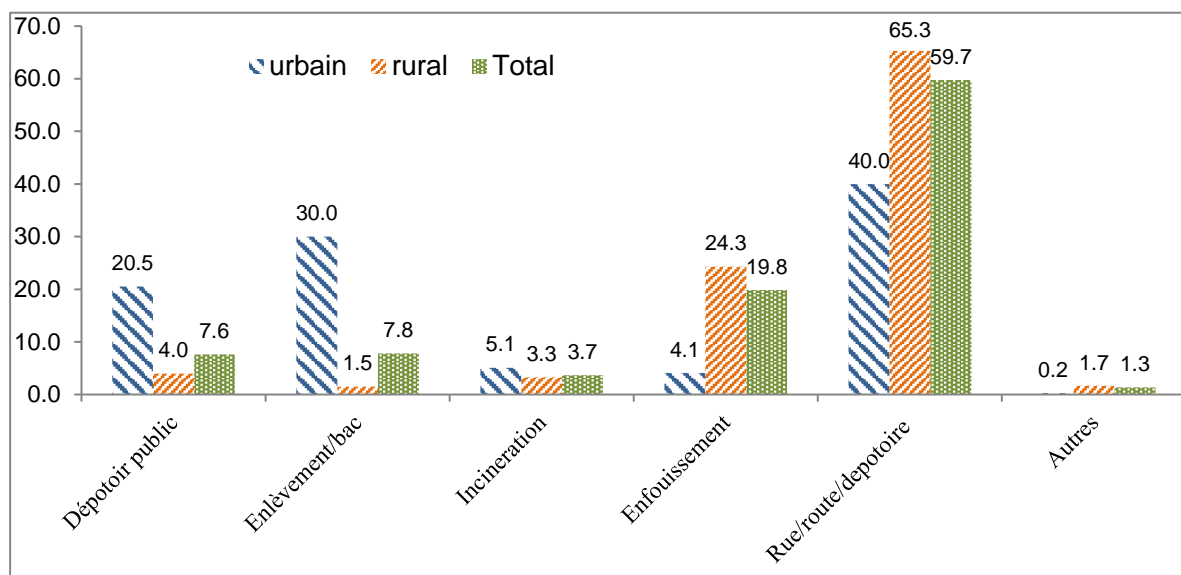
Région de résidence	Toilette à chasse manuelle	Toilette à chasse	Toilette à ECOSAN	Latrine Latrine	Latrine simple	Latrine VIP	Latrine samplat avec dalle	Latrine traditionnelle	Latrine traditionnelle	Dans la nature
Hauts Bassins	0,4	1,3	0,5	1,5	3,5	46,0	24,4	22,4		
Boucle du Mouhoun	0,3	0,7	0,8	0,3	0,6	24,2	21,2	51,8		
Sahel	0,0	0,7	0,0	1,8	0,3	7,0	4,7	85,4		
Est	0,1	0,2	0,6	0,4	0,5	13,6	3,0	81,5		
Sud-Ouest	0,3	0,2	0,7	1,1	2,5	15,0	6,1	73,8		
Centre Nord	0,0	0,4	0,6	4,4	3,9	18,3	2,9	69,5		
Centre Ouest	0,3	1,0	2,4	0,4	2,5	21,4	1,9	70,0		
Plateau Central	0,1	0,7	4,7	12,1	5,6	29,1	6,7	41,0		
Nord	0,0	0,4	0,0	1,2	1,7	38,9	6,4	51,3		
Centre Est	0,3	0,8	6,5	1,5	3,0	18,8	2,5	66,5		
Centre	7,7	8,7	1,0	7,8	7,5	47,5	13,9	5,9		
Cascade	0,1	1,7	3,0	1,0	5,6	32,0	16,8	39,8		
Centre sud	0,1	0,8	0,5	0,5	1,9	6,3	2,2	87,6		

Source : INSD, EMC 2014

7.4.2. Evacuation des ordures ménagères

La rue/route/dépotoir, est le principal mode d'évacuation des ordures le plus utilisé au Burkina Faso. C'est le mode d'évacuation utilisé par la majorité des ménages (59,7%) de leurs ordures ménagères. Ceci reste valable également en milieu urbain (40%) et en milieu rural (65,3%). L'enfouissement, représente le second moyen d'évacuation au niveau de l'ensemble (19,8%). Selon le milieu de résidence, l'enlèvement (30%) et le dépotoir public (20,5%) constituent respectivement le second et le troisième moyen d'évacuation des ordures en milieu urbain. En milieu rural l'enfouissement constitue, après la rue/dépotoir le second moyen d'évacuation de leurs ordures.

Graphique 1-45: Répartition de ménages par mode d'évacuation des ordures ménagères selon le milieu de résidence



Source : INSD, EMC 2014

7.4.3. Evacuation des eaux usées ménagères

Quel que soit le milieu de résidence, la rue constitue le principal lieu d'évacuation des eaux usées ménagères. En effet, neuf (9) ménages sur dix (10) se débarrassent de leurs eaux usées en les déversant dans la rue. Les autres modes d'évacuation sont très peu utilisés. Le trou dans la parcelle, second moyen d'évacuation, représente moins d'un ménage sur dix. Les proportions sont de 6,6% dans l'ensemble, 8,1% en milieu urbain et 6,2% des ménages en milieu rural.

Tableau 1-16 : Répartition de ménages par mode d'évacuation des eaux usées ménagères selon le milieu de résidence

Mode d'évacuation des eaux usées	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Puisard	6,6	0,1	1,6
Egout	0,5	0,1	0,2
Trou dans la parcelle	8,1	6,2	6,6
Epandage dans la rue	84,4	92,6	90,8
Autre	0,4	1,2	1,0
Total	100	100	100

De tout ce qui précède, il ressort que la plus grande partie des ménages au Burkina Faso sont propriétaires de leurs logements. Ces logements sont généralement des maisons de types individuelles et traditionnelles et se caractérisent par des murs en banco, des toits en terre ou en paille et des sols en ciment en milieu urbain et en terre battue en milieu rural.

En matière de source d'énergie, la catégorie torche à pile constitue la principale source pour l'éclairage dans l'ensemble et dans le rural. Mais en milieu urbain l'électricité du réseau est le principal moyen. Le bois de chauffe est la principale source d'énergie pour la cuisine.

Pour l'approvisionnement en eau, les principales sources d'approvisionnement sont les bornes fontaines et les robinets en milieu urbain, les forages/pompes en milieu rural.

En ce qui concerne l'assainissement, la nature constitue le principal lieu d'aisance. Toutefois, en milieu urbain c'est la latrine traditionnelle simple qui est la plus utilisée.

CHAPITRE 8. CULTURE ET TOURISME

La culture est le socle de toute société et constitue un facteur essentiel pour le développement des Etats. Au Burkina Faso, le tourisme est en constante évolution avec un avenir prometteur. L'objectif de ce chapitre est de présenter les statistiques sur le secteur du tourisme, de la culture et de l'hôtellerie. Les domaines spécifiques traités dans cette section concernent les transactions d'objets d'art, la culture, les médias et manifestations culturelles, ainsi que le tourisme et l'hôtellerie.

DEFINITION DES CONCEPTS

Cuir/peaux : Objets fabriqués en cuirs ou en peaux ; exemples : sac, tabouret.

Droit d'auteur : Ensemble des prérogatives exclusives de nature juridique dont dispose un créateur sur son œuvre de l'esprit. Il se compose d'un droit moral et de droits patrimoniaux.

Festival culturel : Série périodique de manifestations artistiques et culturelles appartenant à un genre donné et se déroulant habituellement dans un endroit précis.

Poterie : Objets en terre cuite ; exemple : pot, jarre, assiette.

Reproduction : Fabrication d'un ou de plusieurs exemplaires d'une œuvre ou d'une partie de celle-ci dans une forme matérielle quelle qu'elle soit, y compris l'enregistrement sonore et visuel. L'inclusion d'une œuvre ou d'une partie de celle-ci dans un système d'ordinateur, soit dans l'unité de mémorisation interne, soit dans une unité de mémorisation externe d'un ordinateur est aussi une "reproduction".

Reproduction reprographie : Reproduction sous forme de copie sur papier ou support assimilé par une technique photographique ou d'effet équivalent permettant une lecture directe.

Sculpture : Technique par laquelle on taille la matière (bois, bronze, granite) pour lui donner la forme (humaine, zoomorphe...).

Sociétés étrangères : Sociétés de gestion collective liées au BBDA par une convention de représentation réciproque, laquelle permet une gestion mutuelle des droits sur le territoire de chaque partie contractante.

Textile : Objets produits à base du coton. Ensemble des produits fabriqués à partir du coton ou d'autres matières naturelles ; exemples : pagne, tissu, toile.

Usager du BBDA : Personne physique ou morale exploitant les œuvres du répertoire du Bureau Burkinabè du Droit d'Auteur.

8.1.

8.1. TRANSACTIONS D'OBJETS D'ARTS

8.1.1. Quantité d'objets en bois exportés

Entre 2007 et 2015, la quantité d'objets en bois exportés a connu une baisse de 68,36%. En 2015, les exportations en direction de l'Europe et de l'Amérique ont connu respectivement une baisse de 63% et de 70%. Les exportations vers les autres pays d'Afrique ont connu une baisse globale de 21.35%.

Tableau 1-17: Evolution de la quantité d'objets en bois exportées selon la destination et par année

Pays	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Bénin	30	10	4	52	80	30	30	17	9
Ghana	116	68	84	740	15	101	0	10	95
Guinée	-	-	20	-	-	-	-	-	-
Côte d'Ivoire	46	69	9	15	14	54	64	47	0
Mali	-	-	-	-	22	-	58	0	0
Maroc	-	-	-	-	45	-	0	26	164
Nigeria	-	5	-	0	5	-	0	5	105
Niger	20	-	-	8	22	19	23	1	10
Sénégal	18	81	174	268	-	29	*	-	-
Togo	81	7	54	20	-	25	12	15	0
Afrique du Sud	-	-	-	-	5	-	-	1	2
Autres Afrique	501	396	122	178	45	263	9-	28	394
Total Afrique	812	636	325	1 281	391	521	166	150	396
Total Europe	9 797	6 577	18 384	6 025	4 610	4 925	4 577	1957	3626
Total Amérique	1 403	1 671	1 837	259	418	1 091	1 148	115	417
Total Asie	2 116	191	216	117	252	988	290	4	31
TOTAL GENERAL	14 128	9 075	20 762	7 682	5 558	7 525	6 181	2 226	4470

Source : Annuaire statistique du MCT 2015

*Le Sénégal a été retiré de la liste des pays destinataires

8.1.2. Quantité de poterie exportée

On note une baisse de 64,73% de la quantité de poterie exportée du Burkina Faso de 2007 à 2015. Durant la période 2007 à 2015, la quantité de poterie exportée dans les pays d'Afrique a connu une

croissance de 295%. Au cours de la même période, les exportations vers l'Europe, l'Amérique et l'Asie ont baissé respectivement de 69%, 98.5%, 100%.

Tableau 1-18: Evolution de la quantité de poterie exportée selon la destination et par année

Pays	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Bénin	-	-	-	4	12	7	0	0	0
Ghana	-	-	27	0	0	8	0		0
Côte d'Ivoire	13	-	-	0	0	17	0	0	0
Sénégal	-	-	-	0	1	1	-		-
Togo	-	-	3	51	-	0	0	0	0
Tunisie	-	-	-	-	1	-	-		-
Niger						21	5	0	0
Autres Afrique	7	5	3	60	0	8	0		
Total Afrique	20	5	33	115	14	62	5	8	79
Total Europe	1 009	902	674	685	401	713	181	177	313
Total Amérique	65	42	11	14	0	16	163	3	1
Total Asie	21	0	73	3	11	420	0	0	0
TOTAL GENERAL	1 115	949	791	817	426	1211	349	188	393

Source : Annuaire statistique du MCT 2015

8.1.3. *Quantité de cuir/peau exportée*

D'une façon globale, les exportations d'objets en cuir/peau ont enregistré une hausse de 88.18% entre 2007 et 2015. Entre ces deux années, les exportations en Amérique et en Asie ont augmenté respectivement de 368.35% et de 68423.52%. Par contre, durant la même période, les exportations à destination des pays d'Europe ont baissé de 60.67%.

Tableau 1-19: Evolution de la quantité de cuir/peau exportée selon la destination et par année

Pays	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Côte d'Ivoire	-	-	-	0	42	0	0	0	0
Mali	-	-	-	-	27	-	0	0	-
Maroc	-	-	-	-	248	-	0	26	0
Niger	-	2	-	0	-	0	0	0	0
Sénégal	500	-	400	113	0	0	-	-	-
Autres pays d'Afrique	111	13	-	29	0	26	0		
Total Afrique	611	15	400	142	317	26	1	176	0
Total Europe	7 329	8 445	4 489	4 666	2 464	3783	4 594	585	2882
Total Amérique	158	287	227	159	141	5 183	2 501	268	740
Total Asie	17	120	544	154	40	374	70	26	11649
TOTAL GENERAL	8 115	8 867	5 660	5 121	2 962	9366	7 166	1055	15271

Source: Annuaire statistique du MCT 2015

8.1.4. Quantité de vannerie exportée

Les vanneries exportées connaissent une baisse de 70.64% entre 2007 et 2015. La plupart des destinations ont enregistré une hausse des exportations en vannerie en 2012. L'année 2013 a connu un boum des exportations de vannerie en direction de « Autres Afrique ». En effet, elles sont passées de 27 en 2012 à 47 320 en 2013. Cette destination concentrait également près de 85% de toutes les exportations au cours de la même année. En effet, les exportations vers l'Asie sont les mieux représentées en 2015 et ont augmenté de 212.83% entre 2007 et 2015.

Tableau 1-20: Evolution de quantité de vannerie exportée selon la destination et par année

Pays	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ghana	10	30	110	0	0	0	0	0	0
Sénégal	700	1360	837	200	600	0	-	-	-
Togo	-	-	-	10	0	0	0	0	
Côte d'Ivoire						27	0	0	0
Niger							0	0	0
Autres Afrique	1530	10	1	1	0	0	47320		
Total Afrique	2 240	1 400	838	211	600	27	47320	1064	20
Total Europe	12 203	8 064	5 210	7 323	3 354	229	3840	3258	2801
Total Amérique	2 166	465	47	600	258	441	305	160	178
Total Asie	662	10 712	2 841	2 032	1 365	7696	4256	10073	2071
TOTAL GENERAL	17 271	20 641	8 936	10 166	5 577	13871	55 721	14555	5070

Source : Annuaire statistique du MCT 2015

8.1.5. Quantité de textile exportée

Dans le domaine du textile, entre 2007 et 2015 les quantités exportées sont passées de 19 760 à 9741 soit une diminution de 50.70%. On note une réduction pour l'ensemble des pays européens car les exportations ont connu une baisse à hauteur 70.12% sur la même période. Néanmoins, ce continent reste celui qui reçoit la plus grande quantité des exportations de textile soit 37% au cours de l'année 2015.

Tableau 1-21: Evolution de la quantité de textile (Tonnes) exportée selon la destination et par année

Pays	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Bénin	-	2	-	58	100	0	0	4707	2752
Ghana	35	50	482	335	10	0	0	100	310
Côte d'Ivoire	-	-	-	0	91	0	0	0	0
Mali	-	-	-	-	100	-	0	0	0
Niger	2 107	-	-	0	-	0	0	0	0
Sénégal	1 072	715	1 153	1 121	757	217	-	-	-
Togo	-	12	-	50	-	0	0	0	0
Autres Afrique	210	61	134	86	0	614	0		
Total Afrique	3 425	840	1 769	1 650	1 058	831	0	5516	3512
Total Europe	12 057	9 121	8 742	6 169	3 634	6 005	6 672	2962	3602
Total Amérique	3 565	3 197	1 165	2 290	1 766	4 408	2 230	1643	1506
Total Asie	713	1 961	2 342	564	264	2 177	1 460	1244	1121
TOTAL GENERAL	19 760	15 119	14 018	10 673	6 722	13421	10 366	11365	9741

Source : Annuaire statistique du MCT 2015

8.1.6. Quantité d'objets divers exportée

La quantité d'objets divers exportée par le Burkina Faso est passée de 41 708 à 31 002 entre 2007 et 2012 soit une baisse de 23,3%. L'année 2013 a connu une forte augmentation des exportations d'objets divers vers toutes les destinations. Par rapport à 2012, les exportations en direction de l'Afrique ont connu un boum particulier de près de 606 fois en 2013. Cependant, les Exportations en

2014 et 2015 ont enregistré une baisse comparativement à l'année 2013. Avec une croissance de 606% en 2013 par rapport aux exportations en 2007, on a enregistré une croissance de 148% en 2015 par rapport aux exportations en 2007.

Tableau 1-22: Evolution de la quantité d'objets divers exportée selon la destination et par année

Pays	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Bénin	1	-	-	1	10	0	0	4744	3048
Ghana	80	40	207	0	0	29	2	212	9654
Guinée	7	-	-	-	-	-	-	-	-
Côte d'Ivoire	43	22	1	0	106	2	86	75	21
Mali	-	-	-	-	4	-	81	0	3
Nigeria	42	-	14	0	-	-	-	138	127
Niger	20	41	-	120	-	0	46	1	10
Sénégal	108	1290	1014	974	458	4	-	-	-
Togo	3	7	-	0	-	0	12	34	68
Tunisie	-	-	-	-	18	-	-	-	-
Autres Afrique	408	45	34	136	0	116	91268		
Total Afrique	712	1445	1270	1231	596	151	91495	10 892	16194
Total Europe	3235	37	24827	18	14	1097	54745	3737	51897
	3	424		127	883	7		0	
Total Amérique	6 934	12	14	1 943	6 185	1684	21378	1455	9104
		047	421			7		8	
Total Asie	1 709	3 455	5 890	306	1 180	4027	8606	2237	26246
								6	
TOTAL	4170	54	46408	21	22	3200	17622	8519	10344
GENERAL	8	371		607	844	2	4	6	1

Source : Annuaire statistique du MCT 2015

8.1.7. Valeurs déclarées des objets divers exportés

Globalement, les valeurs déclarées des objets culturels exportés ont connu une régression continue de près de 5,4% entre 2007 et 2013. La baisse est notée pour l'ensemble des pays d'Amérique. Pour l'ensemble des valeurs déclarées, la destination Asie a été multipliée par plus de 27%. Bien qu'étant en baisse, la valeur des objets divers exportés en direction reste plus importante pour la direction Europe

en 2013. On constate que le Mali a été pris en compte pour l'année 2013 avec une valeur de 610.000 F CFA. En 2015, ce sont les exportations à destination de l'Asie et d'Afrique qui se portent mieux avec une croissance respective de 3278.66 et de 140.45% entre 2007 et 2015. Sur la même période, les exportations vers l'Europe sont les moins encourageants avec une baisse de 33.57%.

Tableau 1-23: Evolution des valeurs déclarées (en millions de FCFA) des objets culturels exportés selon la destination et par année

Pays	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Bénin	0,8	0,8	1,1	3,5	14	3,8	0,00	4,82	15.5 6
Ghana	1,3	0	0,2	2,1	0,5	2,8		0,66	6.26
Côte d'Ivoire	2,5	8,4	0,5	0,9	10,7	2,9	7,07	1,24	2.0
Nigeria	0,3	0,2	0,2	0	0,1	0	-	1,09	1.94
Niger	4,6	0,8	0	3,6	1,1	1,6	1,40	0,07	0.11
Sénégal	1,5	6,4	16,7	45,9	8,6	0,8	-	-	-
Togo	0,7	3,5	0,6	1,3	0,2	0,5	0,17	0,20	0.61
Mali	nd	nd	nd	nd	nd	nd	0.61	0,0	1.09
Autres Afrique	9,5	5,9	23,3	31,6	8,7	13,6	43,31		
Total Afrique	21,3	26	42,5	88,9	43,9	26	52,56	27,09	51.2 2
Total Europe	398,5	347,2	297,9	237,2	201,2	261,2	285,07	15,58	264. 7
Total Amérique	49,1	25,8	33,8	25,6	31,3	65,7	66,39	57,99	48.1 5
Total Asie	1,5	17,5	34,6	7,6	34,3	38,9	40,77	55,97	50.6 8
TOTAL GENERAL	470,4	416,5	408,8	359,3	310,7	391,8	444,78	156,85	414. 75

Source : Annuaire statistique du MCT 2015

8.1.8. Attestations d'artistes délivrées

La délivrance des attestations a évolué en dent de scie entre 2007 et 2013 passant de 7 à 68 avec un pic en 2010 (109). En 2013, on constate une baisse de 16% par rapport à l'année précédente.

Comparativement à l'année 2013, l'octroi des attestations diminué que ce soit en 2014 ou en 2015. Cependant, entre 2007 et 2015, on enregistre un progrès de 771.43%.

Tableau 1-24: Evolution des attestations d'artistes en art plastique délivrées

Statut	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Arts vestimentaires	-	-	-	4	-	-	-	-	-
Peintres	4	28	19	22	16	21	14	12	13
Caricaturistes	1	0	0	2	0	1	0	0	0
Bronziers	-	4	8	23	10	12	7	7	6
Sculpteurs	-	4	6	13	15	10	13	7	5
Designers	2	0	0	4	1	3	0	2	3
Photographes	-	2	3	3	0	2	4	4	2
Batikers	0	5	5	19	5	10	5	4	4
Autres	0	0	11	19	10	22	25	20	28
Total	7	43	52	109	57	81	68	56	61

Source : Annuaire statistique du MCT 2015

8.2. CULTURE

8.2.1. Les adhésions au Bureau Burkinabè du droit d'auteur (BBDA)

Les adhésions au (BBDA) ont subi des variations à la baisse entre 2013 et 2015, passant de 1 212 à 968 soit moins de 1.25 fois le nombre d'adhésions en 2013. La catégorie « Musique auteurs » connaît une baisse de 575 à 453. Celle de « Musique auteurs droits voisins » est passée de 453 à 381 entre 2013 et 2015. En 2015, la majorité des adhésions ont été enregistrées au niveau de « Musique auteurs » et « Musique auteurs droits voisins » qui concentrent à elles seules plus de 86.15% des attestations délivrées.

Tableau 1-25: Evolution du nombre d'adhésions au BBDA par catégorie et par année

Catégorie des membres	2000	2002	2004	2006	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Musique auteurs	63	81	142	162	188	160	312	375	595	575	420	453
Musique auteurs droits voisins	NF	NF	584	111	144	96	162	166	210	453	357	381
Littérature	9	16	26	19	18	16	31	54	90	97	64	48
Chorégraphie	0	0	1	0	0	3	3	4	1	2	1	0
Dramatique	1	2	4	0	7	7	10	31	49	34	19	23
Arts graphiques et plastiques	3	'	10	5	13	21	31	40	38	23	12	11
Audio-visuel	NF	NF	NF	NF	NF	NF	NF	303	103	28	19	52
Total	76	108	767	297	370	303	549	973	1 086	1 212	892	968

NF = Non Fonctionnel

Source : Annuaires statistiques du MCT 2015

8.2.2. Déclarations au Bureau burkinabé du droit d'auteur (BBDA)

Le nombre de déclaration des œuvres au BBDA a été diminué de 2.32 fois, passant de 11448 à 4937 au cours de la période 2013-2015. Cette tendance décroissante reste valable pour toutes les catégories d'œuvres. Au cours de l'année 2015, 72,31% des déclarations ont été faites dans le domaine de la musique.

Tableau 1-26: Evolution du nombre de déclarations des œuvres au BBDA par catégorie et par année

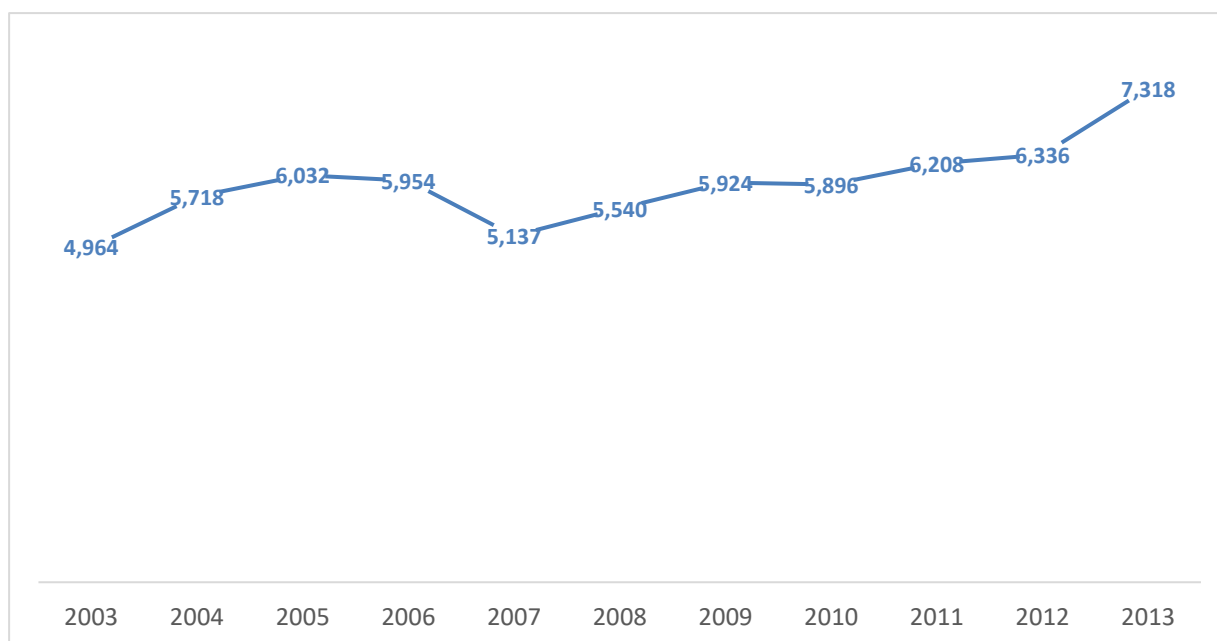
Répertoire des œuvres par catégorie	200 0	200 2	200 4	200 6	200 8	201 0	201 1	201 2	201 3	201 4	201 5
Musique	775	951	1 513	1 813	2 2 55	2 913	3 853	4 301	4 13 3	38 96	35 70
Littérature	78	130	182	96	434	151	567	1 094	1 56 9	12 31	86 2
Chorégraphie	0	0	4	0	0	4	10	1	7	2	0
Dramatique	8	70	55	7	54	82	157	334	1 66 1	42 0	31 2
Arts graphiques et plastiques (AGP)	26	45	56	43	150	430	722	787	26 3	18 2	19 3
Audio-visuel	NF	NF	NF	NF	NF	NF	900	1 426	3 81 5	99 9	-
Total	887	1 196	1 810	1 959	2 893	3 580	6 209	7 943	11 44 8	67 30	49 37

Source : Annuaire statistique du MCT

8.2.3. Usagers du Bureau burkinabé du droit d'auteur (BBDA)

Le nombre d'usagers du BBDA a connu des fluctuations entre 4 964 en 2003 et 7 318 en 2013.

Graphique 1-46: Evolution du nombre d'usagers du BBDA par année



Source : Annuaire statistique du MCT

Le nombre d'usagers varie selon le « type d'utilisateur » et l'année concernée. En 2003, le plus grand nombre des usages concernaient les projections vidéo. Au niveau des auberges et des hôtels, on note une augmentation régulière du nombre d'usagers entre 2003 et 2013. Comme toutes les années précédentes à partir de 2004, les Cafés et kiosques constituaient le plus grand nombre d'usagers du BBDA (35,9%) en 2013. Comparativement à 2013, on a observé une augmentation du nombre d'usagers du BBDA en année 2015 qui passe de 7318 en 2013 à 7696.

Tableau 1-27: Nombre d'usagers du Bureau burkinabé du droit d'auteur par type et par année

Type d'usagers	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Bars ordinaires	29	31	32	24	30	34	36	36	32	33	3	38	34
Bars restaurant	62	97	11	11	72	82	73	73	77	86	9	10	12
Bars restaurants	46	58	60	62	17	17	19	20	17	18	2	48	99
Night clubs	15	25	27	27	18	20	23	14	16	14	1	17	22
Animation ambulante	19	22	36	25	14	15	16	18	17	12	1	9	15
Buvettes et cabarets	83	90	89	89	43	38	40	31	40	30	3	56	56
Cafés et kiosques	10	11	13	15	15	18	19	18	19	20	2	30	91
Magasins et commerces divers	72	87	10	11	10	11	12	12	12	11	1	18	34
Hôtels	5	2	82	82	42	27	84	15	87	85	6	74	03
Hôtels	77	10	10	10	10	11	11	12	13	14	1	17	18
Auberges	4	5	6	8	17	23	32	39	53	61	7	10	13
Radios	54	57	60	63	66	78	10	11	11	12	1	11	11
Télévisions	3	5	5	5	5	6	8	8	12	13	1	15	16
Cinéma	3	3	3	3	1	1	3	2	5	5	6	5	4
Vidéo club	32	25	23	17	89	78	70	41	26	21	1	10	18
Projection vidéo	11	92	99	82	69	78	81	91	80	72	7	86	19
Véhicules	5	8	8	8	8	8	8	8	0	0	0	0	0
Téléphones sonorisés	-	6	10	10	15	21	27	29	35	48	4	39	38
Cars sonorisés	4	4	4	4	7	6	6	4	7	14	1	15	10
Publicité	2	4	4	4	-	-	-	15	23	22	1	1	1
Spectacle	2	4	4	4	3	4	6	7	10	9	1	1	0
Reproduction	-	87	11	80	98	11	23	26	41	37	2	19	82
DRM	73	62	41	44	46	40	23	26	29	37	4	64	0
Séances	21	18	15	13	12	11	56	78	54	48	4	13	0
Copie privée	-	-	-	-	-	-	55	10	12	30	3	0	0
Total	49	57	60	59	51	55	59	58	62	63	7	89	69

Source : Annuaire statistique du MCT

8.2.4. Droits payés aux membres du BBDA

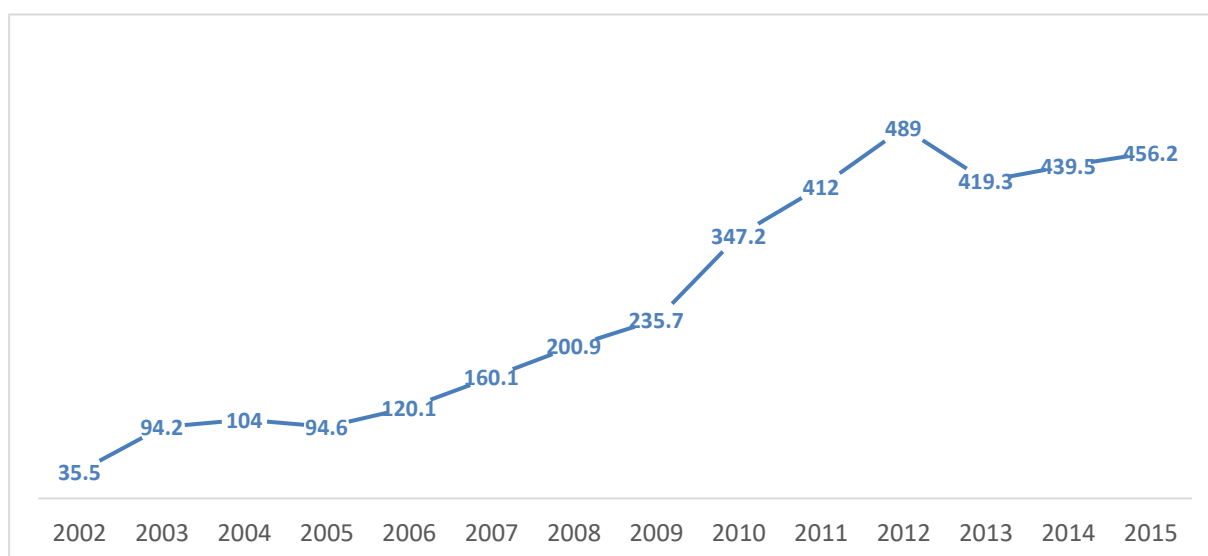
Les droits payés aux membres du BBDA et aux sociétés étrangères sont passés de 35,5 millions à 489,3 millions de FCFA entre 2002 et 2012. Entre 2012 et 2015, les droits payés ont relativement baissé ; passant de 489.0 en 2012 à 456.2 en 2015.

Tableau 1-28: Evolution des droits payés aux membres du BBDA et aux sociétés étrangères(en millions de FCFA)

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Droits payés	35,5	94,2	104	94,6	120,1	160,1	200,9	235,7	347,2	412	489	419,3	439,5	456,2

Source: Bureau burkinabé du droit d'auteur

Graphique 1-47: Evolution des droits payés en millions de FCFA aux membres du BBDA et aux sociétés étrangères

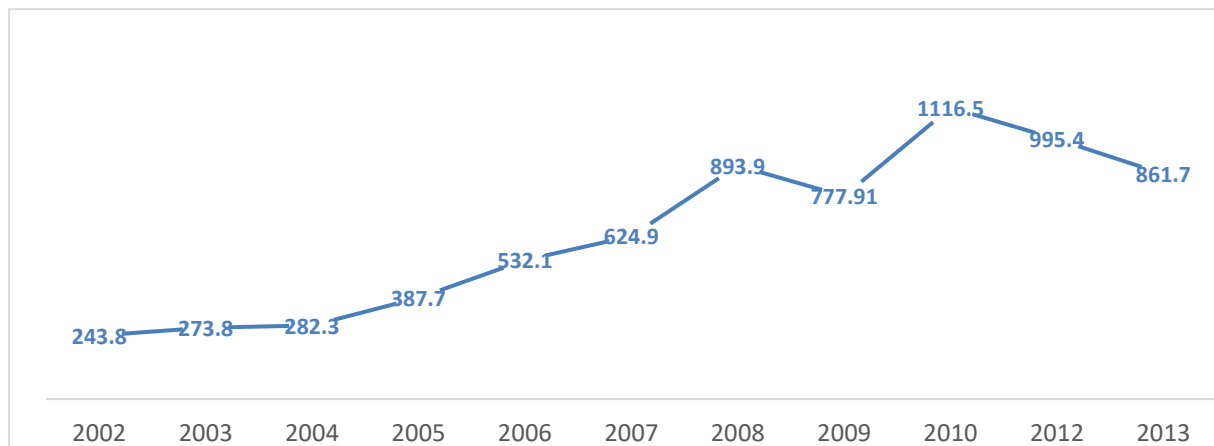


Source : Bureau burkinabé du droit d'auteur

8.2.5. Droits recouverts par le BBDA

Les droits recouverts depuis 2002 ont connu une croissance continue jusqu'en 2009 avant de connaître une baisse en 2010 pour enfin atteindre la plus forte valeur de 1116,5 millions en 2011. En 2013, les données sur les montants provenant de la « rémunération pour copie privée » et celles de la « rémunération équitable, DEP, radio et TV » n'étant pas disponibles, c'est la catégorie « Droits d'exécution publique » qui concentrait 16,7% des droits recouverts.

Graphique 1-48: Evolution des droits recouverts par le BBDA par année



Source : Annuaire statistique du MCT

Si les droits recouverts ont une tendance haussière d'une façon globale à partir de 2003, ce n'est pas le cas pour toutes les natures de droits. Pour la plupart des droits recouverts, on note une variation en dent de scie entre 2003 et 2012. Cependant, à partir de 2006, on observe une prédominance des droits recouverts pour la « Rémunération pour copie privée ». ² entre 2013 et 2015, les droits recouverts ont enregistré une croissance de 33.14%.

Tableau 1-29: Evolution des droits recouverts (en millions de FCFA)

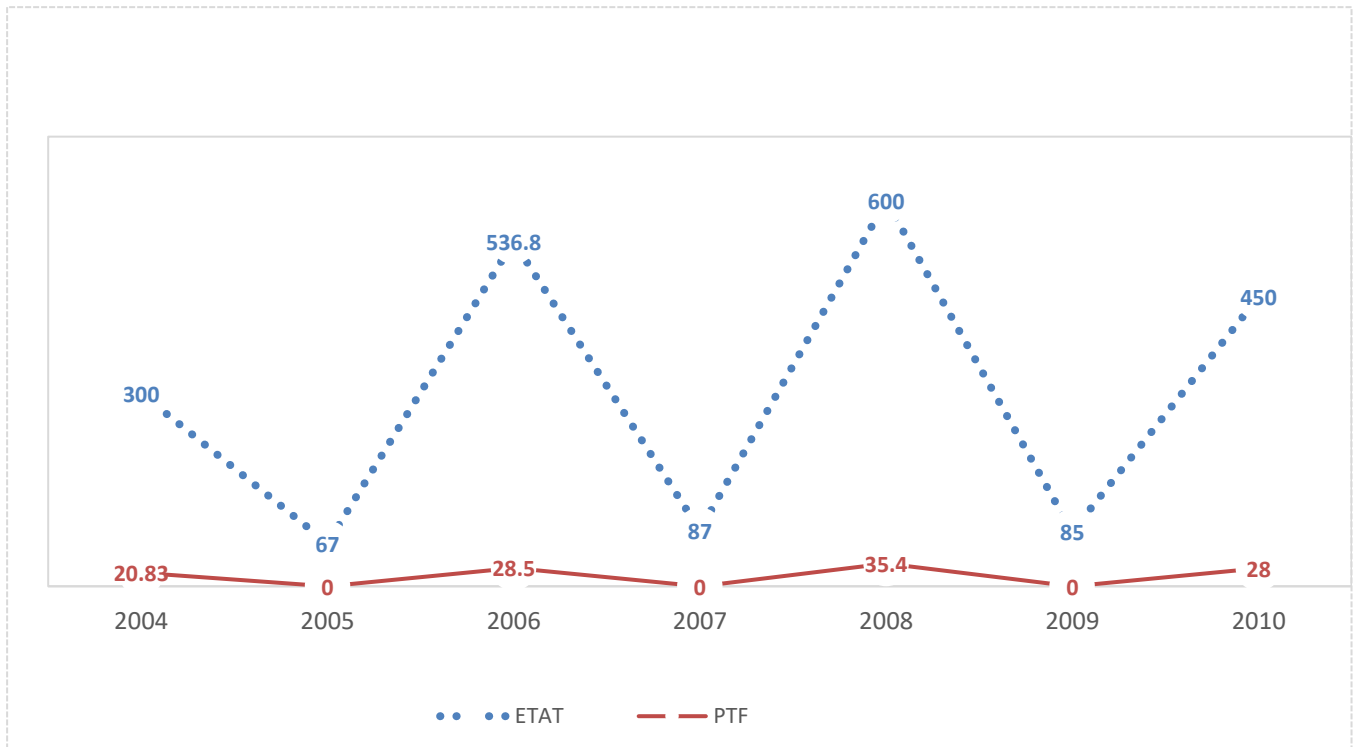
Nature des droits recouverts	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Droits recouverts exercice antérieur	21,1	23,8	14,7	13,1	9,8	11,2	7,7	7,01	-	-	-	-	-
Droits de reproduction mécanique (DRM)	33,4	43,4	35,4	33,3	33,0	20,2	15,3	15,0	11,5	12,9	15,3	11,5	14,0
Droits de reproduction reprographique	0,3	5,4	5,5	6,3	8,0	7,9	12,0	16,8	26,0	29,4	19,2	14,6	19,5
Séances occasionnelles	4,7	13	13	15	12	20	15	18	29	32,	21	33,	41.
Droits radios publiques	18,	18	18	18	18	33	33	30	30	30,	30	30,	30.
Droits télé publiques	12,	12	12	12	12	22	22	20	20	20,	20	20,	20.
Droits radios privées	10,	12	12	17	17	19	23	4,	28	31,	29	27,	25.
Droits télé privées	7,0	8,	8,	3,	3,	4,	4,	13	11	17,	12	8,1	10.
Droits d'exécution publique (DEP)	68,5	49,8	53,1	56,5	63,1	64,4	66,6	71,6	82,4	10,1,2	85,7	13,5,1	14,6,6
Projection vidéo	9,3	10	6,	6,	7,	7,	7,	7,	5,	5,6	8,	7,8	7,3
Location	2,5	3,	2,	0,	0,	0,	0,	0,	0,	0,1	0,	0,0	0,0
Théâtre	0,1	0,	0,	0,	0,	0,	0,	0,	0,	0,7	0,	0,3	0,0
Publicité	3,0	5,	7,	10	9,	10	13	15	22	25,	14	24,	27.
Musique de film	0,5	0,	0,	0,	32	0,	0,	0,	2,	1,7	2,	0,3	0,6
Droits étrangers	37,	32	29	40	48	17	36	23	20	21,	27	24,	11.
Rémunération équitable radios publiques	6,0	6,	6,	6,	6,	11,3	11,2	10,1	10,1	10,1	6,8	10,1	10,1
Rémunération équitable TV publiques	4,0	4,	4,	4,	4,	7,	7,	6,	6,	6,8	9,	6,8	6,7
Rémunération équitable radios privées	3,5	4,	4,	5,	5,	6,	7,	4,	9,	10,	9,	9,1	8,1
Rémunération équitable TV privées	2,3	2,	2,	1,	1,	1,	1,	1,	3,	5,9	2,	2,7	3,7
Rémunération équitable DEP, radios et TV	-	16,6	17,7	18,9	21,0	21,6	22,3	23,5	27,8	33,8	43,2	44,9	48,9
Rémunération pour copie privée	-	1,9	28,6	11,6	21,6	33,5	58,3	48,7	76,8	59,6,9	51,1	43,8,9	71,5,2
Total	243,8	273,3	282,2	387,7	532,1	624,9	893,9	773,7	1116,5	995,4	861,7	97,3,3	1147,33

Source : Annuaire statistique du MCT

8.2.6. Ressources allouées par l'Etat et ses partenaires pour la semaine nationale de la culture (SNC)

Les ressources allouées par l'Etat et ses partenaires pour la SNC ont connu plusieurs fluctuations au fil du temps. Les variations s'observent au niveau de toutes les sources de financements. Les années paires qui correspondent aux éditions de la SNC enregistrent des montants élevés.

Graphique 1-49 : Evolution des ressources allouées par l'Etat et ses partenaires pour la semaine nationale de la culture (SNC)



Source : Annuaire statistique du MCT



Tableau 1-30: Evolution des ressources allouées par l'Etat et ses partenaires pour la semaine nationale de la culture (SNC)

Structures	Montants en millions de FCFA							
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Budget	320,83	67,0	565,4	87,0	635,4	85,0	478,0	-
Etat	300,0	67,0	536,8	87,0	600,0	85,0	450,0	-
Partenaires	20,83	0	28,5	0	35,4	0	28,0	-
Techniques et Financiers (PTF)								
Recettes	18,23	-	34,2	-	47,1	-	-	-

Source : Annuaire statistique du MCT

8.3.MEDIAS ET MANIFESTATIONS CULTURELS

8.3.1. Médias audio-visuels fonctionnels au Burkina Faso

Les six types de médias ont connu une augmentation régulière. Au niveau des radios commerciales, on note une baisse de leur nombre de 40 en 2008 à 36 en 2013. En ce qui concerne les télévisions, trois médias sur les douze sont de type commercial. En 2013, tous les 2 types de médias ont connu une hausse relativement considérable 13,3% pour les radios et 50% pour les télévisions. Au cours de la même année, les radios associatives et commerciales représentaient plus de 25,9% tandis que les télévisions commerciales représentaient près de 46,4% de cette catégorie de média. Comparativement à l'année 2013, en 2015, pratiquement tous les types de médias audio-visuels ont évolués positivement.



Tableau 1-31: Evolution des medias audio-visuels fonctionnels au Burkina Faso

Typologie	200	200	200	200	200	201	201	201	201	201	201
Radios											
Confessionnelle	13	18	20	20	31	31	33	35	38	38	38
Associative/communaut	9	16	19	20	34	31	42	44	42	42	49
Commerciales	17	18	19	20	40	31	34	36	36	37	38
Internationale	4	4	4	4	4	4	3	3	3	3	3
Communale	0	0	0	0	1	1	4	4	20	14	15
Publique	11	11	11	11	11	20	20	21	7	7	7
Total	54	67	73	75	112	118	136	143	162	141	153
Télévision											
Confessionnelle	1	1	1	1	2	1	3	4	6	5	5
Associative	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1
Commerciales	0	1	2	3	3	4	4	4	13	7	8
Internationale	0	0	0	0	1	1	1	1	1	0	0
Publique	1	1	1	1	1	1	1	2	3	3	3
MMDS	1	1	1	1	1	1	2	2	4	2	3
Total	3	4	5	6	9	9	13	14	28	18	20

Source : Annuaire statistique du MCT

8.3.2. Autorisations accordées par la Direction Générale de la Cinématographie

En 2005, les autorisations accordées par la direction générale de la cinématographie concernaient essentiellement les cartes professionnelles temporaires et les autorisations de tournage. Entre 2005 et 2013, le nombre d'autorisations accordées a baissé de 40% passant de 105 à 63. L'année 2013 a connu une baisse des autorisations par rapport à 2012 (63,2%). En 2013, les autorisations de prise de vue représentaient 68,3% des autorisations accordées par la Direction générale de la cinématographie. En 2014, le nombre d'autorisation de tournage a plus évolué par rapport aux autres années précédentes et même par rapport à 2015 également. En 2015 le nombre d'autorisation est passé de 39 en 2014 à 19 en 2015.



Tableau 1-32: Nombre d'autorisations accordées par la Direction Générale de la Cinématographie

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Autorisation de tournage	28	26	17	8	2	5	0	2	11	39	19
Autorisation de prise de vue	22	17	35	39	45	38	43	80	43	35	19
Autorisation d'exercice de la profession	3	1	3	2	2	2	3	9	9	-	-
Cartes professionnelles temporaires	52	59	42	93	51	44	60	80	111	-	-
Total	105	103	97	142	100	89	106	171	174		

Source : Annuaire statistique du MCT

8.3.3. Recettes issues des autorisations accordées par la Direction Générale de la Cinématographie

En 2005, les recettes issues des autorisations accordées provenaient majoritairement des autorisations de tournage. Ces recettes ont connu une baisse continue jusqu'en 2011. En 2012, l'essentiel des recettes (66,2%) provenait des autorisations de prise de vue. On note également pour la même année hausse des recettes pour l'ensemble des autorisations accordées.



Tableau 1-33: Recettes issues des Autorisations accordées par la Direction Générale de la Cinématographie (en millions de FCFA) de 2005 à 2012

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Autorisation de tournage	2,13	1,05	1,27	0,21	0,02	0,25	0	0,1	2,3	2,45	ND
Autorisation de prise de vue	0,98	0,5	0,8	1,15	1,15	1,31	1,31	2,15			ND
Autorisation d'exercice de la profession	-	0,13	0,05	0,15	0,1	0,16	0,15	0,2		nd	ND
Cartes professionnelles temporaires	0,19	0,3	0,16	0,33	0,25	0,29	0,6	0,8	1,1	0,38	ND
Total	3,3	1,98	2,28	1,84	1,52	2,01	2,06	3,25			

Source : Annuaire statistique du MCT



8.3.4. Accréditations des éditions du Festival Panafricain du Cinéma de Ouagadougou (FESPACO)

De 2003 à 2012, la majorité des accréditations lors des éditions du FESPACO a été accordée aux festivaliers. En 2013, ces derniers obtiennent, 7 286 accréditations, soit 63,8% des accréditations déclarées contre 9,2% pour les Médias (journalistes /communicateurs/critiques/photographes). On note une baisse de l'ensemble des accréditations pour l'édition 2013 du FESPACO sauf pour les Médias (journalistes /communicateurs/critiques/photographes) qui connaît une hausse de 25,6%. Entre 2013 et 2015, c'est aux niveaux des Médias (journalistes / communicateurs/ critiques/ photographes) qu'on remarque le plus d'accréditations enregistrées.

Tableau 1-34: Nombres d'accréditations des éditions du FESPACO de 2005 à 2013

Editions	2005	2006	2007	2008	2009	2011	2013	2015
		63	75	87	9			
Producteurs	134	101	151	136	150	150	130	130
Distributeurs/acheteurs/exploitants	23	27	46	31	50	56	50	40
Réalisateurs	359	341	402	389	430	350	300	378
Comédiens	173	342	299	303	319	300	290	330
Techniciens du cinéma et de la télévision	145	-	268	493	-	212	165	225
Médias (journalistes/communicateurs/critiques/photographes)	586	103	715	837	1 412	835	1049	1077
Jurys	124	151	151	203	117	122	152	93
Invités	-	-	-	-	700	838	838	Nd
Compétition	-	-	-	-	129	110	101	nd
Pays représentés	81	69	82	75	90	66	56	nd
Festivaliers accrédités	4 539	4 006	4 678	5 105	6 446	7 421	7 286	nd
Organisation	450	463	591	754	725	1 498	1 008	nd

Source : Annuaires statistiques du MCT



8.3.5. Films en compétition officielle au FESPACO

De 2007 à 2009, la plupart des catégories d'œuvres en compétition officielle ont connu une hausse. Il en est de même, du nombre total d'œuvre qui a connu une hausse de 66,3% en passant de 83 à 138. Toutefois, entre 2009 et 2013 on note une baisse de 36,2% du nombre d'œuvres en compétition. En 2009, les films documentaires étaient les plus nombreux. Au cours de l'édition de 2011, bien que leur nombre soit en baisse, les œuvres dans la catégorie TV-Vidéo fiction ont été les plus nombreuses. De toutes les années, 2009 a été celle où il y a eu plus d'œuvres en compétition soit 138 œuvres au total. L'année 2015 ne marque une différence positive par rapport aux autres années puisque les catégories d'œuvres en compétition officielle continuent à diminuer.

Tableau 1-35: Nombres de films en compétition officielle de 2007 à 2013

Editions	2007	2009	2011	2013	2015
Films 35 mm fiction long métrage	20	18	18	20	19
Films 35 mm fiction court métrage	16	20	13	20	22
Films documentaires	16	36	21	17	20
Films de la diaspora	7	22	10	6	Nd
Compétition TV-Vidéo fiction	17	28	24	17	Nd
Compétition TV-Vidéo série	7	14	13	8	9
Total œuvres	83	138	99	88	60

Source : Annuaire statistique du MCT

8.3.6. Subventions accordées aux médias privés

Le nombre de bénéficiaires des subventions accordées aux médias a augmenté entre 2007 et 2011. Une baisse légère est cependant notée en 2013. Les montants annuels des subventions accordées aux médias sont restés constants entre 2008 et 2013. Il ressort également que la part accordée à la presse audio-visuelle connaît une hausse de 42,6% au cours de la même période tandis que celle de la presse écrite en langue nationale est en baisse de 4,6%. En 2013, la part accordée à la presse audio-visuelle représentait près de 67,8%.

Tableau 1-36: Nombre de bénéficiaires et montants annuels des subventions accordées aux médias privés (en millions de FCFA) de 2007 à 2013

Médias	Années budgétaires
--------	--------------------



	2007	2008	2009	2010	2011	2013	2015
Nombre de bénéficiaires	45	45	60	72	72	70	Nd
Presse écrite	52,19	74,97	55,15	52,43	54,03	62,16	Nd
Presse écrite en langue nationale	22,03	17,75	18,24	18,24	19,84	21,01	Nd
Presse audiovisuelle	125,78	157,28	154,61	157,33	174,13	179,41	Nd
Frais de formation des acteurs des medias	-	-	22	20	-	-	
Charges de fonctionnement de la commission de répartition	-	-	-	2	2	2	
Total	200	250	250	250	250	264,58*	

*Le total de 264 583 165 F CFA pour 2013, correspond à la subvention de 250 millions de Francs CFA à laquelle il faut ajouter un reliquat des frais de formation des années 2009 et 2010.

Source : Annuaire statistique du MCT 2012 ; Ministère de la communication/Direction du Développement des Médias (DDM)

8.3.7. Arrivées selon la nationalité

La proportion des touristes d'origine africaine est passée de 38,7% en 2002 à 52,0% en 2013. Durant cette période, celle des Européens est en baisse passant de 51,3% à 32,8% par contre la proportion des asiatiques connaît une croissance bien qu'elle soit faible. En 2015, les étrangers d'origine africaine demeurent les plus majoritaires suivi des étrangers d'origine européenne.



Tableau 1-37: Répartition (%) des étrangers arrivés au Burkina Faso par continent de 2002 à 2013

Nationalités	2002	2004	2006	2008	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Africains	38,7	44,7	42,3	42,8	48,6	51,0	52,1	52,0	46.5	54.5
Européens	51,3	46,3	48,3	47,3	40,5	37,2	34,7	32,8	32.6	30.4
Américains	6,9	6,0	6,2	6,8	7,6	7,5	8,4	9,8	6.7	8.4
Asiatiques	3,1	3,0	3,3	3,1	3,3	4,3	4,8	5,4	14.2	6.6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100.0	100.0
Effectifs	142	215	255	263	264	230	226	206	191	163492
des étrangers non-résidents	396	650	668	204	157	180	661	954	102	

Source : Annuaire statistique du MCT

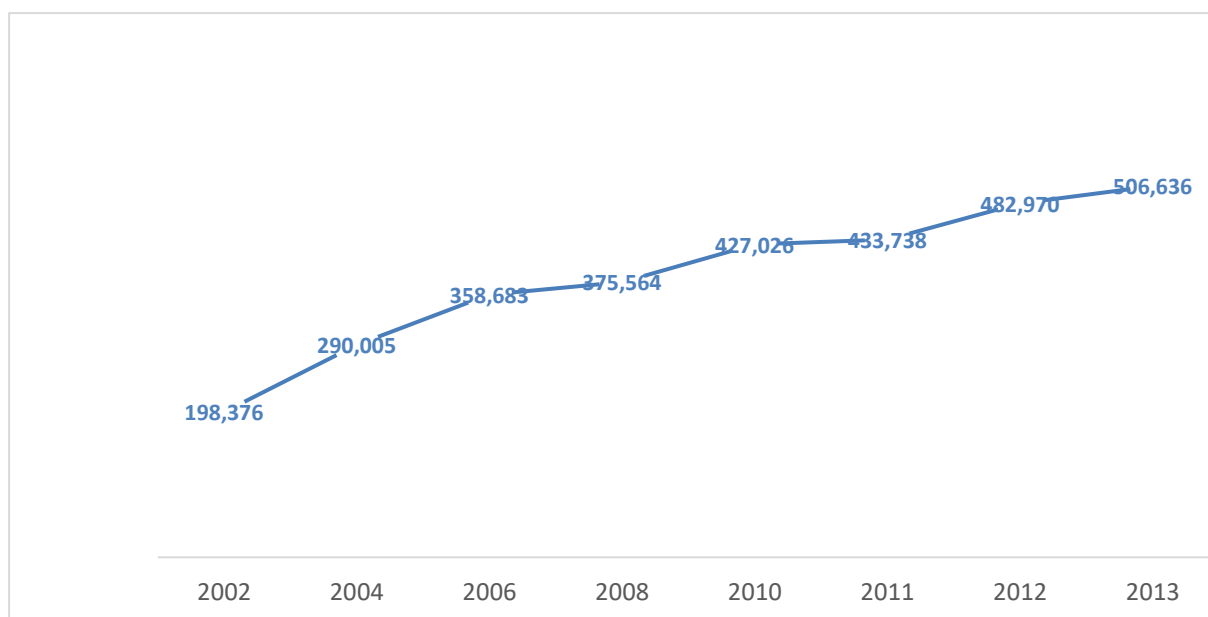
8.4. TOURISME ET HOTELLERIE

8.4.1. Entrées au Burkina Faso

Le nombre d'entrées au Burkina Faso a connu une croissance régulière depuis 2002 en passant de 198 376 à 506 636 en 2013. Entre ces 2 périodes le nombre d'entrées a été multiplié par près de 2,6. Entre 2012 et 2013, on note une hausse des entrées de 4,9%. En 2013, 63% des entrées avaient pour motif les affaires et motifs professionnels par contre les entrées pour religion-pèlerinage ne représentaient que 0,5%.



Graphique 1-50: Evolution du nombre d'entrées au Burkina Faso de 2002 à 2013

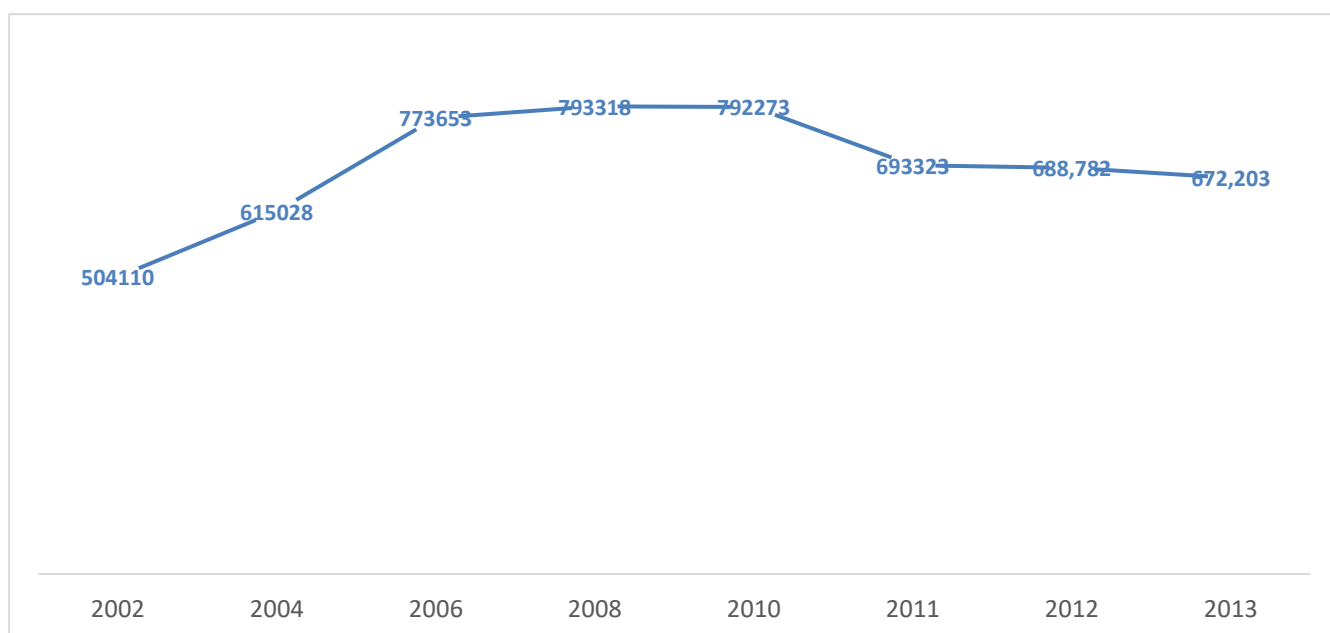


Source : Annuaire statistique du MCT

8.4.2. Nombre de nuitées

Le nombre de nuitées a connu une hausse entre 2005 et 2007 avant de se stabiliser entre 2006 et 2011 mais on remarque une hausse sensible en 2012 atteignant 1 086 375.

Graphique 1-51: Evolution du nombre de nuitées entre 2002 et 2013



Source : Annuaire statistique du MCT



Tableau 1-38: Evolution des nuitées au Burkina Faso de 2002 à 2013

Nationalités	2002	2004	2006	2008	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Africains	41,8	44,2	46,2	45,4	49,5	48,3	48,8	50,3	45.7	51.4
Européens	45,5	44,9	44,0	43,0	37,1	38,4	36,2	33,5	34.8	33.2
Américains	9,5	7,7	6,2	8,5	9,4	8,3	9,6	9,5	7.9	8.3
Asiatiques	3,3	3,3	3,7	3,1	4,0	5,1	5,4	6,7	11.6	7.1
Total	100,0	100,	100,0	100,0	100,	100,	100,	100,0	100.	100.0
étrangers		0			0	0	0		0	
Total	504	615	773	793	792	693	688	672 20	543	480
étrangers	110	028	653	318	273	323	782	3	724	558

Source : Annuaire statistique du MCT



8.4.3. Arrivées selon le motif

De 2002 à 2013, plus de la moitié des arrivées au Burkina Faso s'inscrit dans le cadre des affaires et motifs professionnels. La proportion des arrivées dans ce cadre est passée de 55,9% en 2002 à 63,0% en 2011 en atteignant sa plus forte valeur (65,02%) en 2006. Les vacances-loisirs représentant le second motif d'entrée a connu une baisse entre 2002 et 2013 en passant de 24,5% à 15,0%. En 2014 et 2015 le motif des affaires reste le plus dominants mais on constate également une diminution de ce motif par rapport aux autres années.

Graphique 1-52 : Répartition (%) des arrivées au Burkina Faso selon le motif de voyage de 2002 à 2015

Motif	2002	2004	2006	2008	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Vacances-loisirs	24,5	22,2	16,1	19,0	18,5	18,5	18,4	15,0	17,0	17,0
Affaires et motifs professionnels	55,9	57,0	65,0	58,8	61,5	59,1	60,2	63,0	57,0	58,0
Visite à des parents et amis	10,0	9,7	10,7	11,3	9,5	10,9	11,4	11,6	13,5	11,4
Traitement médical	0,7	1,2	0,9	1,5	1,2	1,5	1,3	0,8	1,6	0,9
Religion-pèlerinage	0,5	1,4	1,6	1,6	0,9	0,9	0,8	0,5	0,6	0,5
Safari-chasse	2,5	2,3	2,1	2,5	1,9	1,7	1,7	0,9	1,1	0,9
Autres	5,9	6,2	3,6	5,1	7,0	7,4	6,2	8,1	8,2	10,0
Ensemble	100	100,0	100,0	100,0	100	100,0	100,0	100,0	100	100
TOTAL	198	290	358	375	427	433	482	5066	486	

Source : Annuaire statistique du MCT

8.4.4. Indicateurs du Salon International du Tourisme et de l'Hôtellerie de Ouagadougou (SITHO)

On note une fluctuation du nombre de pays participants aux différentes éditions du SITHO depuis 2004. Le plus faible nombre de pays participants a été enregistré en 2005. Pourtant c'est cette année qui s'illustre avec le plus grand nombre d'entrées. Si le nombre de pays est resté constant en 2013, alors le nombre d'entrée a connu une baisse drastique de près de 44,1% entre 2011 et 2013.



Tableau 1-39: Evolution des indicateurs du SITHO de 2004 à 2013

Editions	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Pays	5	4	6	9	6	6	9	7	8	8	nd	Nd
Tours	0	7	4	7	18	4	8	3	4	nd	nd	Nd
Presse	0	4	4	8	-	8	6	5	14	nd	nd	
Nombre de	40	94	143	145	167	17	150	155	157	152	nd	
Nombre	10	70	12	20	-	-	-	14	945	7	nd	
Budget (en	28	62	36,5	58,2	89,0	-	104,	100,	107,		nd	
Etat (en	-	-	30	43,7	74,2	-	86,7	86,6	100,		nd	
PTF (en	-	-	6,5	14,5	14,7	-	18,2	14	7,0		nd	
Recettes (en	0,7	-	5,33	5,01	6,86	-	104	11,8	7,9		nd	
Dépenses (en	-	-	42,7	65,4	97,7	-	105	110,	221,		nd	

Source : Annuaire statistique du MCT

8.4.5. Occupation et fréquentation des hôtels

Des données du tableau 8.4.58.4.5, il ressort que le taux d'occupation des hôtels varie entre 39,1% et 69%. Le plus faible taux d'occupation est observé en 2013 avec un très bas taux de 16%. En ce qui concerne le taux de fréquentation des hôtels, il connaît sa plus forte valeur en 2004 soit 40,6% et la plus faible en 2013 soit 10,0%. On note une légère hausse du taux de fréquentation en 2012 soit 23,1%. Dans l'ensemble, l'année 2013 reste une année sombre pour le secteur du tourisme hôtelier au Burkina Faso. Comparativement aux années précédentes, les Taux d'occupation et de fréquentations ont diminué en 2014 et aussi en 2015.



Tableau 1-40: Indicateurs du tourisme hôtelier de 2002 à 2013

Indicateur	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taux d'occupation (%)	59,9	59,1	64	69	64,8	58,8	42,7	45	46,4	39,1	43,8	46,7	35,7	33,0
Taux de fréquentation (%)	28,7	30,9	40,6	39,6	40,2	34,8	27,7	28	28,8	21,7	23,1	26,2	18,8	19,1
Durée moyenne Du séjour (jours)	3,2	3,1	2,5	2,9	2,8	3	2,7	2,5	2,5	2,4	2,3	2,2	2,1	2,0

Source : Annuaire statistique du MCT

Les données sur le secteur du tourisme et de la culture au Burkina Faso mettent en lumière plusieurs évolutions de ce secteur depuis les années 2002. La quantité d'objets d'art exportée varie d'une année à l'autre et l'Europe constitue leur principale destination. Les exportations d'objets d'art en direction des autres pays d'Afrique sont restées assez faibles tandis que celles en direction de l'Asie étaient en constante augmentation. Les adhésions, les usagers et les œuvres déclarées au BBDA, connaissent une augmentation. Il en est de même pour les droits payés aux membres du BBDA et aux sociétés étrangères ainsi que des droits recouverts par le BBDA. Dans le domaine du tourisme et de l'hôtellerie, les arrivées au Burkina Faso sont en constante augmentation et en majorité concerne les affaires et les motifs personnels. Il en est de même pour les étrangers qui arrivent au Burkina pour les motifs divers. Cependant, on note pour l'année 2013 des baisses dans quelques domaines tels que le secteur du tourisme hôtelier.

En somme, on peut retenir qu'au cours de la décennie précédente, le secteur de la Culture et du tourisme a été caractérisé par un grand dynamisme. Cependant quelques efforts peuvent être faits en ce qui concerne la promotion des exportations dans les autres pays africains. Pour l'année 2013, on note la prise en compte de certaines destinations en Afrique pour certains objets d'exportations.



CHAPITRE 9. SPORTS ET LOISIRS

Les sports et les loisirs sont des activités contribuant à l'amélioration de la santé et du bien-être des populations. Conscient de cette situation, le Burkina Faso a pris plusieurs mesures rentrant dans le cadre de la promotion des sports et des loisirs. On peut citer, entre autres, l'adoption des Politiques Nationales de Sport et de Loisirs et l'élaboration de leurs Plans d'Action respectifs de mise en œuvre ainsi que du plaidoyer du sport.

Ce chapitre a pour but de présenter les statistiques relatives au secteur des sports et des loisirs. De façon spécifique, cette section aborde successivement les infrastructures sportives, le personnel de promotion, les structures de gestion des sports et des loisirs ainsi que les dépenses budgétaires de l'Etat consacrées à ce secteur. Les données présentées et les analyses concernent les niveaux national et régional.

Définition des concepts

Stade national (SN) : c'est un stade qui peut abriter des compétitions nationales et internationales.

Stade régional (SR) : c'est un stade qui peut abriter des compétitions nationales, régionales ou provinciales.

Stade provincial (SP) : c'est un stade qui peut abriter des compétitions régionales ou provinciales.

Terrains départementaux (TD) : c'est un terrain aménagé clôturé ou non permettant la pratique d'une discipline sportive donnée.

Plateaux omnisports (PO) : c'est un terrain aménagé, revêtu de bitume, de tartan ou de toute autre matière où peuvent se pratiquer au moins deux disciplines de sport de mains.

Plateau simple (PS) : c'est un terrain aménagé (bitumé) où se pratique une seule discipline de sport de mains.

Arène (Ar) : c'est une infrastructure de la lutte qui est un sport individuel de combat.

Club officiel : club qui possède un récépissé délivré par le Ministère en charge de l'administration territoriale en guise de reconnaissance officielle.

Club affilié : club officiel qui a demandé et obtenu son affiliation à la fédération de tutelle.

Club non affilié : club officiel qui n'ont pas demandé ou qui n'ont pas obtenu une affiliation à la fédération de tutelle.

District : union des clubs (au moins deux) d'une même discipline sportive dans la province.

Ligue : union des districts d'une discipline sportive des provinces d'une région.

Licence sportive : acte unilatéral de la fédération sportive qui permet la pratique sportive et la participation aux compétitions.

Un licencié : sportif détenant une licence sportive.

Ring (RG) : c'est une infrastructure de la boxe qui est un sport individuel de combat



9.1. EVOLUTION DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

9.1.1. Evolution de l'effectif des infrastructures sportives de 2007 à 2011

Le nombre de stades nationaux (03) est resté constant de 2007 à 2009. Au cours de la même période, le nombre de stades régionaux, de terrains départementaux, de plateaux omnisports, de plateaux simples, d'arènes et de ring affiche une tendance globale à la hausse. Les stades régionaux sont les seules infrastructures sportives publiques à connaître une baisse en termes d'effectif, passant de 9 en 2008 à 4 en 2009.

Tableau 1-41 : Evolution de l'effectif des infrastructures sportives publiques entre 2007 et 2011

Infrastructures sportives publiques	Effectifs		
	2007	2008	2009
Stades nationaux	3	3	3
Stades régionaux	1	1	6
Stades provinciaux	9	9	4
Terrains départementaux	-	-	399
Plateaux omnisports	14	16	43
Plateaux simples	-	-	24
Arènes	6	6	11
Rings	-	-	1

Source : DEP/MSL

9.1.2. Répartition régionale des infrastructures sportives en 2009

Les infrastructures de sports les plus nombreuses sont les terrains départementaux (399). Ils sont suivis par les Plateaux omnisport (43). Par ailleurs, ces infrastructures sportives sont concentrées dans les régions du Centre et des Hauts Bassins. Elles sont les seules à posséder des stades nationaux.

En ce qui concerne les stades régionaux, les données disponibles indiquent que seulement cinq régions sur treize sont dotées de stades régionaux. Sur l'ensemble du territoire, il n'y a que 04 stades provinciaux alors que le pays compte 45 provinces.



Tableau 1-42 : Répartition des infrastructures sportives par région en 2009

Région	Effectif des infrastructures sportives						
	Stades nationaux	Stades régionaux	Stades provinciaux	Terrains départementaux	Plateaux omnisports	Plateaux simple	Arène de lutte
Boucle du Mouhoun	0	0	2	46	4	4	5
Cascades	0	0	0	18	1	0	0
Centre	2	1	0	36	9	6	0
Centre Est	0	0	0	32	3	0	1
Centre Nord	0	0	0	36	1	1	0
Centre Ouest	0	1	1	37	6	2	2
Centre Sud	0	0	1	18	1	1	0
Est	0	1	0	28	3	5	1
Hauts Bassins	1	1	0	38	6	1	0
Nord	0	2	0	34	7	1	1
Plateau Central	0	0	0	21	1	1	0
Sahel	0	0	0	27	1	0	0
Sud-Ouest	0	0	0	28	1	2	1
Burkina Faso	3	6	4	399	43	24	11

Source : Annuaire statistique des sports et des loisirs ; 2009

9.1.3. Répartition régionale du nombre d'habitants par terrain départemental en 2009

Le nombre d'habitants par terrain départemental est le ratio entre la population et le nombre de terrains départementaux disponibles. Il ne mesure donc pas la fréquentation des terrains, mais indique plutôt la disponibilité des infrastructures en termes de rapport avec la taille de la population.

En termes de nombre d'habitants par terrain départemental, la région du Sud-Ouest est celle où les populations disposent de plus de terrains départementaux. Dans cette région, on note 23 848 habitants par terrain départemental. Les régions du Centre et de l'Est sont celles où les populations disposent de moins de terrains départementaux.



Tableau 1-43: Nombre d'habitants par terrain départemental selon les régions en 2009

Régions	Nombre d'habitant par terrain départemental
Boucle du Mouhoun	33 546
Cascades	32 763
Centre	54 269
Centre Est	38 249
Centre Nord	35 977
Centre Ouest	34 414
Centre Sud	38 028
Est	47 258
Hauts Bassins	42 234
Nord	37 357
Plateau Central	35 421
Sahel	38 944
Sud-Ouest	23 848

Source : Annuaire statistique des sports et des loisirs 2009, Projection 2007-2020 de l'INSD

9.1.4. Répartition de la fréquentation des infrastructures sportives en 2009

Le nombre de matchs de 1^{ère} division joués sur les terrains et stades du Burkina Faso en 2009 se chiffraient à 179. Le stade municipal de Ouagadougou est celui qui était le plus sollicité avec 44 matchs joués, soit 24,6%. Les terrains de l'USFA et de l'ASFA sont ceux qui ont abrité les faibles nombre de matchs de championnat de 1^{ère} division. En termes de spectateurs, le stade du 4 Août était le plus fréquenté avec 24 525 spectateurs, soit 26,8%. Les terrains les moins fréquentés sont ceux de l'ASFA et de l'USFA.

Tableau 1-44 : Fréquentation des infrastructures sportives en 2009

Infrastructures sportives	Matchs de Championnat Division 1 abrités	Spectateurs
Stade du 4 Août	30	24 525
Stade municipal de Koudougou	11	7 287
Stade Wobi de Bobo-Dioulasso	30	16 365



Stade municipal de Ouagadougou	44	23 814
Stade municipal de Ouahigouya	13	6 967
Stade municipal de Koupéla	6	2 501
Stade omnisport de Bobo-Dioulasso	9	3 695
Stade municipal de Banfora	13	2 982
Terrain communal de Zorgho	7	1 577
Terrain USFA	2	306
Stade de Tougan	11	1 250
Terrain ASFA	3	125
Ensemble	179	91 394

Source : Annuaire statistique des sports et des loisirs ; 2009

9.1.5. Répartition du nombre moyen de spectateurs par match et par infrastructures sportives en 2009

En 2009, la participation des populations aux matchs joués sur les terrains et stades de football du Burkina Faso était faible. Le stade du 4 Août avec seulement 818 spectateurs en moyenne par match a enregistré le plus grand nombre moyen de spectateurs par match. Il était suivi du Stade Municipal de Koudougou avec 662 spectateurs par match. Le stade qui a connu la plus faible participation des populations aux matchs joués est le terrain ASFA avec 42 spectateurs en moyenne.

Tableau 1-45 : Nombre moyen de spectateurs par match par infrastructures sportives en 2009

Infrastructures sportives	Nombre moyen de spectateur/ match
Stade du 4 Août	818
Stade municipal de Koudougou	662
Stade Wobi de Bobo-Dioulasso	546
Stade municipal de Ouagadougou	541
Stade municipal de Ouahigouya	536
Stade municipal de Koupéla	417
Stade omnisport de Bobo-Dioulasso	411
Stade municipal de Banfora	229
Terrain communal de Zorgho	225
Terrain USFA	153



Stade de Tougan	114
Terrain ASFA	42

Source : Annuaire statistique des sports et des loisirs ; 2009

9.2. PERSONNEL ET STRUCTURES DE GESTION DU SPORT

9.2.1. Evolution du personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs de 2007 à 2013

Le personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs a fortement augmenté entre 2007 et 2013. En effet, avec un effectif de 137 en 2007, le nombre de personnes chargées de la promotion du sport est passé à 287 en 2013. En 6 ans, le nombre de professeurs adjoints d'éducation physique et sportive a été multiplié par environ 2 et celui des professeurs d'éducation physique et sportive par plus de 4.

Tableau 1-46 : Evolution du personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs par région selon la profession entre 2007 et 2013

Personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs	Effectifs						
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Maître d'Education Physique et Sportive	94	104	114	126	130	111	142
Professeurs Adjoint d'Education Physique et Sportive	19	55	55	55	55	56	35
Professeur d'Education Physique /Education Physique et Sportive	24	24	41	59	83	91	110
Ensemble	137	183	210	240	268	258	287

Source : DEP/MSL

9.2.2. Répartition régionale du personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs en 2013

En 2013, la région du centre est celle qui détenait le plus grand nombre de personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs (37,6%). Elle est suivie par celle des Hauts Bassins avec moins de



10% du personnel. Ces deux régions totalisent à elles seules près de 50% du personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs.

Tableau 1-47 : Répartition du personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs par région en 2013

Région	Personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs							
	Maîtres d'Education Physique et Sportive		Professeurs Adjoint d'Education Physique et Sportive		Professeurs d'Education physique/Education Physique et Sportive		Ensemble	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Boucle du	8	5,6	2	5,7	6	5,5	16	5,6
Cascades	13	9,2	0	0,0	2	1,8	15	5,2
Centre	42	29,6	11	31,4	55	50,0	108	37,6
Centre Est	7	4,9	2	5,7	1	0,9	10	3,5
Centre Nord	10	7,0	2	5,7	2	1,8	14	4,9
Centre Ouest	11	7,7	2	5,7	4	3,6	17	5,9
Centre Sud	7	4,9	3	8,6	4	3,6	14	4,9
Est	6	4,2	1	2,9	6	5,5	13	4,5
Hauts Bassins	10	7,0	3	8,6	11	10,0	24	8,4
Nord	9	6,3	2	5,7	4	3,6	15	5,2
Plateau Central	12	8,5	3	8,6	3	2,7	18	6,3
Sahel	5	3,5	0	0,0	6	5,5	11	3,8
Sud-Ouest	2	1,4	4	11,4	6	5,5	12	4,2
National	142	100,0	35	100,0	110	100,0	287	100,0

Source : DEP/MSL

9.2.3. Répartition Structures de gestion des sports et des loisirs en 2009

En 2009, la région du Centre possédait le plus grand nombre de structure structures de gestion de sport et des loisirs. On y dénombrait 40% des ligues, 50% des clubs affiliés, 32% des clubs de football, 32% des clubs de cyclisme et 45% des clubs de lutte traditionnelle. Un focus sur les districts et les clubs révèle que le plus grand nombre de districts est détenu par les Hauts Bassins (22%) et les clubs non affiliés par la région du Plateau Central (20%).



Tableau 1-48 : Répartition des structures de gestion du sport et des loisirs par région en 2009

Régions	Structures de gestion du sport et des loisirs						
	Ligues	Districts	Clubs affiliés	Clubs Non affiliés	Club de football	Clubs de cyclisme	Club de lutte traditionnelle
	Pourcentage (%)						
Boucle du Mouhoun	5,8	3,2	3,7	3,4	7,4	5,4	22,2
Cascades	1,9	6,3	3,3	8,6	2,1	2,7	0,0
Centre	40,4	1,6	48,3	6,9	31,6	32,4	44,4
Centre Est	7,7	4,8	4,9	5,2	5,3	8,1	0,0
Centre Nord	9,6	17,5	3,9	1,7	1,1	18,9	0,0
Centre Ouest	3,8	4,8	4,3	10,3	6,3	2,7	0,0
Centre Sud	3,8	6,3	3,9	3,4	7,4	2,7	0,0
Est	3,8	6,3	2,1	3,4	7,4	0,0	0,0
Hauts Bassins	5,8	22,2	17,9	17,2	14,7	10,8	33,3
Nord	9,6	17,5	3,5	3,4	5,3	2,7	0,0
Plateau Central	3,8	9,5	2,5	20,7	5,3	8,1	0,0
Sahel	3,8	0,0	1,4	6,9	3,2	2,7	0,0
Sud-Ouest	0,0	0,0	0,4	8,6	3,2	2,7	0,0
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif Total	52	63	487	58	95	37	9

Source : DEP/MSL

9.2.4. Répartition des clubs sportifs par région selon le genre en 2009

En 2009, la moitié (52%) des clubs du Burkina Faso étaient des clubs mixtes. Les clubs exclusivement masculin et féminin représentaient respectivement 44% et 4%. La région du Sud-Ouest possédait la plus grande représentativité de clubs féminins, environ 14,3% des clubs présents dans cette région. Les régions du Centre Est, du Centre Sud et celle du Plateau Central étaient les seules régions où il n'existait pas de clubs féminins. Les régions des Cascades, Centre Est et le Nord (63%) sont les régions qui détenaient les plus fortes proportions de clubs mixtes.



Tableau 1-49 : Répartition des clubs sportifs par région selon le genre en 2009

Région	Club sportif			
	Club masculin	Club féminin	Club mixte	Total
	Pourcentage (%)			
Boucle du Mouhoun	45,0	6,0	50,0	100,0
Cascades	25,0	6,3	68,8	100,0
Centre	49,4	4,2	46,4	100,0
Centre Est	25,0	0,0	75,0	100,0
Centre Nord	50,0	6,0	45,0	100,0
Centre Ouest	37,0	7,4	55,6	100,0
Centre Sud	50,0	0,0	50,0	100,0
Est	50,0	8,3	41,7	100,0
Hauts Bassins	39,2	3,1	57,7	100,0
Nord	26,3	10,5	63,2	100,0
Plateau Central	41,7	0,0	58,3	100,0
Sahel	54,5	9,1	36,4	100,0
Sud-Ouest	28,6	14,3	57,1	100,0
National	43,7	4,3	52,1	100,0

Source: DEP/MSL

9.2.5. Répartition du nombre de médaille par région en 2009

Au total 540 médailles ont été décernées au Burkina Faso en 2009 dont 37% sont en or. La région du Centre, avec environ 3 médailles sur 10 décernées au Burkina Faso, est celle qui a remporté le plus grand nombre de médaille. Elle est suivie de celle des Hauts Bassins avec 22% des médailles. Les régions du Sud-Ouest, du plateau central, de la boucle du Mouhoun et du Centre Sud avec moins de 1% des médailles décernées, sont celles qui ont remporté les plus faibles proportions de médailles.



Tableau 1-50 : Répartition du nombre de médaille par région en 2009

Région	Médaille			
	Bronze	Argent	Or	Total
	Effectif			
Boucle du Mouhoun	1	1	0	2
Cascades	2	12	0	14
Centre	69	64	52	185
Centre Est	1	5	1	7
Centre Nord	2	6	0	8
Centre Ouest	27	25	34	86
Centre Sud	1	0	0	1
Est	3	7	23	33
Hauts Bassins	26	42	51	119
Nord	14	10	31	55
Plateau Central	2	1	1	4
Sahel	4	10	11	25
Sud-Ouest	1	0	0	1
National	153	183	204	540

Source : Directions Régionales des Sports et des Loisirs ; 2009

9.2.6. Répartition du nombre de sportifs licenciés par région selon le genre en 2009

Globalement, 10 372 sportifs dont 2930 femmes (28%) étaient titulaires d'une licence en sport en 2009. La région qui détenait le plus grand nombre de sportifs licenciés est celle des Hauts Bassins (36%), suivie du Centre (25%) et du Plateau Central (10%). A l'opposé, la région qui détenait le plus faible nombre de sportifs licenciés est celle du Sud-Ouest (0%). Quelle que soit la région, on dénombre plus d'hommes titulaires d'une licence en sport que de femmes. En effet, le nombre de femmes pour 100 hommes varie d'un minimum de 8 dans le Sahel à un maximum de 71 dans les Hauts Bassins traduisant ainsi l'importance numérique des femmes dans le domaine du sport dans les Hauts Bassins et leur faiblesse en termes d'effectifs dans le Sahel.



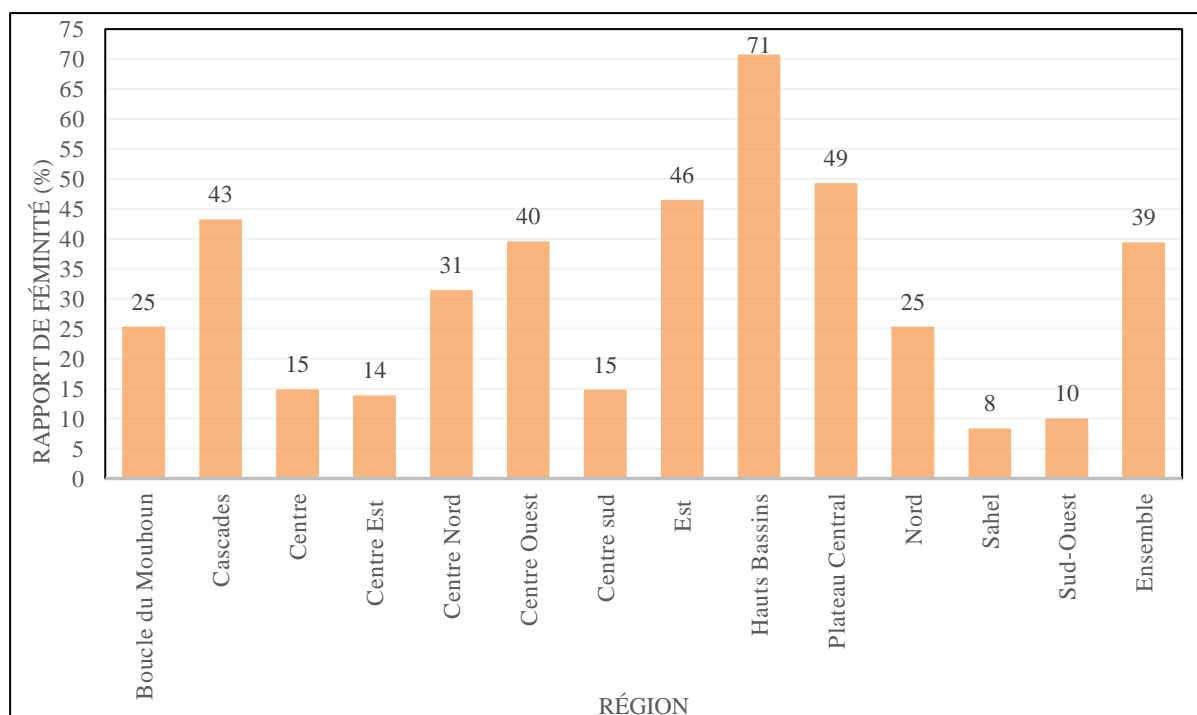
Tableau 1-51 : Répartition du nombre de sportif licencié par région selon le sexe en 2009

Région	Sportif licencié					
	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Boucle du Mouhoun	158	2,1	40	1,4	198	1,9
Cascades	453	6,1	196	6,7	649	6,3
Centre	2 277	30,6	338	11,5	2 615	25,2
Centre Est	649	8,7	90	3,1	739	7,1
Centre Nord	140	1,9	44	1,5	184	1,8
Centre Ouest	642	8,6	254	8,7	896	8,6
Centre sud	27	0,4	4	0,1	31	0,3
Est	71	1,0	33	1,1	104	1,0
Hauts Bassins	2 198	29,5	1 555	53,1	3 753	36,2
Plateau Central	718	9,6	354	12,1	1 072	10,3
Nord	75	1,0	19	0,6	94	0,9
Sahel	24	0,3	2	0,1	26	0,3
Sud-Ouest	10	0,1	1	0,0	11	0,1
Ensemble	7 442	100,0	2930	100,0	10 372	100,0

Source : DEP/MSL



Graphique 1-53: Rapport de féminité des licenciés par région en 2009



Source : DEP/MSL

9.2.7. Evolution des dépenses budgétaires de l'Etat dans le secteur des sports et des loisirs de 2007 à 2013

De 2007 à 2013, les dépenses budgétaires de l'Etat consacrées au secteur du sport ont augmenté de 169% passant ainsi de 1,3 milliard en 2007 à 3,5 milliards en 2013. Cette tendance est également valable au niveau des investissements du Ministère des Sports. C'est l'année 2009 qui a enregistré le volume d'investissements le plus important (1,7 milliards) dans le secteur du sport.

Tableau 1-52 : Evolution des dépenses budgétaires de l'Etat dans le secteur des sports et des loisirs entre 2007 à 2013

Dépenses	Dépense budgétaire (en milliard de F. CFA)						
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Dépenses budgétaires de l'Etat	518,4	538,0	592,4	735,9	749,9	1400,8	1655,0
Dépenses consacrées au secteur des sports et des loisirs	1,3	3,0	3,9	2,0	2,1	2,9	3,5



Investissements du Ministère des Sports et Loisir	0,1	0,3	1,7	0,5	0,3	0,7	0,9
--	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Source : DEP/MSL

Les statistiques du secteur des sports et des loisirs se sont améliorées au cours des dix dernières années au Burkina Faso. Plusieurs infrastructures de sport ont été construites dans la plupart des régions du pays. Toutefois, bon nombre de régions et provinces ne possèdent pas d'infrastructures sportives telles que les stades régionaux et provinciaux.

L'augmentation de l'effectif du personnel d'encadrement a conduit à une amélioration du ratio habitants par unité de personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs mais les infrastructures de sport restent faiblement fréquentées par les populations.



CHAPITRE 10. JUSTICE ET SECURITE

10.1. LA JUSTICE DU BURKINA FASO EN CHIFFRES

Cette section présente le système judiciaire du Burkina dans son ensemble, les moyens financiers et humains de la justice de même que les actions de la justice notamment à travers l'univers carcéral.

10.1.1. Présentation du système judiciaire

Le système judiciaire Burkinabè regroupe en sus du Ministère de la Justice, gardes des sceaux et ses différents services, les juridictions et les établissements pénitentiaires. Les juridictions sont de deux ordres : les juridictions de l'ordre judiciaire et les juridictions de l'ordre administratif.

- **Les juridictions de l'ordre judiciaire**

Les juridictions de l'ordre judiciaire sont classées en trois catégories :

- ✓ **La juridiction supérieure : la Cour de cassation**

La cour de cassation comprend une chambre civile, une chambre commerciale, une chambre sociale, une chambre criminelle, un parquet général et un greffe. Elle ne juge pas sur le fond des affaires portées devant elle. Elle se contente de vérifier si le droit a été dit en la matière.

- ✓ **Les juridictions de second degré de l'ordre judiciaire**

Les juridictions de second degré sont constituées exclusivement des cours d'appel. Ce sont des juridictions d'appel des décisions rendues en matière civile, commerciale et correctionnelle et de simple police par les tribunaux et les juridictions de premier degré.

Depuis 2005 jusqu'en 2016, le Burkina Faso compte deux cours d'appel : la Cour d'appel de Ouagadougou et la Cour d'appel de Bobo Dioulasso. Après de chacune de ces Cours est créé un Tribunal pour enfants.

- ✓ **Les juridictions du premier degré de l'ordre judiciaire**

Pour ces types de juridictions on distingue les juridictions de droit commun et les juridictions d'exception.



Les juridictions de droit commun correspondent aux 24 tribunaux de grande instance. Les juridictions d'exception sont : les tribunaux d'instance, les tribunaux départementaux, les tribunaux d'arrondissement, les tribunaux du travail et les juges des enfants.

Les tribunaux d'instance au nombre de deux sont à Ouagadougou et à Bobo Dioulasso. Les tribunaux départementaux (TD) sont au nombre de 349 depuis plus d'une décennie. En plus des TD, il est créé depuis 2013 auprès des dix-neuf (19) arrondissements du Burkina Faso un tribunal d'arrondissement (TAR).

Les tribunaux de travail correspondent à celui de Koudougou, Ouagadougou et de Bobo Dioulasso et un tribunal pour enfants est implanté dans les villes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso.

- **Les juridictions de l'ordre administratif**

- ✓ *Conseil d'Etat*

C'est la juridiction d'appel de l'ordre administratif.

- ✓ *Tribunaux administratifs*

Les tribunaux administratifs sont en premier ressort et à charge d'appel devant le Conseil d'Etat juge de droit commun du contentieux administratif. Les tribunaux administratifs sont au nombre de 24 au Burkina Faso en 2014. Ce nombre était de 12 en 2004 et de 19 en 2007.

- ✓ *Cour des comptes*

La cour des comptes est la juridiction supérieure de contrôle des finances publiques. Elle juge les comptes des comptables publics, vérifie la régularité des recettes et des dépenses décrites dans les comptabilités publiques.

- **Les établissements pénitentiaires**

Les établissements pénitentiaires du Burkina Faso se composent des différentes maisons d'arrêt et de correction et du Centre pénitentiaire agricole de Baporo. Le nombre de maisons d'arrêt et de correction était de 19 en 2007. En 2014, le pays comptait 25 maisons d'arrêt et de correction.

10.1.2. Les moyens de la justice

Le budget de la justice a connu de variations importantes au cours de cette décennie. De 2002 à 2014, le plus gros budget alloué à la justice est celui de 2013 qui est de 15 307 millions. Le budget a connu



une augmentation régulière de 2002 à 2006, passant de 2 430 millions en 2002 à 9 817 millions en 2006. On constate une baisse importante en 2007 qui marque une phase de stagnation jusqu'en 2010. Mais depuis 2011, le budget de la justice connaît une évolution positive. En valeur relative par rapport au budget national, la part la plus importante du budget de la justice dans le budget national demeure celle de 2006 (1,1%). Entre 2013 et 2014 le budget a connu une baisse de 2 290 millions. Sur la période de 2014 et 2015 la baisse du budget de la justice est 4 076 millions.

Tableau 1-53 : Evolution du budget de la justice (en million de FCFA)

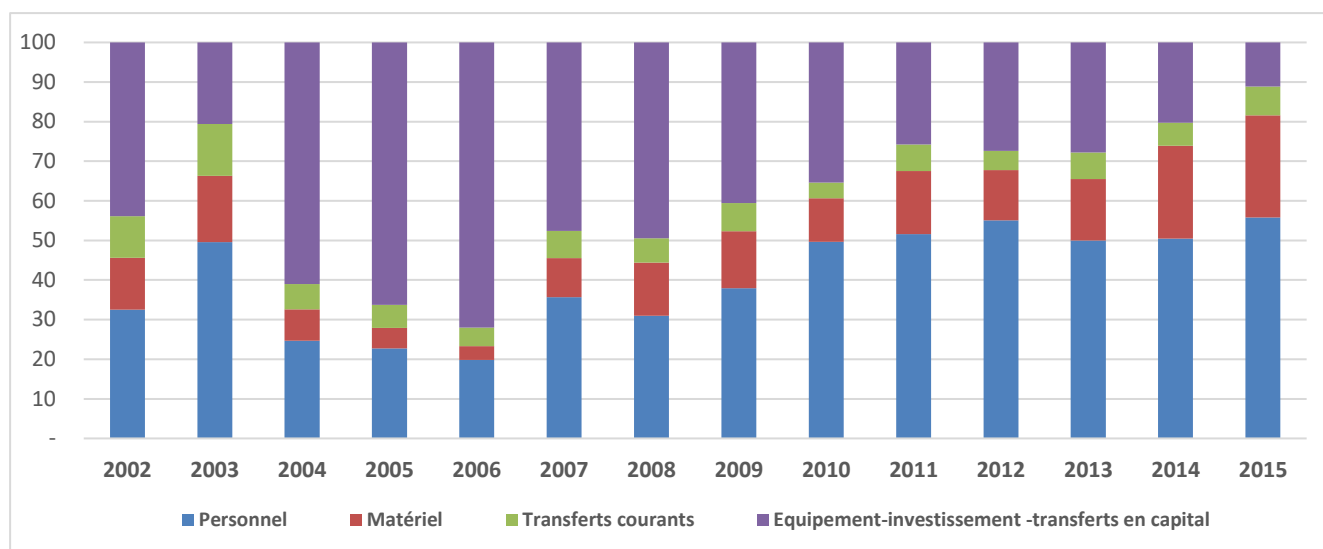
Année	Personnel	Matériel	Transferts courants	Equipement- investissement transferts en capital**	Total
2002*	791	318	254	1 067	2430
2003	1 142	385	301	475	2303
2004	1 341	430	348	3 311	5430
2005	1 805	413	462	5 263	7943
2006	1 949	339	463	7 067	9818
2007	2 478	683	476	3 306	6943
2008	2 168	941	430	3 464	7003
2009	2 721	1 027	510	2 910	7168
2010	4 437	981	349	3 164	8931
2011	4 236	1 305	546	2 117	8204
2012	6 348	1 471	552	3 163	11534
2013	7 654	2 369	1 027	4 256	15306
2014	6878	3193	791	2758	13620
2015	8786	4057	1143	1748	15734

Source de données : Annuaire statistique de la justice 2015

Le budget de la justice comprend les dépenses en personnel de la justice, les achats de matériels, les transferts courants et les dépenses en équipements, investissements et transferts en capital. L'analyse selon les composantes budgétaires permet de mieux apprécier les variations du budget. Le Graphique 1-54, montre qu'entre 2004 et 2009, c'est le poste « Equipement, investissement et transferts en capital » qui était le plus important dans le budget de la justice. En revanche, sur la période 2010 à 2015, ce sont les dépenses en personnel qui occupent la première place. Par ailleurs, il ressort que la forte part du budget de la justice observée en 2006 correspond en réalité à une augmentation du poste « Equipement, investissement et transferts en capital ».



Graphique 1-54 : Evolution des composantes du budget de la justice



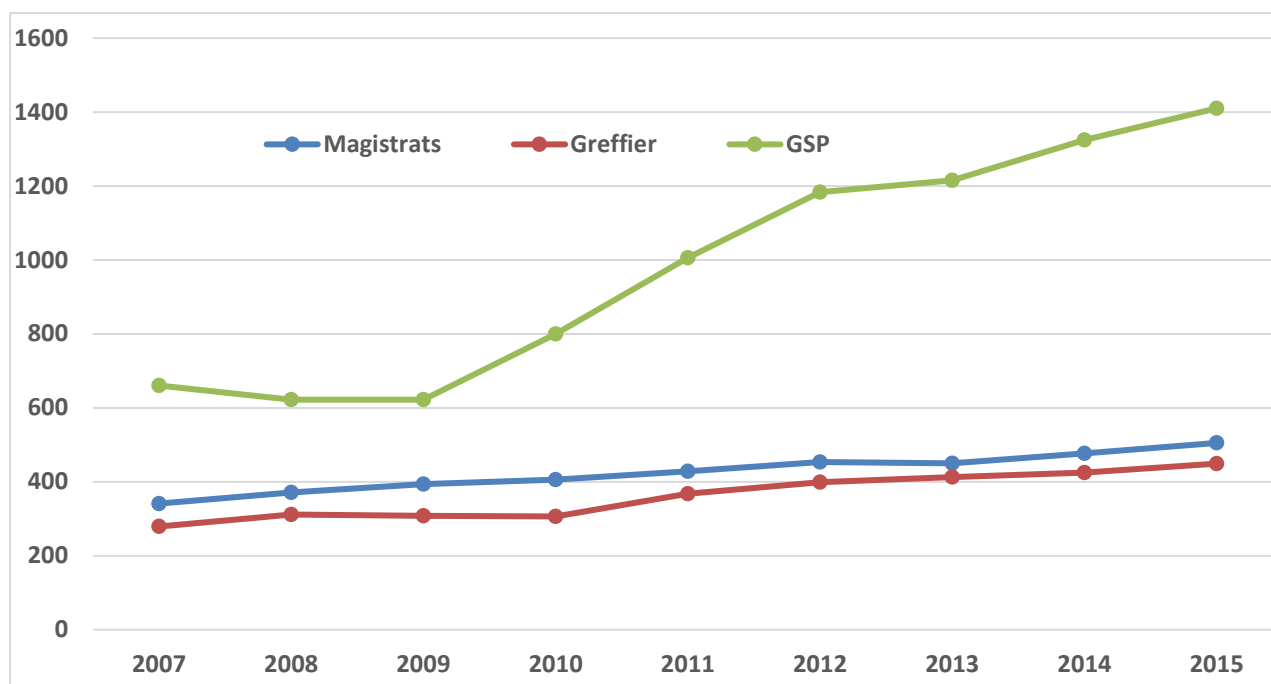
Source de données : Annuaire statistique de la justice 2014

L'effectif du personnel de la justice en 2014 était de 2 226, soit 477 magistrats, 425 auxiliaires de justice (Greffiers en chef, greffiers et secrétaires greffes et parquet) et 1 324 gardes de sécurité pénitentiaires. Le personnel de justice est donc dominé par ces derniers qui représentent en 2014, plus de la moitié (59,5%) de l'effectif. Selon le genre, on compte 378 hommes pour 99 femmes chez les magistrats soit 20,8% de femmes. Le nombre de Magistrat en 2015 est de 505 agents dont 396 hommes et 109 femmes. Le personnel greffier était au nombre de 449 personnes avec 335 homme et 114 femmes. Les Gardes de sécurité pénitentiaire étaient au nombre de 1410.

En termes d'évolution, il ressort (Cf. Graphique 1-55) que l'effectif des gardes de sécurité pénitentiaires a connu une croissance plus élevée que ceux des magistrats et auxiliaires de justice entre 2007 et 2015. L'effectif des magistrats a augmenté d'un tiers (48,1%), celui du personnel greffier (greffiers en chef, les greffiers et les secrétaires de greffe et parquet) de 60,9% et enfin de 113,6% -soit plus que le double- pour les GSP sur la période 2007-2015.



Graphique 1-55: Evolution du personnel de justice de 2007 à 2015



Source de données : Annuaire statistique de la justice 2014

Tableau 1-54 : Evolution du personnel de la justice de 2007 à 2015

Années	Magistrats		Personnel greffier		Gardes de sécurité pénitentiaire	Ensemble
	Homme	Femme	Homme	Femme		
2007	257	84	190	89	660	1280
2008	281	90	219	92	622	1304
2009	300	94	223	85	622	1324
2010	311	95	225	81	800	1512
2011	333	95	274	94	1006	1802
2012	360	93	297	102	1183	2035
2013	355	95	304	109	1215	2078
2014	378	99	315	110	1324	2226
2015	396	109	335	114	1410	2364



Source de données : Annuaire statistique de la justice 2014

Sur la période 2007-2015, le taux de croissance annuel moyen de l'effectif des magistrats a été de 6,01%, celui du personnel greffier de 7,62% et celui des GSP de 14,20%. A ce rythme, il faudra pour doubler le nombre de magistrat ; pendant ce temps la population aura atteint pratiquement 30 millions avec le taux de croissance démographique qui est actuellement de 3,1%. Le nombre de magistrats pour 100 000 habitants (Cf. Tableau 1-55) connaît une lente évolution sur la période 2007-2015, passant de 2,4 en 2007 à 2,8 en 2015. Avec le taux de croissance annuel moyen des magistrats qui est de 6,01%, dans 20 ans, le nombre de magistrats pour 100 000 habitants ne sera que 3,4. Plus spécifiquement, le Burkina Faso ne pourra pas atteindre la recommandation internationale de 10 magistrats pour 100 000 habitants avant 86 ans aux rythmes actuels de croissance de la population et de l'effectif des magistrats.

Tableau 1-55 : Evolution du nombre de magistrats pour 100 000 habitants

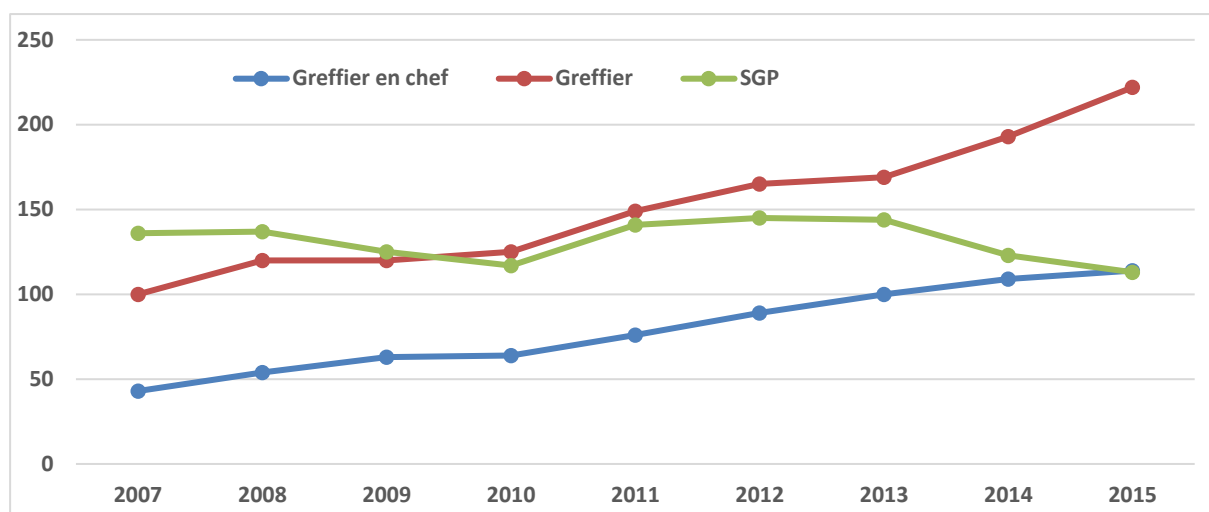
Années	Magistrats pour 100 000 habitants	Nombre de magistrats dans les juridictions et les chancelleries pour 100 000 habitants
2007	2,4	2,2
2008	2,5	2,3
2009	2,6	2,4
2010	2,6	2,3
2011	2,6	2,4
2012	2,7	2,5
2013	2,6	2,3
2014	2,7	2,5
2015	2,8	2,5

Source de données : Annuaire statistique de la justice 2014

En 2015, l'effectif du personnel greffier était de 449, composés de 114 greffiers en chef, de 222 greffiers et de 113 secrétaires de greffe et de parquets. Ce sont donc les greffiers qui prédominent dans ce groupe. Sur la période 2007-2015, les effectifs des auxiliaires de justice ont connu une évolution positive. Cette croissance est beaucoup plus marquée chez les greffiers en chef où l'effectif est passé de 43 en 2007 à 114 en 2015 soit un taux de croissance global de 165,12. En revanche, elle a été très faible chez les secrétaires de greffes et de parquets dont le taux de croissance global n'est que de 33,9 %. En revanche les effectifs des secrétaires de greffes et de parquets ont baissé en 2015 comparés à 2014.



Graphique 1-56 : Evolution des effectifs des auxiliaires de justice de 2007 à 2014



Source de données : Annuaire statistique de la justice 2014

Tableau 1-56: Evolution du nombre de personnel greffier par type

	Greffiers en Chef			Greffiers			SGP*		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
2007	28	15	43	73	27	100	89	47	136
2008	38	16	54	91	29	120	90	47	137
2009	44	19	63	102	18	120	77	48	125
2010	47	17	64	107	18	125	71	46	117
2011	59	19	76	126	23	149	89	52	141
2012	70	19	89	135	30	165	92	53	145
2013	79	21	100	134	35	169	91	53	144
2014	87	22	109	156	37	193	72	51	123
2015	90	24	114	180	42	222	65	48	113

Source de données : Annuaire statistique de la justice 2014

* : Secrétaires de greffes et de parquets

Le nombre de détenus rapportés à l'effectif des GSP permet d'apprécier l'encadrement des détenus. En 2015, on comptait 9 601 détenus pour un 1324 GSP en service dans les centres pénitentiaires. Ce



qui donne un ratio de 7,8 détenus pour un GSP. Ce ratio s'est amélioré au cours de la période 2007-2015 passant de 6,4 en 2007 à 6,8 en 2015.

Tableau 1-57 : Evolution du nombre de détenus par garde de sécurité pénitentiaires

Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Détenus par GSP	6,4	7,7	8,7	6,5	5	4,3	5	7,8	6,8

Source de données : Annuaire statistique de la justice 2013

10.1.3. Situation carcérale au Burkina Faso

Une tendance à la hausse de la population carcérale depuis 2011, dénotant une recrudescence des crimes et délits.

En 2014, on comptait 10 335 individus incarcérés. Cette population carcérale est dominée par les hommes. En effet, on enregistrait en 2015, 9 970 soit 96,5% d'hommes incarcérés contre 365 soit 3,5% de femmes incarcérés. Sur la période 2007-2015, cette population a évolué entre 8000 et 11000. Elle a connu une augmentation entre 2007 et 2009 passant de 8 645 à 11 077 suivie d'une baisse. Cependant on assiste à une hausse continue de l'effectif de la population carcérale depuis 2011.

Tableau 1-58: Répartition des incarcérés par sexe

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectif	proportion	Effectif	proportion	Effectif	proportion
2007	8 376	96,9	269	3,0	8 645	100
2008	10 658	97,4	287	2,6	10 945	100
2009	10 672	96,3	405	3,5	11 077	100
2010	9 813	96,9	309	3,0	10 122	100
2011	8 032	97,3	225	2,7	8 257	100
2012	8 653	97,5	223	2,5	8 876	100
2013	9 666	96,6	342	3,3	10 008	100
2014	9970	96,5	365	3,5	10335	100
2015	9284	96,7	317	3,3	9601	100

Source de données : Annuaire statistique de la justice 2014

L'incarcération, un phénomène qui touche tous les âges mais plus particulièrement les jeunes de moins de 30 ans.



La répartition des incarcérés selon les groupes d'âge montre que l'incarcération touche aussi bien les adultes, que les jeunes et mineurs. Sur 10335 incarcérés en 2014, on comptait 673 mineurs soit 6,5%. On note une prédominance des 25-39 ans parmi les incarcérés. Il y a, en effet, 5 026 incarcérés ont entre 25-39 ans soit un peu moins de la moitié (48,6%) de la population carcérale. La population carcérale en 2014 a en moyenne 31,3 ans.



Tableau 1-59 : Répartition des incarcérés selon les groupes d'âge

Années	200	200	200	200	200	201	201	201	201	201	201
	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5
13 à 17 ans	296	394	470	702	716	540	483	501	545	673	536
18 à 24 ans	240	284	269	339	304	284	241	245	266	284	292
	5	0	4	9	9	2	2	1	0	8	8
25 à 39 ans	355	386	400	528	564	497	400	429	486	502	455
	2	5	9	5	8	9	7	7	4	6	2
40 ans et plus	127	131	147	155	166	176	135	162	193	178	158
	5	9	2	9	4	1	5	7	9	8	5
Age moyen (en années)	31,1	30,6	31,1	30,3	30,9	31,4	31,1	31,7	32	31,3	nd

Source de données : Annuaire statistique de la justice 2014

Les sorties des prisons au Burkina sont classées en six (06) catégories à savoir les évadés, les décès, les hospitalisations, les sorties autorisées, les semi-libertés et les placements. En 2013, il y a eu au total 2243 sorties des prisons. Parmi elles, il y a eu 617 -soit 64,9%- par autorisation faisant ainsi des sorties autorisées la plus importante. La deuxième catégorie de sortie des prisons en 2013 concerne les hospitalisations qui représentent 23,3%, suivi des décès (7,2%) et enfin des évasions (4,6%).

Tableau 1-60 : Répartition des évènements/incidents dans les établissements pénitentiaires

Années	Evadés	Décès	Hospitalisations	Sorties autorisées	Semi-liberté	Placements extérieurs
2007	106	45	215	1214	603	277
2008	116	68	268	639	673	322
2009	48	62	292	588	723	508
2010	88	119	301	722	631	584
2011	41	79	287	688	654	689
2012	30	47	220	693	723	726
2013	44	68	221	617	685	608
2014	42	73	295	516	nd	nd
2015	19	76	516	655	nd	nd

Source de données : Annuaire statistique de la justice 2013



La population détenue dans les maisons d'arrêt et de correction (MAC) comprend les détenus en attente de jugement, les ordres de mise à disposition (OMD) et les condamnés. Au 31 décembre 2015, on comptait 7544 détenus dont 4193 condamnés, 3242 en attente de jugement et 109 OMD. En termes d'évolution, on note que la population détenue au 31 décembre connaît une augmentation globale de 79,32% sur la période 2007-2015.

Tableau 1-61 : Evolution du nombre de détenus dans les établissements pénitentiaires (EP) par situation de jugement au 31 décembre

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Détenus en attente de jugement	1805	1803	2328	1849	1618	1684	2185	2578	3242
Condamnés	2 260	2 788	2 990	3 179	3 159	3 284	3 744	4174	4193
OMD (ordre de mise à disposition)	142	210	82	170	262	67	47	75	109
Ensemble des détenus	4 207	4 801	5 400	5 198	5 039	5 035	5 976	6827	7544

Source de données : Annuaire statistique de la justice 2014

Une surpopulation carcérale marquée par une croissance—en moyenne 4,7% par an— de la capacité d'accueil des MAC par rapport à une population carcérale qui augmente en moyenne de 9,9% par an depuis 2007.

En termes de capacité d'accueil des maisons d'arrêt et de correction (MAC), on note qu'elle était en 2014 de 4000, de même que 2015. Sur la période 2007-2015, la capacité d'accueil a connu une augmentation en moyenne de 50,4%. Avec 7544 détenus en 2015, le taux d'occupation des MAC se situe à 188,6% soit 28,4% de plus qu'en 2007. Ainsi, cette hausse de la capacité d'accueil n'a pas suffi à améliorer l'occupation des prisons dans la mesure où la population carcérale s'est accrue en moyenne de 79,3% sur la même période.

Tableau 1-62 : Capacité des établissements pénitentiaires au 31 décembre

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Capacité d'accueil	2660	2780	3140	3260	3260	3500	3500	4000	4000
Taux d'occupation (%)	158,2	172,7	172,0	159,4	154,6	143,9	170,7	170,7	188,6

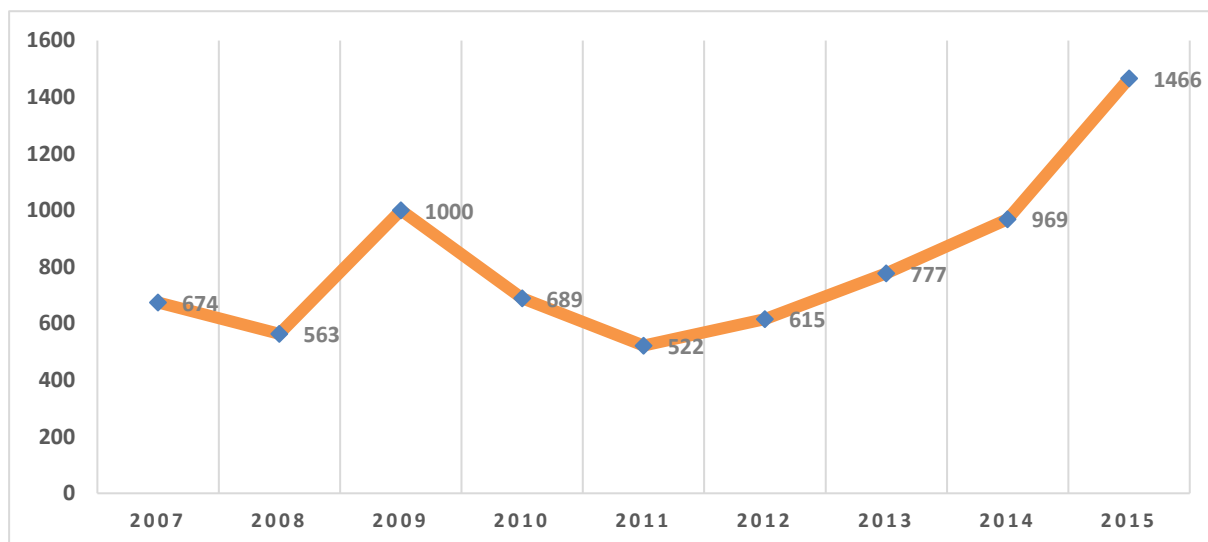
Source de données : Annuaire statistique de la justice 2014



10.1.4. Caractéristiques des prévenus

L'effectif des prévenus au 31 décembre 2015 était de 1466. L'effectif des prévenus au cours de la période 2007-2014 a connu une évolution irrégulière avec des pic en 2009 où on note un effectif de prévenus de 1000 et 2015 avec 1466 détenus. Depuis 2011, on note une constante évolution du nombre de prévenus.

Graphique 1-57 : Evolution de l'effectif des prévenus au 31 décembre



En 2015, les raisons de détention des prévenus sont principalement les crimes et délits contre les biens qui représentent 72,9. Ils sont suivis des crimes et délits contre les particuliers de l'ordre de 12,5%. On note d'ailleurs que sur la période 2007-2015, ce sont les crimes et délits contre les biens et les crimes et délits contre les particuliers qui sont les premières causes de détention des prévenus.



Tableau 1-63 : Répartition des prévenus selon la nature des infractions

	Crimes et délits contre les particuliers		Crimes et délits contre les biens		Crimes et délits contre la chose publique		Crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs		Infractions en matière d'armes et de munitions		Ensemble	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
2007	72	10,7	481	71,4	34	5,0	85	12,6	2	0,3	674	100
2008	73	13,0	434	77,1	14	2,5	37	6,6	5	0,9	563	100
2009	91	9,1	763	76,3	31	3,1	109	10,9	6	0,6	1000	100
2010	92	13,4	518	75,2	17	2,5	59	8,6	3	0,4	689	100
2011	68	13,0	407	78,0	17	3,3	28	5,4	2	0,4	522	100
2012	112	18,2	433	70,4	28	4,6	37	6,0	5	0,8	615	100
2013	160	20,6	518	66,7	27	3,5	53	6,8	19	2,4	777	100
2014	177	18,3	633	65,3	52	5,4	81	8,4	26	2,7	969	100
2015	184	12,5	1069	72,9	98	6,7	98	6,7	17	1,2	1466	100

10.1.5. Caractéristiques des inculpés

En 2015, il y a eu 1775 inculpations au total. Parmi elles, les inculpations pour crimes et délits contre les particuliers occupent la part la plus importante (68,2%) suivis des crimes et délits contre la chose publique qui représentent 14,4%. On note une hausse des crimes et délits contre la chose publique entre 2014 et 2015 d'environ un point de pourcentage. Les infractions en matière d'armes et de munitions (5,6%) occupent la quatrième place, avec une baisse de 3 points de pourcentage comparé à 2014. Les crimes et délits contre les biens pour 7,5% et des crimes et délits contre les mœurs (3,3%).

Sur la période 2007-2015, la nature des infractions a connu des évolutions différentes. Les crimes et délits contre les particuliers ont toujours occupé la première place avec en moyenne de 69% de l'ensemble sur la période, et les infractions en matière d'armes de 3,0%.



Tableau 1-64 : Répartition des inculpés selon la nature des infractions

	Crimes et délits contre les particuliers		Crimes et délits contre les biens		Crimes et délits contre la chose publique		Crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs		Infractions en matière d'armes et de munitions		Ensemble	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
2007	782	69,1	99	8,8	147	13,0	48	4,2	55	4,9	1131	100
2008	760	61,3	137	11,0	263	21,2	57	4,6	23	1,9	1240	100
2009	843	66,5	142	11,2	231	18,2	43	3,4	9	0,7	1268	100
2010	837	72,2	102	8,8	172	14,8	39	3,4	10	0,9	1160	100
2011	759	69,3	121	11,0	156	14,2	34	3,1	26	2,4	1096	100
2012	787	73,6	72	6,7	175	16,4	29	2,7	6	0,6	1069	100
2013	1066	77,8	79	5,8	125	9,1	42	3,1	59	4,3	1371	100
2014	1081	67,2	131	8,1	213	13,2	44	2,7	134	8,3	1609	100
2015	1210	68,2	133	7,5	274	14,4	58	3,3	100	5,6	1775	100

Source de données : Annuaire statistique de la justice 2014

10.1.6. Durée de la détention préventive des inculpés

La durée de la détention préventive va de moins de 3 mois à plus de 36 mois. En 2015, on comptait 455 inculpés dont la durée de détention préventive est de plus de 2 ans et plus. On note une forte hausse (quasi doublement) du nombre des inculpés en détention préventive de plus de 24 mois entre 2013 et 2015. La proportion des inculpés en détention préventive de plus de 24 mois était de 16,8% en 2013 contre 18,6% en 2014 et 25,5% en 2015.



Tableau 1-65 : Répartition des inculpés selon la durée de détention préventive

Durée de détention préventive	moins de 6 mois		6 mois à moins de 12 mois		12 à moins de 24 mois		24 mois et plus		Ensemble	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
2007	338	29,9	421	37,9	254	22,9	118	10,4	1131	100
2008	493	39,8	272	22,8	287	24,0	188	15,2	1240	100
2009	416	31,3	362	33,9	609	31,7	241	18,1	1328	100
2010	300	25,9	276	24,8	327	29,4	257	22,2	1160	100
2011	394	35,9	178	17,4	225	22,0	299	27,3	1096	100
2012	365	34,1	219	22,3	206	21,0	279	26,1	1069	100
2013	478	33,9	442	33,3	252	19,0	236	16,8	1408	100
2014	433	26,9	415	25,8	461	28,7	300	18,6	1609	100
2015	456	25,5	331	18,5	545	30,5	455	25,5	1787	100

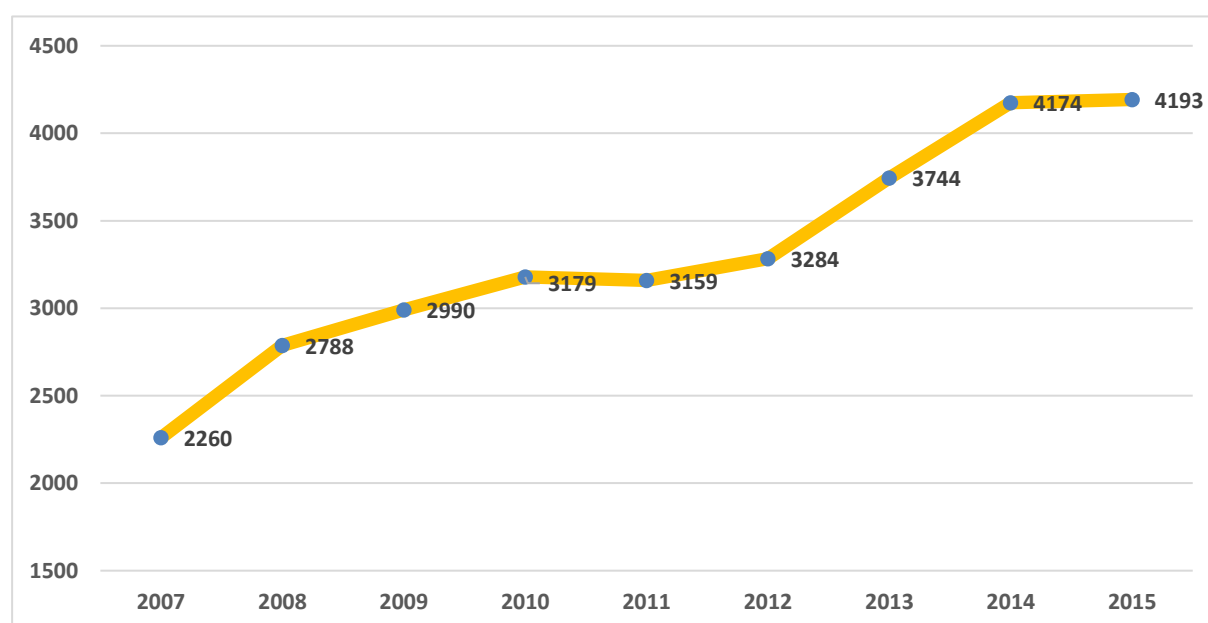
Source de données : Annuaire statistique de la justice 2014



10.1.7. Caractéristiques des condamnés

Au 31 décembre 2015, on comptait 4193 condamnés dans les maisons d'arrêt et de correction du Burkina Faso. Selon le tableau 1-6, l'effectif des condamnés a connu trois phases. La première correspond à une forte hausse de l'effectif des condamnés et concerne la période 2007-2010. Entre 2010 et 2011, on relève une légère baisse. A partir 2012, l'effectif des condamnés connaît à nouveau des hausses. D'une manière générale, l'effectif des condamnés a connu une tendance haussière depuis 2007 avec un taux de croissance annuelle moyenne de 38% entre 2007 et 2015.

Graphique 1-58 : Evolution des effectifs des condamnés au 31 décembre



Source de données : Annuaire statistique de la justice 2015

La répartition des condamnés au 31 décembre 2015 selon le sexe indique qu'ils sont quasi-exclusivement constitués des hommes (99,2%). Les femmes ne représentent que 0,8% des condamnés. On constate, toutefois une baisse de la proportion des femmes condamnées entre 2014 et 2015 passant de 45 condamnées à 35

Tableau 1-66 : Répartition des condamnés selon le sexe

	Hommes		Femmes		Ensemble des condamnés	
	Effectifs	<i>Proportion (%)</i>	Effectifs	<i>Proportion (%)</i>	Effectifs	<i>Proportion (%)</i>
2007	2230	98,7	30	1,3	2260	100



2008	2720	97,6	68	2,4	2788	100
2009	2926	97,9	64	2,1	2990	100
2010	3137	98,7	42	1,3	3179	100
2011	3126	99	33	1	3159	100
2012	3258	99,2	26	0,8	3284	100
2013	3690	98,6	54	1,4	3744	100
2014	4129	98,9	45	1,1	4174	100
2015	4158	99,2	35	0,8	4193	100

Source de données : Annuaire statistique de la justice 2014

En 2015, les crimes et délits contre les biens constituent est de loin la première cause de condamnation au Burkina Faso (70,4 %), suivis des crimes et délits contre les particuliers (13,0%) et des crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs (8,3%). Par rapport à 2014, la proportion des crimes et délits contre les biens a connu une légère hausse. En revanche le nombre de crimes et délits contre les particuliers et celui contre la famille et les bonnes mœurs ont connu un léger repli. La structure des condamnés par nature des infractions n'a pas connu de changements majeurs depuis 2007, les crimes et délits contre les biens, les crimes et délits contre les particuliers occupent les premiers rangs dans l'ordre respectif.

Tableau 1-67: Répartition des condamnés selon la nature des infractions

	Crimes et délits contre les biens		Crimes et délits contre les particuliers		Crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs		Crimes et délits contre la chose publique		Infractions en matière d'armes et de munitions		Ensemble	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
2007	1827	80,8	129	5,7	190	8,4	89	3,9	25	1,1	2260	100
2008	2141	76,8	175	6,3	364	13,1	78	2,8	30	1,1	2788	100
2009	2307	77,2	238	8,0	313	10,5	110	3,7	22	0,7	2990	100
2010	2450	77,1	314	9,9	259	8,1	123	3,9	33	1,0	3179	100
2011	2417	76,5	336	10,6	213	6,7	148	4,7	45	1,4	3159	100
2012	2458	74,8	454	13,8	204	6,2	136	4,1	32	1,0	3284	100
2013	2662	71,1	557	14,9	332	8,9	137	3,7	56	1,5	3744	100
2014	2923	70,0	565	13,5	353	8,5	289	6,9	44	1,1	4174	100
2015	2952	70,4	548	13,0	347	8,3	314	7,5	32	0,8	4193	100

Source de données : Annuaire statistique de la justice 2014



En 2015, les détenus dans les prisons du Burkina Faso purgeaient des peines variables. Trois condamnés sur cinq (62,0%) purgeaient des peines de deux ans ou plus. Les condamnés qui purgeaient des peines moins lourdes de moins de six mois étaient au nombre de 86 et représentaient 2,1% de l'ensemble des condamnés détenus dans les prisons.

Tableau 1-68: Répartition des condamnés selon la peine prononcée

	Moins de 6 mois		6 mois à moins de 12 mois		1 an à moins de 2 ans		2 ans à moins de 5 ans		5 ans et plus		Perpétuité et peine de mort		Ensemble	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
2007	399	17,7	424	18,8	696	30,8	640	28,3	95	4,2	6	0,3	2260	100
2008	402	14,4	651	23,4	993	35,6	625	22,4	110	3,9	7	0,3	2788	100
2009	271	9,1	529	17,7	1141	38,1	844	28,2	194	6,5	12	0,4	2991	100
2010	158	5,0	465	14,6	1027	32,3	1108	34,9	402	12,6	19	0,6	3179	100
2011	97	3,1	399	12,6	905	28,6	1212	38,4	523	16,6	23	0,7	3159	100
2012	104	3,2	338	10,3	1001	30,5	1165	35,5	651	19,8	25	0,8	3284	100
2013	183	4,9	374	10,0	1099	29,4	1315	35,1	741	19,8	32	0,9	3744	100
2014	143	3,4	374	9,0	1224	29,3	1573	37,7	860	20,6	26	0,6	4174	100
2015	86	2,1	310	7,4	1197	28,5	1690	40,3	878	20,9	32	0,8	4193	100

Source de données : Annuaire statistique de la justice 2014



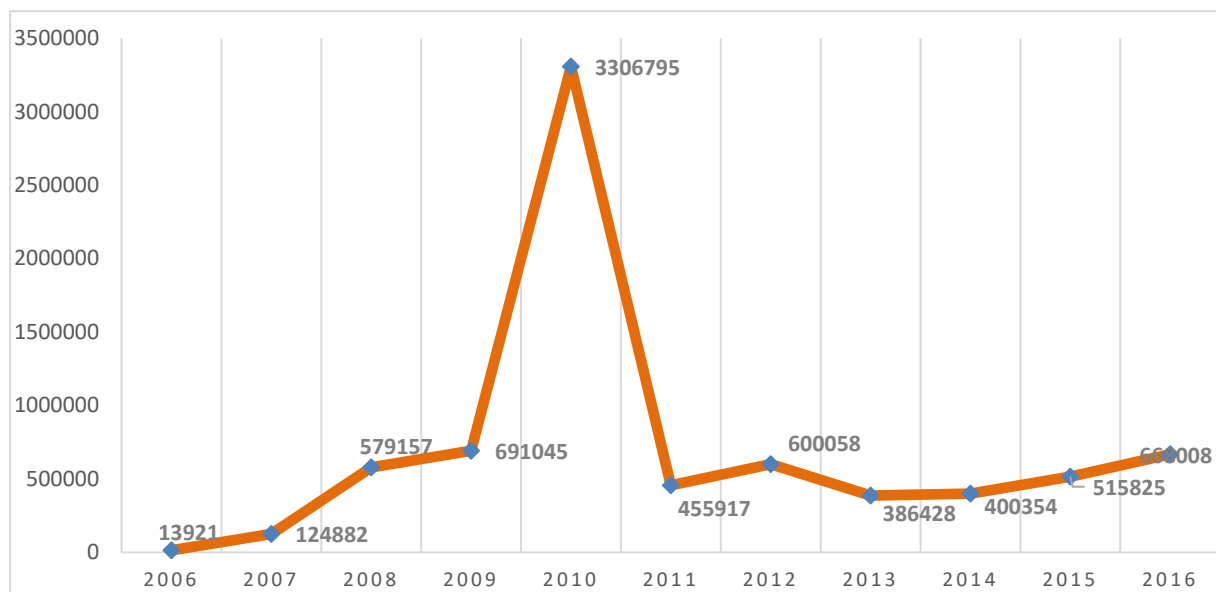
10.2. LA SECURITE AU BURKINA FASO

Cette section concerne les actions de lutte contre l'insécurité et la criminalité au Burkina Faso. Cette analyse se fera à l'aide des données de la police nationale et de la gendarmerie nationale du Burkina Faso.

10.2.1. Délivrance de la carte nationale d'identité burkinabè

La délivrance des cartes d'identité nationale relève de la police nationale. Sur la période 2006-2016, on note une évolution irrégulière du nombre de cartes nationales d'identité burkinabè (CNIB) délivrées par la police nationale. L'année 2010 a été particulière avec 3 306 795 cartes nationales d'identité délivrées. Cette année correspondait à l'élection présidentielle et à la délivrance gratuite des CNIB. C'est ce qui explique le nombre élevé de CNIB délivrés en cette année..

Graphique 1-59: Evolution du nombre de carte nationale d'identité délivrée



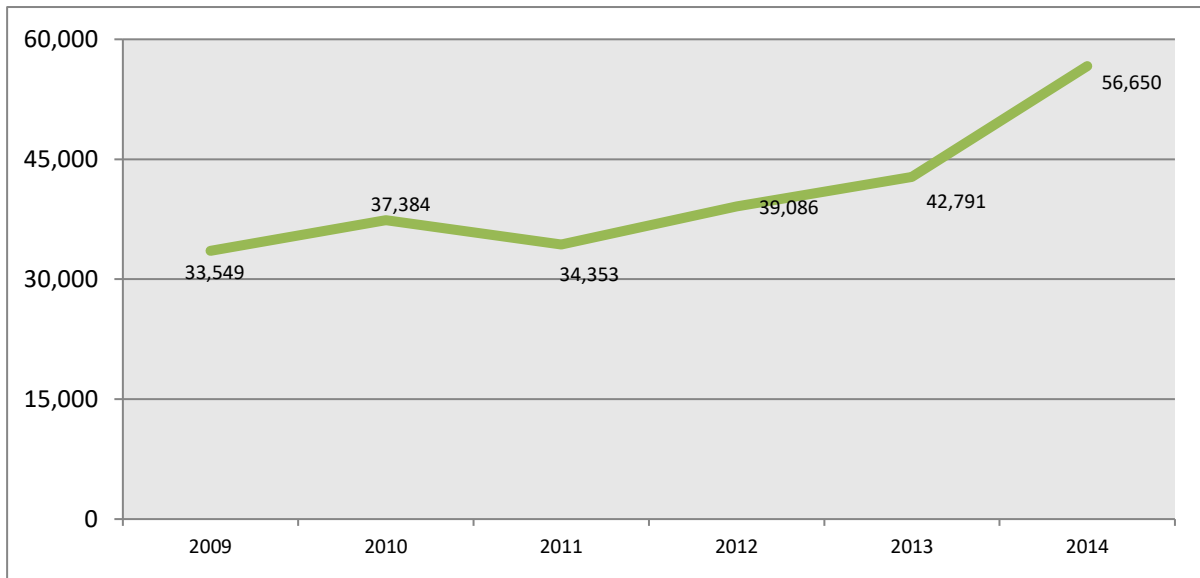
Source des données : Ministère de l'administration territoriale de la décentralisation et de la sécurité

10.2.2. Délivrance de passeport

Sur la période 2009-2014, on note d'une manière générale une évolution à la hausse du nombre de passeport délivré par an. Ce nombre est passé de 33549 passeports en 2009 à 56650 passeports en 2014 soit une hausse de 40,8% sur la période.



Graphique 1-60: Evolution du nombre de passeport



10.2.3. Les crimes et délits constatés par la police nationale

Les crimes et délits constatés par la police nationale en 2015 et 2016 sont respectivement de 8244 et 8229 et constitués majoritairement des crimes et délits contre les particuliers (respectivement 6 583 et 6 544). Ces chiffres sont en baisse par rapport à 2013 (8 410) et 2014 (7 182). Les crimes et délits contre la chose publique occupent la deuxième place et sont aussi en baisse par rapport aux années précédentes. Quant aux crimes et délits contre les mœurs, on note aussi qu'ils sont en légère hausse par rapport à 2013 et 2014. Sur la période 2007-2016, ce sont les crimes et délits contre les particuliers qui ont toujours été les plus constatés par la police nationale.



Tableau 1-69: Crimes et délits constatés par la police nationale

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Crimes et délits contre la chose publique	677	671	1055	577	342	697	1820	1184	1391	1398
Crimes et délits contre les particuliers	6 582	7 960	8 347	9 428	6 075	8 335	8 410	7 182	6583	6544
Crimes contre les mœurs	336	369	438	347	202	311	317	325	270	287

Source des données : Ministère de l'administration territoriale de la décentralisation et de la sécurité

NB : Les trafics de stupéfiants n'ont pas été pris en compte

10.2.4. Quantité de stupéfiants saisie par la police nationale

En 2015, la police nationale a saisi, 5 622 kilogrammes de cannabis et 750 grammes d'héroïne. D'une manière générale, les saisies de la police nationale connaissent de fortes variations d'une année à l'autre. Au niveau des médicaments de la rue, les plus grandes quantités saisies sur la période 2009-2013 ont été réalisées en 2011 avec 15 315 kilogrammes de saisie.

Tableau 1-70: Quantité de stupéfiants saisie par la police nationale

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Quantité de cannabis saisie (Kilogrammes)	17 402	12 465	32 879	17 987	10 180	5 622	964,68	620
Quantité de cocaïne saisie (Grammes)	23 927	594	253	3 880	27 238	1	18016,27	301,948
Quantité d'héroïne saisie (grammes)	907	25	202	236	506	750	1	0
Médicaments de la rue (en kilogramme)	7 587	8 181	15 315	8 327	8 810	-	38762,8	36209,2

Source des données : Ministère de l'administration territoriale de la décentralisation et de la sécurité



10.2.5. Crimes et délits constatés par la gendarmerie nationale

Les crimes et délits par la gendarmerie nationale en 2013 étaient au nombre 22 682. Les crimes contre la propriété étaient les plus nombreux soit 17 725 et représentaient 78,1% de l'ensemble. Ils sont suivis des crimes et délits contre les particuliers (17,5%) et des crimes et délits contre les mœurs (4,4%). Par rapport à l'année 2012, le nombre de crimes et délits constatés par la gendarmerie nationale a connu une hausse de 918. Sur la période 2009-2013, on constate une hausse continue de la criminalité et de la délinquance selon les constats de la gendarmerie soit à un taux d'accroissement annuel moyen de 9,1%.

Tableau 1-71 : Evolution des crimes et délits constatés par la gendarmerie

	Crimes et délits contre la propriété		Crimes et délits contre les particuliers		Crimes contre les mœurs		Ensemble
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	
2009	12 974	80,9	2 795	17,4	265	1,7	16 034
2010	12 426	83,4	2 252	15,1	225	1,5	14 903
2011	14 747	84,1	2 536	14,5	261	1,5	17 544
2012	18 249	83,8	3 279	15,1	236	1,1	21 764
2013	17 664	79,6	4 293	19,3	237	1,1	22 194
2014	17 453	78,2	4 598	20,6	260	1,2	22 311

Source des données : Ministère de la défense

Les faits majeurs sont de deux ordres, l'insuffisance des moyens notamment humains de la justice, la surpopulation carcérale et la recrudescence des crimes et délits. Au niveau des moyens de la justice, on note un ratio magistrat pour 100 000 habitants de ce qui est largement en deçà de la norme internationale de 10 magistrats pour 100 000 habitants. A ce faible ratio, il faut aussi ajouter la faible tendance d'évolution de cet indicateur (en 4,7% par an) faisant courir au Burkina Faso le risque de ne pas atteindre la norme même dans 50 ans. En ce qui concerne la population carcérale, c'est surtout la surpopulation carcérale qu'il faut souligner avec près de 171 détenus pour 100 places disponibles. Cette surpopulation dénote aussi bien l'insuffisance des moyens de la justice que d'une situation prépondérante des crimes et délits. Une augmentation de la criminalité et de la délinquance est aussi constatée.



